



COMMUNE DE OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Auteur de programme : GREOVA asbl

Organisme accompagnateur : GREOVA asbl

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

PARTIE I : ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE	Page 0
PARTIE II : CONSULTATION CITOYENNE	Page xxx
PARTIE III : DIAGNOSTIC PARTAGÉ	Page xxx
PARTIE IV : OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT	Page xxx
PARTIE V : FICHES-PROJETS	Page xxx
PARTIE VI : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS	Page xxx

PARTIE I

ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Ambève

Étude socio-économique

Province de Liège

Commune de Ouffet



Rédaction en 2025

Actualisation en xxx

Auteur de programme :



GREOVA asbl
Place de Chézy, 1
4920 Aywaille

Table des matières

I.	AVANT-PROPOS.....	4
1.1	GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
II.	PRÉAMBULE : DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	7
1.1	Historique du développement durable	7
2.1	Développement durable	7
2.3	Actions communales en faveur du développement durable.....	9
III.	Evaluation de la précédente Opération de Développement Rural.....	11
3.1	Résumé de la première Opération de Développement Rural	11
3.2	Bilan des actions réalisées.....	11
3.3	Bilan des fiches-projets activées.....	12
IV.	LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	18
4.1	Localisation géographique	18
4.2	Caractéristiques générales.....	20
V.	OUFFET, ACTEUR DE L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL	22
5.1	Ressources humaines	22
5.2	Ressources financières	28
VI.	CARACTÉRISTIQUES, GESTION ET PROTECTION DES MILIEUX PHYSIQUE, NATUREL ET DU PAYSAGE	36
6.1	Relief-Géologie.....	36
6.1	Hydrographie- Hydrogéologie-Pédologie.....	37
6.2	Terres boisées et terres agricole	41
VII.	MESURES DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ.....	45
7.1	Description des mesures de protection relatives à notre environnement naturel	45
7.2	Autres mesures de protection de la biodiversité via des initiatives publiques	56
7.3	Mesures de protection des ressources naturelles.....	60
VIII.	STRUCTURES ET CARACTÉRISTIQUES URBANISTIQUES ET PATRIMONIALES DU BÂTI.....	67
8.1	Généralités	67
8.2	Évolution du bâti à travers les époques.....	70
8.4	Relevés des éléments architecturaux et patrimoniaux présentant un intérêt particulier	102
IX.	CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT ET POTENTIEL FONCIER.....	125
9.1	Généralités	125
9.2	Quelques définitions, chiffres et statistiques.....	125
9.3	Coût actuel des terrains et des habitations	127
9.4	Structure et caractéristiques du parc de logements	130
9.5	Logement social et moyen	134

X.	CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES.....	137
10.1	Généralités	137
10.2	Démographie – population.....	137
10.3	Aspects socio-économiques	146
XI.	SERVICES, INFRASTRUCTURES et ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	165
11.1	Les services collectifs	165
11.2	Infrastructures collectives	180
11.3	Affiliations de la commune.....	188
XII.	CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT et STRATÉGIES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ.....	190
12.1	Configuration générale du réseau	190
12.2	Evolution du parc automobile.....	191
12.3	Flux de circulation	192
12.4	La sécurité routière	192
12.5	Les usagers doux.....	193
12.6	Les transports en commun	195
12.7	Mobilité alternative et aire de covoiturage.....	195
12.8	Le charroi des poids lourds et le trafic de transit	196
XIII.	SYNTHÈSE GÉNÉRALE	197

I. AVANT-PROPOS

Les autorités communales de Ouffet ont décidé lors du Conseil communal du 6 juin 2022 de lancer une nouvelle *Opération de Développement Rural* (ODR). Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire. L'opération est décrite dans le *Programme Communal de Développement Rural* (PCDR).

L'étude socio-économique constitue la première partie de ce PCDR et vise à mettre en évidence les spécificités de la commune, ses enjeux de développement et les démarches et actions déjà entreprises pour y répondre. Cette analyse, remise régulièrement à jour, sert de base à la réflexion menée par l'ensemble des acteurs concernés pour concrétiser ce programme qui, après approbation par le *Gouvernement wallon*, constituera un fil conducteur pour une durée de maximum 10 ans.

Le *Collège communal* du 16 septembre 2024 a également désigné le *Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève* (GREOVA) pour réaliser cette étude et élaborer le document final à présenter au *Gouvernement wallon*.

Bien qu'étroitement liée, cette mission d'auteur de programme n'est pas à confondre avec celle de l'accompagnement de la Commune de Ouffet dans le processus participatif. Celui-ci est effectué par les agents de développement dont les tâches sont décrites plus précisément dans la seconde partie de ce PCDR, intitulée « *Résultats de la participation citoyenne* ». Ces mêmes agents sont également employés par le GREOVA via une convention signée avec la *Région wallonne*.

Le dialogue constant entre les différents acteurs du GREOVA œuvrant dans l'élaboration du PCDR représente un atout évident pour la cohérence et la richesse du travail.

Pour toute remarque ou correction relative à cette étude socio-économique, il vous est loisible de contacter le GREOVA ou d'envoyer un courriel à greova@greova.be. La matière étant par ailleurs évolutive, elle peut faire l'objet de mises à jour constantes. Enfin, le lecteur pressé pourra prendre directement connaissance du chapitre 13 intitulé *Synthèse générale* qui est une compilation des synthèses de chaque chapitre. Cette seule lecture permet d'avoir une vision globale de la commune de Ouffet dans ses diverses dimensions (géographique, économique, sociale, culturelle, paysagère, patrimoniale...etc.).

1.1 GLOSSAIRE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADL :	Agence de Développement Local
AIDE :	Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration
ALE :	Association Liégeoise d'Électricité
ALE(m) :	Agence Locale pour l'Emploi
ALG :	Association Liégeoise du Gaz
CBE :	Collège du Bourgmestre et des Echevins
CCATM :	Commission communale Consultative d'Aménagement du Territoire et Mobilité
CGT :	Commissariat Général au Tourisme
CILE :	Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
CPAS :	Centre Public d'Action Sociale
CPDT :	Conférence Permanente du Développement Territorial
CLDR :	Commission Locale de Développement Rural
CoDT :	Code de Développement du Territoire
CRAT :	Commission Régionale d'Aménagement du Territoire
CSIS :	Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique
CSL :	Crédit Social Logement
CWEPSS :	Commission Wallonne d'Étude et de Protection des Sites Souterrains
DGATLP :	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine
DGO :	Direction Générale Opérationnelle
DGARNE :	Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement
DNF :	Département de la Nature et des Forêts
GREOA :	Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève
GREOVA :	Groupement régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève
FEDER :	Fonds Européen de Développement Régional
HoReCa :	Hôtels Restaurants Cafés
HP (Plan) :	Habitat Permanent
INASTI :	Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants
INS :	Institut National de Statistique
INTRADEL :	Intercommunale de Traitement des Déchets en Région Liégeoise
IRM :	Institut Royal Météorologique
ODR :	Opération de Développement Rural
OFFH :	Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats
ONE :	Office de la Naissance et de l'Enfance
ONSS :	Office National de Sécurité Sociale

PAEDC :	Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat
PARIS :	Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée
PASH :	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCA :	Plan Communal d'Aménagement
PCDR :	Programme Communal de Développement Rural
PCDN :	Plan Communal de Développement de la Nature
PCGE :	Plan Communal Général d'Égouttage
PDS :	Plan de Développement Stratégique
RAVeL :	Réseau Autonome de Voies Lentes
RGBSR :	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
RNOB :	Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique
SAR :	Site à Réaménager
SAU :	Surface Agricole Utile
SDER :	Schéma de Développement de l'Espace Régional
SETHY :	Service d'Études Hydrologiques
SGIB :	Site de Grand Intérêt Biologique
SGR :	Sentier de Grande Randonnée
SNCB :	Société Nationale des Chemins de fer Belges
SPAQuE :	Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SPF :	Service Public Fédéral
SPGE :	Société Publique de la Gestion de l'Eau
SPW :	Service Public de Wallonie
SSC :	Schéma de Structure Communal
TEC :	Transports En Commun
UREBA :	Utilisation Rationnelle de l'Énergie dans les Bâtiments publics
UVCW :	Union des Villes et Communes de Wallonie
ZACC :	Zone d'Aménagement Communal Concerté
ZAEM :	Zone d'Activité Économique mixte
ZAEI :	Zone d'activité Économique Industrielle
ZHIB :	Zone Humide d'Intérêt Biologique
ZPS :	Zone de Protection Spéciale
ZSC :	Zone Spéciale de Conservation

II. PRÉAMBULE : DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1 Historique du développement durable

Suite aux gaspillages et aux dérèglements engendrés par la croissance rapide des années d'après-guerre, une prise de conscience sur la nécessité de protéger l'environnement et d'opter pour une utilisation parcimonieuse des ressources émerge. La protection de l'environnement s'oppose néanmoins à l'important développement économique. C'est finalement dans les années 80 que la prise de conscience devient plus globale ; la population se rend compte que la planète est menacée par les activités humaines.

Le concept de développement durable se développe alors petit à petit. En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies rédige le rapport Brundtland intitulé *Notre avenir à tous*. Ce rapport utilise alors pour la première fois le concept de développement durable et le définit comme :

« un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »¹

Le rapport Brundtland affirme la nécessité d'assurer un développement compatible avec la préservation écologique de la planète. En 1992, une Conférence mondiale sur l'environnement et le développement, connue sous le nom de Sommet Planète Terre, se déroule à Rio de Janeiro. Est alors adoptée *La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* qui fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement.

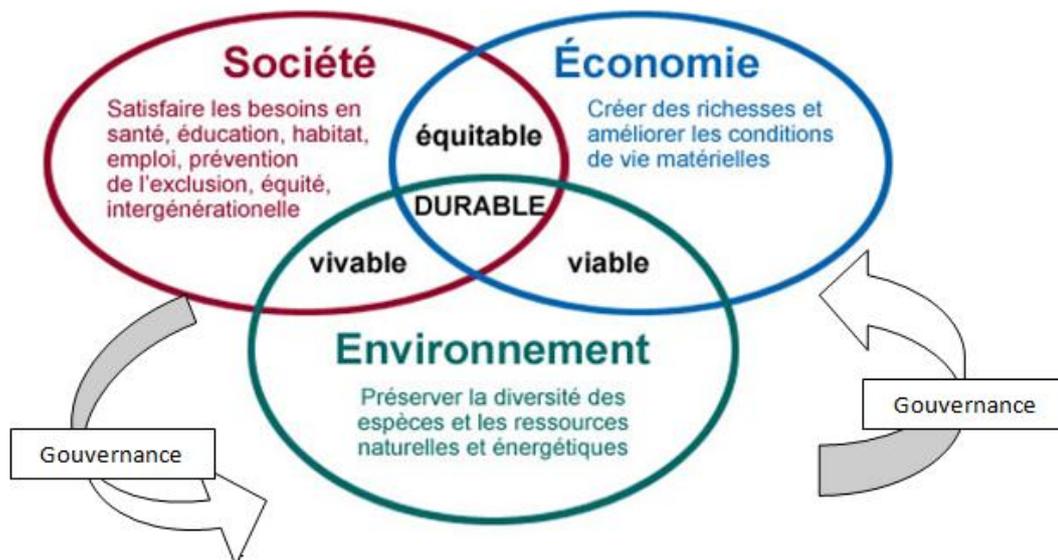
2.1 Développement durable

Le développement durable détermine le besoin de transition et de changement nécessaire à notre planète pour vivre dans un monde équitable tout en respectant l'environnement.

¹ BRUNDLTLAND, Gro Harlem. Rapport Bundtland. *Notre avenir à tous*. 1987. 349 pages.

Il repose sur trois piliers principaux² :

- **économique** : mettre en place une économie au service des besoins humains essentiels, en privilégiant la création d'emplois dans des conditions de travail décentes et en veillant au respect de l'environnement ;
- **social** : lutter contre la pauvreté et l'exclusion, assurer à tous un accès aux biens matériels (revenus, emploi, logement, éducation, santé, loisirs...) mais aussi immatériels (sécurité, considération...) nécessaires à une existence digne, réduire les inégalités sociales ;
- **environnemental** : préserver les ressources naturelles à long terme, maintenir un équilibre écologique et réduire les impacts sur l'environnement.



Le souci d'intégration entre les différents piliers du développement durable est essentiel. Au minimum, il faut veiller à ce que ces dimensions économique, sociale et environnementale ne se contrecarrent pas les unes aux autres. Au mieux, il s'agit de mettre en place des mécanismes par lesquels elles se renforceront mutuellement.

Pour guider la mise en pratique du concept de développement durable, 27 principes fondateurs ont été arrêtés lors de la Conférence de Rio en 1992. Voici quelques-uns de ces principes :

- *le principe de précaution et la priorité à une approche préventive : pour limiter la nécessité de recourir à des mesures curatives par la suite, opérer les choix avec prudence ;*

² CAMPUS RESPONSABLE. L'exemplarité n'est pas une façon d'influencer, c'est la seule. <http://www.campusresponsables.com>. [Page consultée en avril 2018].

- *le principe de responsabilité : adopter une responsabilité humaine et environnementale pour l'ensemble des activités et décisions ;*
- *le principe de transparence : informer, contribuer à l'objectivation des faits, accroître la visibilité de l'information ;*
- *le principe de transversalité : articuler les compétences et les intérêts sectoriels pour prendre des décisions plus intégrées ;*
- *le principe d'innovation sociale et technologique : participer aux développements humain et technologique ;*
- *l'ouverture à la participation citoyenne et au partenariat : tenir compte des besoins exprimés, motiver les acteurs et les pousser à prendre des responsabilités pour le développement durable ;*
- *le principe de contribution aux enjeux globaux : avoir un impact local, national pour contribuer à rencontrer des enjeux mondiaux ;*
- *le principe de solidarité : au sein d'une société dans le temps, dans l'espace...*

Le graphique introduit en outre la notion de gouvernance. La Commission européenne définit la gouvernance comme suit :

« l'expression gouvernance désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence »³.

La gouvernance est une démarche plus participative à la démocratie, elle dépasse le processus représentatif conventionnel et associe tous les acteurs dans le processus décisionnel. Elle implique par conséquent une large consultation de la population, en ce compris les citoyens, associations, entreprises, et autres acteurs impliqués à l'échelon local afin de garantir une représentativité de la communauté.

2.3 Actions communales en faveur du développement durable

Diverses actions communales sont et ont été mises en place en faveur du développement durable :

- Remplacement progressif de l'éclairage public par du LED en collaboration avec ORES ;
- Limitation des revêtements imperméables pour favoriser l'infiltration naturelle des eaux ;
- Sensibilisation au 0 déchet via des conférences, animations, brochures, le PCS, etc. ;
- Développement de la mobilité douce ;

³ COMMISSION EUROPÉENNE. Livre blanc sur la gouvernance européenne. 2006.

- Présence d'une maison communautaire pour seniors ;
- Création de logements tremplins ;
- Développement du soutien aux associations sportives ;
- Mise à disposition d'un bâtiment pour la création d'une crèche ;
- Collaboration avec les enfants des écoles via l'action BeWapp ;
- Etc.

Ces actions sont d'ailleurs mises en avant dans la déclaration de politique communale 2024-2030 ainsi que dans le Plan Stratégique Transversal (PST) 2018-2024 ; le nouveau PST étant en cours de finalisation.

En outre, Ouffet a été sélectionné, en 2024, par la Wallonie pour participer au dispositif « vers des organisations durables » visant à mettre en place une transition vers un développement durable sur base des 17 ODD. A cet effet, Ouffet a organisé 5 ateliers et la feuille de route de la Commune est en cours de rédaction. Ouffet a également soumissionné pour la mise en œuvre des feuilles de route ODD. Elle a été sélectionnée pour 2 projets : l'installation de protections solaires au bâtiment au *Pahy* où se trouve l'accueil extrascolaire des enfants et l'installation d'une pompe à chaleur destinée à l'administration communale. Les projets sont toujours à l'étude.

III. Evaluation de la précédente Opération de Développement Rural

3.1 Résumé de la première Opération de Développement Rural

Ouffet est entré en Opération de Développement Rural le 19 décembre 2006, lorsque le Conseil communal a pris la décision de principe de mettre en œuvre un PCDR et de désigner le GREO(V)A en tant qu'organisme accompagnateur. Six années plus tard, le 15 mars 2012, le Conseil communal a approuvé le PCDR finalisé. Ce dernier a été approuvé par le Gouvernement wallon, pour une période de 10 ans, le 7 mars 2013.

Quant à la CLDR, celle-ci a été mise en place en 2009 et se réunit toujours actuellement dans le cadre des projets en cours d'activation (phases finales).

3.2 Bilan des actions réalisées

Au sein du programme d'actions établi dans le précédent PCDR, nombreuses réalisations sont à citer :

- **Cadre de vie**
 - Etude (toujours en cours) sur l'aménagement potentiel d'un système de lagunage collectif à Ellemelle ;
 - Installation d'un PAV (Point d'Apport Volontaire) : conteneur enterré qui permettra aux citoyens qui ne peuvent accueillir un conteneur plus grand, de déposer leurs déchets ménagers résiduels en dehors des jours de collecte réguliers ;
 - Collaboration avec la *Ressourcerie du Pays de Liège*.

- **Economie**
 - Achat d'une carrière par la Commune, mais aucun projet la concernant actuellement ;

- **Vie citoyenne, lien social, participation citoyenne**
 - Installation de bancs et d'une poubelle place du Baty ainsi que la plantation de 10 arbres dans le cadre du subside BiodverCité 2023. Un terrain de pétanque sera bientôt aménagé à cet endroit également ;
 - Réinstauration du jumelage avec la commune de Vagney (France) en été 2025 ;
 - Installation d'un préau en 2024 à *La Sittelle*.

- **Enfants et jeunes**
 - Modernisation de la plaine de jeux d'Ouffet (juillet 2025) ;
 - Projet du partenariat public-privé pour l'ouverture d'une crèche.

- **Sport**
 - Partenariat avec 4 autres communes et le Collège Saint-Roch Ferrières pour la rénovation de la piscine du collège et création d'une intercommunale à cet effet.
 - Mise à disposition de locaux à destination des patients du CHU en rémission d'un cancer.

- **Mobilité, sécurité routière**
 - Aménagement d'un parking de co-voiturage *rue aux oies* ;
 - Achat d'un radar préventif en 2025 (déplacement sur l'ensemble du territoire) ;
 - Etude en cours pour l'installation d'un radar tronçon sur la vallée du Néblon ;
 - Installation de deux nouveaux abris de bus à Bémont et à Ellemelle ;
 - Réfection de la rue Mognée en 2025-2026 (Plan d'Investissement 2022-2024).

3.3 Bilan des fiches-projets activées

- **Fiche-projet 2.2 : Création d'une Maison communautaire intégrant une dimension intergénérationnelle**

La maison communautaire, située *rue des Pahys 6* à 4590 Ouffet a débuté ses activités en 2013. C'est un véritable lieu de rencontres pour les plus de 60/65 ans. Cette dernière a pu être mise en place grâce à un subside de l'appel à projets « Générations rurales » de 50.000€.

- **Fiche-projet 2.3 : Aménagement de la Place d'Ouffet afin de la rendre plus conviviale et d'en faire un premier point d'accroche touristique**

La place d'Ouffet a connu de beaux aménagements en 2012-2013 suite à la réception de subsides de la Région Wallonne dans le cadre des crédits impulsion. Sur un montant total de 199.781,81 € TVAC, Ouffet a reçu 150.000 € d'aide. En outre, dans le cadre du subside Biodiversité 2023, la Commune a pu planter 30 arbres en 2024 (25% de charme, 25% de chêne sessile, 25% de chêne des marais et 25% de tilleul).

- **Fiche-projet 3.4 : Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré**

Construction de 2 maisons et 6 appartements à loyers modérés à la Maladrée par Ourthe-Amblève Logement en 2016.

- **Fiche-projet 3.7 : Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies (Ouffet) afin de soutenir la vie associative**

La salle aux oies (*rue aux oies 2* à 4590 Ouffet), inaugurée en 2019, propose 2 salles (une au rez-de-chaussée de maximum 40 places assises et une seconde à l'étage de maximum 120 places assises). Dès l'inauguration en 2019, la salle était fréquemment louée, quasiment tous les week-ends. Elle est appréciée pour sa fonctionnalité.

Cette fiche a été exclusivement activée avec l'aide du SPW-Développement rural. Pour un montant de travaux de 1.558.941, 02 €, la promesse de subsides s'élève à 849.865, 33€.

- **Fiche-projet 1.2 : Ellemelle : Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable**

La salle Aurore (*rue de Verlée 6* à 4590 Ellemelle), inaugurée en 2022, propose une salle d'une capacité de 100 places assises. Cette salle est également très convoitée par les citoyens.

Cette fiche a été exclusivement activée avec l'aide du SPW-Développement rural. Pour un montant de travaux de 1.434.735, 90 €, la promesse de subsides s'élève à 842.678, 32 €.

- **Fiche-projet 1.4 : Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades**

Précisée en 2021 :

ELLEMELLE-OUFFET-WARZEE : Renforcement des liaisons entre lieux de vie de la commune et vers la Commune d'Anthisnes en sécurisant certains sentiers ou voiries existants et en créant de nouveaux modes doux en site propre (circuits destinés aux cyclistes et aux piétons)

Cette fiche-projet est toujours en cours d'activation et concerne la mise en place d'un réseau supplémentaire de liaisons douces de 3,5 km. Ce dernier s'intègre parfaitement dans la suite des infrastructures douces déjà mises en place à Ouffet (voir chapitre 12).

Cette fiche a été activée avec l'aide du SPW-Développement rural et de l'appel à projet « Mobilité douce ». La phase avant-projet est toujours en cours avec un subside estimé à 723.782, 01€. Ce dernier sera revu puisque le projet a été modifié suite à la réception de la convention-exécution.

- **Fiche-projet 1.5 : Développement du parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries (phase 1), et d'un bâtiment relais par une extension en collaboration avec la SPI (phase 2)**

Concernant la phase 1 (nouvelles voiries) :

- Sur les 14 ha, seuls 2,6 à 3 ha sont encore libres
- Permis d'urbanisme octroyé pour la construction d'une nouvelle voirie : terminée en 2017
- 20 avril 2018 : inauguration des nouvelles voiries réalisées en collaboration avec la SPI

Concernant la phase 2 (bâtiment relais) : plus à l'ordre du jour.

- **Fiche-projet 1.6 : Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication, à destination de la population et des touristes**
 - Le site internet a été mis à jour : ajout des cartes des 7 balades, insertion de la liste des commerçants locaux, de formulaires administratifs et de galerie de photos (2013)
 - Nouveau site internet communal en cours – 2025
 - Possibilité proposée aux citoyens d'installer l'application BE Alert
 - L'Administration possède une nouvelle page Facebook (2021)
- **Fiche-projet 2.5 : Valorisation du patrimoine**

Des actions ponctuelles sont réalisées selon les opportunités :

- Mise en valeur du monument aux morts dans le cadre d'un plan éclairage
- Mise en valeur du patrimoine lors de Wallonie Weekend Bienvenue (2015)
- Réalisation inventaire des tombes de l'ancien cimetière
- 2017 : appel à projet pour l'amélioration des cimetières en proposant l'embellissement des aires de dispersion des cendres
- Création des aires de dispersion terminées dans les 3 cimetières
- *Les Passeurs de Mémoire* ont valorisé le patrimoine en apportant une quantité importante d'informations sur le site WikiHuy. Cette source d'informations a été remplacée par un site web spécifique à Ouffet.⁴

⁴ <https://passeursdememoireouffet.be/index.php?title=Accueil>

- **Fiche-projet 2.6 : Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité**
 - Acquisition de matériel de désherbage thermique avec les communes membres du GAL Pays des Condruses (2014) : le GAL a engagé un PTP pour gérer l'utilisation de la machine.
 - Groupe de travail lancé fin 2019 afin d'actualiser la fiche et générer de nouvelles actions.
 - Une étudiante a réalisé un travail de fin d'étude par l'établissement de l'état des lieux de la biodiversité sur une partie de la commune.
 - En 2019 : subside obtenu dans le cadre d'un appel à projets : 1.200€ pour acheter 234 plants. Le projet a été préparé avec le groupe « Maillage écologique » et approuvé par la RW.
 - En 2021 : obtention d'un subside destiné à commander des nichoirs, des arbres à hautes tiges et futaie pour plantation en bordure de route et distribution lors de la journée de l'arbre + des tourniquets.

- **Fiche-projet 2.7 : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population**
 - Engagement d'un éco-passeur (2013) et d'un coordinateur POLLEC dont les missions ont été reprises par l'éco-passeur lorsque la mission de ce dernier s'est arrêtée.
 - Dossier UREBA exceptionnel pour l'isolation des vides ventilés de l'école communale : travaux terminés en 2017
 - Etude en 2014 afin d'améliorer l'empreinte énergétique de 3 bâtiments communaux : l'école de Warzée, l'administration et le presbytère. L'étude révèle qu'ils sont déjà performants énergétiquement
 - 2014 : information du personnel communal sur les économies d'énergie initiées par le dossier 31 communes au soleil
 - Placement d'un double vitrage au presbytère à Ouffet
 - Réalisation d'un audit énergétique pour la Tour de Justice par un auditeur agréé UREBA (2016)
 - Adhésion au projet POLLEC : signature de la convention des Maires en faveur de l'énergie et du Climat par la commune d'Ouffet
 - 2017 : Dans le cadre de POLLEC et de nouvelles obligations du GAL relatives à son contrat programme : réflexions en cours pour la diminution de la production de CO2 et la réalisation de nouvelles économies d'énergie
 - La salle Aux Oies et la Salle l'Aurore sont adaptées aux normes actuelles en matière énergétique.

- 2021 : tous les bureaux de l'administration ont été équipé d'éclairage LED.

- **Fiche-projet 3.2 : Ellemelle : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école dans un but de valorisation du patrimoine et de création de logements tremplins**

Cette fiche-projet est toujours en cours d'activation puisque les travaux sont effectués actuellement. Le ROI des logements doit encore être réalisé en collaboration avec la CLDR. Ce sont deux appartements qui seront proposés à la location.

Cette fiche a été exclusivement activée avec l'aide du SPW-Développement rural. Pour un montant de travaux de 630.084,66 €, la promesse de subsides s'élève à 372.620,49 €.

- **Fiche-projet 3.3 : Rénovation des locaux du Complexe Sportif Tige de Pair**

- Assainissement du bâtiment du club de tennis : installation d'un drain, hydrofugation des murs, nouvelles douches en 2017
- Rénovation complète d'un des terrains de tennis et mise en œuvre de l'éclairage (subside Infrasports au tennis).
- En 2021 - Amélioration du terrain de football.
- Achat et installation d'un robot tondeuse et de nouveaux éclairages (dossier Infrasports - 2024).

- **Fiche-projet 3.6 : Aménagement d'une voie lente cyclopedestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus**

- 2018 : réunion entre les 4 communes concernées afin de voir comment constituer et introduire un dossier visant à relier le RAVeL du Condroz (Clavier) à celui de l'Ourthe (Hamoir) : Stade de la réflexion
- Septembre 2019 : subside de 180.000€ attribué à la Commune d'Ouffet par le SPW Infrastructures (suite à l'appel à projets Mobilité active 2019) pour entamer le RAVEL entre Clavier et Ouffet
- Sur la commune, le tracé relie Warzée à Ouffet par le tige d'Oneux vers la rue du Moulin.

- **Projet transcommunal : CLAVIER / OUFFET Construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier**

Le hall polyvalent transcommunal Clavier-Ouffet est un projet de grande envergure pour la commune de Clavier ainsi que pour celle d'Ouffet. Il permet de dynamiser la pratique sportive dans ces

communes mais également dans les communes voisines grâce à l'organisation de différentes activités par les clubs, de stages ainsi que d'événements.

L'infrastructure se situe rue *Sur Fosses 26* à 4560 Clavier. Elle se compose d'un plateau sportif, d'une cafétéria, de deux salles de village, de terrains extérieurs ainsi que de vestiaires. Elle dispose également d'un parking de 120 places avec bornes électriques pour voiture et pour vélo.

Afin de promouvoir le sport pour tous, ce hall est accessible aux clubs comme aux particuliers via un système de réservation.

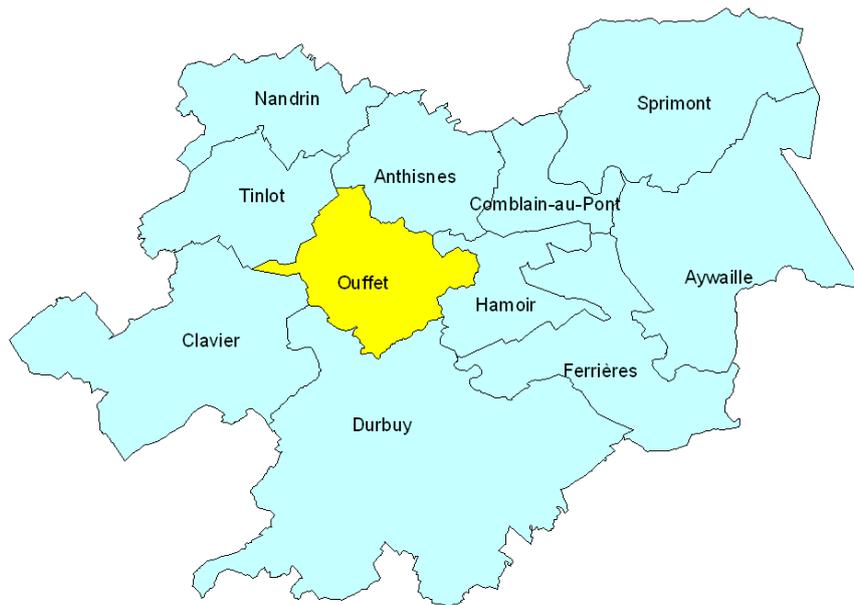
Résumé des fiches-projets activées :

LOT 1	LOT 2	LOT 3
1.1	2.1	3.1
1.2	2.2	3.2
1.3	2.3	3.3
1.4	2.4	3.4
1.5	2.5	3.5
1.6	2.6	3.6
1.7	2.7	3.7
	2.8	
	2.9	
4 réalisations /7	5 réalisations /9	5 réalisations /7

Au total, sur 23 fiches-projets, 14 ont été activées par la Commune, soit plus de 50% des projets inscrits. Sans compter le projet transcommunal réalisé en collaboration avec Clavier.

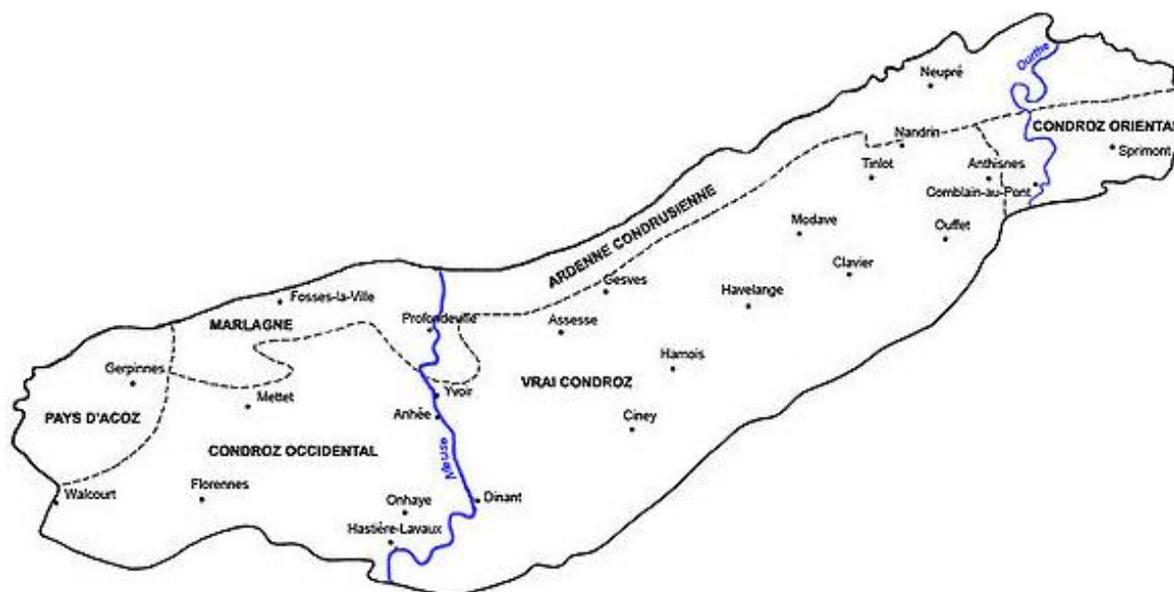
IV. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Erreur ! Signet non défini.



4.1 Localisation géographique

OUFFET, commune située en Province de Liège et limitrophe à celle du Luxembourg, appartient judiciairement et administrativement à l'Arrondissement de Huy-Waremme. Lors de la constitution de la présente étude socio-économique, un découpage géographique, appelé dans le reste du document **Microrégion**, a été déterminé afin d'effectuer des comparaisons dans un contexte transcommunal. La carte ci-contre reprend les entités de cette zone géographique.



Au cœur du Condroz⁵ Liégeois, OUFFET jouxte Durbuy⁶ (Province du Luxembourg) et la Commune s'inscrit dans le contexte de l'EUREGIO Meuse-Rhin⁷.

Le tableau ci-dessous illustre les distances en kilomètres du centre d'Ouffet vers d'autres entités. Cet aperçu est intéressant car il s'agit de différents pôles d'attraction dont l'impact peut se mesurer dans la vie quotidienne des OUFFETOIS pour les déplacements vers le lieu de travail, les loisirs...

Commune	Distance ⁸ en km
Aywaille	22
Bruxelles	126
Durbuy	14
Huy	21

⁵ OUFFET se situe dans le « vrai Condroz » ou le « Condroz central »

⁶ Ce point est important à souligner au vu de l'influence de ce pôle touristique sur la Microrégion.

⁷ Créé en 1976 en tant que groupe de travail, l'EUREGIO MEUSE-RHIN est l'un des plus anciens partenariats de coopération transfrontalière. En 1991, l'Euregio s'est dotée d'un statut juridique en devenant une Fondation de droit néerlandais dont les membres sont la Province du Limbourg (Pays-Bas), les Provinces du Limbourg et de Liège (Belgique), la Communauté germanophone (Belgique), la "Regio Aachen e.V." (Allemagne).

⁸ Les distances ont été calculées à l'aide www.viamichelin.com en utilisant l'itinéraire conseillé par le site.

Liège	32
Namur	63
Marche	33

4.2 Caractéristiques générales

4.2.1 Au niveau paysager

Témoin du caractère rural de la commune, une part importante du territoire communal est composée de **terres boisées (27 %** de la superficie) et de **terres agricoles (67 %⁹** de la superficie), représentant donc ensemble 94 % du territoire ouffetois. Le **cours d'eau** principal est l'**Ourthe** qui traverse l'entité seulement sur 676 mètres, suivi du **Neblon**.

Depuis 2010, OUFFET a rejoint le Contrat de rivière Ourthe. Outre les actions menées sur l'ensemble de la rivière, OUFFET en tant que maître d'œuvre, inscrit des actions à chaque programmation.

Pas moins de 4 sites Natura 2000 sont présents sur l'entité et couvrent une superficie totale de plus de 95 ha, soit 2,4% du territoire.

4.2.2 Au niveau socio-économique

La population d'Ouffet est passée de 2.474 habitants en 2000 à 2.788 habitants en 2024. Cela représente une augmentation de 314 habitants en 24 ans, soit un **taux de croissance** de 12,7%. En comparaison, pour la même période, la population wallonne a augmenté de 10,6%.

Au 1^{er} janvier 2024, la commune d'Ouffet comptait 51,1 % de femmes et 48,9 % d'hommes, avec un âge moyen de 42,7 ans. La pyramide des âges présente une forme caractéristique de "meule de foin", indiquant un vieillissement progressif de la population. La base de la pyramide est moins large,

⁹ Ce chiffre inclut les parts respectives de surfaces enherbées et friches agricoles, terres arables et cultures permanentes, et terrains occupés par des bâtiments agricoles (site web *walstat.iweps.be* consulté le 27 juin 2025).

reflétant une diminution du nombre de jeunes générations, tandis que le sommet est plus large, signalant une augmentation du nombre de personnes âgées.

Plus de 32% des ménages ne comportent qu'une seule personne (généralement soit jeune, soit âgée). Cela constitue un indicateur de l'existence du besoin d'un certain type de logement dont le coût doit pouvoir être supporté par un seul revenu. Ce chiffre ne cesse par ailleurs de croître en raison notamment du vieillissement de la population.

4.2.3 Au niveau architectural

Dans une commune, la structure du bâti et ses caractéristiques sont à mettre en lien avec les éléments suivants :

- Le site d'implantation avec ses caractéristiques et ses ressources,
- L'affectation du bâti,
- L'organisation de la société qui est à son origine.

Les villages principaux d'Ouffet (Ouffet, Ellemelle et Warzée) présentent les caractéristiques suivantes :

- Configuration dense, marquée par une structure de rues et un bâti continu d'immeubles mitoyens, souvent adaptés à la fonction commerciale/agricole ;
- Caractères architecturaux relativement homogènes par quartier ;
- Manque d'espaces publics supplémentaires propice à l'activité sociale/conviviale.

Les villages secondaires/autres hameaux présentent les caractéristiques suivantes :

- Organisation traditionnelle ;
- Constructions originellement agricoles, disposées en ordre d'apparence lâche.

Les nouvelles constructions présentent les caractéristiques suivantes :

- Type unifamiliale ;
- Contraste avec les unités d'ensemble formées par le bâti traditionnel.

La commune dispose d'un patrimoine architectural riche, porteur d'un passé historique intéressant, qui constitue un atout à préserver et à mettre en valeur. Le petit patrimoine constitue également un ensemble de souvenirs importants à conserver, voire à éventuellement restaurer. La valorisation de ce patrimoine passe notamment par une optimisation de l'information (panneaux informatifs, promenades à thème, appel aux souvenirs des anciens, etc.).

V. OUFFET, ACTEUR DE L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Selon les termes du décret du 11 avril 2014, une Opération de Développement rural est un processus participatif, mené par une Commune, au service du milieu rural.

A l'origine de ce processus se trouvent, bien évidemment, les mandataires communaux qui ont décidé lors du Conseil communal du 6 juin 2022 de lancer cette opération dans le but de revitaliser la commune, d'améliorer son cadre de vie ainsi que les conditions de vie des Ouffetois en respectant et en tirant parti de toutes ses particularités et de la spécificité de son caractère rural.

Le lancement d'un tel projet par une Commune suppose de sa part une mobilisation des moyens humains et financiers. Toutes les personnes citées ci-après interviendront, de près ou de loin, dans la concrétisation du projet.

5.1 Ressources humaines

5.1.2 Collège communal – Législature 2024-2030

Le Collège communal, pouvoir exécutif de la Commune, est composé à ce jour comme suit :

a. La Bourgmestre

Caroline CASSART-MAILLEUX (EC, Entente Communale)

Officier de l'état civil.

Ses attributions : finances, enseignement, police, zone de secours, agriculture et fabrique d'églises.

b. Les Echevins

Emilie SERVAIS – 1^{ère} échevine (EC, Entente Communale)

Ses attributions : développement rural, jeunesse, petite enfance, communication, tourisme, GAL des Condruses et GREOVA.

Michel PREVOT – 2^{ème} échevin (EC, Entente Communale)

Ses attributions : travaux, mobilité, sécurité routière, bâtiment, patrimoine et cimetières.

Jean-Marc MOES – 3^{ème} échevin (EC, Entente Communale)

Ses attributions : aînés, culture, sport, environnement, associations, commerces et zonings.

c. Le Président du CPAS

Arnaud MASSIN (EC, Entente Communale)

Ses attributions : logement, urbanisme, ALE/emploi et bien-être animal.

5.1.3 Conseil communal – Législature 2024-2030

Le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal et se réunit, sous la présidence du Bourgmestre, « toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an ». (Art. L1122-11 du CDLD).

Le Conseil communal constitue, avec le Collège communal et la Bourgmestre, un organe représentatif de toute la population de la commune.

Outre les membres du Collège communal, le Conseil communal compte :

- 5 conseillers EC (Entente Communale) : Madame **Amandine MARECAUX**, Madame **Marie-Cécile RONDELET**, Madame **Marie-Cécile SEYDEL**, Madame **Anne-Sophie GRUSLIN**.
- 2 conseillers de Ouffet Ensemble : Monsieur **Julien LOIX**, Monsieur **François GROGNA**.

5.1.4 Directeur général et Directeur financier

a. La Directrice générale

Hélène PREVOT

Art. L1124-4 §1^{er}. Le Directeur général est chargé de la préparation des dossiers qui sont soumis au Conseil communal ou au Collège communal. Il assiste, sans voix délibérative, aux séances du Conseil et du Collège.

§2. Sous le contrôle du Collège communal, il dirige et coordonne les services communaux et, sauf les exceptions prévues par la loi ou le décret, il est le chef du personnel.

b. Le Directeur financier

Saïd BENZAROUR

Art. L1124-21 §1^{er}. Les fonctions de Directeur financier sont conférées et exercées conformément aux dispositions ci-après :

1° dans les communes comptant plus de 10 000 habitants, par un Directeur financier ;

2° dans les communes comptant 10 000 habitants et moins, par un Receveur régional ; sauf si le Conseil communal crée l'emploi de Directeur financier.

5.1.5 CPAS (Centre Public d'Action Sociale)

En vertu de l'article premier de la *Loi organique du 8 juillet 1976*, « *Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine* ». Afin d'assurer cette mission, chaque Commune est dotée d'un *Centre Public d'Action Sociale* qui est administré par le *Conseil de l'Action Sociale*.

Les membres du *Conseil de l'Action Sociale* (au nombre de 9 pour une population ne dépassant pas 15.000 habitants) sont élus par les membres du *Conseil communal*.

Le *Conseil de l'Action Sociale* est à ce jour composé comme suit :

- Arnaud **MASSIN**, Président
- Marie-Cécile **RONDELET**
- Renée **LARDOT**
- Agnès **VAN EYNDE**
- Jean-Pierre **LEGRAND**
- Xavier **KASLBUSCH**
- Didier **DETAILLE**
- Sabrina **BERTOLI**
- Jean-Marie **LIZEN**

La directrice générale du CPAS est Madame **Elisabeth BRONE**.

5.1.6 Administration communale et services communaux

a. Sites des services de l'Administration communale de Ouffet

Le bâtiment situé *rue du village, 3 à 4590 Ouffet* abrite la plupart des services communaux à l'exception du service des travaux qui est logé *rue de Temme, 41 à 4590 Ouffet*, du CPAS logé *rue du village, 10 à 4590 Ouffet* et du service relatif à l'accueil des enfants situé à *Pahy, 6 à 4590 Ouffet*.

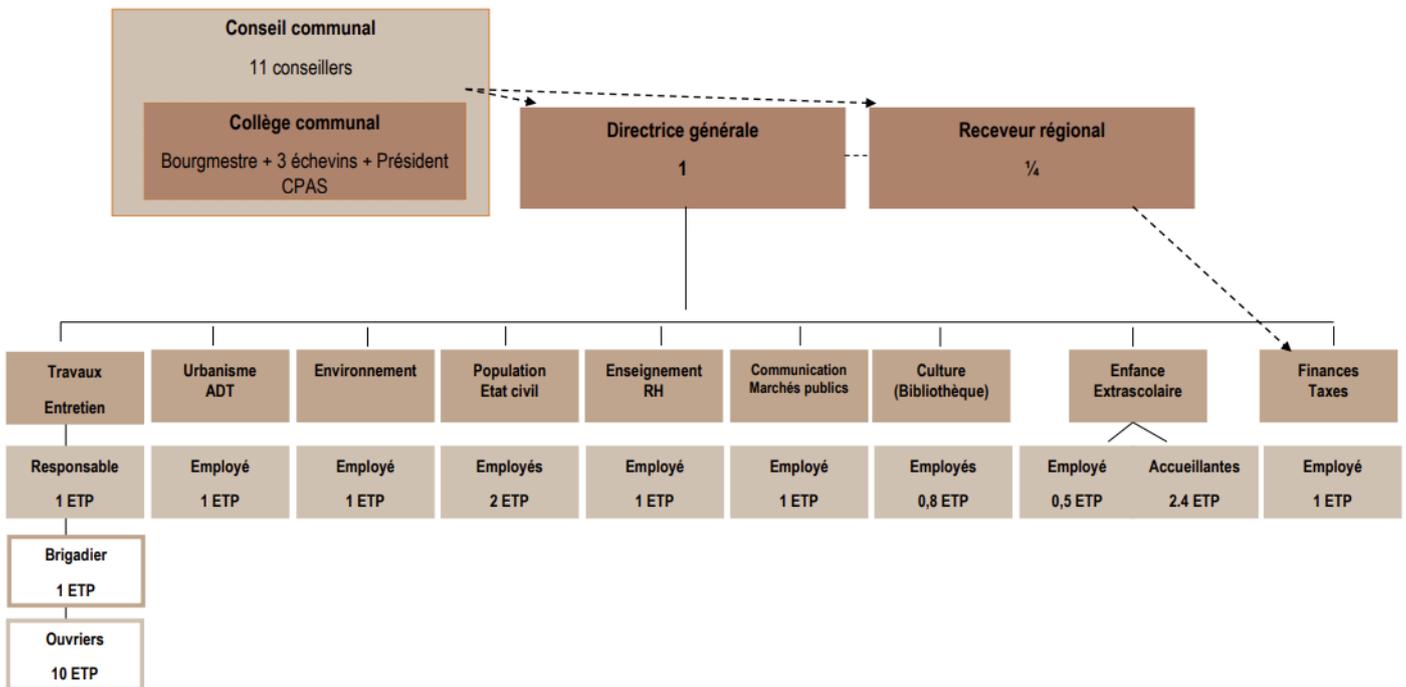
L'horaire d'ouverture du bâtiment principal (*rue du village, 3 à 4590 Ouffet*) est consultable sur le site internet de la Commune (<https://www.ouffet.be/>). La Commune est joignable par téléphone au 086/36.61.36 et par mail : commune@ouffet.be.

L'ensemble des services communaux coopère à l'élaboration de ce pré-diagnostic en apportant des précisions, chacun dans son domaine.



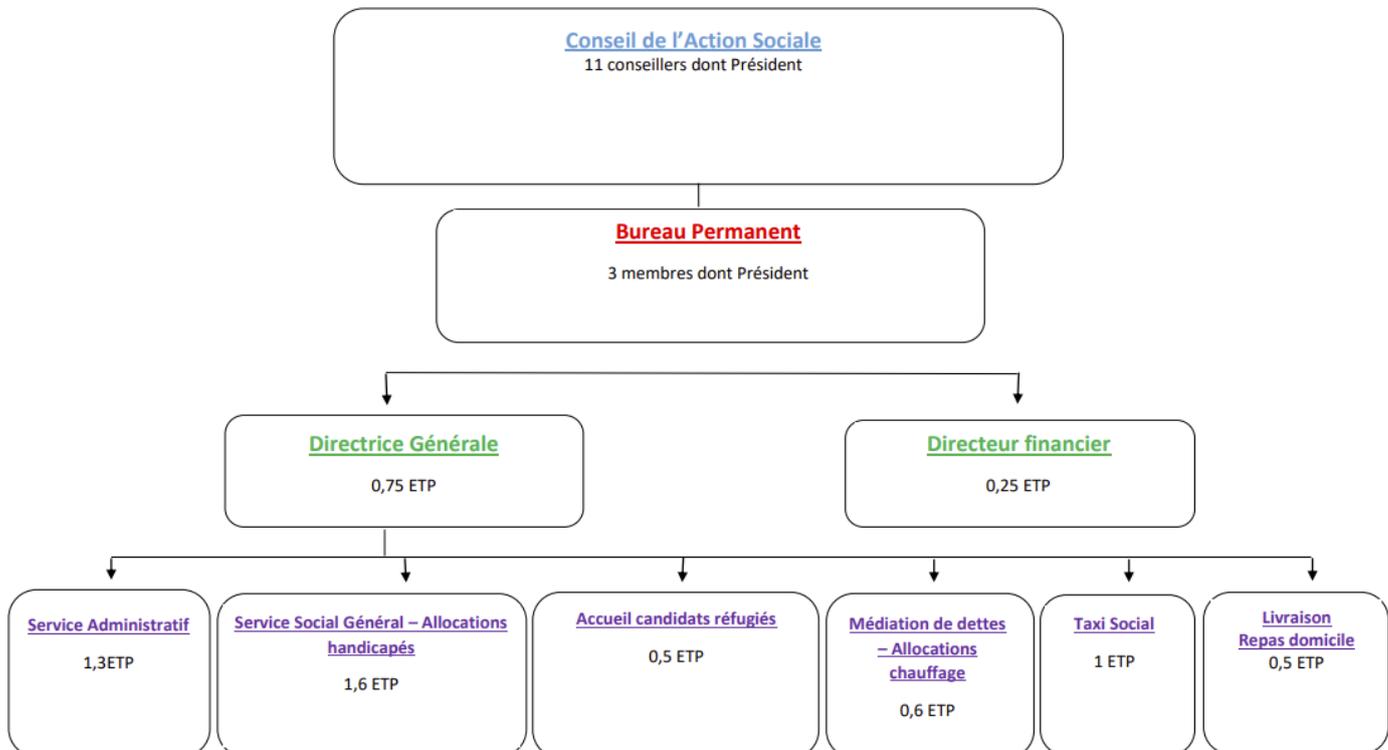
Site rue du village 3

b. Organigramme des services de l'Administration communale



c. Organigramme du CPAS

Organigramme du CPAS d'Ouffet



5.1.7 Conseils consultatifs

L'ensemble des Conseils consultatifs de la Commune sont présentés sous ce point. Dans le cadre de l'élaboration du PCDR, l'acteur majeur est évidemment la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) qui intervient tout au long du processus.

a. Généralités

Moyens de consultation des citoyens utilisés de manière fréquente, les Conseils consultatifs sont expressément visés par l'art L1122-35 du CDLD qui dispose : « *Le Conseil communal peut instituer des Conseils consultatifs. Par Conseil consultatif, il y a lieu d'entendre « toute assemblée de personnes, quel que soit leur âge, chargées par le Conseil communal de rendre un avis sur une ou plusieurs questions déterminées* ».

Ces Conseils sont institués dans les matières les plus diverses : culture, jeunesse, sports, logement, troisième âge, développement durable, etc.

C'est au *Conseil communal* qu'il appartient d'instituer de tels Conseils. Lorsqu'il le fait, il en fixe la composition en fonction de leurs missions et détermine les cas dans lesquels leur consultation sera obligatoire. Le Conseil doit mettre à leur disposition les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Certains Conseils sont organisés par des législations particulières, ainsi la *Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité* (CCATM) ou encore la *Commission Locale de Développement Rural* (CLDR) dans le cadre des ODR.

Ces Conseils n'ont aucun pouvoir de décision mais permettent aux citoyens de participer à divers projets communaux au stade de leur conception.

b. Conseils consultatifs à Ouffet

CLDR ou Commission Locale de Développement Rural

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR), une CLDR est mise en place. Selon les termes de l'article 6 du décret du 11 avril 2014, la CLDR est présidée par le Bourgmestre ou son représentant. Elle compte dix membres effectifs au moins et trente membres effectifs au plus, ainsi qu'un nombre égal de membres suppléants. Un quart des membres effectifs et suppléants peut être désigné au sein du Conseil communal.

Les autres membres sont désignés parmi des personnes représentatives des milieux associatif, politique, économique, social et culturel de la commune et des différents villages ou hameaux qui la composent, en tenant compte des classes d'âge de sa population.

La CLDR a pour mission tout d'abord de préparer l'ensemble du document PCDR qui sera avalisé par le Conseil communal pour être ensuite soumis à l'approbation du Gouvernement wallon, et également de suivre la mise en œuvre du PCDR et des projets qui le composent. Ce travail s'effectue avec l'assistance d'un auteur de programme et d'un organisme accompagnateur.

La CLDR de Ouffet a été mise en place en septembre 2009 et est toujours active relativement à l'activation des dernières fiches-projets du PCDR précédent. Une actualisation des membres (ainsi que l'accueil de nouveaux citoyens) aura lieu prochainement dans le cadre de cette nouvelle opération de développement rural.

CCA ou Commission Communale de l'Accueil

La Commission Communale de l'Accueil, après analyse des besoins au niveau de l'accueil extra-scolaire des enfants de 2,5 ans à 12 ans, établi un programme CLE de coordination locale nécessitant un agrément de l'O.N.E. Ce programme CLE reprend notamment l'identité des opérateurs d'accueil, les besoins d'accueil rencontrés, le projet d'accueil de la Commune de Ouffet et les diverses modalités d'organisation de l'accueil extra-scolaire.

Le projet d'accueil de la commune d'Ouffet est agréé et gratuit pour l'ensemble des enfants hors vacances scolaires.

CCCA ou Commission Communale Consultative des Aînés

La Commission communale consultative des aînés a pour mandat de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale. (Circulaire Furlan)

5.2 Ressources financières

5.2.1. Présentation du budget 2025

Le budget communal est un document à portée économique : sur base de prévisions, il permet de vérifier que les recettes permettront de couvrir les dépenses (équilibre budgétaire).

C'est aussi un document à portée politique. En effet, ce document peut s'entendre comme la traduction, en termes financiers, des priorités de développement et de gestion de la majorité dirigeante. Il peut se définir comme une autorisation que donne le *Conseil communal* au *Collège communal* aux fins de procéder à des dépenses et de percevoir des recettes jusqu'à des montants préalablement établis sur base d'une part des réalités financières de la *Commune* et d'autre part du programme politique et des objectifs de la majorité issue des élections.

Le budget est préparé par le *Collège communal* et, arrêté, lors d'un vote, par le *Conseil communal*. Une fois voté par le *Conseil communal*, le budget doit être soumis à la *Tutelle* (à laquelle il doit être transmis au plus tard pour le 15 janvier de l'année considérée). Après soit approbation soit réformation par la *Tutelle*, il sera exécuté par le *Collège communal*.

Le budget 2025, voté par la *Conseil communal* de Ouffet en décembre 2024....

- **Service ordinaire du budget**

Le "service ordinaire du budget" désigne l'ensemble des recettes et des dépenses qui se produisent une fois au moins au cours de chaque exercice financier (caractère récurrent) et qui assurent à la Commune des revenus et un fonctionnement réguliers, en ce compris le remboursement périodique de la dette.

DEPENSES DU SERVICE ORDINAIRE

	FONCTIONS	PERSONNEL	FONCTION- NEMENT	TRANS- FERTS	DETTE	PRELEVE- MENTS	TOTAL
009	Recettes générales		14.800,00		100,00	0,00	14.900,00
049	Impôts et taxes			1.400,00			1.400,00
059	Assurances	15.000,00	30.700,00				45.700,00
123	10 - 121 Administration générale	912.869,34	230.003,17	54.010,24	0,00	0,00	1.196.882,75
129	Patrimoine privé		106.600,00	1.000,00	31.965,11		139.565,11
139	Services généraux	333.339,94	17.500,00	1.600,00			352.439,94
369	35 - 36 Pompiers		2.600,00	114.642,15		0,00	117.242,15
389	38 Autres mesures de protection			11.913,56			11.913,56
399	Justice - Police		1.500,00	230.857,00			232.357,00
499	Communications - Voies navigables	678.620,42	250.500,00	0,00	10.304,73		939.425,15
599	Commerce - Industrie			8.378,88			8.378,88
699	Agriculture - pêche - ravitaillement		6.658,50	125,00			6.783,50
729	Enseignement fondamental	14.698,63	123.485,00	2.629,82			140.813,45
739	Enseignement secondaire			400,00			400,00
767	767 Bibliothèques publiques	73.701,54	8.755,00		0,00		82.456,54
789	76-77-78 Education populaire et arts	177.302,99	115.370,00	9.794,99	0,00		302.467,98
799	Cultes		42.585,00	10.923,86			53.508,86
839	Assistance sociale	16.914,00	14.200,00	404.190,20			435.304,20
849	Aide sociale et familiale			3.250,00			3.250,00
872	870 - 872 Santé et Hygiène		0,00	3.752,00			3.752,00
874	873 - 874 Alimentation - Eaux		7.416,00				7.416,00
876	875-876 Désinfect. Nettoyage Immondices		6.620,00	191.757,64			198.377,64
879	Santé publique et hygiène publique		15.250,00	2.000,00			17.250,00
939	Logement - Urbanisme - Rénovation		847,06	10.106,00			10.953,06
999	Totaux exercice propre	2.222.446,86	995.389,73	1.062.731,34	42.369,84	0,00	4.322.937,77
	Résultat négatif exercice propre						
999	Exercices antérieurs						0,00
999	Totaux (ex. propre et antérieurs)						4.322.937,77
	Résultat négatif avant prélèvement						
999	Prélèvements						200.000,00

	FONCTIONS	PERSONNEL	FONCTION- NEMENT	TRANS- FERTS	DETTE	PRELEVE- MENTS	TOTAL
999	Total général						4.522.937,77
	Résultat budgétaire négatif de l'ex.						

RECETTES DU SERVICE ORDINAIRE

	FONCTIONS	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	PRELEVE- MENTS	TOTAL
009	Recettes générales	1.500,00	263.811,78	35.260,00		300.571,78
029	Dotation générale aux communes		1.371.494,72			1.371.494,72
049	Impôts et taxes		2.246.368,03			2.246.368,03
059	Assurances	500,00	2.000,00			2.500,00
123	10 - 121 Administration générale	4.280,00	13.580,21		0,00	17.860,21
129	Patrimoine privé	71.000,00	0,00			71.000,00
139	Services généraux	5.200,00	0,00			5.200,00
369	35 - 36 Pompiers		0,00			0,00
399	Justice - Police	6.824,00				6.824,00
499	Communications - Voies navigables	7.000,00	28.304,73			35.304,73
599	Commerce - Industrie	49.527,47	61.277,34	0,00		110.804,81
699	Agriculture - pêche - ravitaillement	69.525,29	0,00			69.525,29
729	Enseignement fondamental	3.000,00	57.881,84			60.881,84
767	767 Bibliothèques publiques	2.500,00	27.502,00			30.002,00
789	76-77-78 Education populaire et arts	17.016,00	36.000,00			53.016,00
799	Cultes	0,00	40,00			40,00
839	Assistance sociale	1.000,00				1.000,00
872	870 - 872 Santé et Hygiène	0,00	0,00			0,00
874	873 - 874 Alimentation - Eaux	0,00		30.212,00		30.212,00
876	875-876 Désinfect. Nettoyage Immondices	1.500,00	3.640,89			5.140,89
879	Santé publique et hygiène publique		0,00			0,00
999	Totaux exercice propre	240.372,76	4.111.901,54	65.472,00	0,00	4.417.746,30
	Résultat positif exercice propre					94.808,53
999	Exercices antérieurs					824.491,65
999	Totaux (ex. propre et antérieurs)					5.242.237,95
	Résultat positif avant prélèvement					919.300,18

	FONCTIONS	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	PRELEVEMENTS	TOTAL
999	Prélèvements					0,00
999	Total général					5.242.237,95
	Résultat budgétaire positif de l'ex.					719.300,18

La commune présente une bonne maîtrise de ses dépenses, avec un budget équilibré et un excédent net significatif. Les charges de personnel sont importantes (51 % des dépenses), mais dans la norme pour une administration communale.

- **Service extraordinaire du budget**

Le "service extraordinaire du budget" désigne l'ensemble des recettes et des dépenses qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal, à l'exclusion de son entretien courant ; il comprend également les subsides et prêts consentis à ces mêmes fins, les participations et placements de fonds à plus d'un an.

DEPENSES DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

	FONCTIONS	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	PRELEVEMENTS	TOTAL
123	10 - 121 Administration générale		0,00			0,00
129	Patrimoine privé		125.000,00			125.000,00
499	Communications - Voies navigables	0,00	120.000,00			120.000,00
599	Commerce - Industrie		0,00			0,00
729	Enseignement fondamental		0,00			0,00
789	76-77-78 Education populaire et arts	0,00	0,00	0,00		0,00
799	Cultes		0,00			0,00
849	Aide sociale et familiale			0,00		0,00
876	875-876 Désinfect. Nettoyage Immondices			0,00		0,00
877	877 Eaux usées			11.774,94		11.774,94
879	Santé publique et hygiène publique		0,00			0,00
939	Logement - Urbanisme - Rénovation		0,00	0,00		0,00

	FONCTIONS	TRANS-FERTS	INVESTIS-SEMENT	DETTE	PRELEVE-MENTS	TOTAL
999	Totaux exercice propre	0,00	245.000,00	11.774,94	0,00	256.774,94
	Résultat négatif exercice propre					256.774,94
999	Exercices antérieurs					0,00
999	Totaux (ex. propre et antérieurs)					256.774,94
	Résultat négatif avant prélèvement					256.774,94
999	Prélèvements					0,00
999	Total général					256.774,94
	Résultat budgétaire négatif de l'ex.					

RECETTES DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

	FONCTIONS	TRANS-FERTS	INVESTIS-SEMENT	DETTE	PRELEVE-MENTS	TOTAL
009	Recettes générales	0,00				0,00
129	Patrimoine privé	0,00	0,00	0,00		0,00
149	14 Calamités	0,00				0,00
499	Communications - Voies navigables	0,00				0,00
729	Enseignement fondamental	0,00				0,00
789	76-77-78 Education populaire et arts	0,00				0,00
839	Assistance sociale	0,00				0,00
879	Santé publique et hygiène publique	0,00				0,00
999	Totaux exercice propre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résultat positif exercice propre					
999	Exercices antérieurs					0,00
999	Totaux (ex. propre et antérieurs)					0,00
	Résultat positif avant prélèvement					
999	Prélèvements					256.774,94
999	Total général					256.774,94
	Résultat budgétaire positif de l'ex.					

Les dépenses sont exclusivement composées en investissements (245.000 €) et remboursement de dette (11.774,94 €). Aucun montant n'est alloué à l'enseignement, à l'aide sociale, ni à la santé, ce qui suggère un focus sur des travaux d'infrastructure ou du bâti ce qui peut être mis en exergue par les détails de la Déclaration de Politique Communale ouffaitoise relative à la législature. Notons que l'enseignant est bien représenté au budget ordinaire, et que pour le budget extraordinaire, un dossier est en attente (modernisation de l'école communale de Warzée et création d'un réfectoire). Ce dossier sera au budget 2026 ou 2027.

5.2.2. Recettes communales 2024 et taxes/redevances communales 2025

La part estimée des recettes communales liée aux impôts et redevances s'élève pour l'année 2025 à 2.246.368,03 € (soit +/- 51% des recettes communales). Ce sont donc les recettes provenant de la fiscalité qui constituent pour Ouffet, comme pour l'ensemble des communes, la plus grosse source de revenus suivies de loin par les revenus provenant du Fonds des communes et divers subsides (essentiellement liés aux frais de fonctionnement). Il existe évidemment une corrélation entre le niveau des recettes fiscales (via les additionnels communaux) et le taux des additionnels d'une part et le niveau de revenus des Ouffetois d'autre part. Au niveau des recettes fiscales, les deux grands postes sont la taxe additionnelle à l'IPP pour près de 1.200.000,00 € de recettes en 2025 et la taxe additionnelle au précompte immobilier pour plus de 700.000,00 € de recettes en 2025.

Le taux des additionnels communaux est fixé pour l'exercice d'imposition 2024 à 8,00% pour Ouffet. A titre de comparaison, ce taux¹⁰ est fixé pour les communes limitrophes à 8% pour Modave, Durbuy et Tinlot, et 8,5% pour Clavier, et Ferrières.

Les **taxes** listées sur les comptes 2025 sont les suivantes :

- Taxe sur la délivrance de permis d'environnement
- Taxe sur la délivrance de documents urbanistiques
- Taxe sur la délivrance de documents administratifs
- Taxe sur les prestations administratives diverses
- Taxe sur les constructions d'immeubles
- Taxe sur l'enlèvement d'immondices et résidus managers
- Taxe sur le déversement sauvage d'immondices sur la voie pub
- Taxe sur les inhumations, dispersion des cendres, columbarium
- Taxe sur tombes, caveaux, columbarium

¹⁰ Source consultée le 10 juillet 2025 sur le site web du SPF Finances : <https://finances.belgium.be/sites/default/files/downloads/111-taux-taxe-communale-2024.pdf>

- Taxe sur les tombes, cellules columbarium et caveaux
- Taxe sur les carrières
- Taxe distribution gratuite écrits publicitaires
- Taxe sur les secondes résidences
- Taxe sur les immeubles inoccupés, inachevés, les taudis
- Taxe additionnelle au précompte immobilier
- Taxe additionnelle à l'I.P.P.
- Taxe additionnelle à la taxe sur les automobiles

Les **redevances** listées sur le site communal en juillet 2025 sont les suivantes :

- Redevance sur le changement de prénoms
- Redevance sur la concession de Sépulture
- Redevance sur les prestations administratives ou techniques
- Redevance pour exhumation
- Redevance en matière de fêtes foraines
- Redevance sur les permis d'environnement
- Redevance sur la prestation du Personnel Ouvrier pour compte de Tiers

5.2.3. Capacité d'emprunt de la Commune en 2025

Les dernières statistiques (de 2023¹¹) relatives à la dette globale des Ouffetois est de 166,90 € par habitant.

Sur base de la circulaire budgétaire 2019, la balise d'emprunt devient pluriannuelle sur 6 ans, couvrant ainsi l'ensemble de la mandature communale 2019-2024. Le montant de la balise a été revu à la hausse pour l'ensemble des communes : pour les communes à l'équilibre à l'exercice propre : la balise d'emprunt passe de 180 €/an/habitant à 200 €/an/habitant, soit un montant global de 1.200 €/habitant sur l'ensemble de la mandature. La population est de 2.822 habitants. Le maximum d'emprunt sur 6 ans (2019-2024) s'élève à 3.386.400, 00 € (soit $2.822 * 1.200,00$ €).

Le budget 2025 de la commune d'Ouffet présente un solde excédentaire ainsi qu'un niveau faible d'endettement ce qui permet une large capacité d'endettement résiduelle conformément aux normes régionales. Elle peut donc envisager de nouveaux emprunts.

¹¹ Source consultée en 2025 sur le site web : walstat.iweps.be. Dernière date sujette à étude statistiques à cet effet : année 2022.

En outre, il convient de respecter le *critère de stabilité de la dette* dont la définition est la suivante : la charge prévisionnelle des nouveaux emprunts communaux ne doit pas dépasser la moyenne des charges annuelles des emprunts venus à échéance au cours des 5 dernières années.

En résumé, il ressort du budget et des résultats des exercices antérieurs que la situation actuelle des finances communales est globalement saine.

L'endettement reste limité, tant en dépenses qu'en recettes.

Les principales sources de financement des investissements sont les fonds propres, et les subsides alloués dans le cadre de programmes de soutien aux investissements communaux.

VI. CARACTÉRISTIQUES, GESTION ET PROTECTION DES MILIEUX PHYSIQUE, NATUREL ET DU PAYSAGE

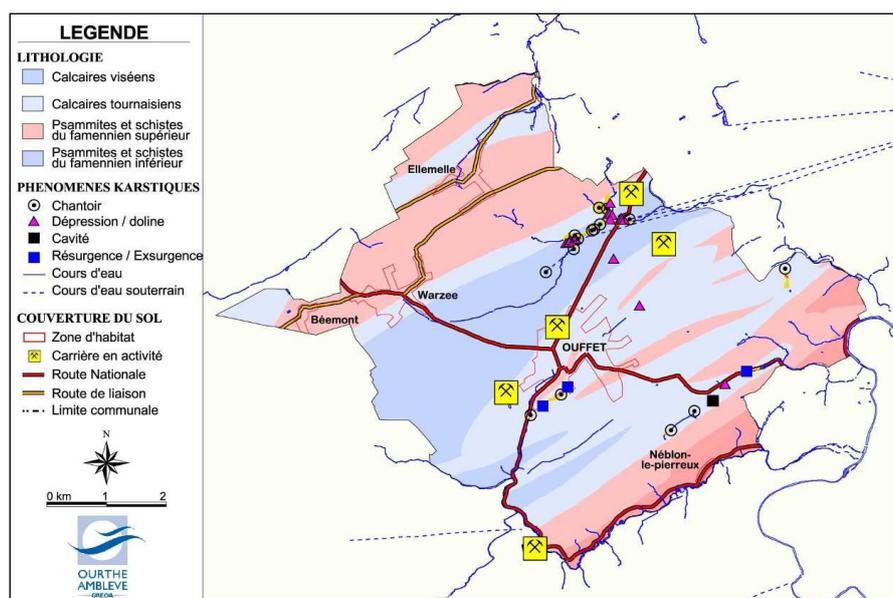
6.1 Relief-Géologie

Territoire de 4.022 ha, OUFFET se classe à la 158^{ème} place sur les 262 communes wallonnes. Par rapport à sa superficie, il s'agit donc d'une petite Commune.

La géologie influe sur la structuration du paysage et sur la nature même des sols sur lesquels une trame biologique (flore et faune) se développe.

La forme, si particulière du relief du Condroz, qui a conduit à la création de la notion de « relief condrusien » prend ses racines dans le substratum géologique ancien. Les grès qui se sont sédimentés au Faménien et auxquels ont succédé les calcaires du Dinantien, ont été plissés lors de l'orogénèse hercynienne. La succession d'anticlinaux et de synclinaux, qui résulte de ce plissement, est orientée Nord-Est au Sud-Ouest. L'érosion qui a suivi a laissé en relief les crêtes de grès et creusé en dépression les niveaux calcaires.¹²

L'étude topographique de la Commune montre que l'altitude oscille entre 150 et 305 mètres. De grandes dénivellations sont constatées majoritairement au sud-est de la Commune vers le Néblon et l'Ourthe. Hormis ces zones, les pentes sont majoritairement relativement douces (de 240 m à 305 m).



¹²Dr. E. GROESSENS, *Le CONDROZ, une entité géographique, reflet de son passé*. <http://www.geologie-info.com/articles.php?Article=Condroz>

La carte simplifiée¹³ reprise ci-dessus montre la nature des sols de l'entité avec la présence de bandes calcaires qui, en s'érodant sous l'action de l'eau, sont à l'origine de phénomènes karstiques comme les chantoirs, dépressions, dolines... La localisation de ces phénomènes est importante dans le cadre de la construction d'édifices car la stabilité des sols est une donnée dont il faut tenir compte. Outre le calcaire Viséens et Tournaisiens, les psammites¹⁴ et schistes du Faménien sont bien présents.

6.1 Hydrographie- Hydrogéologie-Pédologie

6.1.1 Hydrographie-Description

Ruisseaux et eaux de surface

L'**Ourthe** traverse l'entité seulement sur 676 mètres, sur les limites communales avec Hamoir.

La Direction des Cours d'Eau non navigables gère les cours d'eau dits de première catégorie, tels que le **Néblon**, qui parcourt environ 6,7 kilomètres sur la commune d'Ouffet avant de rejoindre Hamoir. Une station de mesure (L5630), située dans la vallée du Fond du Néblon, permet de quantifier le débit de ce cours d'eau. Le rôle du bassin du Néblon est essentiel puisque d'importants volumes d'eau sont prélevés dans les nappes phréatiques pour alimenter de nombreux ménages. La relative charge en calcaire de l'eau s'explique par la structure géologique du sol.

Le Néblon est un affluent gauche de l'Ourthe et donc sous-affluent de la Meuse. Il prend sa source près de Méan, dans la commune de Havelange, à une altitude de 280 mètres. Après avoir traversé plusieurs communes, il se jette dans l'Ourthe à Hamoir, à une altitude de 120 mètres. Au total, le Néblon parcourt ainsi une vingtaine de kilomètres entre sa source et son embouchure, à travers des zones agricoles et boisées. Le débit moyen du Néblon, mesuré à Hamoir entre 1977 et 2003, est de 0,8 m³/s. Le captage d'eau potable du Néblon, réalisé au début du XX^e siècle, est constitué de six galeries creusées près du cours d'eau, sous la commune d'Ouffet. Ces galeries totalisent environ 600 mètres de développement et captent les eaux d'une nappe phréatique estimée à 55 millions de mètres cubes, s'étendant sur 66 km². Ce captage est le second en importance dans la région liégeoise après celui de Hesbaye.

Les ruisseaux de l'entité sont non navigables et se répartissent en catégories. Outre le Néblon, ruisseau de 1^{ère} catégorie, le tableau suivant reprend des données fournies par le SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement. Bien entendu, des tronçons de cours d'eau peuvent changer de catégorie.

¹³ GREO(V)A asbl, *Commune d'Ouffet, Plan Communal Général d'Egouttage*, décembre 1997.

¹⁴ Grès à ciment argileux, riches en micas détritiques, groupés en lits minces.

Cours d'eau non navigables	2 ^{ème} catégorie ¹⁵	3 ^{ème} catégorie ¹⁶	non classé
Ruisseau de Nesson (2.151 m)	*		*
Ruisseau Mont des Prés (558 m)		*	*
Ruisseau du Bois des Rennes			*
Ruisseau de Renal (548 m)	*	*	*
Ruisseau d'Odeigne		*	*
Ruisseau de Houpe-le-Loup			*
Ruisseau de Blockay	*		
Ruisseau 12035 (495 m)			
Ruisseau de la Fontaine de Lizin		*	*
Ruisseau de Crossée			*
Ruisseau d'Ellemelle ou du Moulin (22 m)	*	*	*
Ruisseau non dénommé			*

Au niveau des eaux de surfaces, il existe, disséminés dans la Commune, des étangs de plus ou moins grande importance : étang d'Ellemelle, étang près de la ferme d'Odeigne...

6.1.2 Problématique des zones inondables

Les aléas d'inondation

Une première définition des zones inondables a été réalisée en 1986 par le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) et le Service d'Études Hydrologiques (SETHY). Un vaste plan gouvernemental, voté le 9 janvier 2003 et intitulé Plan global de Prévention et de Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés (Plan PLUIES), a été mis en place : une cartographie des aléas d'inondation a été commanditée. Une cartographie de l'aléa d'inondation de l'Ourthe a été adoptée par l'Arrêté ministériel du 13 juillet 2006¹⁷. Comme mentionné dans le document explicatif de la Région wallonne qui accompagne la carte, *l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou*

¹⁵ Sont classés en 2^{ème} catégorie les cours d'eau non navigable ou parties de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 ha. Ils sont gérés par les Provinces.

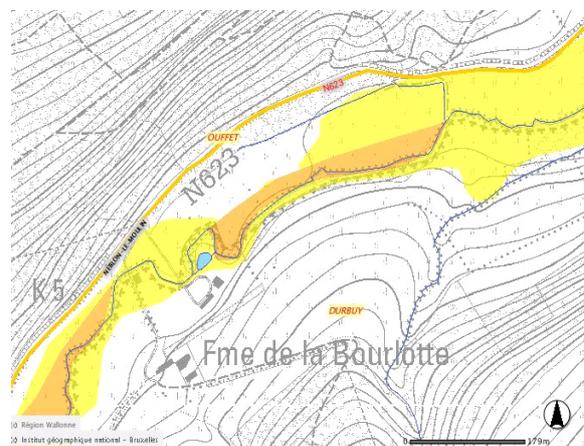
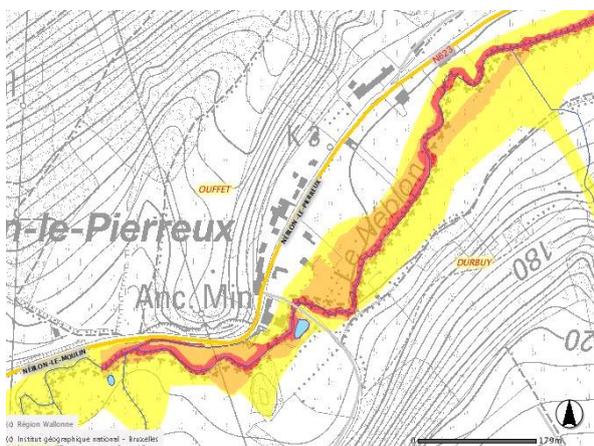
¹⁶ Il s'agit des cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de leur point d'origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 ha) n'ayant pas encore atteint la limite de la section où est située cette origine (il s'agit de la limite communale avant la fusion des communes). Ils sont gérés par les communes sous tutelle provinciale.

¹⁷ Moniteur Belge du 11/08/2006.

moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau. La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais¹⁸. Il est également précisé que les données ne sont pas figées dans le temps. En fonction de facteurs comme l'évolution climatique, des mises à jour sont prévues. Trois valeurs ont été déterminées en tenant compte de la récurrence de l'inondation et de son importance. Sur la carte, les zones rouges ont une valeur élevée, l'orange indique une valeur moyenne et le jaune une valeur faible. Selon la zone où l'on se situe, les conséquences seront différentes notamment par rapport aux activités que l'on peut y développer. En fonction de l'urbanisation et des conséquences de certains travaux, une évolution sur le terrain peut être constatée. Partant de l'étroite dépendance qui existe entre un cours d'eau, ses affluents et leurs bassins versants respectifs qui sont des drains naturels, toute action sur un de ces trois éléments a des répercussions sur le régime du cours d'eau. Les actions les plus courantes sont la création de barrages, l'endiguement, le dragage, le drainage des zones humides, la déforestation des berges, le changement d'occupation du sol, l'imperméabilisation du sol... Il convient dès lors d'être prudent lors de l'exploitation de ces zones (pour n'importe quelle destination que ce soit).

Le dernier arrêté du Gouvernement wallon adoptant les cartographies de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau du sous-bassin hydrographique de l'Ourthe date du 4 mars 2021. Cet arrêté a été publié au Moniteur belge le 30 mars 2021. Il a remplacé l'arrêté précédent du 19 décembre 2013 et a été suivi d'un addendum publié le 11 juin 2021.

En ce qui concerne Ouffet, le problème se manifeste surtout autour du Néblon qui présente une fine bande en zone rouge et quelques zones en orange comme le montrent deux extraits de la carte, consultable sur le portail cartographique de la Région wallonne. Pour les autres cours d'eau de l'entité, il s'agit généralement d'une fine bande jaune signifiant que les risques sont faibles.



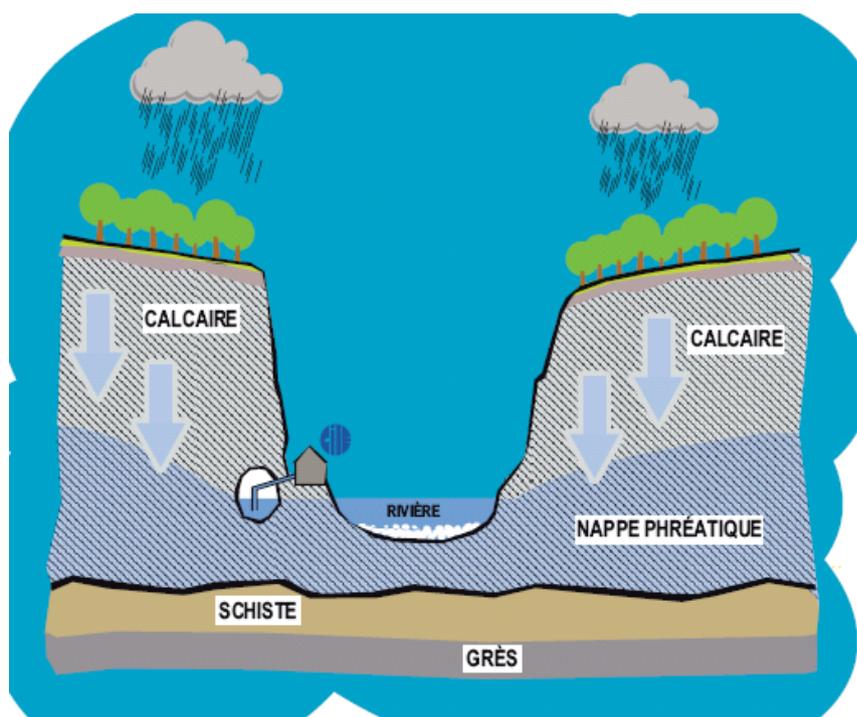
¹⁸ http://cartographie.wallonie.be/NewPortailCarto/Inondations/notice_pdf/Carto_ZI_-_Annexe_2_-_Notice_explicative_-_Ourthe.pdf

6.1.3 Hydrogéologie-Description¹⁹

Le Néblon, entre Méan et Néblon-le-Moulin, occupe le fond d'une dépression calcaire. Les sources exploitées par la CILE à Néblon-le-Moulin constituent l'exutoire principal de la nappe aquifère du bassin de la rivière Néblon, logée dans les fissures élargies par dissolution des calcaires viséens et tournaisiens fortement karstifiés. Ces derniers s'étirent suivant un axe NE-SO, sur une longueur de 15 km pour une largeur moyenne de 4 km. Ils couvrent une surface d'environ 66 km². Le volume global des réserves en eau de la nappe est estimé à 50 millions de m³.

Les galeries de la CILE ont été creusées dans les calcaires, à la base des versants le long de la rivière, afin de capter les sources à l'émergence qui étaient abondantes à cet endroit. Le dispositif de captage est constitué principalement de trois galeries : la « Principale », la « Communale » et celle de « Tinkou ». Elles totalisent un développement de 600 m. Des sources de moindre importance sont encore exploitées sous forme de drains : « Bois 1 », « Bois 2 » et « Les Peupliers ».

Le schéma ci-dessous explique de manière didactique la situation pour le Néblon.



L'eau de pluie alimentant la nappe phréatique en percolant au travers des roches se charge en calcaire ce qui explique la dureté²⁰ assez élevée de l'eau captée. La superficie de la nappe phréatique du bassin

¹⁹ www.cile.be consulté le 30 juin 2025.

²⁰ Une eau est dite "dure" lorsqu'elle est fortement chargée en ions calcium (Ca²⁺) et magnésium (Mg²⁺) et, par opposition, "douce" lorsqu'elle contient peu de ces ions. Lorsqu'une eau dure est chauffée, il se forme un précipité insoluble de carbonates: le tartre. Au niveau du Néblon, l'eau captée présente un taux de plus de 30 ° Français ce qui est déjà élevé.

hydrogéologique du Néblon est évaluée à environ 65 km² et couvre en partie Clavier, Durbuy, Havelange, OUFFET et Somme-Leuze²¹.

6.1.4 Pédologie-Description

Au niveau pédologique, Ouffet se situe dans une région typiquement condruzienne caractérisée par une alternance de collines à sous-sol psammitique (schisto-psammitique) et de dépressions de calcaire carbonifère. Les contraintes rencontrées sont ainsi des sols carbonatés (21%) et des sols superficiels 3 et 4 (7%). Le reste se situe donc sur des sols adaptés à une sylviculture productive.

6.2 Terres boisées et terres agricole

6.2.1 Terres boisées ²²

La forêt communale de Ouffet est **certifiée PEFC** (Programme for the Endorsement of Forest Certification) avec comme numéro d'adhérent le 233. La commune d'Ouffet vient de signer la nouvelle charte PEFC en mai 2024.

Cette forêt est située sur le territoire bioclimatique de Sambre-et-Meuse et Condroz, au nord de la confluence du Néblon avec l'Ourthe. Son relief est majoritairement fait de plateau (89% de pentes inférieures à 15%) à une altitude moyenne de 200m.

La forêt de Ouffet est composée de :

- 112 ha (61%) de peuplements feuillus (dont 90 % sont repris au sens du code forestier comme anciennes forêts feuillues). On y retrouve majoritairement des chênaies mélangées (68%) Les peuplements sont souvent irréguliers et leur qualité est fort variable. Les plantations y ont été réalisées majoritairement en hêtre dans les années 60' puis en feuillus divers (chêne rouge, érable, merisier, ...) depuis les années 2000.
- 64 ha (35%) de peuplements résineux avec des essences très variées (douglas, pins sylvestre et de Corse, mélèze, épicéa, tsuga, sapin, ... Ces peuplements sont actuellement tous réguliers et ont pour la grande majorité été plantés dans les années 60.
- 7 ha (4 %) d'habitats non boisés (milieux ouverts sous des lignes haute tension avec des atouts écologique et cynégétique).

²¹ DGRNE, *Etat des Lieux des sous-bassins hydrographiques Tome I, Masse d'eau des calcaires et grès du Condroz : RWM021, bassin du Néblon*, Août 2005, p.4.

²² Rapport sur les incidences environnementales (RIE) – Forêt d'Ouffet – DNF – Juin 2024

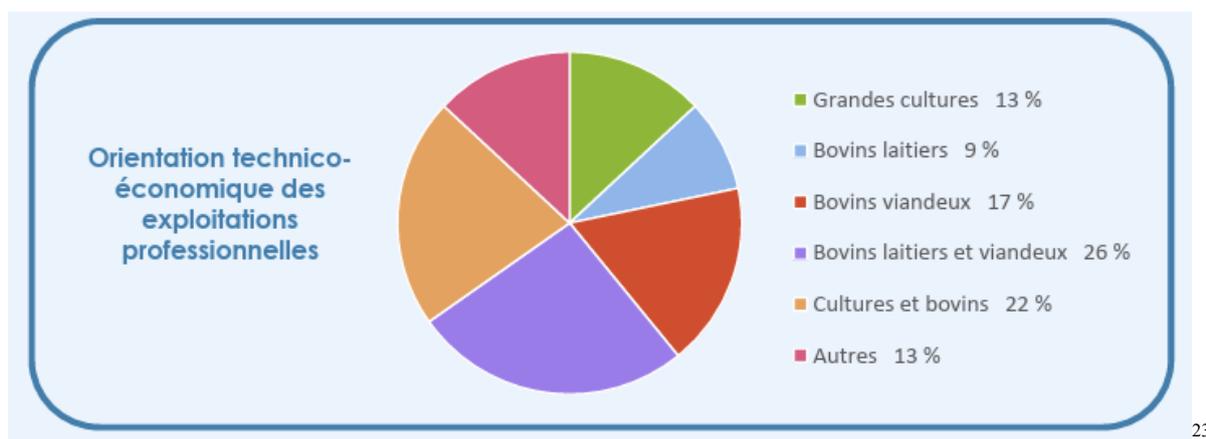
Point de vue conservation de la nature, la forêt de Ouffet est concernée par :

- La présence d'espèces végétales protégées (notamment l'orobanche du genêt) ;
- La présence d'espèces animales protégées (pipit farlouse, grand corbeau, pic mar, milan royal, loriot d'Europe, Petit Nacré...) ;
- 101 ha de forêt feuillue ancienne avec une importante diversité d'espèces ;
- De nombreux interfaces entre la zone forestière et des milieux ouverts (principalement agricoles).

La propriété n'est concernée par aucun site protégé en vertu de la loi sur la conservation de la nature.

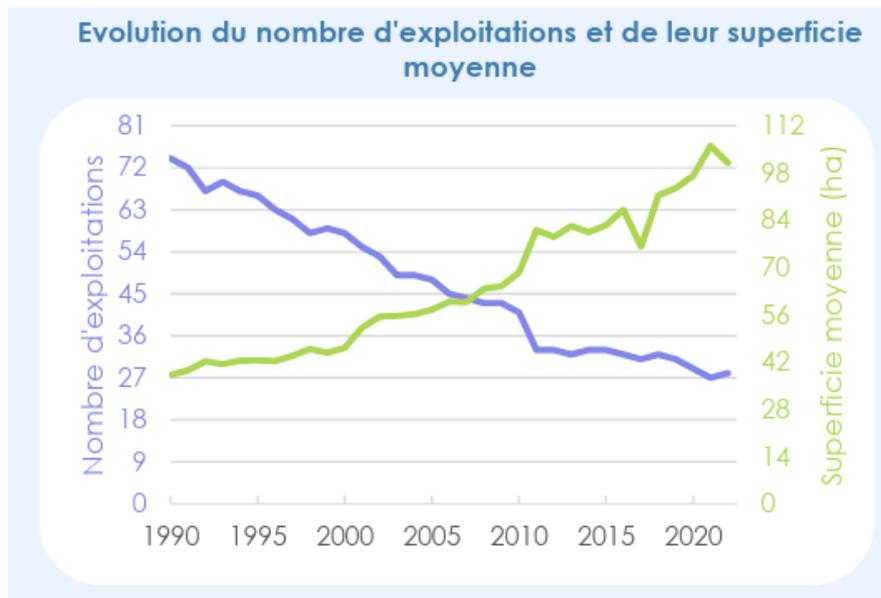
6.2.2 Terres agricoles

A Ouffet, en 2023, il y avait 26 exploitations dont 23 professionnelles.



L'exploitation des bovins (laitiers et viandeux) restait majoritaire à Ouffet avec 26%, suivi de la culture avec 22%. Quant à l'évolution du nombre d'exploitations, celle-ci n'a fait que diminuer depuis 1990 où les exploitations étaient au nombre de 72 contre 26 en 2023, soit une diminution de 46 exploitations en 33 ans. En revanche, la superficie moyenne de ces exploitations n'a cessé de croître en passant de 42 hectares en 1990 contre 98 en 2023. Ceci peut certainement s'expliquer par le fait que les exploitations stoppant leurs activités ont remis l'ensemble de leurs terrains aux exploitants voisins.

²³ <https://etat-agriculture.wallonie.be/files/municipalassessments/61048.pdf> consulté le 30 juin 2025



A Ouffet, toujours la même année (2023), on recense 6.110 bovins au total pour 20 détenteurs. Une exploitation moyenne détiendrait environ 235 bovins et 109,1 hectares de terre.

L'âge moyen du chef d'exploitation est de 51 ans (2020). On constatera aisément que la moyenne d'âge est élevée. En outre, la transmission des exploitations est une grande difficulté dans le monde agricole.

Au niveau de la SAU (Surface Agricole Utile) totale, elle représente environ 60 % de la superficie communale (région du Condroz). Cette proportion est bien au-dessus de la moyenne régionale en Wallonie d'environ 44 %. La production végétale concerne 2.423 hectares et est répartie comme suit :

- 35 % en prairies permanentes
- 18 % en cultures fourragères
- 31 % en céréales
- 1 % en pommes de terre
- 7 % en plantes industrielles
- 8 % pour d'autres usages (jachères, bandes enherbées, etc.)

Cette répartition reflète une SAU diversifiée, avec une forte présence de l'élevage (prairies et fourrage couvrant plus de la moitié), et une part conséquente de grandes cultures.

Tendances régionales (Wallonie)

- Entre 1990 et 2021, la SAU totale en Wallonie est passée de +/- 752 743 ha à 740 623 ha, soit une baisse modeste de 1,6 %
- Cependant, le nombre d'exploitations a chuté de plus de moitié (de ~29 000 à ~13 000), ce qui a entraîné une forte hausse de la surface moyenne par exploitation, passant de 25,8 ha à 58,2 ha (+125 %)
- En 2022, la SAU wallonne se stabilise autour de 738. 927 ha, toujours à +/- 44 % du territoire ; la taille moyenne atteint 58,3 ha/exploitation

Conclusion régionale : forte concentration des terres dans un nombre réduit d'exploitations, mais surface cultivée restant globalement stable.

VII. MESURES DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Ce chapitre a pour but de donner un aperçu des dispositions légales les plus importantes en matière de protection de notre milieu naturel ainsi que de nos ressources naturelles. Il ne se veut pas exhaustif vu le nombre de textes en vigueur et leur constante évolution. Les éléments naturels de la commune d'Ouffet qui bénéficient de ces diverses mesures de protection seront inventoriés et décrits dans ce chapitre.

7.1 Description des mesures de protection relatives à notre environnement naturel

La richesse et la diversité de notre patrimoine naturel sont aujourd'hui gravement menacées. Par pression de l'urbanisation, de l'agriculture et de la sylviculture intensives, des activités industrielles ou d'extraction, les milieux favorables à la vie sauvage sont de plus en plus exigus et morcelés. Nombre d'espèces ont disparu ou sont en déclin en Wallonie. Consciente de la nécessité de sauvegarder et maintenir à long terme les espèces et habitats naturels, tout en tenant compte des besoins socio-économiques des différents acteurs concernés, la Région wallonne a décidé de mener une politique ambitieuse de conservation de la nature. Divers instruments juridiques ont été mis en place pour assurer cette protection. Voici un état des lieux des différentes mesures de protection existantes. Il convient de remarquer qu'un même élément naturel peut bénéficier de plusieurs statuts de protection.

7.1.1. Zones protégées

Il existe différents types de zones protégées en Région wallonne qui relèvent de diverses législations. Nous nous attachons ici uniquement aux définitions en lien avec l'environnement naturel...

- **La zone naturelle**

Seule la *zone naturelle* (Art.D.II.39) concerne directement la conservation de la nature car la zone naturelle est « destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel de grande valeur biologique ou abritant des espèces dont la conservation s'impose, qu'il s'agisse d'espèces des milieux terrestres ou aquatiques. Dans cette zone ne sont admis que les actes et travaux nécessaires à *la protection active ou passive de ces milieux ou espèces* ».

- **La zone d'espaces verts**

La **zone d'espaces verts** (Art.D.II.38) est " *destinée au maintien, à la protection et à la régénération du milieu naturel. Elle contribue à la formation du paysage ou constitue une transition végétale adéquate entre des zones dont les destinations sont incompatibles* ".

Les autres zones rurales ont une fonction écologique qui se limite au maintien ou à la formation du paysage.

- **La zone agricole**

La **zone agricole** (Art.D.II.36) est " *destinée à l'agriculture au sens général du terme. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage* ".

- **La zone forestière**

La **zone forestière** (Art.D.II.37) est quant à elle " *destinée à la sylviculture et à la conservation de l'équilibre écologique. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage* ". « Elle ne peut donc comporter que des constructions indispensables à l'exploitation, à la première transformation du bois et à la surveillance du bois. Les refuges de chasse et de pêche y sont admis, pour autant qu'ils ne puissent être aménagés en vue de leur utilisation, même à titre temporaire, pour la résidence ou l'activité de commerce »²⁴.

*Toutefois, l'effet de protection en tant que tel du zonage du plan de secteur n'est activé qu'en cas de développement de projets qui modifieraient l'affectation actuelle. Le zonage n'a pas d'effet sur les activités en cours. Il s'agit plutôt d'une **protection passive**.*

- **Le statut de réserve naturelle**

La Loi de la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 distingue la réserve naturelle intégrale et la réserve naturelle dirigée.

- **La réserve naturelle intégrale** constitue une aire protégée créée dans le but d'y laisser les phénomènes naturels évoluer selon leurs lois ;
- **La réserve naturelle dirigée** constitue une aire protégée qu'une gestion appropriée tend à maintenir dans son état. À cette fin, des mesures peuvent être prises en vue de conserver, de contrôler ou de réintroduire des espèces végétales ou animales, de maintenir certains faciès du tapis végétal ou de restaurer des milieux altérés.

²⁴ Le Gouvernement détermine les conditions de délivrance dans cette zone du permis relatif aux constructions indispensables à la surveillance des bois, à leur exploitation et à la première transformation du bois, à la pisciculture et aux refuges de chasse et de pêche.

Seconde distinction :

- **La réserve naturelle domaniale** est une aire protégée, érigée par le Roi sur des terrains appartenant à la Région wallonne, pris en location par lui ou mis à sa disposition à cette fin. Elle peut être intégrale (aucune gestion n'y est exercée) ou dirigée (elle est gérée au moyen d'un plan de gestion) ;
- **La réserve naturelle agréée** est une aire protégée, gérée par une personne physique ou morale autre que la Région wallonne et reconnue par le Roi, à la demande du propriétaire des terrains et avec l'accord de leur occupant. Elle peut également être intégrale ou dirigée.

- **La zone Natura 2000**

Afin de préserver la biodiversité, l'Union Européenne avait adopté deux directives : la directive « Oiseaux » (79/409/CEE) et la directive « Habitat » (92/43/CEE) qui constituent la base d'un vaste réseau écologique : le réseau Natura 2000.

La loi de la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 a été adaptée afin de tenir compte de ces impératifs et a prévu qu' « en vue d'assurer le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des types d'habitats naturels figurant à l'annexe VIII et des habitats naturels des populations des espèces figurant à l'annexe IX dans leur aire de répartition naturelle, et sur la base des critères établis à l'annexe X et des informations scientifiques pertinentes, le Gouvernement propose à la Commission des Communautés européennes une liste de sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire, conformément à l'article 4, §1er, de la directive 92/43/C.E.E. ».

C'est à partir de 2001 que la Wallonie a initié la mise en œuvre de ces deux directives (décret du 06 décembre 2001 publié au M.B. du 22/01/2002). Ainsi 240 sites ont été sélectionnés sur base de travaux scientifiques et leur cartographie a été entreprise.

A OUFFET...

Pas moins de 4 sites NATURA 2000 sont présents sur l'entité et couvrent une superficie totale de plus de 95 ha soit 2,4% du territoire.

- **Bois d'Anthisnes et d'Esneux (BE33015)**

D'une surface totale de 906 ha, ce site concerne les communes d'Anthisnes (384,67 ha), d'Esneux (377,28 ha), d'OUFFET (47,19 ha), de Nandrin (45,66 ha), de Comblain-au-Pont (26,93 ha), de Neupré (23,43 ha) et de Tinlot (1 ha).

En continuité avec les bois du Sart-Tilman et les massifs forestiers de Ferrières, le Bois d'Anthisnes et d'Esneux constitue le plus grand massif forestier du Condroz. Sa géologie particulière composée d'alternance de crêtes psammitiques et de dépressions calcaires confère au site une belle diversité biologique propice à la présence d'espèces comme le pic mar, le pic noir ou la bondrée apivore.

Cette zone avait déjà été mentionnée dans le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) d'Anthisnes comme un massif forestier de première importance abritant des espèces telles que la cigogne noire, le milan royal, le busard Saint-Martin, le martin-pêcheur d'Europe, la pie-grièche écorcheur, l'autour des palombes, le chat sauvage et le blaireau.

- **Vallée de l'Ourthe entre Hamoir et Comblain-au-Pont (BE33026)**

D'une surface totale de 591 ha, ce site concerne les communes de Comblain-au-Pont (224,1 ha), de Hamoir (204,38 ha), d'Anthisnes (88,01 ha), de Ferrières (59,31 ha) et d'OUFFET (15,5 ha).

Ce site comprend diverses carrières abandonnées de la Vallée de l'Ourthe hébergeant des nichées de hiboux grand-duc dans les parois rocheuses. Des pics noirs et des bondrées apivores nidifient dans le Bois de Bléron. Le site est vulnérable aux éventuelles reprises de l'activité des carrières et il est important de veiller au respect des mesures de gestion prônées par l'aménagement des sites soumis au régime forestier.

- **Vallée et affluents du Néblon (BE34001)**

D'une superficie totale de 138 ha, ce site concerne les communes de Durbuy (101 ha), d'OUFFET (32 ha) et de Clavier (5 ha).

Entre deux vallées (Néblon-le-Moulin, Ama et Jenneret), ce site est notamment couvert de massifs boisés et pourvu d'une faune et une flore diversifiée. Le martin-pêcheur est bel et bien présent le long de la portion du Néblon incluse dans cette zone Natura 2000. La menace principale réside dans l'enrésinement ou l'implantation de peupliers en fond de vallée.

- **Vallée de l'Ourthe entre Bomal et Hamoir (BE34002)**

D'une surface totale de 618 ha, il concerne les communes de Durbuy (324,8 ha.), de Hamoir (199,16 ha), de Ferrières (93,77 ha) et d'OUFFET (0,67 ha).

Ce site correspond au lit majeur de l'Ourthe entre Bomal et Hamoir (prairies humides...) et englobe également les versants de la rivière ou de ses affluents (notamment les rochers de Logne, de Vieuxville, de Sy, de Naussoigne...). Il accueille des oiseaux forestiers et des oiseaux typiques de vieilles pâtures et prairies humides. Le site est extrêmement riche en orchidées et plantes rares.

La vulnérabilité du site est mise en avant avec les menaces subséquentes à la surfréquentation aboutissant au piétinement voire aux prélèvements d'espèces végétales rares.

7.1.2. Classement

Le classement est une mesure de reconnaissance de la valeur patrimoniale d'un bien.

Le site classé est défini comme toute œuvre de la nature ou toute œuvre combinée de l'homme et de la nature constituant un espace suffisamment caractéristique et homogène pour faire l'objet d'une délimitation topographique.

L'objectif des mesures de protection d'un bien immobilier comme « site » est d'en assurer la conservation intégrée, c'est-à-dire assurer sa pérennité, veiller à son maintien dans le cadre d'un environnement approprié, bâti ou naturel, ainsi que veiller à son affectation et à son adaptation aux besoins de la société. L'objectif n'est donc pas spécifique à la conservation de la nature, mais vise à maintenir le site en « bon état ». (Cf. CoDT Art. D.IV.4 et suivants et code du patrimoine art 206 et suivants).

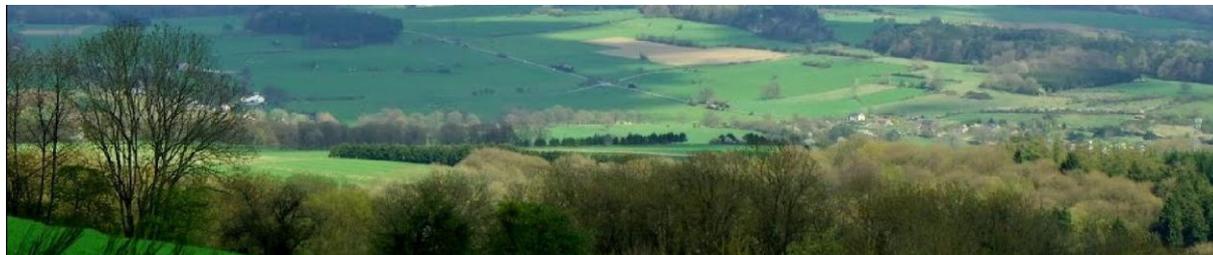
À Ouffet, on relève un grand nombre de sites classés. Ceux-ci étant majoritairement liés à un espace bâti, ils seront décrits dans le chapitre 8.

7.1.3. PIP (Périmètres d'Intérêt Paysager), PVR (Points de Vue Remarquables) et ZIP (Zone d'Intérêt Paysager)

Bien que **non classé** officiellement, le plateau de Himbe offre un intérêt paysager ou panoramique remarquable.

Le plateau de Himbe, situé à environ 270 m d'altitude, domine la vallée boisée du Néblon, offrant un contraste saisissant entre parties boisées et prairies agricoles. Il offre de très belles vues sur le village et le paysage condruzien. Sa position géographique en fait un excellent point de vue panoramique,

visible notamment dans plusieurs balades locales. Le **château de Himbe**, entouré d'un parc, d'une chapelle, d'une ancienne forge et d'une ferme en quadrilatère, a été bâti au 17^e siècle, jouxtant une **tour médiévale du 16^e siècle**. Classé au **Patrimoine monumental de Belgique**, il ne se visite pas, mais mérite une halte lors d'une promenade.



ZIP : la Vallée du ruisseau de Lizin

Le paysage est valorisé par le relief et l'occupation au sol : deux grosses fermes, un ancien donjon et une habitation, les prairies, des bosquets, des haies, des arbres isolés et le ruisseau. L'harmonie de ce paysage n'est perturbée que par certains nouveaux hangars construits près des fermes. Il suffirait de les masquer par de la végétation ou de les peindre dans des tons neutres pour mieux les intégrer



Aperçu de la ZIP

7.1.4. Liste des haies et arbres remarquables

De nombreux arbres et haies remarquables (définition : Art R.IV.4-7 ; Art. R.IV .4-8 ; Art. R.IV.4-9 du CoDT) sont répertoriés sur le territoire de la commune (144 – liste fournie en annexe). Afin de mieux protéger ces témoins naturels du temps que sont les arbres, un recensement réalisé sur le territoire de 262 communes a permis de répertorier plus de 25.000 arbres et haies remarquables. Ce travail représente un véritable outil pour la défense de notre patrimoine naturel puisque ces haies, alignements ou arbres isolés sont protégés : toute modification de leur silhouette (voir article R.IV.4-10 du CoDT) ou souhait d'abattage sont subordonnés à une autorisation délivrée par le Collège communal après consultation des services de la Division de la Nature et des forêts (DNF). (Voir Art. D.IV.4, 12° du CoDT.)

Il existe une cartographie numérique localisant les arbres et les haies remarquables en Région wallonne. Chaque élément repris est lié à une fiche signalétique d'informations descriptives.

Outre le CoDT et la loi sur la Conservation de la Nature, de nombreuses dispositions légales tendent à la protection de la nature, de l'environnement et de la biodiversité tels que le Code de l'eau, le Code forestier, la loi sur la Chasse, la Loi sur la pêche, etc.

7.1.5. Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique ou Esthétique (PICHE)

L'article R.II.21-8 du CoDT précise que le Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique et Esthétique *vise à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être soit interdits, soit subordonnés à des conditions particulières de protection.*

Selon le plan de secteur, le centre du village d'Ellemelle est couvert par un périmètre PICHE, superbe ensemble à la fois esthétique, paysager et patrimonial.

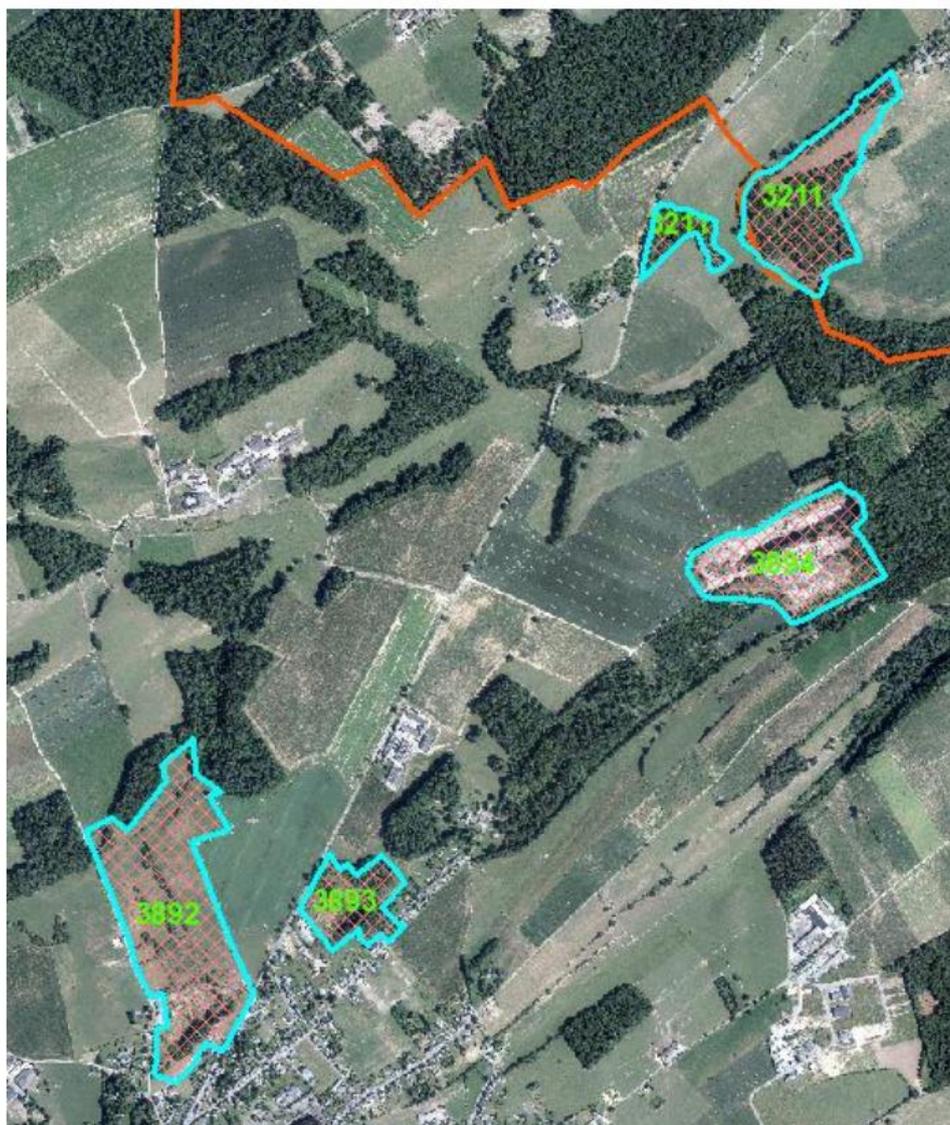


Les alentours de ce village ne sont pour autant pas épargnés par la pression foncière et les habitations ont fortement augmenté depuis quelques années.

7.1.6. Site « de Grand Intérêt Biologique » (SGIB)

L'inventaire des *Sites de Grand Intérêt Biologique* (SGIB) par le SPW- *Direction de la Nature et des Forêts* a pour but, depuis 1993, de recenser (identifier, localiser et décrire) les espaces naturels ou semi-naturels terrestres ou aquatiques remarquables en Wallonie. Il constitue un outil fondamental de la connaissance scientifique du patrimoine naturel.

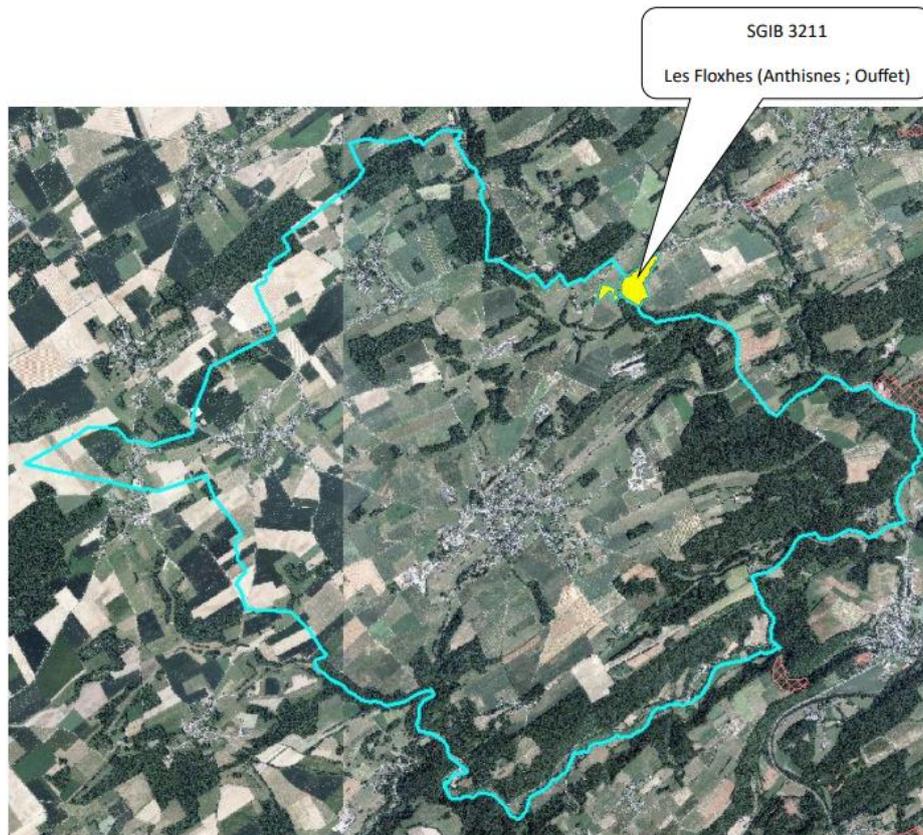
A Ouffet, on recense 4 SGIB :



- **Les Floxhes (n°3211)**

Couvrant une quinzaine d'hectares, ce site se trouve dans le Condroz liégeois, au sud-ouest d'Anthignes, au lieu-dit "Les Floxhes". En partie inscrit au réseau Natura 2000, il est occupé principalement par une végétation forestière apparentée à la chênaie charmaie calcicole mais comporte également quelques éléments de pelouse sèche et de pré maigre pâturé par des chevaux, d'un grand intérêt floristique. Plusieurs orchidées y sont présentes comme l'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) et le platanthère des montagnes (*Platanthera chlorantha*), ainsi que d'autres plantes peu communes dont la réglisse sauvage (*Astragalus glycyphyllos*), l'oeillet velu (*Dianthus armeria*) ou encore le genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*). Le périmètre englobe également la petite carrière

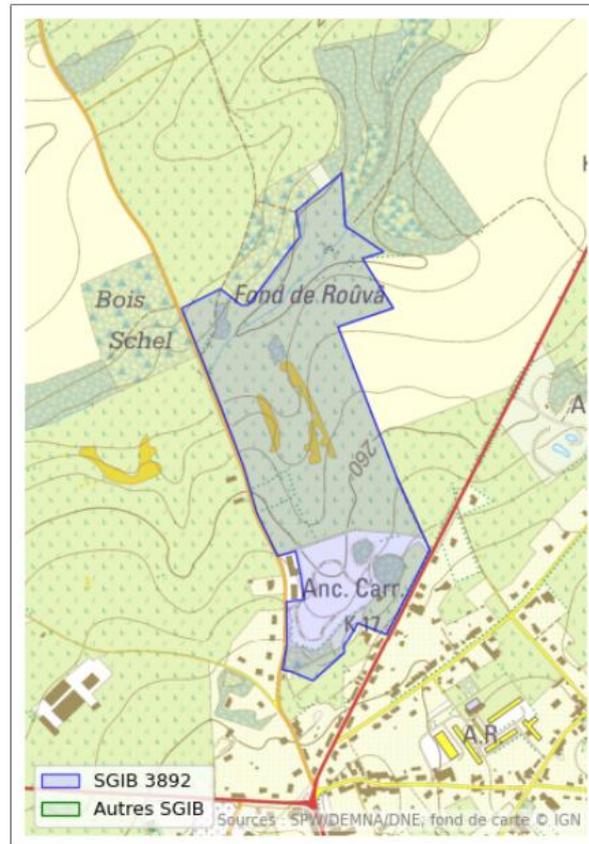
désaffectée dite de Crossée-est", située le long de la route N638, hors Natura 2000 mais particulièrement remarquable pour sa faune de reptiles.



- **Carrière de la Baligaine (n°3892)**

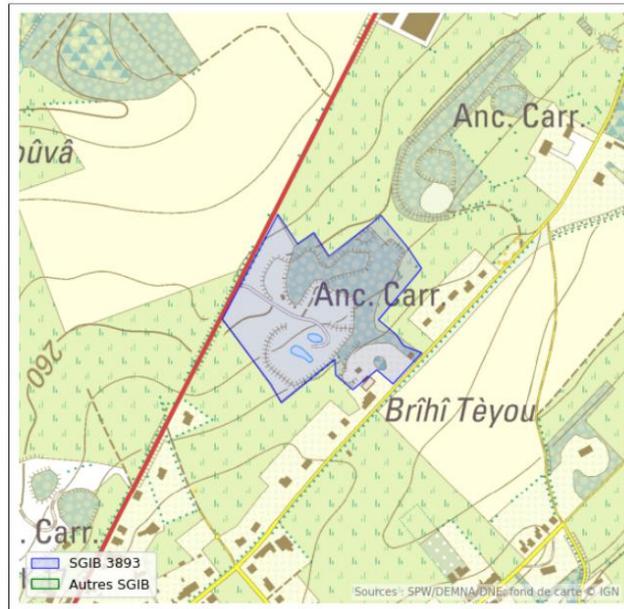
La carrière de la Baligaine est localisée au nord d'Ouffet, au cœur du Condroz liégeois. D'une surface d'environ 4 ha, ce site extractif désaffecté depuis quelques années est compris entre la rue d'Ellemelle et la rue de Hody et occupe un secteur agricole composé d'un maillage de prairies, de cultures, de haies et de bosquets, vers 260 m d'altitude. On y a extrait de la pierre bleue, une roche calcaire aussi appelée petit granit. En raison de son abandon récent, la carrière est colonisée par une végétation pionnière variant selon la topographie, la nature et l'humidité du sol, principalement des friches et des fourrés arbustifs. Seul l'escarpement qui borde le sud-est de l'excavation est couvert d'un boisement plus dense d'épicéas, bouleaux et saules. La biodiversité de ce site privé est insuffisamment documentée mais plusieurs espèces d'amphibiens y sont recensées, dont l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) qui se reproduit dans les divers points d'eau éparpillés au sein du site. La présence de cette population d'amphibiens est remarquable dans le contexte d'une région peu fournie en zones humides. Les talus argileux et la disponibilité de ressources florales sont également favorables pour les abeilles et les guêpes solitaires. Non inscrit dans le réseau Natura 2000, la carrière de la Baligaine est dépourvue de

statut de protection et fait l'objet d'un projet de remblaiement, malgré son rôle comme maillon du réseau écologique local.



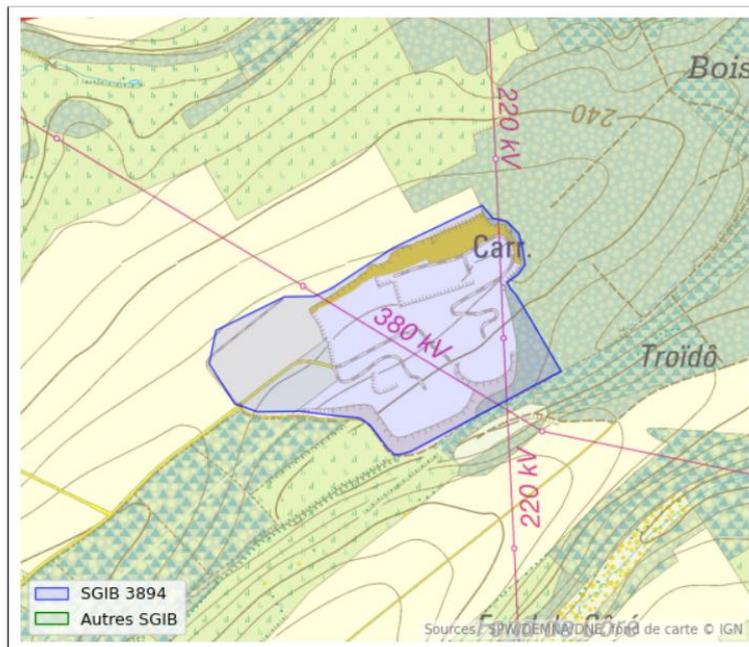
- **Carrière du Sentier Maraye (n° 3893)**

La carrière du Sentier Maraye se trouve dans le Condroz liégeois juste au nord d'Ouffet, entre les rues de Hody et Brihî Tryou. D'une surface d'environ 5 ha et désaffectée depuis le milieu des années 2010, cette carrière est assez proche de celle de la Baligaine et sa végétation est assez similaire, quoique globalement plus dense avec un embroussaillage plus avancé. Les friches pionnières sont parsemées de quelques ornières et mares temporaires. Le fond de la fosse principale renferme également un plan d'eau permanent d'environ 8 ares alimenté par la nappe souterraine. En outre, le versant sud-est de la carrière est limité par une falaise rocheuse d'une vingtaine de mètres de haut, habitat qui n'est plus présent dans la carrière de la Baligaine. Du point de vue faunistique, le site a été inventorié récemment du point de vue herpétologique ce qui a permis d'établir la présence de 4 espèces d'amphibiens et d'une espèce de reptiles. Non inscrite dans le réseau Natura 2000, la Carrière du Sentier Maraye devrait bénéficier prochainement de mesures favorables à la biodiversité et jouer un rôle dans le maillage écologique communal.



- **Carrière du Troydo (n° 3894)**

La carrière du Troydo se trouve dans le Condroz liégeois à 2,5 km au nord-est d'Ouffet, au bout de la rue Brihî Tryou, en lisière du Bois Malchamp. Ouverte au cours des années 1960, on y exploite toujours de la pierre bleue pour la production de blocs et de tranches fines obtenues par une méthode douce de sciage. Les abords sont colonisés par des boisements pionniers et des friches calcicoles propices à l'entomofaune et aux reptiles mais dont l'intérêt biologique reste à évaluer.



7.2 Autres mesures de protection de la biodiversité via des initiatives publiques

7.2.1 BiodiverCité

Dans le cadre des derniers appels à projets BiodiverCité 2022 et 2023, la Commune a décidé de mettre en place diverses actions pour un montant de 24.000€ (2 x 12.000€). Voici un récapitulatif de ces actions :

BiodiverCité 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Mètres de linéaire de haies plantés : 330 m ; • 950 Plants de haie érable, charme, hêtre et cornouiller <i>Tige d'Hody</i> ; • Nombre d'arbres plantés : 10 ; • Plantation d'un alignement de 10 tilleuls le long du <i>Tige de Pair</i> à Warzée • Nombre de plants distribués au grand public : 1546 ; • Distribution de nichoirs : 83.
BiodiverCité 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Mètres de linéaire de haies plantés : 310 m ; • 950 Plants de haie érable, charme, hêtre et cornouiller <i>Tige d'Oneux</i> ; • Nombre de plants distribués au grand public : 1525.
BiodiverCité 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'arbres plantés : 45 ; <ul style="list-style-type: none"> - Grand'Place : <ul style="list-style-type: none"> * 8 Charmes communs (<i>Carpinus Betulus</i>) ; * 7 Chênes sessiles (<i>Quercus Petraea</i>) ; * 7 Chênes des marais (<i>Quercus Palustris</i>) ; * 8 Tilleuls communs (<i>Tilia Europea</i>) ; - Place du Baty : <ul style="list-style-type: none"> * 2 Alisier blanc ou alouchier (<i>Acer campestre L.</i>) ; * 3 Erables Champêtre (<i>Acer Campestre L.</i>) ; * 3 Merisiers (<i>Prunus Avium L.</i>) ; * 2 Poiriers Sauvage (<i>Pyrus Pyrastrer</i>) ; - Grand'Place : <ul style="list-style-type: none"> * 2 Charmes communs (<i>Carpinus Betulus</i>) ; * 3 Chênes sessiles (<i>Quercus Petraea</i>) ; • Nombre de plants distribués au grand public : 379.

7.2.2 Pollec²⁵

La commune d'Ouffet a adhéré à la Convention des Maires pour le climat en 2016 et s'est engagée à lutter contre le changement climatique sur son territoire en s'appuyant sur 3 piliers principaux à

²⁵ <https://www.ouffet.be/ma-commune/services-communaux/politique-locale-energie-climat/com-pollec-paedc-site-internet.pdf> consulté le 6 août 2025.

savoir : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique et la diminution de la précarité énergétique.

Pour atteindre cet objectif de réduction de CO₂ sur son territoire, la commune d'Ouffet a conçu en collaboration avec le Gal pays des condruces et les autres communes, le Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable et du Climat « PAEDC ».

Suite à l'appel à candidature POLLEC 2, la Politique Locale Energie Climat pour la mise en œuvre du PAEDC, l'administration communale d'Ouffet dispose actuellement d'un service de coordination POLLEC qui coordonne les six actions définies par le conseil communal. Sous l'autorité de la directrice générale, Monsieur Tito Damien AGOSSOU est chargé de coordonner les activités du programme sur toute l'étendue du territoire communale. Monsieur AGOSSOU a depuis été remplacé par Monsieur WAUTHELET.

7.2.3 PAEDC²⁶

Ouffet rédige actuellement son propre PAEDC, mais un PAEDC a été réalisé à l'échelle supracommunale par le GAL Pays des Condruces²⁷ en 2016. Ce dernier s'implique dans divers projets pour réduire les émissions de CO₂ et promouvoir les énergies renouvelables. Le GAL a d'ailleurs piloté le programme POLLEC 2, notamment.

L'ensemble des communes du GAL était représenté dans le comité de pilotage ainsi que l'ensemble des secteurs d'activités afin que les actions définies puissent répondre aux besoins des acteurs locaux. Différentes actions ont été validées telles que :

- Octroi d'une prime communale lors d'une rénovation ;
- Accompagnement personnalisé des candidats rénovateurs ;
- Proposer des modules de rénovation énergétique à destination des particuliers ;
- Information/sensibilisation à l'ensemble des secteurs ;
- Ateliers de sensibilisation à la gestion durable des logements ;
- Création/aménagement de parkings d'éco-voiturage ;
- Action vélo avec les écoles ;
- Etude de faisabilité pour une centrale hydroélectrique ;
- Soutien des projets éoliens communaux avec participation citoyenne ;
- Biométhanisation ;

²⁶ <https://www.ouffet.be/ma-commune/services-communaux/politique-locale-energie-climat/paedc-gal-nvl-version-le-plan-climat-du-condroz.pdf> consulté le 6 août 2025.

²⁷ Le Pays des Condruces est constitué de 7 communes condruisiennes de la Province de Liège : Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot. La superficie du territoire est de 301,4 km². Les 7 communes sont classées dans la même typologie d'occupation du sol : 60 % du territoire sont consacrés à l'agriculture, 25 à 30% sont couverts de forêts. L'urbanisation représente en moyenne 10% du territoire. La micro-région compte plus de 29.000 habitants.

- Ligne express Liège-Marche (utilisation des transports en commun) ;
- Installation de bornes de chargement électrique ;
- Achat groupé photovoltaïque ;
- Etc.

Au total, pas moins de 20 actions ont été listées et seront mises en place d'ici 2030 selon un planning établi.

7.2.4 Contrat rivière Ourthe

En outre, la Commune d'Ouffet figure actuellement parmi les nombreux partenaires du *Contrat Rivière Ourthe*.

Pour rappel, le Contrat de Rivière est un concept qui tend à rassembler tous les acteurs du bassin hydrographique en vue de définir ensemble un *programme d'actions pour restaurer, protéger et valoriser les ressources en eau* d'un bassin donné. Le texte légal (circulaire ministérielle du 20 mars 2001- M.B. du 25/04/2001) instituant les contrats de Rivière définit ces derniers comme « un protocole d'accord entre un ensemble aussi large que possible d'acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. »

Le contrat se construit sur un mode de gestion concertée et n'a pas force de loi : il consiste en un engagement volontaire et moral de la part des signataires - acteurs.

Les domaines abordés par le Contrat de rivière couvrent de nombreux aspects liés de près ou de loin au cours d'eau, à ses abords et aux ressources en eau du bassin :

- la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines;
- les risques liés aux inondations et la gestion quantitative;
- la restauration des cours d'eau et la gestion concertée;
- l'aménagement du territoire dans la vallée;
- la conservation de la nature et la préservation des écosystèmes aquatiques;
- la gestion des paysages;
- les activités économiques en rapport avec l'eau;
- l'agriculture et la forêt;
- le tourisme et les loisirs;
- le transport fluvial;
- la gestion des déchets;
- l'information et la sensibilisation du public;

- les plantes invasives ;
- les activités pédagogiques sur le thème de l'eau.

En Région wallonne, on relève 15 Contrats de rivière. Le Contrat de rivière Ourthe compte comme membres les communes d'Anthisnes, Bastogne, Bertogne, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Durbuy, Erezée, Esneux, Ferrières, Gouvy, Hamoir, Havelange, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Libramont-Chevigny, Liège, Manhay, Marche-en-Famenne, Nandrin, Neupré, Ouffet, Rendoux, Sainte-Ode, Somme-Leuze, Sprimont, Tenneville, Vaux-sur-Sûre ainsi que des partenaires privés et le SPW.

7.2.5 PCDR

Une opération de développement rural est un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire ...

Une opération de développement rural « aboutit à un ensemble coordonné d'actions et de projets de développement global et intégré, dans le respect des caractères propres de la commune, avec pour but l'amélioration des conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnemental et culturel.

A Ouffet, c'est une seconde opération de développement rural qui débute. Toutes les actions menées dans le cadre de la première opération sont disponibles au début de cette analyse socio-économique.

7.2.6 Semaine de l'arbre

Chaque année, la Commune organise la semaine de l'arbre. C'est l'occasion de distribuer des plants aux citoyens (via le subside BioderCité), d'obtenir des conseils auprès de du DNF, mais aussi d'être sensibilisé par des associations locales. En 2024, des nichoirs ont également été distribués aux citoyens.

7.2.7 Be Wapp

Be WaPP asbl agit en Wallonie pour améliorer la propreté publique en développant des actions visant à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts clandestins. Chaque année, Ouffet participe à la semaine du Grand Nettoyage où chaque citoyen est invité à former un groupe avec ses voisins et à nettoyer son village, sa rue, etc. Les écoles participent également activement à la démarche et les élèves sont, en outre, sensibilisés au tri.

7.2.8 BEEodiversity

BEEodiversity est une société belge qui conçoit et implémente des stratégies et dispositifs innovants pour restaurer la qualité de la terre, de l'air et de l'eau. Elle accompagne et implique tous les acteurs désireux d'agir. A Ouffet, cette société a créé un champ fleuri et a installé des abris à insectes rue Brihi Tiyou.

7.2.9 Verdurisation des cimetières

Depuis 2023, Ouffet verdure ses cimetières et tond à l'occasion les allées. Cette initiative s'inscrit dans la suite logique des actions précitées.

7.3 Mesures de protection des ressources naturelles

7.3.1 Mesures de protection des eaux, des sols et sous-sols

L'eau n'est pas un bien comme les autres : elle est indispensable à la vie humaine et à la vie en général. Ceci entraîne une responsabilité particulière des pouvoirs publics, de tous les acteurs et des citoyens. L'eau est une ressource précieuse qu'il convient de protéger. Divers **facteurs anthropiques** tels que la démographie, l'agriculture, la pêche, l'industrie, constituent une menace pour l'eau.

Eau potable, protection des eaux souterraines, nitrates, eaux de baignade, substances dangereuses dans les eaux de surface, sites SEVESO et IPPC, autant de points de vigilance...

a. La gestion des eaux usées et pluviales

- PASH (Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique)

Les Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (PASH) déterminent les modes d'assainissement pour chaque habitation dont les eaux usées s'écoulent dans un des sous-bassins hydrographiques en Wallonie.

La Wallonie est divisée en 15 sous-bassins hydrographiques (Amblève, Dendre, Dyle-Gette, Escaut-Lys, Haine, Lesse, Meuse amont, Meuse aval, Moselle, Ourthe, Oise, Sambre, Semois-Chiers, Senne, Vesdre) et compte 14 PASH, les sous-bassins de la Meuse amont et de l'Oise étant réunis au sein d'un seul PASH, qui sont chacun approuvés par un arrêté du Gouvernement wallon.

Les PASH s'inscrivent dans une dynamique constante d'amélioration et font l'objet d'adaptations périodiques suite à l'évolution du développement territorial et humain de la Région.

Trois régimes d'assainissement sont actuellement prévus dans les PASH :

1. le régime d'assainissement **collectif** : caractérise les zones où il y a ou aura des égouts qui doivent être reliés à des stations d'épuration collectives ;
2. le régime d'assainissement **autonome** : caractérise les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petite collectivité, l'épuration des eaux usées ;
3. le régime d'assainissement **transitoire** : caractérise les zones dont une analyse plus spécifique est nécessaire afin de les réorienter prochainement vers un des deux régimes précédents, soit le régime collectif, soit le régime autonome.

Ouffet relève du sous-bassin hydrographique de l'Ourthe. Le **PASH de l'Ourthe** a été adopté par le G.W. le 10/11/2005 (M.B. le 02/12/2005) et révisé le 19/04/2012 (M.B. le 03/05/2012). La commune dispose d'un réseau d'égouttage performant avec 97% de ménages en épurement collectif. Trois nouvelles stations d'épuration sont actuellement à l'étude.

- **Epuration des eaux usées**

Les égouts ne servent plus à simplement évacuer les eaux pluviales et les eaux usées domestiques. Ils sont devenus le maillon indispensable de notre assainissement afin de transporter les eaux usées jusqu'aux stations d'épuration.

Une station d'épuration est présente à Ouffet. Elle est située *Rue du Bout* (n° de dossier :10004655 - classe 2 pour l'établissement avec un équivalent-habitant (EH) de 1350).

Une partie de la population est, en outre, raccordée à des micros-stations. Une micro-station d'épuration est un système compact de traitement des eaux usées domestiques, utilisé lorsque le raccordement au tout-à-l'égout n'est pas possible. Elle assure le prétraitement et le traitement des eaux usées grâce à des micro-organismes. Ces micros-stations sont souvent individuelles et ne traitent les eaux que d'une seule maison. Cette installation est obligatoire dans les nouvelles constructions ainsi que dans les rénovations.

Quant aux vieilles bâtissent, elles ne disposent d'aucun système d'épuration...

b. Entretien des cours d'eau

La commune comporte deux cours d'eau de première catégorie (le Neblon et l'Ourthe), ainsi que des cours d'eau de deuxième catégorie, troisième catégorie et des cours d'eau non classés. C'est donc respectivement la Région, la Province et le service des travaux de la commune qui assurent la gestion et l'entretien des cours d'eau suivant les termes de la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables (gestion en fonction de leur classification- voir supra).

c. Contrat Rivière

Ouffet fait partie du Contrat Rivière Ourthe, comme mentionné précédemment.

d. Eaux souterraines et zones de prévention autour des captages

Les réserves en eau souterraine contenues dans le sous-sol des masses d'eau souterraine représentent une ressource naturelle d'une grande importance car elles jouent un double rôle :

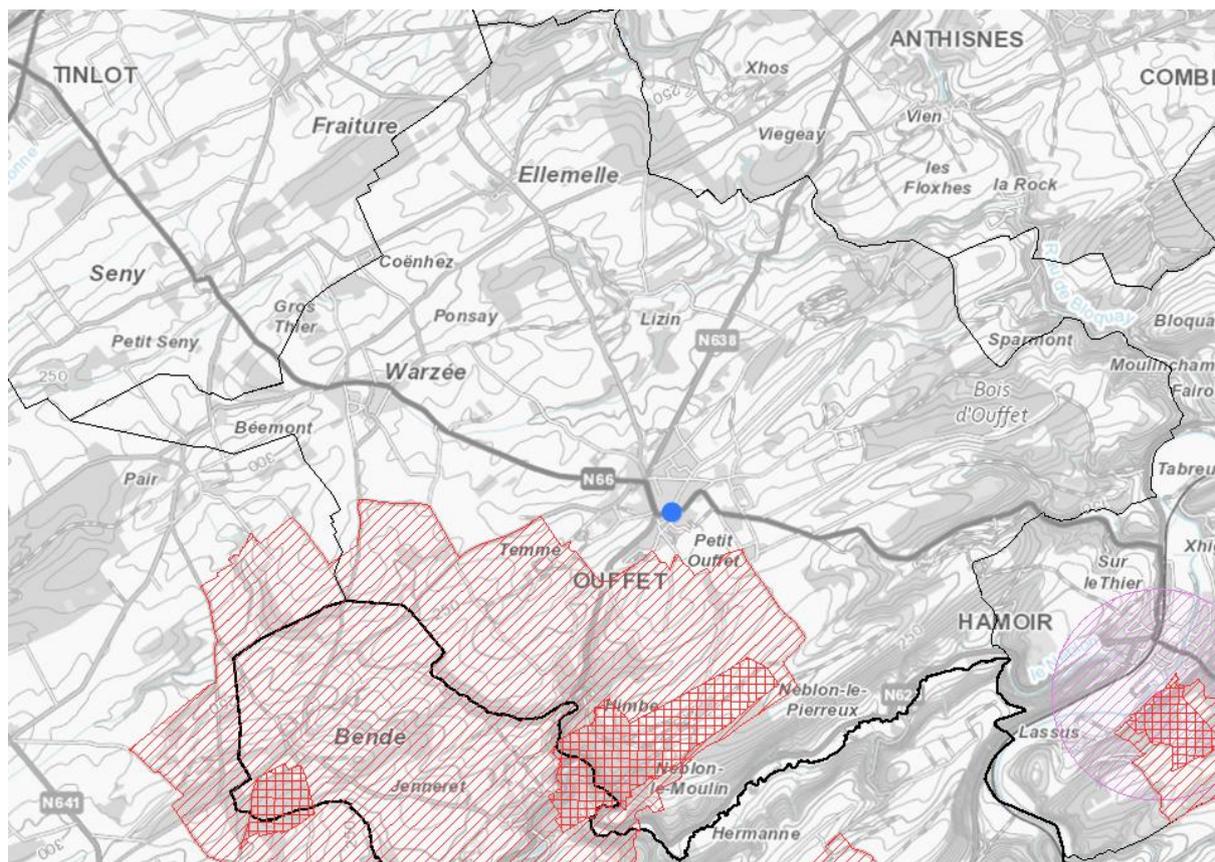
1° **une fonction naturelle** essentielle qui consiste en **l'alimentation de base du réseau hydrographique** qui parcourt l'étendue de la masse d'eau.

L'alimentation des cours d'eau en période de récession hydrologique (c'est-à-dire en l'absence de précipitations pendant plusieurs jours) et plus encore en période d'étiage (débits les plus bas de l'année) est essentiellement exclusivement tributaire de la vidange des nappes d'eau souterraines.

Cette dernière contribue au maintien de conditions hydrodynamiques minimales (débit, section mouillée...), à un apport en nutriments minéraux et à la dilution des rejets anthropiques (eaux usées domestiques et industrielles), éléments nécessaires au maintien d'un bon état chimique et écologique des cours d'eau.

2° **un usage anthropique de production-distribution publique d'eau potable** dominant largement tous les autres usages et plus que significatif à l'échelle de la Wallonie (en termes de volumes prélevés et de populations dépendantes).

A Ouffet, des zones de préventions autour des captages ont été déterminées. Elles sont visibles sur la carte ci-dessous et s'articulent, tout naturellement, autour du Néblon.



e. Gestion des sols et sous-sols

- L'agriculture

L'agriculture et l'élevage jouent un rôle fondamental dans la relation entre l'homme et la Terre, en nourrissant des milliards de personnes à travers le monde. Cependant, pour que cette mission nourricière puisse se perpétuer sur le long terme, il est essentiel d'adopter des pratiques agricoles plus durables, afin de préserver la richesse de nos écosystèmes et la santé de la planète.

À l'heure actuelle, certaines pratiques agricoles ont des conséquences sur l'environnement, notamment en termes de pollution de l'eau par des nitrates et des phosphates, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, comme le méthane. Toutefois, ces impacts peuvent être considérablement réduits grâce à une évolution vers des méthodes de production plus respectueuses de l'environnement. En faisant le choix de pratiques agricoles durables, comme l'agriculture de conservation, la gestion raisonnée des intrants, ou encore l'agroécologie, nous pouvons redonner à la Terre sa capacité de nourrir tout en protégeant ses équilibres naturels.

La biodiversité, essentielle à la résilience des systèmes agricoles, peut également se renforcer en réintégrant des pratiques agricoles plus diversifiées, comme la polyculture ou la diversification des

élevages. Par exemple, la mise en place de réseaux bocagers et d'espaces naturels protégés contribue à l'équilibre des habitats et permet aux espèces locales de prospérer. De plus, une gestion consciente des sols et des ressources en eau, comme la rotation des cultures et la régénération des sols, peut inverser la tendance à la dégradation des terres et à la perte de diversité génétique.

À Ouffet, comme dans beaucoup d'autres régions, l'intensification des pratiques agricoles a modifié les paysages et impacté la biodiversité. Cependant, cette évolution n'est pas irréversible. En encourageant la biodiversité, il est possible de rétablir des habitats riches et variés, essentiels pour l'équilibre écologique.

- **Gestion des déchets et mesures liées à l'économie circulaire**

Afin de réduire les nuisances environnementales liées aux dépôts clandestins, des sanctions seront prises à l'égard des contrevenants. Au même titre que les dépôts d'immondices abandonnés dans la nature, le dépôt de déchets ménagers dans les poubelles publiques ainsi que le fait de brûler les déchets sont passibles d'une poursuite judiciaire.

La collecte des encombrants est confiée à la Ressourcerie, entreprise spécialisée²⁸ dans le tri et le recyclage favorisant ainsi l'économie circulaire.

Depuis quelques mois, Ouffet a mis en place, rue aux oies, un PAV, Point d'Apport Volontaire, destiné aux citoyens ayant trop de déchets et n'ayant pas assez des levées organisées via les camions-poubelles d'Intradel. Ce système est accessible par un badge disponible à la Commune.

f. La protection des forêts

Selon les statistiques issues de Walstat, la forêt couvre une large part du territoire (soit 27% de la superficie du territoire au 1er janvier 2025).

La Commune doit se montrer vigilante pour préserver ce biotope tout en valorisant le potentiel des points de vue touristique et économique. La forêt remplit des fonctions essentielles puisqu'elle offre un habitat pour une flore et une faune diversifiée, fournit du bois (activité économique) et donc génère des revenus, peut être un lieu de détente et de loisirs favorisant également le secteur touristique. Tous ces éléments montrent que la forêt est multifonctionnelle ce qui renforce la complexité de sa gestion et multiplie les risques d'une atteinte à cet écosystème.

²⁸ La Ressourcerie du Pays de Liège est une société coopérative spécialisée dans la collecte, le tri, le recyclage et la réutilisation des encombrants. La Ressourcerie offre une solution pour se débarrasser des encombrants d'une manière la plus respectueuse qui soit de l'environnement.

Les forêts subissent donc des pressions de plus en plus importantes. Un des outils de la gestion durable des forêts est la certification. La certification forestière garantit que le bois (ou son produit dérivé) provient de forêts gérées de manière légale et durable.

La forêt communale de Ouffet est **certifiée PEFC** (Programme for the Endorsement of Forest Certification) avec comme numéro d'adhérent le 233. La commune d'Ouffet vient de signer la nouvelle charte PEFC en mai 2024.

Le SPW, section DNF, a proposé à la commune, d'établir un **plan d'aménagement forestier** d'Ouffet et le Collège a accepté en février 2024. L'aménagement forestier consiste en une étude et un document sur lesquels s'appuie la gestion durable d'une forêt. A partir d'une analyse approfondie du milieu naturel, l'aménagement forestier fixe les objectifs stratégiques et opérationnels et propose un plan d'action pour une durée déterminée. Le Code forestier fixe le contenu minimum d'un aménagement forestier. Une importante partie de l'aménagement forestier consiste à analyser les contraintes, notamment au niveau de l'environnement.

Dans le cas des bois d'Ouffet (183 ha), on retiendra les éléments suivants : la propriété se compose d'environ 63% de peuplements feuillus (majoritairement des forêts anciennes subnaturelles à préserver et diversifier), 5,64 ha sont classés en réserve intégrale soit plus de 3 % de la forêt feuillue. La propriété est concernée par la protection de l'eau (3,03 ha), des sols hydromorphes et paratourbeux (2,22 ha) et la protection des pentes (19,58 ha). Des mesures de gestion adaptées sont proposées pour tous ces éléments. Les mesures de gestion et essences ont été choisies d'une part de manière à être adaptée à la station et d'autre part en tenant compte des spécificités des sols pour leur protection et la protection de l'eau. L'aménagement va vers une diversité plus grande d'essences et la sylviculture s'oriente vers une sylviculture plus extensive ou irrégulière et mélangée en certains endroits, plus favorable en termes environnementaux. Le rapport sur les incidences environnementales indique que, d'une manière générale, le plan d'aménagement forestier des bois d'Ouffet ne présente pas d'effets négatifs notables sur l'environnement. Il est par contre susceptible d'engendrer des de nombreux effets positifs étant donné son caractère multifonctionnel et les mesures préconisées en faveur de l'environnement (protection des sols, de la biodiversité, ...). Le plan d'aménagement forestier des bois d'Ouffet n'entraînant pas d'incidences non négligeables sur l'environnement, aucune mesure de compensation n'a été prévue. Le plan d'aménagement forestier des bois d'Ouffet est issu d'une analyse complète de la situation par les services spécialisés du Département de la Nature et des Forêts. Il intègre l'ensemble des fonctions (économiques, écologique, sociale) que doit remplir la forêt conformément à l'article 1er du Code forestier.²⁹

²⁹ Document complet disponible à l'administration communale.

- La liste des arbres et haies remarquables

Comme dit précédemment, le recensement des arbres et haies remarquables constitue un outil de protection de l'environnement. La liste des arbres et haies remarquables peut être consultée dans les annexes.

- Les itinéraires de promenades

Parmi les différentes fonctions de la forêt, il y a celle à dimension sociale : promenade, découverte de la nature, loisir, chasse. Le code forestier règlemente l'accès des divers usagers de la forêt. On relève de nombreux circuits de promenades balisées :

- ✓ 7 circuits de promenades pédestres reconnus par le CGT.
- ✓ 6 parcours VTC/VTT.
- ✓ Ainsi que le balisage points-nœuds et d'autres circuits non-reconnus officiellement.

Ces promenades sont cartographiées (cartes IGN disponibles à la Maison du tourisme et dans les syndicats d'initiatives). Le site *Randobel* (<https://www.randobel.be>) répertorie aussi tous ces circuits avec le nombre de kilomètres, la durée moyenne, les avis et photos à l'appui. Il est à noter qu'en période de chasse, certaines de ses promenades peuvent être interdites au public.

VIII. STRUCTURES ET CARACTÉRISTIQUES URBANISTIQUES ET PATRIMONIALES DU BÂTI

8.1 Généralités

L'analyse de la structure du bâti a pour objectif de comprendre les logiques qui ont présidé à la production architecturale d'hier et d'aujourd'hui ainsi que son évolution dans le temps.

Divers éléments sont à la base de la production architecturale : le site avec ses caractéristiques et ses ressources, l'affectation du bâti et l'organisation de la société qui est à son origine.

L'analyse du bâti et de son évolution est donc à mettre en lien avec divers facteurs, tels que :

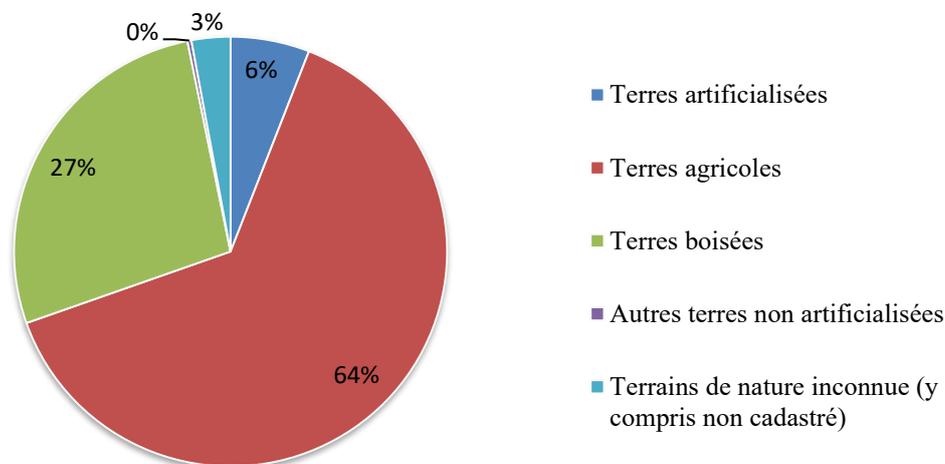
1. la localisation et la forme « d'origine » d'un village ainsi que le réseau des voies d'accès qui est dépendante du site. Le site, lui, est caractérisé par les éléments physiques et naturels tels : le relief, la proximité de l'eau, l'exposition, la proximité de la forêt, la nature du sous-sol ;
2. les modes d'agencement du bâti ainsi que la typologie du parcellaire et du bâti. La typologie du bâti et du parcellaire est fonction des caractéristiques du terrain (pente, exposition, type de sol, proximité du réseau hydrologique...) et de ses ressources (matériaux de construction). Elle se définit également par rapport aux éléments préexistants qu'ils soient bâtis, naturels, paysagers ;
3. les usages du territoire : l'occupation du sol, la vocation des villages et quartiers, les fonctions abritées par les bâtiments, les usages et vocations de l'espace public. Les architectures anciennes étaient liées à la destination principalement agricole des villages. L'évolution a amené une diversification des fonctions engendrant des transformations du tissu existant et partant, de nouvelles urbanisations, de nouvelles typo-morphologies.
4. l'évolution démographique ;
5. le phénomène de suburbanisation ;
6. les disponibilités foncières prévues au *plan de secteur*.

Et d'autres ...

Une analyse de la répartition de la superficie territoriale selon l'utilisation du sol permet de mettre en évidence certains facteurs déterminant la structure passée et actuelle du bâti.

Proportion de la part artificialisée et de la part non artificialisée³⁰

Répartition du territoire de OUFFET selon l'utilisation du sol (01.01.2023)

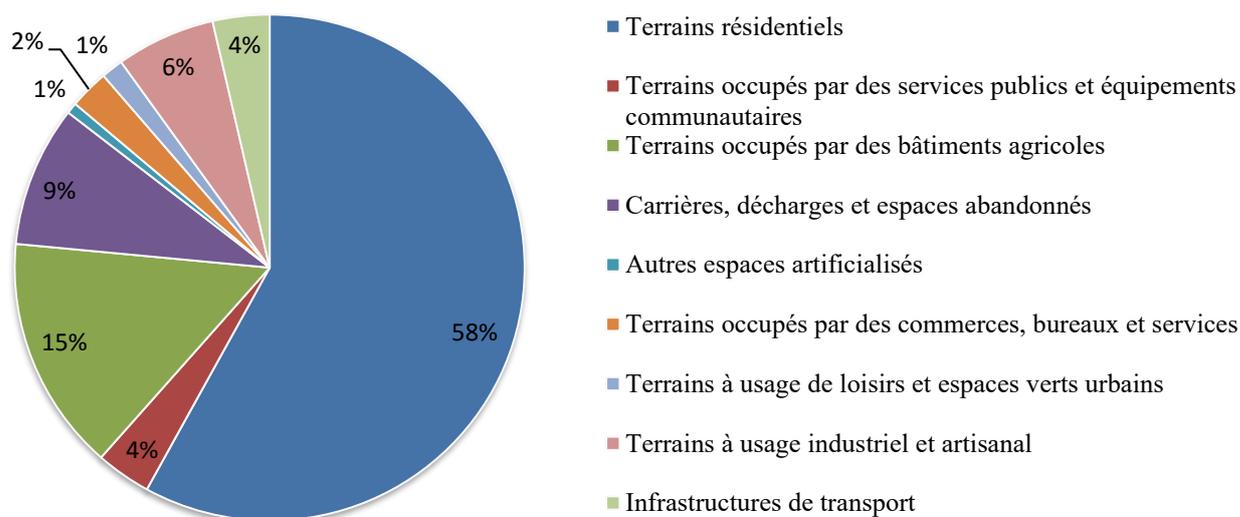


Un simple coup d'œil sur ce graphique permet de mesurer le caractère rural de la commune.

La superficie artificialisée représente seulement 6% du territoire, le reste est constitué essentiellement de terres agricoles (64%) et de terres boisées (27%). Un cadre de vie plus que rural que la Commune aura à cœur de préserver.

Répartition au sein de la part artificialisée³¹

Répartition de la superficie artificialisée de OUFFET selon l'utilisation du sol (01.01.2023)

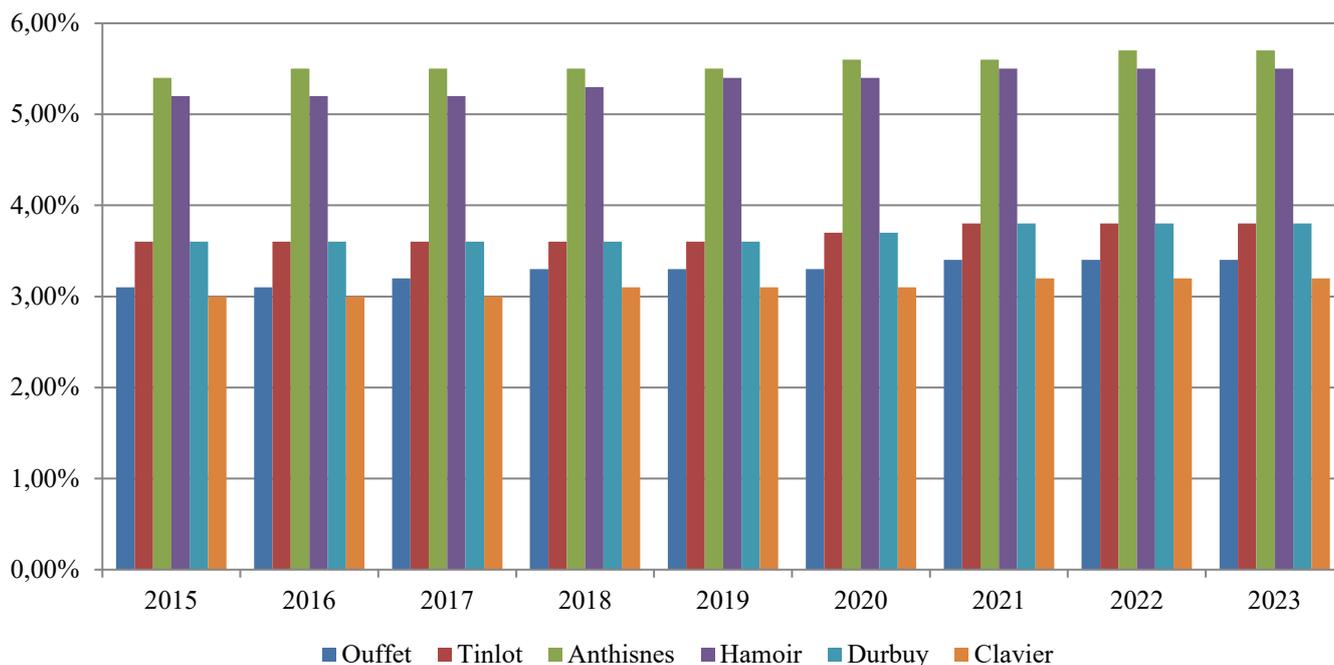


³⁰ WALSTAT (https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?entite_id=61048) consulté le 16 avril 2025.

³¹ WALSTAT (https://walstat.iweps.be/walstat-fiche-entite.php?entite_id=61048) consulté le 16 avril 2025.

A la lecture de ce graphique qui illustre la répartition des terres artificialisées selon l'utilisation du sol, on peut mesurer l'importance de la part de terrains résidentiels qui représente 58% de la superficie artificialisée, soit 3,48% de la superficie de la commune uniquement au vu de la superficie de terres agricoles et boisées. Après les terrains résidentiels, ce sont les bâtiments agricoles qui sont les plus nombreux à Ouffet, avec 15% parmi la superficie artificialisée.

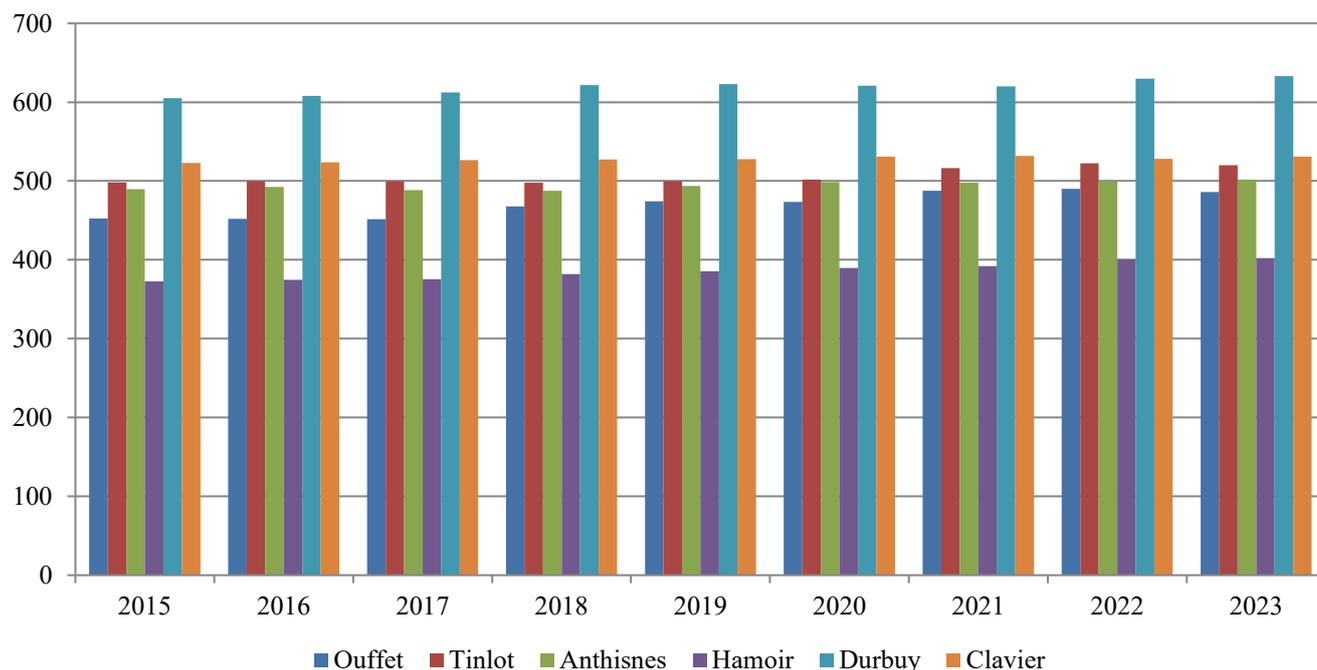
Evolution de la part de terrains résidentiels (en %) à Ouffet et dans les communes voisines³²



La part des terrains résidentiels est passée de 3,10% à 3,48% entre 2015 et 2023. Cette augmentation est similaire dans les communes voisines. En Région wallonne, la part de terrains résidentiels est passée de 6,3% à 6,6%, soit une augmentation de 0,3%, tout comme à Ouffet aux mêmes périodes.

³² WALSTAT (https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=1&indicateur_id=215700&sel_niveau_catalogue=T&ordre=1) consulté le 16 avril 2025.

Evolution de la superficie résidentielle par habitant (en m²) à Ouffet et dans les communes voisines³³



La superficie résidentielle par habitant représentait 452,3 m² en 2015 à Ouffet contre 486,2 m² en 2023, soit une augmentation de 33,9 m² par habitant malgré la hausse de la part des terrains résidentiels dans la commune. Cette augmentation est assez similaire dans les communes voisines.

La part de terrains occupée par des bâtiments agricoles a également augmenté ces dix dernières années, contrairement à la Région wallonne où le chiffre est identique depuis quasiment 20 ans.

8.2 Évolution du bâti à travers les époques

8.2.1 Généralités

Bâtiments à Ouffet et en Région wallonne selon l'année de construction³⁴

Périodes	Pourcentages - Ouffet	Pourcentages - RW
Avant 1900	35.7%	27.3%
De 1900 à 1918	9.9%	9.6%
De 1919 à 1945	5.3%	10.9%
De 1946 à 1961	8%	10.7%
De 1962 à 1970	6.4%	7.5%
De 1971 à 1981	9.1%	11.4%

³³ WALSTAT (https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=1&indicateur_id=234600&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0) consulté le 16 avril 2025.

³⁴ WALSTAT (https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=6%20&sel_niveau_catalogue=C) consulté le 16 avril 2025.

De 1982 à 2001	11.6%	12.1%
De 2002 à 2011	8.4%	5.5%
Après 2011	5.5%	4.9%

Constats et explications

A Ouffet, la majorité des bâtiments (35,7%) date d'avant 1900. Ceci résulte d'une combinaison de facteurs historiques, économiques et sociaux, incluant une organisation féodale particulière, un développement agricole soutenu, l'utilisation de matériaux locaux et l'influence de l'Église et de l'administration seigneuriale. Au XIX^e siècle, l'agriculture constituait l'activité principale de la région. L'augmentation de la population, combinée à l'intensification des pratiques agricoles, a conduit à une demande accrue de logements pour les familles agricoles et les ouvriers agricoles. Cela a favorisé la construction de nombreux bâtiments, notamment des fermes, des granges et des habitations liées aux exploitations agricoles. Les bâtiments d'Ouffet étaient principalement construits en pierre calcaire et en grès, provenant des carrières voisines. Cette disponibilité de matériaux locaux a facilité la construction de nombreux édifices.

Le bâti datant d'avant-guerre est moindre en pourcentage sur la commune d'Ouffet que dans la région wallonne. Encore une fois, ceci témoigne du caractère rural de la commune et de son passé agricole. En effet, autrefois, urbanisation et industrialisation allant de pair, la réserve de logements s'est longtemps développée dans un contexte principalement urbain.

Ce n'est que dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle que les préférences en matière de logement se sont portées sur la campagne (proche de la ville). La campagne a été progressivement dotée d'infrastructures et d'équipements semblables à ceux des villes. La multiplication des routes et l'explosion de la possession d'un véhicule privé a rendu possible la vie à la campagne même pour les personnes travaillant en ville.

Cette tendance se vérifie pour Ouffet dès les années 80 avec le phénomène d'urbanisation de la commune qui se traduit par une plus grande proportion de bâti, quasiment similaire à la Région wallonne (entre 1982 et 2001). Après 2002, les pourcentages à Ouffet augmentent significativement ; cette hausse s'explique par les infrastructures, de plus en plus nombreuses dans la commune, mais aussi par le fait que les communes péri-urbaines soient presque à saturation en matière de logements et les communes plus lointaines comme Ouffet, et moins chères en termes de locations ou d'achats, sont davantage accessibles par la population. Cette accessibilité tend à se réduire au vu de la pression foncière (voir chapitre suivant).

Evolution du prix moyen du terrain à bâtir, en € par m², à Ouffet

Le prix moyen d'un terrain à bâtir à Ouffet varie en fonction de la superficie, de l'emplacement et des caractéristiques spécifiques du bien. Voici quelques exemples représentatifs disponibles sur le marché en avril 2025 :

- Un terrain de 1.250 m² situé rue du Bout est proposé à 95.000 €, soit environ 76 €/m² (Zimmo + ImmoVlan).
- Un terrain de 1.500 m² dans le même secteur est mis en vente à 65.000 €, soit environ 43 €/m² (Zimmo).
- Un terrain de 4.037 m² rue des Haïre est proposé à 195.000 €, soit environ 48 €/m² (Zimmo + Immoweb).
- Un terrain de 979 m² à Béemont est mis en vente à 70.000 €, soit environ 71 €/m² (Zimmo + ImmoVlan).

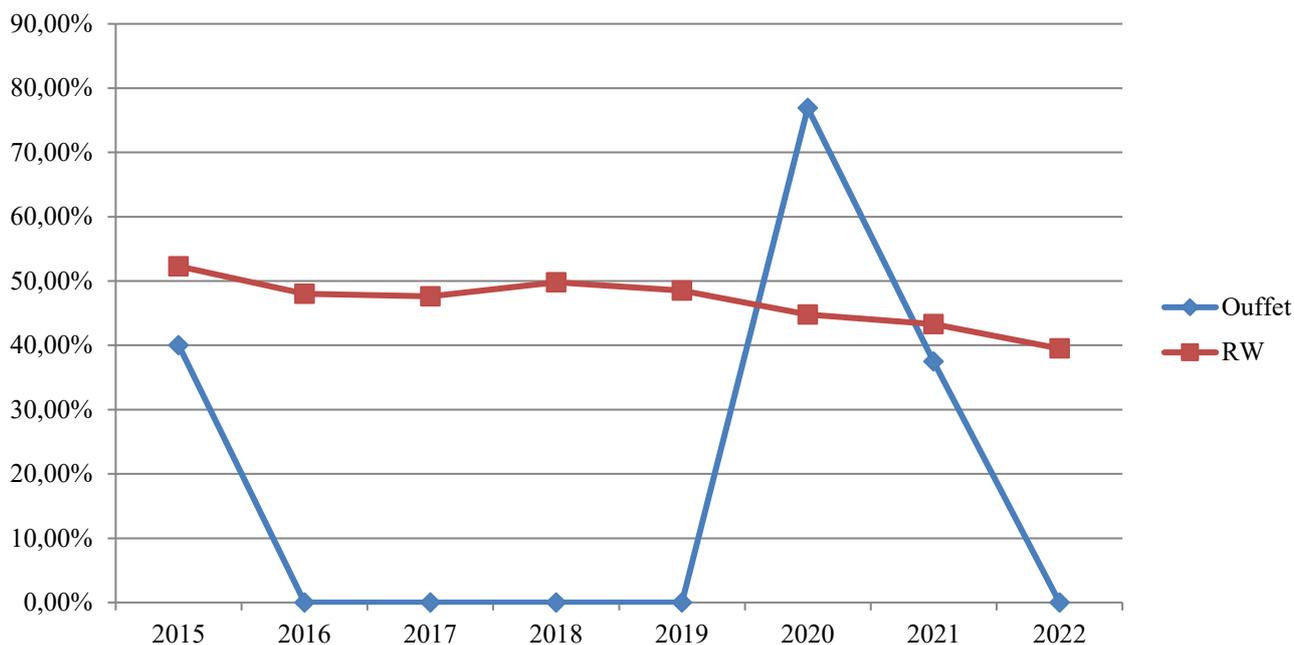
En moyenne, les prix des terrains à bâtir à Ouffet oscillent entre 55 et 80 €/m². Cependant, des terrains plus grands, comme celui de 4.037 m² précité, peuvent afficher un prix au mètre carré plus bas, autour de 48 €/m².

Pour obtenir des informations actualisées et des offres spécifiques, il est recommandé de consulter des plateformes immobilières locales telles que Zimmo, Immoweb ou ImmoVlan.

Entre 2015 et 2020, les prix des terrains à bâtir à Ouffet ont connu une évolution notable, reflétant les tendances du marché immobilier en Wallonie. Cette augmentation des prix s'inscrit dans une tendance générale observée en Wallonie, où le prix moyen des terrains à bâtir a augmenté de 123 % entre 2014 et 2020.

NB : les statistiques relatives au prix moyen du terrain à bâtir à Ouffet n'ont plus été mises à jour sur le site WALSTAT depuis 2014. Il est donc impossible de fournir des données précises à ce niveau et seuls les sites des agences immobilières peuvent fournir des indications. Il s'agit bien d'indications, car les prix varient fortement en fonction de certaines données (localisation, contenance totale, propriétaire, etc.). Ces informations sont à prendre avec des pincettes.

Part d'appartements parmi les logements autorisés (nouvelles constructions, en %)



A Ouffet, la part d'appartements parmi les logements autorisés fluctue fortement en fonction des années. Il est aisé de constater que les appartements/immeubles ne font pas encore partie du paysage (majoritairement rural) de la commune et que ce type de construction ne sont pas encore rentrés dans les mœurs face aux nouveaux modes de vie : familles monoparentales, population vieillissante, etc. Ainsi, des appartements sont autorisés certaines années, comme en 2020 où ils représentaient presque 80% des logements autorisés. Il s'agissait certainement d'une demande d'un ou plusieurs promoteurs pour ainsi augmenter cette donnée. Ces statistiques ouffetoises sont totalement différentes de celle de la RW qui sont assez stables depuis 2015 et varient entre 40% et 55%. La part totale de buildings et d'immeubles à appartements à Ouffet représente seulement 8.2% sur l'entièreté des logements contre 88.5% de maisons (fermées, semi-fermées ou ouvertes). La tendance est donc claire à Ouffet : les maisons sont favorisées pour l'habitat, mais il ne s'agit pas forcément de maisons neuves puisqu'elles représentent seulement 5.5% du bâti ; les Ouffetois se tournent également vers la rénovation d'anciens biens. Le reflet de ce constat est donc le suivant : si l'ancien habitat rural, encore majoritaire à Ouffet, lui garantit le maintien d'un cadre de vie rural encore fortement apprécié par les citoyens, la Commune sera, de plus en plus (au regard de surcroît de son nombre restant de parcelles à bâtir), exposée à un besoin de logements davantage adaptés aux nouveaux types de familles. Il s'agirait alors soit d'y développer des nouveaux immeubles à appartements, mais aussi, option préférable pour la garantie de sa ruralité, la division des anciens habitats en appartements.

8.2.2 Des premiers foyers bâtis aux débuts de l'époque contemporaine : bref résumé de leur évolution

Un morceau de roche située à Ellemelle témoignerait, selon certains, d'une présence humaine depuis le **néolithique**. Des chercheurs posent l'hypothèse que cette pièce serait une dalle de couverture d'un dolmen baptisé "*la Grosse Pierre*". Les dolmens sont associés aux Celtes et à des rites funéraires célébrant le passage de la vie à la mort. La sorcellerie a aussi été évoquée³⁵. Cependant, cette interprétation est sujette à caution, car la présence de cette pierre pourrait être la traduction d'un phénomène naturel.

Avant l'arrivée des Romains, la zone géographique était occupée par une peuplade appelée « Condruze », *d'origine germanique, elle habitait au sud de la vallée de la Meuse et sa langue était le Gaulois. Elle était entrée dans la ligue des Gaulois pour lutter contre les Romains et se soumit à César lors de sa campagne de l'an 53 avant Jésus-Christ. Lors de la division en parcelles du pays, les Romains appelèrent cette région le « Pagus Condrustencis », ce qui est devenu le Condroz au fil des siècles. Aujourd'hui, le Condroz est la seule région de Belgique qui a gardé son nom d'origine gauloise*³⁶.

La présence **romaine** est notamment attestée à Warzée par la présence de substructions³⁷ d'une villa datant du 2^{ème} siècle. Le bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois n°34 de 1852, en sa page n°80, explique qu'il existe, entre Ellemelle, Warzée et Seny, un sentier marqué de larges dalles de grès, témoin de l'existence de voies romaines secondaires. Les « tiges » ou vieux chemins condrusiens ont souvent une assiette romaine.

Ouffet est mentionné en tant que tel en 1096, période marquée par le début de la première croisade³⁸ tandis qu'Ellemelle est une très ancienne paroisse déjà citée en 1005.

Ouffet appartenait à l'église Saint-Lambert et continua de dépendre de la mense³⁹ épiscopale jusqu'à la Révolution. Comme on le verra dans les chapitres consacrés à l'analyse du bâti, et du tourisme, le **Moyen-âge** est une période qui a imprimé certaines caractéristiques à l'entité. En effet, de nombreuses fermes et châteaux sont disséminés dans l'entité.

La Tour de justice, ancien donjon datant du 12^{ème} siècle, détruite en 1314 par les milices hutoises, reconstruite puis, tombant presque en ruines, rénovée en 1593 en moellons calcaires, est un lieu où de nombreux procès, notamment de sorcellerie, se sont tenus.

³⁵ MURRAY M. A., *The Witch-cult in Western Europe*, Oxford University Press, 1921, p.159.

³⁶ <http://www.nandrin.be/histoire.htm>

³⁷ En architecture, une substruction consiste en un ensemble de fondations ou de toute autre structure initiale dont le but est de surélever l'étage le plus bas ou la base d'une construction, au-dessus du niveau naturel du sol.

³⁸ Le pape Urbain II prêcha la première croisade le 27 novembre 1095.

³⁹ La mense est le revenu destiné à l'entretien d'une personne ou d'une communauté religieuse.

Comme trace importante du Moyen-âge, citons d’ores et déjà le donjon de Lizin datant du 13^{ème} siècle. À partir de 1482, *siège de la seigneurie de Crisengnée au Moyen Âge, le donjon était une habitation fortifiée qui connut divers agrandissements puis fut "rabortée" d'un niveau au moins, sans doute au XIX^{ème} siècle*⁴⁰.



Les bornes frontières de *Stavelot-Malmédy*, autres vestiges du passé, se dressent encore et témoignent du morcellement du territoire à l’époque médiévale. L’extrait de carte ci-contre, datant du 18^{ème} siècle, montre bien la frontière entre la principauté de Liège (vert clair sur la carte) et celle de Stavelot-Malmédy (en jaune sur la carte) à proximité de Petit-Ouffet. Du côté de Béémont, il y avait la limite avec le Duché de Luxembourg (vert plus foncé sur la carte).

La présence des ruisseaux a permis la construction de nombreuses meuneries⁴¹ dont le moulin banal⁴² d’Ouffet dont il est déjà fait mention en 1154.

Après 1789, le village comme le reste de la Principauté de Liège, passe sous l'Administration française. Le département de l'Ourthe est créé en 1795.

Aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, Warzée, Ouffet et Ellemelle étaient traversés par des lignes vicinales. La ligne *Comblain-au-Pont - Clavier* permettait d’acheminer les produits carriers vers les deux entités susmentionnées. Les carrières ont joué un rôle prépondérant dans l’histoire de l’entité de la fin du 19^{ème} siècle au début du 20^{ème} siècle. Outre les marchandises, le réseau vicinal était également utilisé pour le transport de passagers. Il existait également la ligne *Warzée-Ougrée*.

⁴⁰ <http://www.skene.be/RWJP97TXT/ouffetlizin.html>

⁴¹ FOCAN M., *Néblon-le-Moulin... Un moulin pas si banal que cela*, Bulletin Communal d’Ouffet, Janvier 2008, p.8-11.

⁴² Les banalités sont, dans le système féodal, des installations techniques que le seigneur est dans l'obligation d'entretenir et mettre à disposition de tout habitant de la seigneurie. La contrepartie en est que les habitants de cette seigneurie ne peuvent utiliser que ces installations seigneuriales, payantes.



Arrêt de Tram à Ouffet, à l'actuelle Place du Tilleul

8.2.3 Evolution du bâti et conséquences de cette évolution

Aujourd'hui, la situation des noyaux d'habitat, en comparaison avec la situation de la fin du 19^{ème} siècle, est caractérisée par une extension des surfaces bâties. Il est établi que l'occupation de l'espace rural a changé drastiquement en raison des modifications des modes de vie. Bien entendu, ces changements se sont également traduits par une évolution de la destination puisque la fonction de logement était majoritairement liée à l'exploitation de la pierre et de l'agriculture. A l'heure actuelle, ces aspects sont devenus minoritaires. Enfin, l'utilisation de l'espace rural est également source de conflits puisque de nombreux habitants ne sont pas toujours d'accord sur l'usage de l'espace. Ce phénomène sociologique n'est pas propre à Ouffet mais aux communes rurales s'urbanisant. Il existe en fait un affrontement entre des fonctions différentes portées par des habitants sur un même territoire : fonction productive, fonction récréative, fonction de logement, etc.

Il est clair qu'une observation de l'évolution de l'environnement bâti est un indicateur important des changements et doit être pris en compte dans l'analyse de l'évolution puisqu'une gestion harmonieuse de ce développement peut permettre de mieux appréhender et solutionner les conflits naissants.

8.2.4 Caractéristiques et évolution du bâti dans les villages et hameaux

- **OUFFET**



Cité en 1096 sous le nom de « Offei », le village de Ouffet trouve son origine comme étant une « Propriété de Uffo ou Offa » (anthroponyme germanique).

Le village s’installe autour des sinuosités de la RN 66, à 275 m d’altitude. Son sol montueux, argilo-sablonneux, repose sur la pierre calcaire, le grès ou le schiste : il offre leur vallée respective à l’Ourthe et à son affluent : le Néblon.

Les activités économiques s’articulent principalement sur l’agriculture et l’exploitation des carrières. Quelques enseignes commerciales de base et quelques artisans chevronnés maintiennent des services élémentaires, indispensables à la vie quotidienne des habitants. Un zoning artisanal, implanté à l’est du village sur des terrains ayant appartenu à la commune, connaît de plus en plus de succès et ne cesse de s’étendre (plus d’informations dans un chapitre ultérieur).

Le bâti traditionnel d’Ouffet, village typique du Condroz liégeois, est un reflet très cohérent de l’architecture rurale régionale entre le XVIIe et le XIXe siècle, fortement influencée par les matériaux locaux et les fonctions agricoles.

Matériaux locaux :

- **Calcaire** : souvent utilisé pour les encadrements de fenêtres, les chaînes d’angle et les seuils.
- **Grès brun-rouge** : très présent dans les murs des habitations et bâtiments agricoles, notamment dans les moellons irréguliers.
- **Brique rouge** : largement utilisée à partir du XVIIIe siècle, notamment dans les extensions ou rénovations.
- **Toitures** : majoritairement en **ardoises** ou parfois en **tuiles plates**, avec de faibles débords.

Maisons villageoises :

- **Type de construction** : maisons basses, parfois à un seul niveau, souvent avec combles aménagés.
- **Implantation** : en alignement le long de la voirie ou regroupées autour de petites places, en particulier autour de la Grand-Place.
- **Organisation intérieure** : pièce de vie centrale avec âtre, annexes agricoles intégrées (écurie, fenil).

Fermes en carré :

- **Structure** : bâtiment fermé autour d'une cour intérieure, avec habitation, grange, écuries et étables.
- **Portail monumental** : souvent en pierre de taille, avec linteau en anse de panier ou arc en plein cintre.
- **Fonctionnalité** : organisation adaptée aux besoins agricoles du Condroz, avec accès séparé pour les animaux et les hommes.

Châteaux-fermes et maisons fortes :

- Exemples : Château-ferme d'Ouffet et Maison forte de Lizin (ancien donjon roman)
- Mélange d'architecture résidentielle et défensive.
- Styles mêlant gothique tardif, renaissance mosane et influences régence liégeoise.

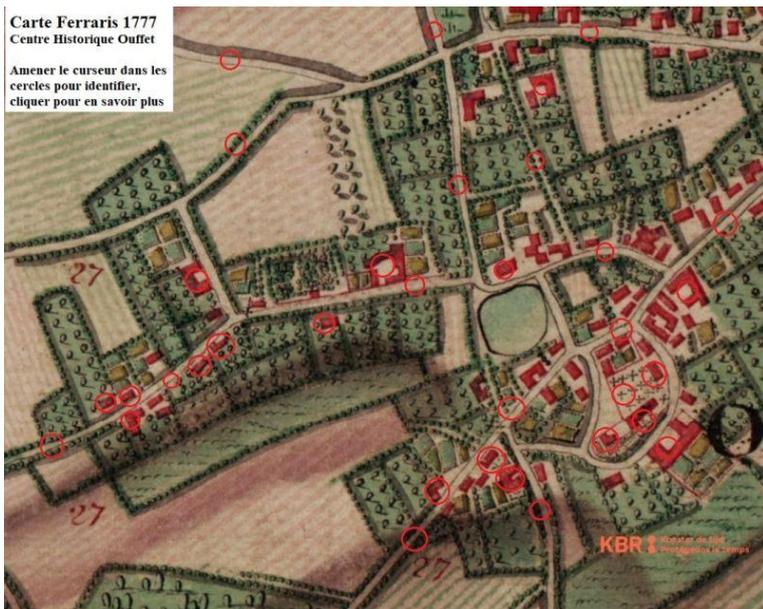
Éléments de patrimoine vernaculaire :

- **Petits bâtiments** : abris, annexes agricoles, lavoirs, anciennes fontaines.
- **Croix de chemin et potales** : niches votives murales (souvent intégrées dans les murs de maison).
- **Mur en moellons** : délimitant les parcelles ou bordant les ruelles, parfois coiffés d'ardoises.

En conclusion, ce qui fait la richesse du bâti à Ouffet :

- **Uniformité visuelle** : grâce à l'usage des mêmes matériaux et au respect des volumes traditionnels.
- **Authenticité conservée** : de nombreux bâtiments sont protégés ou repris à l'inventaire du patrimoine wallon.
- **Intégration paysagère** : les habitations s'insèrent parfaitement dans les ondulations du paysage condrusien.

Carte Ferraris 1777
Centre Historique Ouffet
Amener le curseur dans les
cercles pour identifier,
cliquer pour en savoir plus



La carte Ferraris ci-contre donne un aperçu du centre vers 1777.

Il s'est développé autour d'une petite église, et est issu du rapprochement de hameaux ou quartiers : la Haire, le Tôt, Temme, la Mognée, le Hestrumont, le Petit Ouffet, et sans oublier les seigneuries environnantes : Xhenceval (Xhensival), Himbe, Lizin (Lizen), Crossée, Odeigne et Renal

(la plupart dépendantes et propriétés de l'un ou l'autre clergé). La *Rue des Pahys* n'apparaît pas, elle sera construite en 1886. Au centre même, à proximité de l'église, ont été construits le château d'Ouffet et la Tour de Justice.

La *Grand Place* (ci-dessous) est le cœur du village. Anciennement, une grande partie de la place était occupée par un étang, ce qui lui a valu le nom de *Place de l'Étang*. On retrouve ce nom jusque sur les listes électorales de 1927 à 1937. Le remblayage prendra plusieurs années, il débutera en 1905. En 1911, toute la surface est plantée de marronniers et d'érables.



Non daté, carte postale datant certainement d'avant 1911.



Avril 2025.

- **WARZEE**



Warzée (en wallon Wårzêye) a une superficie est de 691 ha et son altitude moyenne est de 279,79 m. En 1954, Warzée comptait 143 maisons.

Une présence à l'époque romaine est attestée par les découvertes faites par monsieur Joseph Reginster d'une tombe puis d'une villa romaine ainsi que par la présence d'une autre villa romaine sous le château de Béemont. Un document de 1005 nous dit que la chapelle de Warzée a été « donnée » à la collégiale Sainte-Croix de Liège par Notger.

Warzée offre un bâti traditionnel harmonieux, fondé sur la typologie des fermes en carré, matériaux locaux (pierre et briques), bâtiments groupés autour de l'église, avec en point d'orgue l'ensemble de

Béemont (château+fermes), marque d'un patrimoine rural condrusien plus discret mais authentique. Le village comprend une dizaine de rues connectées à la route nationale Huy–Hamoir, formant une implantation dense et organisée. Les nouvelles constructions se trouvent aux extrémités du village et cherche à s'intégrer au mieux au reste de celui-ci.

- **ELLEMELLE**



Ellemelle en 1968

En 1005, on appelle le village « Mella », en 1099, « Lesmelle », et en 1250 « Melle » (toponyme d'origine celtique). Etymologie du Wallon : « èl » (dans la) + « mel – mella – melula » (petite eau sombre ou jaune). C'est l'unique village de Belgique dont l'envers vaut l'endroit, et c'est ce qu'on appelle un palindrome.

Le site d'Ellemelle était déjà peuplé à l'époque préhistorique, puis les Francs s'y installèrent. L'altitude y est de 273 m.

Dans la première moitié du 19^{ème} siècle, une exploitation de fer, de plomb et de chaux s'installe, mais l'agriculture a toujours constitué la principale activité économique. Dès l'annexion française (1795), Ellemelle est une commune autonome, le hameau de (H)Ouchenée lui fut adjoint en 1795, jusqu'à la fusion des communes avec Warzée et Ouffet en 1977.

Ellemelle compte environ 400 habitants en janvier 2024. Le village possède une église du XVIII^e siècle dédiée à Sainte-Anne, c'est une très ancienne paroisse citée dès l'an 1005 sous le nom de Mella. Ellemelle existait en tant que seigneurie, elle dépendait de la Meuse épiscopale.

Fait exceptionnel, aucune construction neuve ne dénature le centre ancien de grande qualité architecturale. Les constructions en grès y dominant, apportant à l'ensemble une belle couleur ocre à admirer par un soleil voilé. Toutes les anciennes maisons, pour la plupart datant de plus de 200 ans, sont construites de part et d'autre d'un axe routier qui traverse le village d'est en ouest. Les nouvelles constructions sont regroupées dans trois rues aux extrémités du village : la Rue des Partisans, la Ruelle des Fossés, la Rue de Warzée.

En 2024, il y a moins de cinquante ans, le village se composait de grosses fermes, pour la plupart du XVIIe siècle regroupées en bordure de la route principale jusqu'à l'église. Actuellement, c'est un village de résidences, une seule grosse ferme est encore en activité dans le centre près de l'église, elle s'intègre parfaitement aux habitations par sa situation légèrement décalée.

Le ruisseau de Ellemelle à Moulin, également appelé la Magrée, Ruisseau de Martin ou encore Fond de Martin, prend sa source à Ellemelle. S'étirant d'ouest en est, il alimentait quelques moulins à partir de Xhos à Houte-Si-Plou (Plainevaux) jusqu'à la première moitié du XXe siècle.

8.2.5 Les espaces publics structurants

Par « espaces publics structurants », nous entendons des espaces publics qui jouent un rôle essentiel dans l'organisation et la cohérence de l'espace urbain ou rural. Généralement fédérateurs, ils sont essentiels pour leur fonction immédiate mais aussi pour leur capacité à structurer l'espace environnant et à influencer les dynamiques sociales, économiques et environnementales d'un territoire.

Un espace public structurant peut inclure plusieurs types de lieux :

1. *Places et squares urbains* :

Servant de points de rencontre et de sociabilisation.

(exemple : *Grand-place* à Bruxelles).

2. *Parcs et jardins* :

Offrant des espaces verts vitaux pour la détente, le sport et les loisirs.

(exemple : *parc du Cinquantenaire* à Bruxelles).

3. *Axes de transport principaux* :

Les grands axes routiers qui structurent les déplacements à travers/entre la (les ville(s)/commune(s).

(exemple : *boulevard du Midi* à Bruxelles).

4. *Espaces riverains et waterfronts* :

Les rives de fleuves, canaux, rivières ou lacs qui sont aménagées pour le public.
(exemple : *quais de la Meuse* à Liège).

5. *Zones de développement mixte* :

Espaces combinant des fonctions résidentielles, commerciales et culturelles, souvent planifiés dans une perspective de développement durable et cohérent.

Les caractéristiques des espaces publics structurants sont les suivantes :

- **Centralité** : ils se situent souvent dans des zones centrales ou stratégiques.
- **Accessibilité** : ils sont facilement accessibles par divers modes de transport (piétonnier, cyclable, transport en commun).
- **Polyvalence** : ils accueillent une diversité d'activités et de populations.
- **Esthétique et identité** : ils contribuent à l'identité visuelle et culturelle des lieux, souvent avec une forte valeur patrimoniale ou historique.
- **Connexion** : Ils servent de points de connexion entre différents quartiers ou zones de la ville, facilitant les flux de personnes et d'activités.

Un espace public structurant, par ses multiples fonctions et sa position stratégique, joue un rôle clé dans l'organisation et le dynamisme du territoire. Il est fondamental pour la cohésion sociale, l'accessibilité, et l'identité des lieux.

Les espaces structurants à Ouffet sont :

Description	Lieu	Village	Classification
Administration communale	Rue du Village, 3	Ouffet	1. Service communaux
Agence locale pour l'emploi	Rue du Village, 3	Ouffet	1. Service communaux
Bpost	Rue Sauvenière, 1	Ouffet	1. Service communaux
Police de proximité	Rue du Village, 3	Ouffet	1. Service communaux
CPAS	Rue du Village, 10	Ouffet	1. Service communaux
Service travaux	Rue de Temme, 41	Ouffet	1. Service communaux
Recyparc	Route de Hody	Ouffet	1. Service communaux
Banque - Point CASH	Rue Sauvenière, 36	Ouffet	1. Service communaux
Bibliothèque communale	Rue du village, 3	Ouffet	2. Culture et éducation
Crèche "le nid douillet"	Rue Mognée 21	Ouffet	2. Culture et éducation
Accueil "Les petits boubas"	Tige d'Oneux 2	Warzée	2. Culture et éducation
Accueil "L'envolée"	Rue du Moulin 16	Ellemelle	2. Culture et éducation
Ecole communale	Rue des école, 2	Warzée	2. Culture et éducation
Ecole fondamentale libre St Joseph	Rue de Temme 2	Ouffet	2. Culture et éducation

L'Athénée Royal secondaire	Rue Mognée 21	Ouffet	2. Culture et éducation
La Chouette Ecole	Rue Mognée 21	Ouffet	2. Culture et éducation
ILC Saint-François	Rue du Perron 31	Ouffet	2. Culture et éducation
Local PATRO	Rue du Perron	Ouffet	2. Espace de rencontre
Sittelle	Rue des Pahys 6	Ouffet	2. Culture et éducation
Tennis Club Ouffet-Warzée	Tige de Pair, 4	Warzée	3. Infrastructure sportive
L'Aube (Danse)	Rue du Perron, 31	Ouffet	3. Infrastructure sportive
Just Fut Foot (Foot)	Rue Mognée 21	Ouffet	3. Infrastructure sportive
RFC Ouffet-Warzée	Tige de Pair	Warzée	3. Infrastructure sportive
Badminton	Rue du Perron, 31	Ouffet	3. Infrastructure sportive
Judo	Rue du Perron, 31	Ouffet	3. Infrastructure sportive
Hall sportif ILC	Rue du Perron, 31	Ouffet	3. Infrastructure sportive
Hall sportif Athénée	Rue du Perron, 31	Ouffet	3. Infrastructure sportive
Hall sportif commun avec la commune de Clavier	Rue sur Fosses, 26	Clavier	3. Infrastructure sportive
Consultation ONE	Mobile	Ouffet	4. Santé
Cabinet dentaire	Chaussée de Huy, 4	Ouffet	4. Santé
Pharmacie Rondelet	Rue Sauvenière, 53	Ouffet	4. Santé
Centre de santé	Grand'Route, 2C	Warzée	4. Santé
Maison des Jeunes	Tige de Pair	Warzée	5. Espace de rencontre
MAC (Maison d'accueil communautaire)	Rue des Pahys 6	Ouffet	5. Espace de rencontre
Salle aux Oies	Rue Aux Oies	Ouffet	5. Espace de rencontre
Salle l'Aurore	Rue de Verlée 13	Ellemelle	5. Espace de rencontre
Aire de détente "plaine de jeux" Ouffet	Rue des Pahys	Ouffet	5. Espace de rencontre
Aire de détente "plaine de jeux" l'Aurore	Rue de Verlée 13	Ellemelle	5. Espace de rencontre
Aire de détente "plaine de jeux" Warzée	Rue des écoles	Warzée	5. Espace de rencontre
Parc de la Tour	Rue du Perron	Ouffet	5. Espace de rencontre
Grand Place	Grand'Place	Ouffet	5. Espace de rencontre
Eglise St Médard	Rue du Perron	Ouffet	6. Patrimoine Bati
Eglise St Anne	Rue Autour de l'Eglise	Ellemelle	6. Patrimoine Bati
Eglise St Martin	Rue de l'Eglise	Warzée	6. Patrimoine Bati
Chapelle St Donat	Rue Haïre	Ouffet	6. Patrimoine Bati
Chapelle de Xhenceval	Xhenceval	Ouffet	6. Patrimoine Bati
Chapelle de Warzée (I)	Tige d'Oneux	Warzée	6. Patrimoine Bati
Petite Chapelle de Warzée (II)	Grand'Route	Warzée	6. Patrimoine Bati
Chapelle de Warzée (III)	Rue du Bâti	Warzée	6. Patrimoine Bati
Tour de Justice	Rue du Perron	Ouffet	6. Patrimoine Bati
Presbytère	Rue du Perron, 31	Ouffet	6. Patrimoine Bati
Carrière communale	Route d'Hody	Ouffet	7. Site Naturel
Parking aux oies	Rue Aux Oies	Ouffet	8. Logo Parking
Parking Grand Place	Grand'Place	Ouffet	8. Logo Parking
Rue commerçante principale	Rue Sauvenière	Ouffet	9. Activité économique
Parc artisanal	Tige de Fairon	Ouffet	9. Activité économique

Ceux à ciel ouvert font l'objet d'un descriptif sur les pages suivantes :

- Aire de détente – plaine de jeux d'Ouffet
- Aire de détente – plaine de jeux l'Aurore
- Aire de détente – plaine de jeux de Warzée
- Tour de Justice et son parc à Ouffet
- Grand Place à Ouffet
- Rue commerçante principale à Ouffet (*rue Sauvenière*)

Espaces publics structurants à Ouffet

Le territoire communal d'Ouffet s'articule autour de 3 centralités :

- La centralité d'**Ouffet**
- La centralité d'**Ellemelle**
- La centralité de **Warzée**

Ces 3 centralités se distinguent par la présence plus ou moins marquée d'espaces publics structurants. Elles constituent les pôles où la vie de la commune s'organise, regroupant des équipements tels que des écoles, des salles de village, des associations de quartier, etc. Toutefois, il est possible que certaines de ces centralités ne disposent pas toutes d'une place centrale aménagée, de places ou placettes, de parkings, d'espaces verts ou de lieux de rencontre. Parmi ces centralités, on retrouve un village de taille plus ou moins importante, celui d'**Ouffet**, qui, grâce à sa rue commerçante, sa Grand Place et ses éléments patrimoniaux, notamment, représente un lieu touristique majeur, avec plusieurs espaces publics structurants.

La centralité d'Ouffet

Le village de Ouffet se compose de plusieurs hameaux, souvent très petits. Le village de Ouffet reste la centralité principale de la Commune au vu de sa rue commerçante et de ses nombreux services (Administration communale, restaurants, commerces divers, banques – point cash, etc.). Le centre de Ouffet représente, en outre, la connexion entre la N638 (Esneux-Méan) et la N66 (Huy-Trois-Ponts). Il y a donc un certain trafic à cet endroit.



Août 2025, rue Sauvenière (N66), la rue des commerces.

La Grand'Place offre un bel espace convivial à tous les citoyens, des bancs s'y trouvent afin de s'y reposer et des évènements y sont parfois organisés. Un parking se trouve sur l'ensemble du pourtour de la place. Au milieu de cette place, trône un gigantesque monument célébrant la seconde guerre mondiale (abordé dans un chapitre ultérieur). Cet espace est particulièrement végétalisé et se trouve à deux pas de la Tour de Justice et de son parc.



Grand'Place, vue vers la N66



Centre de la Grand'Place

La Tour de Justice, à une centaine de mètres de la Grand'Place, offre un beau par cet permet aussi l'organisation d'évènements comme les Médiévales, transformant le village en un véritable décor du Moyen Âge. Cette fête est organisée une année sur deux et a fêté son 21^{ème} anniversaire en 2024 ; c'est un réel succès ! La Tour de Justice est d'ailleurs classée à l'AWAP.



Tour de Justice, vue de la *rue du Perron*



Parc de la Tour de Justice (à l'arrière)

De l'autre côté de la N66, se trouve une aire de jeux, *rue des Pahys*, qui offre un bel espace aux enfants et aux parents souhaitant s'y reposer.



rue des Pahys

A côté de cette aire de jeux, se trouvent la Sittelle ainsi que l'Académie des Ardennes ; la Sittelle propose une garderie offerte entre 16h et 18h chaque jour. Des stages pour enfants sont également proposés durant les congés à un prix dérisoire (40€/semaine). Une *Sittelle bis* se trouve également à Warzée, à côté de l'école communale (ouverte tous les jours de 7h30 à 8h30 et de 16h à 18h).



A droite de l'aire de jeux, le bâtiment de la Sittelle et de l'Académie des Ardennes.

Ouffet, comme cela a été évoqué précédemment, contient différents petits hameaux/ lieux-dits :

- Petit Ouffet
- Néblon le Moulin
- Néblon le Pierreux
- Lizin
- Crossée
- Xhenceval
- Himbe
- Renal
- Houpe-le-loup
- Odeigne

En empruntant la N66 depuis Hamoir, le premier hameau se situe sur la gauche ; il s'agit de Renal (n°xx sur la carte n°xx). L'accès au lieu-dit se fait via une route empierrée et au bout du chemin, se trouve une ancienne ferme, isolée, ainsi qu'un château du XIX^{ème} siècle, classé au patrimoine immobilier (voir chapitre ultérieur).



Entrée de Renal, depuis la N66



Château de Renal



Accès menant au château et au lieu-dit

En reprenant la N66 et en se dirigeant vers Ouffet, toujours depuis Hamoir, les hameaux suivants se trouvent vers la droite, à hauteur de l'entrée du zoning économique ; il s'agit de Odeigne et de Houpe-le-Loup (n°xx et n°xx sur la carte n°xx).

Odeigne est un lieu-dit reprenant une seule ferme ; il s'agit d'une propriété privée et il n'y a donc pas de moyen d'accès. Odeigne est visible du chemin menant à Houpe-le-Loup, chemin en mauvais état débouchant sur de l'empierrement. A la fin de ce chemin, se trouve Houpe-le-Loup, constitué de peu de bâtiments dont une exploitation agricole et 5 logements. Le chemin pour automobilistes s'arrête à cet endroit pour devenir un chemin de promenade.



Odeigne vue de la rue *Tige de Fairon*



Houpe-le-Loup depuis *Tige de Fairon*

De retour sur la N66, le village de Ouffet se rapproche et le hameau de Petit Ouffet apparait sur la gauche, à l'entrée du village. Petit Ouffet est le hameau le plus grand de la Commune et se dessine en quartier résidentiel, grâce à la rue qui porte le même nom. Les maisons quatre façades, mitoyennes ou semi-mitoyennes se succèdent et ont le profil d'un vrai hameau comportant de nombreuses maisons. Des bancs de promenade sont présents et permettent aux voisins de se regrouper et de se rencontrer. Il serait intéressant d'y développer un réel espace convivial.



Photos de Petit Ouffet

En poursuivant la rue de *Petit Ouffet*, il est possible de se rendre dans deux lieux-dits supplémentaires, attaché à Ouffet : Xhenceval et Himbe (n°xx et n°xx sur la carte n°xx).

Une vieille route en béton permet d'accéder à Xhenceval. Sur place, se trouvent 2 habitations dans un ancien corps de ferme ainsi qu'une ferme, toujours en activité. La ferme de Xhenceval est une ferme qui existe depuis plus de trente ans. C'est également un lieu d'éveil et de découvertes pour enfants et

adultes. Elle propose des activités ludiques, créatives et pédagogiques pour découvrir la vie à la ferme et sensibiliser les visiteurs à la préservation de la nature et ses bienfaits. Des activités équestres sont également organisées. Durant l'année, des cours de voltige équestre ainsi que de l'hippothérapie sont proposés.



Xhenceval



Xhenceval

En poursuivant la route depuis Xhenceval ou depuis Petit Ouffet, car tous les chemins mènent à Rome, le hameau de Himbe se dessine au milieu de champs et d'espaces forestiers. Le chemin d'accès est empierré et le lieu-dit comporte un château ainsi qu'une ferme, tous deux classés au patrimoine immobilier. Le château est devenu un gîte. Himbe est situé dans un chemin sans issue (pour automobilistes).



Accès vers Himbe



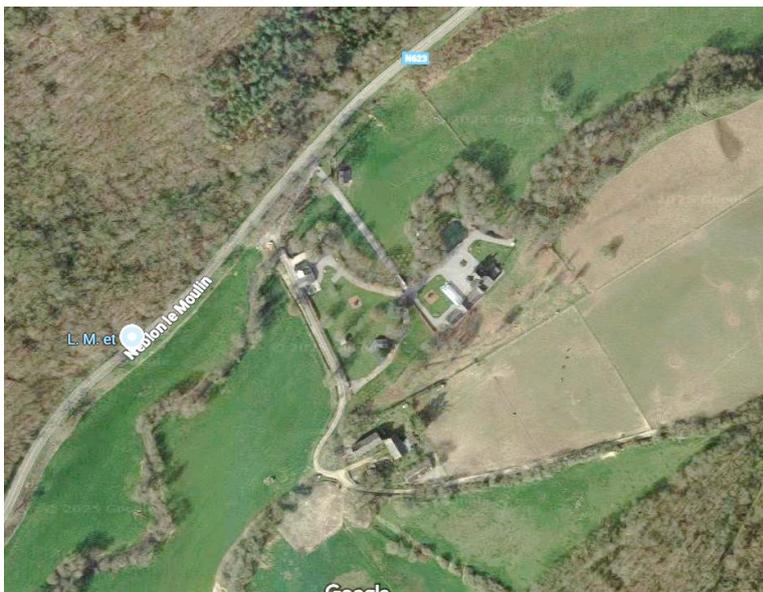
Himbe vu du ciel

En retournant sur la N66 à hauteur du croisement avec Petit Ouffet, le village d'Ouffet apparaît doucement pour faire place à la Grand'Place et à sa rue commerçante. Comme dit précédemment, deux connexions sont alors possible : une vers la N638 et la seconde est de rester sur la N66.

En empruntant la N638, il est possible de rejoindre la N623 rejoignant Hamoir. Cette route longe le Néblon et permet d'accéder à Néblon le Moulin et Néblon le Pierreux (n°xx et n°xx sur la carte n°xx). Néblon le Moulin est un hameau est situé le long de la route nationale et reprend deux blocs de bâtiments, dont une carrière et le captage du Néblon, géré par la CILE. Il s'agit d'une nationale bordée par l'eau, comme dit, mais aussi par la forêt, omniprésente, comme le prouve les photos suivantes illustrant Néblon le Moulin.

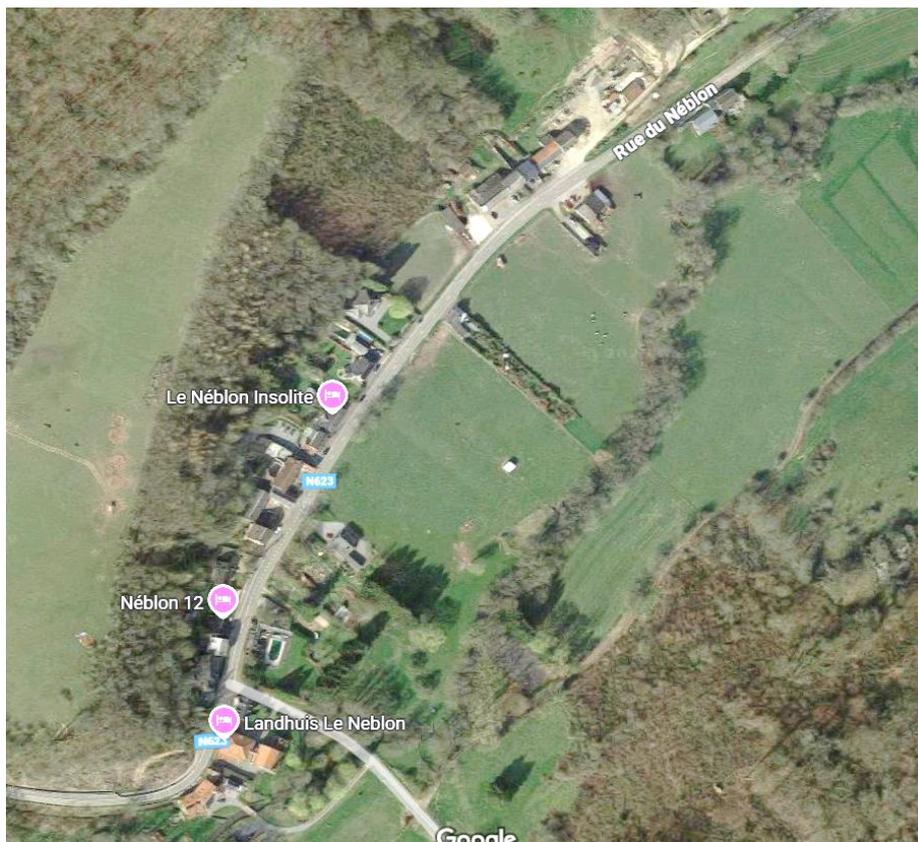


1^{ère} partie du hameau, Néblon le Moulin



2^{ème} partie du hameau, Néblon le Moulin

En poursuivant la N623, en direction de Hamoir, Néblon le Pierreux apparaît quelques kilomètres plus loin, non loin de la frontière communale avec Hamoir. Le hameau s’articule autour de la nationale également, avec des maisons de chaque côté de la route. Il regroupe quelques maisons qui semblent isolées, tout comme le hameau précédent.



Néblon le Pierreux

De retour sur la N66, dans le centre de Ouffet, il est possible de rejoindre les deux derniers hameaux de Ouffet : Lizin et Crossée (n°xx et n°xx sur la carte n°xx). Tous deux se situent dans une rue connexe à la N638 (Esneux-Méan en passant par la commune d’Anthisnes).

Lizin est accessible par les villages d’Ellemelle et de Ouffet. L’accès vers Ellemelle est asphalté tandis que le chemin menant à Ouffet est simplement empierré, mais offre un point de passage au donjon de Lizin, donjon médiéval classé au patrimoine.



Accès de Ouffet, vue sur le donjon



Lizin, en direction de Ellemelle

Lizin est composé de quelques bâtiments d'habitation dont 2 fermes, en activité.

En empruntant la N638 en quittant la route accédant à Lizin, en direction de la commune d'Anthignes, il est possible de rejoindre le dernier lieu-dit de Ouffet : Crossée. Une rue sans issue permet d'y accéder. Une ancienne ferme, transformée en appartements, se trouve au début du hameau, puis quelques maisons se trouvent un peu plus loin. Le chemin y accédant n'est pas de première qualité. Ce hameau est, comme les autres, entouré d'arbres et de champs.



Entrée et vue de Crossée

La centralité d'Ellemelle

La centralité d'Ellemelle ne comporte aucun lieu-dit. Comme dit précédemment, il s'agit d'un village concentré autour de deux carrefours avec un bâti assez ancien. Les constructions modernes sont peu nombreuses et se situent sur les axes extérieurs du village, en direction de Ouffet, Fraiture et Anthisnes.



Centre d'Ellemelle



Centre d'Ellemelle

A Ellemelle, se trouve un espace public structurant à ciel ouvert : l'aire de jeux située à côté de la salle de village l'Aurore. Cette salle de village a d'ailleurs été démolie et reconstruite dans le cadre du précédent PCDR, avec l'aide du SPW-Développement rural (voir chapitre antérieur). Cet espace est composé de quelques modules de jeux ainsi que de quelques bancs. Cet ensemble, avec la salle, est

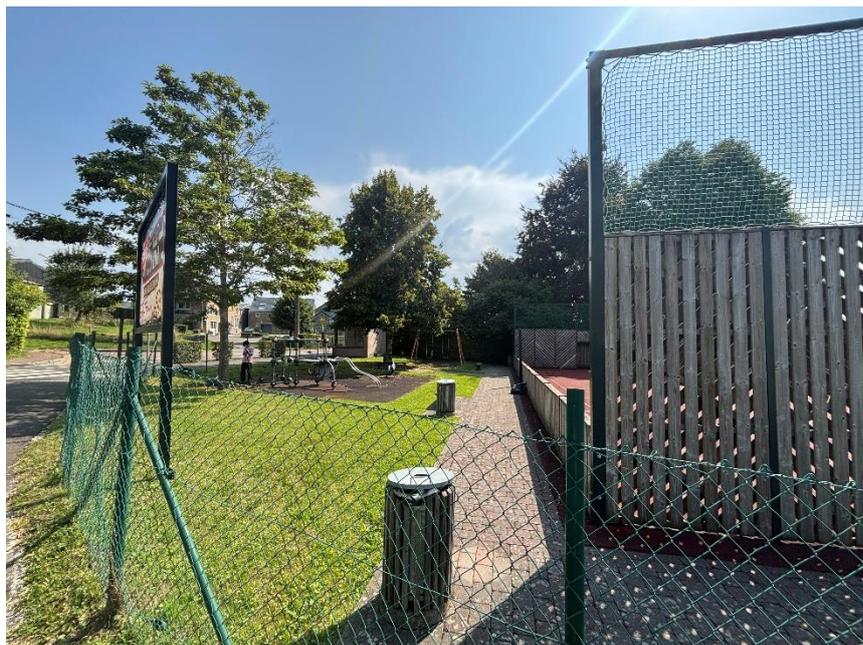
très important aux yeux des citoyens et permet de belles rencontres villageoises ainsi que l'organisation de diverses activités.



Aire de jeux et salle de village

La centralité de Warzée

La centralité de Warzée s'articule autour de la N66 rejoignant Huy, 20 kilomètres plus loin. Warzée, tout comme Ellemelle, dispose d'une aire de jeux, juste à côté de l'école primaire communale. Cette aire est accessible à tous et est le lieu de rencontre de nombreux villageois. Cette aire de jeux est composée d'un terrain multisports et de quelques modules pour les plus petits. Des bancs sont également présents.



Aire de jeux



Aire de jeux, seconde vue

En poursuivant sur la *Grand route*, parallèle à l'aire de jeux, il est possible de rejoindre Bémont, le hameau attaché au village de Warzée. Ce hameau se situe à l'extrémité du territoire communal, dans une pointe, entre la Commune de Clavier et de Tinlot (n°xx sur la carte n°xx). Bémont n'est pas un lieu-dit isolé comme les autres hameaux de la commune ; ce dernier comporte plusieurs axes de communication et permet de rejoindre d'autres villages voire communes. Il reprend quelques maisons, dont une ferme et son château.



Bémont

8.4 Relevés des éléments architecturaux et patrimoniaux présentant un intérêt particulier

Après avoir passé en revue son bâti, on peut se rendre compte qu'Ouffet est riche de nombreux témoins de son passé rural. Voici les statuts de protection du patrimoine immobilier d'Ouffet (4590)⁴³. Il est bon de noter que certains biens ont été délocalisés de quelques numéros de rue, par exemple, suite à quelques adaptations administratives dans le passé, certainement.

a. Biens classés totalement ou partiellement (*Sites ou Monuments*)

Un classement est une mesure de reconnaissance de la valeur patrimoniale d'un bien et une mesure de protection destinée à assurer sa conservation, son entretien et, si nécessaire, sa restauration. Pour ce faire, le classement garantit la mise en œuvre de techniques spécifiques et adaptées aux qualités exceptionnelles du bien.

Si les qualités du bien l'exigent, la protection conférée par le classement peut aller jusqu'à imposer des conditions de gestion et même des restrictions au droit de propriété

OUFFET, *rue du Perron, Tour de Justice* (Code de la fiche : 61048-INV-0037-01)

Donjon, dit ancienne cour de justice (façades et toitures) (*Monuments*) et alentours (*Site*). Possession liégeoise, détachée de la terre de Durbuy, depuis 1155. L'évêque de Liège Henri de Leez (1145-1164) fit édifier une domus, ou tour. Détruite à deux reprises, en 1212 par le comte de Bar, et en 1313 par les Hutois, elle fut chaque fois reconstruite. Encore en service au 16^e s., elle possédait alors un hourd et une chapelle. Ensemble de bâtiments édifiés aux 17^e et 18^e s. au départ d'une tour médiévale de plan quadrangulaire (13^e s.,?). Edifice en moellons de calcaire, de cinq niveaux de hauteur dégressive sur caves hautes, récemment restauré (1987). Face N.-E. reconstruite à partir du deuxième niveau et face S.-E. partiellement à partir du troisième, à une époque indéterminée, probablement au 17^e s. Face S.-O. en moellonnage très régulier, non remaniée, percée d'une haute archère au deuxième niveau. Face S.-E. présentant de nombreuses coutures et des baies en matériaux de remplissage, à croisée ou à traverse, aux deux niveaux inférieurs ainsi que trois niveaux de jours chaînés à la partie supérieure. Face N.-E. éclairée, au dernier niveau, par deux jours rect. Au dernier étage, corbeaux de pierre aux angles de la pièce, supportant la couverture primitive. Aujourd'hui, bâtière d'ardoises à croupes. Contre la face N.-E., édification au mil. du 17^e s. (?) d'une construction perpendiculaire de trois niveaux, en moellons de calcaire et grès, renforcée aux angles d'un chaînage de calcaire. Suite à la restauration de 1987, r.d.ch. de la façade-pignon, jadis enterré, taluté et percé de deux archères. Aux niveaux principaux, deux travées de baies rect. à clé, plus tardives, en matériaux de remplissage ;

⁴³ Recensé par l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP) dans l'*Inventaire Régional du Patrimoine* (IRP/ancien IPIC)

deux jours rect. dans les combles. Face S.-E. éclairée sur deux niveaux de trois travées de baies identiques; vestiges d'une baie harpée à traverse (?). A l'intérieur, au premier étage, vestiges de peintures murales du 18e s. Bâtière d'ardoises à coyaux. Contre la face N.- O., construction de maçonnerie analogue et probablement contemporaine. Façade pignon au r.d.ch. taluté, restauré, percé de trois grandes ouvertures. Deux étages de trois travées; baies identiques à celles de l'annexe N.-E.; deux jours de combles chaînés. Bâtière d'ardoises. Entre ces deux annexes, au N. de la tour, construction de deux niveaux en briques badigeonnées, réédifiée au 18e s. sur un noyau ancien de moellons. Façade à rue en léger retrait, percée d'une porte charretière clavée, en anse de panier, flanquée de chasse-roues. A l'étage, deux baies décalées, identiques à celles des deux autres annexes, et vestige d'une troisième, à g., recoupée (?) par la porte. Sur la face N.-O., r.d.ch. en moellons et deux baies analogues décalées à l'étage. Bâtière d'ardoises à croupe.



OUFFET/BEEMONT, *ancien chemin de messe*, **Pierre au sacrement et chemin de Messe (+ arbre Tilleul de la Patte d'oie)**

Pierre potale en calcaire (*Monument*) marquant la limite entre les communes d'Ouffet et de Clavier, datant de 1740 et située sur l'ancien sentier historique qu'est le chemin de messe, reliant la *place Bati de Pair* (constitutifs du Site), au *hameau de Béemont*, emprunté par les processions de l'époque



LIZIN, *rue de Lizin*, **Donjon de Lizin** (Code: 61048-INV-0023-01)

Donjon médiéval de style roman (*Monument*) bâti au 13^e s., en moellons de grès, utilisé à des fins d'habitation avant d'être transformé bien plus tard en grange. Isolé dans un creux marécageux et autrefois ceinturé de douves, remarquable habitation fortifiée construite en deux temps, en moellons

de grès. Siège probable de la seigneurie possédée autrefois par la famille de Crisegnée. Aujourd'hui transformée en grange. Partie E. constituée d'un donjon roman (13e s.?), limité par des chaînes d'angle irrégulières. Accès direct autrefois à la salle du bel étage par une porte cintrée dont subsiste l'arc de décharge au S. Plus tard, au début du 12e s., seconde entrée cintrée percée toujours sur cette face et permettant l'accès au r.d.ch. de la tour. Eclairage assuré par deux petites fenêtres romanes au linteau en mitre, sous arc de décharge. Face E. intacte. Au niveau de la salle de séjour, deux baies au linteau en mitre déchargées par des arcs en moellons. Chambre supérieure éclairée par deux fenêtres à meneau et linteaux en demi-lune. Face N. aveugle. Dans la salle de séjour, large cheminée, armoires murales, banquettes en pierre aménagées dans l'embrasure des baies. A la fin du 16e s. ou au tout début du 17e, agrandissement vers l'O. d'une large travée abritant un portail, construction dans le prolongement de celui-ci d'un bâtiment plus bas et probablement toujours à cette époque, abaissement de la hauteur initiale du donjon, au moins d'un demi niveau. Large portail calcaire cintré inscrit dans une feuillure rect. destinée à recevoir le tablier d'un pont-levis. A l'étage, entre les glissières verticales des chaînes de ce pont s'ouvrant sur toute la hauteur de l'étage, petite baie chaînée à linteau droit sous bretèche soutenue par des corbeaux calcaires. Face S. percée d'une entrée charretière cintrée sous une petite fenêtre à croisée, bouchée. Bâtière sur blochets se prolongeant sur le donjon. Contre le pignon O., bâtiment plus bas en grès, aujourd'hui totalement aveugle. Pierres d'attente aux angles. Bâtière.

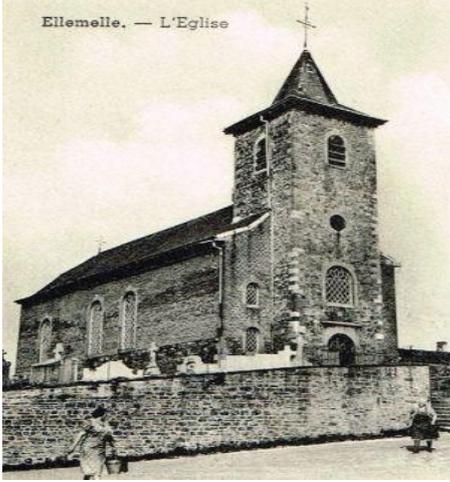


b. Biens pastillés

Une pastille est appliquée à tout bien répondant au(x) critère(s) d'authenticité et/ou d'intégrité et/ou de rareté et dont la pérennité est souhaitée en raison de sa représentativité, et ce sans distinction de typologie ou d'époque.

Une pastille induit dès lors la possibilité, à la demande du propriétaire public comme privé, d'un subside de max.75% et 10.000 euros pour des travaux d'entretien et de restauration visent à maintenir le bien concerné ou à restituer ses caractéristiques patrimoniales et locales.

<p>Eglise Ste Anne (Code: 61048-INV-0004-01) ELLEMELLE,</p>	<p>Ancienne église paroissiale construite sur une butte et entourée d'un cimetière emmurillé, composée d'une tour de section carrée, en moellons de grès, et d'un vaisseau en briques du 3^e/4. du 18^e s. Tour occidentale, harpée de calcaire aux angles, largement remaniée au milieu du 19^e s. Percée dans l'axe, porte à linteau échancré, surmontée d'un entablement, baies cintrées à clé et <i>oculus</i> également à clé, du 19^e s. Courte flèche à six pans sur corniche à blochets. Nef et long choeur sur soubassement de moellons</p>
--	--

<p><i>rue Autour de l'Eglise</i></p>	<p>de grès. Hautes baies à linteau bombé à clé. Couverture d'ardoises. Sacristie basse contre le chevet plat, percé d'une petite baie sous la croupette sommée d'une croix. Mobilier datant surtout de la 2e moitié du 18e s. L'architecture de cette église la fait passer comme une des plus belles de la région.</p> 
<p>Ferme du 17^e s. (Code: 61048-INV-0006-01)</p> <p>ELLEMELLE, <i>rue Autour de l'Eglise, 9</i></p>	<p>Importante ferme en quadrilatère groupant ses bâtiments du 17e s. en moellons de grès autour d'une cour carrée. Au N.-O., tour-porche coiffée d'une haute bâtière à croupe et coyau sur blochets. Entrée charretière cintrée sur piédroits harpés. Baie à traverse à l'étage. Baie semblable côté cour. De ce côté, encadrement de moellons de grès pour l'entrée charretière. A droite du porche, corps de logis percé de deux petites baies chaînées vers l'extérieur. Côté cour, transformation totale de la façade présentant aujourd'hui de grandes fenêtres rectangulaires. Trois petites baies à linteau droit sur piédroits harpés sous la bâtière d'éternit. Traces de deux arcs déchargeant autrefois des baies à traverse. Petite dépendance aveugle sous appentis prolongeant la tour-porche à gauche. Accès par une porte chaînée à linteau droit, abritée dans le passage. Face au logis, grange plus tardive à porte charretière à encadrement de briques. Trois ouvertures récentes de part et d'autre. Au S.-O., bergerie accessible par une porte cintrée à encadrement de moellons de grès, et étables sous fenil percées de baies à linteau droit. Remises et étables sous fenil au N.-E. Une baie chaînée à linteau droit conservée</p>  <p><i>Il semble que le n° du bien ait changé</i></p>
<p>Ferme du 17^e s (Code: 61048-INV-0008-01)</p> <p>TULTAY, <i>rue Verlée 21</i></p>	<p>Au coeur du village, intéressante ferme en quadrilatère, construite au 17e s. en moellons de grès et calcaire et caractérisée par un étonnant corps de logis, essentiellement ajouré en façade extérieure. Accès dans la cour par un portail à arc cintré, à claveaux passants et saillants un-sur-deux. A gauche, corps de logis presque aveugle côté cour. Porte à linteau droit sur piédroits harpés et unique fenêtre rectangulaire à l'étage. En retour d'angle, construction formée de plusieurs volumes avec angle coupé. Petite baie du 17e s. et autres ouvertures du 19e s. Façade extérieure éclairée par douze baies à traverse (traverses des baies du r.d.ch. sciées) réparties sur deux niveaux de six travées étroites et d'inégales largeurs. Oculi à encadrement de briques sous la toiture. Même type de baie au pignon à rue percé également d'une porte à linteau droit surmontée d'une baie d'imposte à meneau, d'apparence plus tardive. Bâtière de tuiles à croupettes et coyaux sur corniche à blochets. Epis de faitage en fer forgé, soigneusement ouvragés. Dans le prolongement du pignon du logis, au S.-E., deux baies à traverse autrefois surmontées d'un troisième jour, aujourd'hui bouché. Au fond de la cour, grange et étables sous</p>

	<p>fenil aux ouvertures modifiées. Entrée charretière cintrée, à claveaux passants un-sur-deux. Fin du 18e s. ou déb. du 19e. Entre le logis et la grange, dépendance agricole aux baies à linteau droit transformées pour la plupart. Cour fermée au N.-E. par l'aile de la ferme voisine contre laquelle s'appuient des remises sous appentis.</p> 
<p>Hameau de Lizin (Code: 61048-INV-0020-01) LIZIN</p>	<p>Au N. d'Ouffet, intéressant hameau implanté dans un vallon marécageux et composé d'un donjon du 13e s. et de deux vastes exploitations agricoles, l'une du début du 16e s., l'autre du tout début du 17e s. La seigneurie de Lizin était en possession de la famille de Crisengnée au Moyen Age. Elle la conserva jusqu'en 1740 environ puis elle passa par héritage au comte d'Argenteau de Mehagne, chanoine de St-Lambert à Liège. Le hameau possédait une chapelle mentionnée à la fin du 13e s. Celle-ci, encore en place au 18e s., était alors propriété du baron de Calvart.</p>
<p>Ferme de la Maison Forte du 17^e s. (Code : 61048-INV-0021-01) LIZIN, 1</p>	<p>La première des deux exploitations agricoles composant le hameau de Lizin, en quittant la grand-route. Dominant le chemin, important quadrilatère fortifié, aujourd'hui ouvert au S.-E. Maçonnerie de moellons de calcaire pour les plus anciens bâtiments, rehaussés de moellons de grès. Accès jadis par une tour-porche au S. percée autrefois d'un passage charretier cintré sur piédroits chaînés. Traces d'une ouverture bouchée à l'étage. De part et d'autre de celle-ci, ancrs réparties sur deux niveaux en formant la date de 1602. Même arc cintré de l'entrée charretière côté cour. Petite baie chaînée à linteau droit, bouchée, à l'étage, et grande fenêtre rectangulaire du milieu du 18e s. Au pignon, aire d'envol de colombier en calcaire soutenue par deux corbeaux moulurés. R.d.ch. masqué par une annexe en appentis du mil. du 18e s., percée, côté cour, d'une porte à linteau droit surmontée d'une gerbière. Corps de logis en ressaut vers le S.-E. et perpendiculaire au porche. Contemporain de celui-ci, noyau en calcaire agrandi vers l'O. et rehaussé. Angle E. largement arrondi, avec ouvertures de tir protégeant l'entrée charretière. Nombreuses ancrs en S au pignon, percé au mil. du 18 s. de six baies rectangulaires réparties sur deux niveaux et d'un jour de combles carré. Façade sur la cour réaménagée au début du 19e s. Pas de traces des ouvertures anciennes, remplacées par des fenêtres rectangulaires, sauf deux jours de combles carrés. Quelques baies rectangulaires en façade arrière ayant conservé une ouverture de tir. Plusieurs coutures perceptibles de ce côté. Etables sous fenil aux percements remaniés dans le prolongement de l'habitation. Beau volume de l'aile N.-O. occupée aujourd'hui par des étables. Ancienne grange. Porte rectangulaire et jours carrés aux montants monolithes. Pignons percés de trous de boulin. Bâtière de tuiles en S à coyaux. Bergerie à l'extrémité N. de l'aile E., en maçonnerie de moellons de grès plats. Arc à claveaux passants un-sur-deux, doublé d'un rouleau de moellonnets. Etables sous fenil abritées dans le reste de l'aile. Percements transformés. Pignon S. en calcaire rehaussé de grès. Bâtière de tuiles en S. A l'angle S.-E., tourelle circulaire également rehaussée. Ouverture de tir. Toit plat. Bâtiment récent contre la façade arrière. Faisant pendant à l'ancienne tour porche, bâtiment fermant la cour au S.-E. : étable ou écurie aux ouvertures. Même annexe en appentis contre le pignon. A l'écart, au S., remise et four à pains en moellons de grès. Porte à linteau droit sur piédroits harpés Milieu du 18e s. Bâtière de tuiles en S.</p>



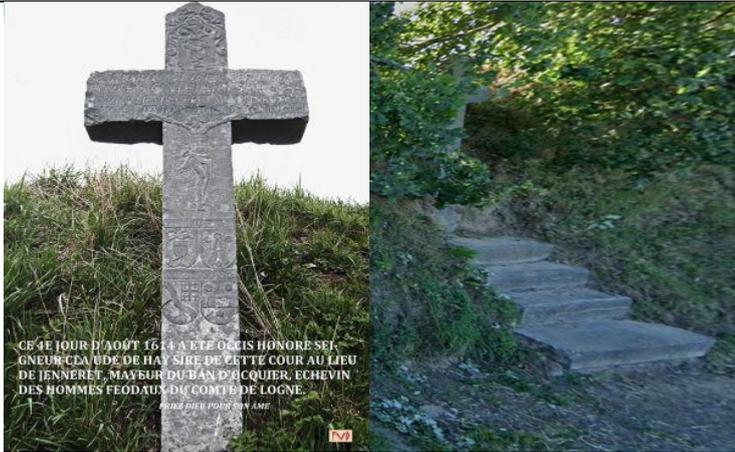
Ferme des Sarrasins du 16^e s.

(Code: 61048-INV-0022-01)

LIZIN, 2

Implantée comme sa voisine, la ferme de la Maison Forte, le long du chemin à flanc de coteau, importante exploitation agricole en quadrilatère, dominée par un remarquable logis fortifié du début du 16^e s. à l'angle N.-E. Logis constitué d'une construction en moellons calcaires assisés, sur caves hautes percées tardivement d'une porte à linteau droit. Haut soubassement taluté, chaînes d'angle harpées. Deux niveaux sous bâtière aux versants fortement inclinés. Côté cour, bel étage éclairé jadis par deux fenêtres à croisée et à encadrement chanfreiné. Troisième baie, sans arc de décharge, rajoutée récemment lors de modifications en façade arrière. Remarquable qualité de taille des deux fenêtres d'origine. Baie de g. au linteau formant deux arcades surmontées de motifs décoratifs en taille d'épargne : boule à g., coeur à dr. Baie de dr. ornée d'une rotule en relief. Jadis à l'extrémité g. de la façade et remplacée sous cette fenêtre, archère flanquée de deux meurtrières auxiliaires. A l'étage, deux baies à croisée à encadrement chanfreiné. Annexe récente en pierres calcaires masquant le r.d.ch. de la façade arrière. Ouvertures composées de matériaux de réemploi dont une baie à linteau en mitre. Fenêtre à traverse et à encadrement chanfreiné et linteau trapézoïdal à l'étage. Pignon E. éclairé autrefois au niveau du bel étage par une petite baie à linteau en mitre. Baie semblable au niveau des combles, à g. des latrines intactes soutenues par des corbeaux calcaires. Cheminée du début du 16^e s. à l'intérieur. Contre le pignon g., seconde habitation, plus basse, englobant les vestiges d'une construction du 16^e s. également, en maçonnerie de grand appareil calcaire, contre le logis fortifié. Prolongement du soubassement biseauté sur toute la longueur de la façade. Partie du 16^e s. percée d'une belle porte permettant l'accès au logis fortifié et précédée d'un escalier parallèle à la façade, refait récemment. Porte à arc cintré avec gorge à profil segmentaire interrompu par le chanfrein des piédroits harpes. Ecu muet au-dessus. A g., pierre ornée d'un motif décoratif en relief formé d'une rotule torsadée. Etroite fenêtre jadis à traverse, à linteau en accolade, appui mouluré saillant et encadrement chanfreiné, à g. de l'entrée. Restant du bâtiment en moellons calcaires assisés sur soubassement de grand appareil. Deux niveaux de baies rect. refaites au 19^e s. avec des matériaux de réemploi. Traces d'une des ouvertures anciennes, à croisée ou à traverse, l'étage. Trous de boulins sous bâtière d'éternit à coyaux percée d'une lucarne tire-ballots. Homogénéité de la maçonnerie en façade arrière, parcimonieusement éclairée par de petites baies à meneau à encadrement chanfreiné, protégées par des barreaux et des jours étroits dont un à encadrement en mitre. Porte et fenêtre ajoutées au 19^e s. au r.d.ch. Dépendances agricoles en moellons de grès bordant la cour. Aile O. abritant des étables sous fenil. Ouvertures rect. à encadrement calcaire, du 19^e s., ou à encadrement de moellons, récentes. Jours rect. à l'arrière. Bâtière de tuiles en S. Aile E. occupée par la grange en large accessible par deux entrées charretières cintrées, à claveaux passants un-sur-deux, sur piédroits harpés. 19^e s. Trous de boulins sous bâtière à coyaux. Hangar récent à l'arrière. Face à l'habitation, aile en moellons calcaires rehaussés de grès, abritant des étables. Ouvertures transformées sauf deux entrées cintrées sur piédroits chaînés, l'une du 16^e s., à encadrement chanfreiné, l'autre du 17^e s. Gerbières à linteau droit interrompu par une clé trapézoïdale. Piédroits chaînés. Jours carrés. Traces d'une large entrée cintrée (bergerie ou remise à chariots). Bâtière à coyaux.

	
<p>Ferme d'Odeigne du 17^e s. (Code: 61048-INV-0025-01)</p> <p>ODEIGNE, 1</p>	<p>Isolée dans une vaste clairière entre deux grands bois, importante ferme en quadrilatère, principalement du 17^e s. Maçonnerie de moellons de calcaire et de grès assisés. Propriété de M. de Gaen puis du bourgmestre de Liverloo au 18^e s. Au S.-O., corps de logis coiffé d'une haute bâtière d'éternit à croupettes surmontée de deux épis de faitage. Façades limitées par des chaînes d'angle harpées. Surmontée d'une construction en briques et calcaire en encorbellement (peut-être une bretèche?), porte à linteau droit et baie d'imposte protégée par des barreaux. A dr., une travée de baies à traverse au linteau droit surmonté d'un listel. A g., une travée de baies jadis à croisée, également non chaînées. Deuxième qu. du 18^e s. Façade arrière éclairée au r.d.ch. par deux grandes fenêtres au linteau droit surmonté d'un listel. Début du 19^e s. Baies jadis à croisée, non chaînées, du 2^e qu. du 18^e s. à l'étage. Traces de fenêtres du 17^e s., chaînées, à traverse, au pignon g. masqué partiellement par une dépendance agricole. Contre le pignon dr., annexe basse sous appentis percée de jours carrés du 17^e s. à l'O., d'une porte et de baies du 18^e s. à l'avant et à l'arrière. S'étendant contre le logis vers l'E., longue aile abritant des étables sous fenil et un logis plus modeste. Couture avant les trois dernières travées dr., plus récentes. Portes du 17^e s. à linteau droit sur piédroits chaînés et petites baies rect. Deux rangées de jours étroits du 17^e s. en façade arrière, de part et d'autre d'une travée de baies à traverse. Au N.-E., étables sous fenil coiffées d'une bâtière de tuiles en S. Moellons de calcaire au r.d.ch., de grès à l'étage. Ouvertures rect. de la fin du 18^e s. ou du début du 19^e s. Annexe en appentis percée d'une ouverture avec matériaux de réemploi contre le pignon dr. Maçonnerie semblable pour l'aile N. (calcaire au r.d.ch., grès à l'étage) abritant une grange en long et des étables sous fenil, en deux volumes distincts. Façade de la grange percée côté cour d'une porte de la 2^e moitié du 18^e s., à linteau bombé et clé trapézoïdale. Entrées charretières à l'E. et à l'O., donnant à l'extérieur du quadrilatère. Arcs cintrés à claveaux passants un-sur-deux, doublés d'un rouleau de moellonnets. Bâtière à croupettes sommée d'un épi. Quatre jours verticaux et ancrés en S en façade N. Dans le prolongement de la grange, étables sous fenil aux ouvertures à linteau droit de la fin du 18^e s. ou du début du 19^e s. A l'écart à l'O., remises sous bâtière de tuiles en S.</p> 
<p>Croix du Tô du 17^e s. (Code: 61048-INV-0030-01)</p> <p>OUFFET, rue Es Tot</p>	<p>Isolée sur un talus en bordure du chemin, croix calcaire pignonnée, armoriée. En souvenir de Claude de Hey, assassiné le 4 août 1614. Inscription sous le heaume empanaché : «SE 4 IOVR DAOUST 1614 AT ESTE OCCY/ HONORE SR GLAVDE DE HAY _SIRRE DE SE/ COVRT AV LIEV DEGERET MAIEVR DV BAN DOV(FFET)/ ET ESCHEVI DESHOME FEODA DLA COTE DLOIEGE /PRIES DIEV POVR SON AME». Sur le pied de la croix, quatre écus armoriés Hey, Hodister, Vervos et Anthisne.</p>

	
<p>Ferme du château de Himbe du 17^e s. (Code fiche : 61048-INV-0014-01)</p> <p>HIMBE, rue Himbe, 1</p>	<p>Au N.-O. du château et contiguë à celui-ci, grosse ferme en quadrilatère, du 17^e s., accessible par une tour-porche au S. Maçonnerie de moellons de calcaire. Entrée charretière cintrée, et petites baies à linteau droit à l'étage. Côté cour, entrée bouchée et partiellement masquée à g. par une annexe. Arc cintré doublé d'un cordon mouluré. Grosse clé trapézoïdale datée 1622. Armoiries martelées. Petites baies chaînées protégées par des barreaux à l'étage. Haute bâtière d'ardoises à croupettes sur modillons sculptés. Contre la tour-porche, corps de logis de deux niveaux et demi. Quatre travées de baies partiellement refaites avec des matériaux de réemploi. Façade arrière aveugle. Dépendance agricole en ressaut vers l'extérieur prolongeant l'habitation. Contre son pignon, au S. du quadrilatère, tour d'angle coiffée d'un pavillon d'ardoises à coyaux sommé d'une belle girouette à tête de loup (?). Rares et petites ouvertures rect. Au N. de la tour porche, dépendances transformées. Dans le prolongement de la façade du château, remise accessible par une entrée charretière cintrée, comparable à celle du porche. Fermant la cour au N.-E., seconde habitation aux ouvertures à linteau droit, pour la plupart transformées. Contre le pignon extérieur de celui-ci, tourelle circulaire coiffée d'une toiture d'ardoises à huit pans sur coyaux. Porcheries dans le prolongement de la seconde habitation. Au N., remises et étables sous fenil. Angle g. de la façade largement coupé pour permettre l'accès à la grange en long, du 19^e s. Ouvertures remaniées. Bâtière. Au N.-O., grange à entrées charretières cintrées. Arcs doublés d'un rouleau de moellonnets. Piédroits chaînés protégés par des chasse-roues. Façade sur la cour percée d'une porte cintrée à clé datée 1823. Autres baies à linteau droit. Bâtière.</p> 
<p>Château de Himbe du 17^e s. (Code: 61048-INV-0015-01)</p> <p>HIMBE, rue Himbe, 2</p>	<p>Vers 1430, le domaine de Himbe est aux mains de la famille Sohey puis passe par alliance aux Bawin. Jean-François de Gaen hérite de Jacques Mathias de Bawin en 1734. Le bien est ensuite successivement propriété des familles Ghequier puis Vivario au début du 19^e s., qui apportèrent de nombreuses transformations aux bâtiments et agrandirent le domaine. Entouré d'un beau parc, élégant château de plaisance (re)construit en moellons de calcaire réglés au 17^e s., probablement pour abandonner la tour, inconfortable. Ouvert autrefois sur une cour carrée dont deux ailes ont été abattues, bâtiment principal en double-corps de deux niveaux sur caves hautes et sept travées. De part et d'autre, une travée supplémentaire en léger retrait puis encore deux travées récentes, toujours en retrait, vers le S. Précédée d'une volée d'escaliers semi-circulaire, entrée principale à l'O. par une large porte cintrée à claveaux passants un-sur-deux. Châssis armorié Vivario. De part et d'autre à l'étage, fenêtres à linteau droit de la fin du 18^e s. ou du déb. du 19^e s., remplaçant les ouvertures d'origine à croisée, dont les appuis</p>

	<p>formaient bandeau continu au r.d.ch. Contrevents ôtés. A la deuxième et cinquième travée, baies de l'étage transformées en portes-fenêtres s'ouvrant sur un étroit balcon protégé par un garde-corps en fer forgé. Chaînes d'angle à refends. Baies identiques éclairant les travées en retrait, limitées par des chaînes harpées. Organisation semblable de la façade arrière, ouverte sur le parc. Accès de plein pieds au r.d.ch. par une porte cintrée à claveaux passants et saillants un-sur-deux. Grosse clé trapézoïdale aux armoiries martelées. Contrevents à toutes les baies. Réaménagement des ouvertures au pignon S., en moellons de grès. Bâtière d'ardoises à croupettes sur corniche à blochets. Belles girouettes en fer forgé dont deux ornées d'une tête de loup. Au S. de la propriété, portail cintré reconstruit d'après archives en 1908. Teûté d'ardoises.</p> 
<p>Chapelle du château de Himbe du 16^e s. (Code: 61048-INV-0016-01)</p> <p>HIMBE, rue Himbe,</p>	<p>A l'entrée du parc, adossé au mur de clôture, joli petit édifice dédié à Ste-Barbe et bâti en moellons de calcaire. Mentionné dans les archives dès 1597. A cette date, Guillaume de Sohey le Jeune y fonde «la messe de tous les samedis de l'année à l'honneur de la Ste-Vierge». En 1635, Jean de Sohey et son épouse Anne de Rahier, fondent une «messe septimale de 1er vendredi de chaque mois». Restauration complète en 1710. Aujourd'hui, entrée dans l'axe par une porte cintrée à encadrement de briques. Nef unique éclairée par quatre baies à linteau déprimé sur piédroits harpés. Choeur à chevet arrondi percé d'un oculus. Au-dessus de l'entrée, clocheton carré coiffé d'une courte flèche à six pans surmontée d'une croix.</p> 
<p>Ferme de Himbe du 17^e s (Code: 61048-INV-0017-01)</p> <p>HIMBE, rue Himbe, 3</p>	<p>Entre la forge et le château, exploitation agricole en quadrilatère, élevée au début du 17^e s. Bâtiments en maçonnerie de moellons calcaires, malheureusement en triste état. Aile S.-E. abritant le portail, le logis et les remises. Entrée charretière à arc en anse de panier à claveaux passants un sur-deux. Côté cour, arc jumelé à celui de la remise à charrette. Petites baies à linteau droit à l'étage. Dans le prolongement de la remise, haute et étroite porte cintrée sur piédroits harpés, bouchée, sans doute entrée cochère. Contre celle-ci, porte à linteau droit sur piédroits harpés. Jours carrés à l'étage. Dégradation de la maçonnerie en façade extérieure, percée à l'extrémité g. d'une baie cintrée et contre laquelle s'appuie, à l'angle S., une tourelle circulaire éclairée par de rares jours verticaux. De l'autre côté du portail, corps de logis élevé sur deux niveaux et demi de quatre travées. Précédée d'un perron de trois marches, porte à linteau droit surmontée d'un oculus ovale inscrit dans un encadrement rect. Piédroits harpés. R.d.ch. Éclairé jadis par trois fenêtres à croisée, l'une d'elles à appui abaissé. A l'étage, trois petites baies chaînées à linteau droit</p>

dont une remplacée à la fin du 18e s. ou au début du 19e. Oculi ovales à encadrement rect. sous haute bâtière d'ardoises. Trois ouvertures rect. hétéroclites à l'étage, en façade extérieure. A l'O., grange, bergerie et étable sous bâtière de tuiles en S. Annexe en appentis contre la partie dr. de la façade. Entrée charretière à arc en anse de panier à clé trapézoïdale. A dr., bergerie autrefois accessible par une large entrée, aujourd'hui bouchée. Petites baies chaînées à l'étage. A g., étable percée d'une porte cintrée. Ouverture récente à l'arrière. Au N., étables et remise à charrette (?). Toiture partiellement effondrée. Extrémité dr. occupée par la remise à entrée cintrée sur piédroits harpés. Petites baies chaînées à linteau droit à g. et jours d'aération au niveau supérieur. Autres ouvertures transformées ou refaites au début du 19e s. A l'E., grange et étables sous fenil. Bâtière remplacée par une toiture plate. Entrée charretière cintrée sur piédroits harpés. Accédant aux étables et au fenil, porte cintrée, gerbière chaînée à linteau droit et autres ouvertures hétéroclites. A l'écart du quadrilatère, au S., fournil du 17e s. Façade-pignon percée d'une porte cintrée sur piédroits harpés. Pierres d'attente à dr. Petites baies chaînées à linteau droit. Bâtière.



Anciennes forges du 17^e s.
(Code: 61048-INV-0018-01)

HIMBE, rue Himbe

A côté de la tour-forte, petite construction en moellons de calcaire assisés. Fin du 17e s. Porte cintrée sur piédroits harpés et petites baies chaînées à linteau droit en façade-pignon. A l'intérieur, impressionnante cheminée et travail en bois où était attaché le cheval. Bâtière.

	
<p>Château-ferme d'Ouffet des 17^e, 18^e et 19^e s. (Code: 61048-INV-0039-01)</p> <p>OUFFET, <i>rue du Perron, 41</i></p>	<p>A proximité de la Cour de Justice, englobant un donjon du 16^e s. ouvert sur la basse-cour, belle demeure du 17^e s., agrandie et transformée au 18^e s. Constituant la partie la plus ancienne de l'ensemble, exploitation en moellons de grès et calcaire avec donjon au S.-E. La « tour, jointive à une maison en pierre » est mentionnée déjà en 1314, alors que Jacques dit Le clerc d'Ouffet en fait relief. Accès jadis directement à l'étage par une porte cintrée, sur piédroits chaînés. Rares et petites baies d'origine, à linteau droit, autrefois protégées par des contrevents. Porte basse au niveau du r.d.ch., autres fenêtres refaites tardivement. Traces de petites ouvertures chaînées à l'arrière. Dans le prolongement du donjon, ancienne grange à entrée charretière cintrée, rebouchée, et étables sous fenil aux ouvertures à linteau droit transformées. Travée dr. en moellons de calcaire réglés, percée de baies rect. à piédroits harpés, du 2^e qu. du 18^e s. Maçonnerie réglée à l'arrière également. Porte du 17^e s. à linteau droit sur piédroits chaînés et double rangée de jours d'aération. Autres percements récents. Etables sous fenil transformées au S.-O. Petites baies anciennes conservées à g. Bâtière de tuiles en S. Cour fermée au N.E. par un petit bâtiment remanié, appuyé contre la façade du château et couvert d'un Mansard percé de lucarnes à fronton triangulaire. Ancienne remise à voiture. Ouverte sur le parc, façade S. du château en plusieurs temps, unifiée par un badigeon jaune paille. Maçonnerie de briques sur soubassement de moellons (sauf pour le donjon englobé à g.). Deux niveaux et demi de grandes baies à linteau droit de hauteur dégressive. Porte précédée de deux volées d'escaliers convergentes bordées d'un beau garde-corps en fer forgé. Baies rect. également en façade N. Contre le pignon S.-E., tour carrée aux faces limitées par des chaînes d'angle harpées. Traces des percements du 17^e s. conservés à l'E. : baies à traverse aux deux premiers niveaux, petite fenêtre à linteau droit sous la toiture. Appuis prolongés en bandeaux continus. Pavillon d'ardoises surmonté d'un clocheton carré puis d'un couronnement pyramidal à bulbe, avec belle girouette en fer forgé. Contre la face N., curieuse construction en moellons prolongée par un « chevet » à deux pans. Peut-être ancienne chapelle? Percements à linteau droit du début du 19^e s. A l'E. du château, importante grange en briques sur soubassement de moellons de calcaire. A g., entrée charretière cintrée. Autres ouvertures à linteau droit. Bâtière d'ardoises. Début du 19^e s.</p> 
<p>La Haute Ferme du 17^e s. (Code : 61048-INV-0047-01)</p>	<p>Dominée par le haut volume du logis, à allure de tour massive, auquel elle doit son nom ; ensemble de bâtiments disposés en U autour d'une cour rect. jadis occupée par une fumièrre. Logis massif, perpend., en moellons de grès et de calcaire assisés, de style mosan (2^e moit. du 17^e s.), de plan rect., sous bâtière à croupettes, prolongé au N. par un second massif quadrangulaire, un peu plus bas, couvert d'une bâtière à coyaux. Corniches sur bouts d'entrait. Très belle girouette ajourée. Sur la cour, deux niveaux et demi</p>

<p>OUFFET, <i>rue de Temme, 337</i></p>	<p>sur caves hautes, accessibles sous le perron à double révolution de deux volées droites ; un petit jour rect., au ras du repos. Porte d'entrée à linteau droit et piédroits harpés, dissimulée par un auvent malencontreux, surmontée d'un oculus ovale dans un encadrement rect. et flanquée à dr. d'une baie à traverse déchargée, au jour supérieur muré, renforcée de barreaux ; piédroits harpés. Au 1er étage, une baie rect. au-dessus de la porte et une baie à traverse pareille à celle du r.d.ch. à dr. A dr. de cette baie, remaniements dans la maçonnerie. Dans les combles, deux baies carrées à piédroits harpés, murées. Angle de g. chaîné. Une construction en moellons de grès et de calcaire assisés, à angle arrondi, couverte d'un appentis d'éternit, occupe la moitié dr. de la façade sur la cour. Porte à harpes supérieures et deux jours rect. murés. Pignon sur la rue à cinq niveaux de hauteur décroissante, les deux supérieurs dans les combles. Au 1er niveau, jadis cinq baies à traverse à piédroits harpés (seuls les jours inférieurs de la 1re et de la 5e intacts; les trois travées centrales remplacées par deux baies rect. du 19e s.); au 2e niveau, également cinq travées, tous les jours supérieurs murés; au 3e niveau, cinq baies carrées (une murée); au 4e niveau, deux baies carrées dans les combles du volume principal, et une baie identique au 5e niveau. Toutes ces baies déchargées. La dernière travée occupe en fait, sur trois niveaux, l'annexe N., qui semble bien postérieure au volume principal, et dont l'angle dr. est formé de pierres d'attente. Deux petits jours carrés jumelés dans les caves. Au pignon de cette annexe, deux baies rect. superposées, à piédroits harpés et linteau déchargé, murées. A l'O., sur la cour arrière, porte dans l'angle, plus récente (?) et trois jours rect. superposés, murés. Façade arrière du logis offrant à peu près la même disposition que sur la cour : deux niveaux et demi de deux travées, le r.d.ch. au niveau du jardin. Porte à linteau droit et piédroits harpés, surmontée d'un oculus ovale dans un encadrement rect. sous un arc de décharge, flanquée à g. d'une baie à traverse harpée et déchargée, renforcée de barreaux. Au 1er étage, deux baies jadis à traverse (jour supérieur de celle de g., muré; celle de dr. complètement obturée), déchargées. Dans les combles, baies carrées harpées; l'appui de celle de dr., abaissé, a fait disparaître l'arc de décharge de la baie inférieure. Pierres d'attente à l'angle droit. Petite lucarne en bâtière dans le toit. A l'intérieur, belle cheminée en calcaire partiellement poli, de style baroque (2e moitié du 17e s.). Dans le prolongement du logis, étables sous fenil; moellons de grès et de calcaire assisés; bâtière de tuiles en S; percements remaniés où subsistent une porte et une gerbière harpées (fin 17e s.). L'aile O., perpend., ferme la cour; maçonnerie et couverture identiques; grange en large, avec issue à l'arrière; porte charretière en plein cintre, dans l'angle droit. Contre cette grange, soues postérieures sous appentis de tuiles en S. A l'extrême g., derrière cette construction, vestiges d'une porte charretière en plein cintre à claveaux de moellons. Aile S., face au logis, occupée par des étables sous fenil, en moellons de calcaire réglés (19e s.)</p> 
<p>Château-ferme de Beemont (Code: 61048-INV-0001-01)</p> <p><i>Rue de Saint-Séverin 117 - 118 (Beemont)</i></p>	<p>Elégante demeure reconstruite au milieu du 18e s. par Louis-Lambert de Liverloo, et prolongée par une vaste ferme en quadrilatère du début du 18e s. Château. Ouverte sur la route, façade principale en briques et calcaire sur soubassement de grand appareil, comptant deux niveaux de dix travées limitées par des chaînes d'angle harpées. Travées centrales et extrêmes en ressaut. Fronton triangulaire autrefois armorié, surmontant les deux travées centrales. En septième et huitième travée, aménagement du portail d'entrée. Arc cintré et mouluré, surmonté d'un listel bombé. Grosse clé trapézoïdale datée 1752. Piédroits monolithes moulurés, protégés par des chasse-roues. Façade percée de baies à linteau bombé, jadis à croisée. Extradors chantournés et clé ornée d'une palmette et de motifs floraux. Bandeau plat sous corniche calcaire moulurée. Bâtière d'ardoises à croupes et coyaux percée de lucarnes à fronton triangulaire. Appuyées aux extrémités du bâtiment, annexes plus basses et d'une seule travée sous appentis mansardés. Simplification des encadrements des baies, sans clé ouvragée. Dans le prolongement de la façade, à g., courte aile éclairée par des jours verticaux et terminée par un volume plus haut, coiffé d'une</p>

bâtière à croupettes et coyaux, abritant le colombier. Aire d'envol supportée par trois corbeaux calcaires. Deux niveaux de jours verticaux sur chaque face. A l'arrière, angle largement coupé et percé d'une fenêtre à traverse aux montants non chaînés. Donnant sur une cour autrefois fermée, façade arrière du château développant un plan en U prolongé par des dépendances. Portail cintré, surmonté d'une baie obturée dans laquelle a été replacée une dalle armoriée provenant d'Ochain. Accès au corps de logis par une porte précédée d'un perron à volées d'escaliers convergentes, bordé d'un garde-corps en fer forgé. Baies à linteau bombé et extradados en escalier, avec grosse clé trapézoïdale à listel, certaines de ces ouvertures ayant conservé leur croisée. Prolongeant l'aile S. éclairée jadis à l'arrière par une fenêtre à croisée aux montants non chaînés et contre laquelle s'appuie une petite construction abritant une entrée cochère, dépendance de deux niveaux et sept travées percée de trois portes à grande baie d'imposte et de fenêtres à linteau droit et appuis débordants, sur piédroits harpés. Seconde moitié du 17^e s. Bâtière d'ardoises à coyaux et croupes, sommée de deux épis de fardage. Porte à baie d'imposte rect. et petites fenêtres à linteau droit percées en façade arrière, ouverte sur le jardin potager. Aile N. occupée par la ferme voisine. Façade S. de cette aile percée d'une entrée cochère aménagée sans doute au 19^e s. Aux extrémités des ailes N. et S., petites annexes d'un seul niveau sous mansard d'ardoises. Porte à linteau droit et jours verticaux. Aile O. démolie. Ferme. S'étendant au N. du château, vaste exploitation agricole en quadrilatère, augmentée d'une aile d'étables supplémentaire. 2^e moitié du 17^e s. ? Maçonnerie de briques sur haut soubassement de moellons réglés. En retrait entre les ailes N. et S., aile E. abritant le portail. Entrée charretière cintrée, à claveaux passants et saillants un-sur-deux. Grosse clé trapézoïdale moulurée, surmontée d'un médaillon circulaire armorié Liverloo-Van Buel. Rangées de jours rect. de part et d'autre. Côté cour, arc cintré à claveaux passants un-sur-deux, doublé de trois rouleaux de briques. Passage voûté en voile de briques avec arcs doubleaux. A g., accès au corps de logis par une porte à linteau légèrement échancré surmontée d'une baie d'imposte. Petites fenêtres à linteau droit et appui débordant. Mêmes ouvertures à dr. En retour d'angle, réaménagement du corps de logis. Façade en moellons de grès plats éclairée par des ouvertures rect. du 19^e s. Pignon E. percé d'étroits jours verticaux. Colombier au niveau des combles. Haut soubassement de moellons calcaires biseauté en façade arrière éclairée par trois baies à traverse à linteau débordant. Etage en briques percé de baies harpées. Bâtière à croupettes et coyaux. A l'O., haut volume de grange coiffée d'une bâtière à croupettes et coyaux. Au centre, entrée charretière cintrée, à claveaux passants un-sur-deux. Porcheries de part et d'autre, puis remises à charrettes ou bergeries à entrées cintrées identiques à celle de la grange. Accès aux porcheries par des portes basses, harpées, à linteau légèrement échancré. Au S., étables sous fenil. Portes et gerbières harpées, à linteau échancré débordants (portes) ou pas (gerbières). Jours verticaux répartis sur deux niveaux. Aile N. d'un seul niveau. Ouvertures hétérogènes. Façade N. ouverte sur une seconde cour. Porcheries aménagées à son extrémité. Dans le prolongement de la grange, bâtiment en moellons de calcaire abritant des étables sous fenil. Ouvertures transformées. Bâtière. A l'extrémité des étables, bâtiment en briques, plus haut, avec briques d'attente. Dépendance agricole récente en retour d'angle (fig. 562, 563).



c. Biens inscrits

Une simple inscription à l'Inventaire Régional du Patrimoine (IRP) par l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP), cela n'entraîne aucune mesure de protection juridique contraignante (contrairement au classement ou au pastillage). Voici les principales conséquences concrètes de cette inscription :

	<ul style="list-style-type: none"> - Valeur informative, documentaire et scientifique : elle signale que le bien présente un intérêt patrimonial reconnu, mais sans le protéger juridiquement ; - Aucune contrainte légale n'est imposée aux propriétaires en matière de travaux, de démolition ou de transformation. Ils ne sont pas tenus de demander d'avis préalable spécifique à l'AWaP ; - Prise en compte dans les projets publics ou permis d'urbanisme, à titre consultatif, par les autorités délivrantes (Communes, RW) ; - Sensibilisation des autorités locales et les citoyens à la valeur du bien. Elle peut influencer les choix urbanistiques ou patrimoniaux ; - Aucune aide financière directe n'est octroyée simplement en raison de l'inscription à l'IRP.
<p>Ancienne paroisse d'Ellemelle (Code: 61048-INV-0061-01)</p> <p>ELLEMELLE <i>Tout le hameau</i></p>	<p>Très ancienne paroisse citée dès 1005 et dont le collateur et le décimateur en était la collégiale Ste-Croix de Liège. La seigneurie d'Ellemelle dépendait de la mense épiscopale. Le village, à vocation agricole, se compose de grosses fermes, pour la plupart du 17e s., regroupées en bordure de la route principale jusqu'à l'église. Fait exceptionnel, aucune construction neuve ne dénature le centre ancien, de grande qualité architecturale. Les constructions de grès y dominent, apportant à l'ensemble une belle couleur ocre.</p>
<p>Habitation du 19es. (Code : 61048-INV-0005-01)</p> <p>ELLEMELLE <i>Rue Autour-de l'Église, 8</i></p>	<p>Précédée d'un jardinet, habitation de deux niveaux et demi et trois travées, élevée en moellons de grès au début du 19e s. Chaînage d'angle à droite de la façade. R.d.ch. percé d'une porte et de deux baies à linteau bombé et clé trapézoïdale. Baies à linteau droit aux étages. Deux jours de caves au pignon droit. Annexe en appentis transformée en garage contre le pignon gauche. Baies rectangulaires réparties sur deux niveaux et deux travées à l'arrière. Bâtière.</p>
<p>Habitation du 19e s. (Code: 61048-INV-0007-01)</p> <p>TULTAY, <i>Rue Verlée 3</i></p>	<p>Précédée d'un trottoir pavé, habitation de la 1re moitié du 19e s. élevée en moellons de grès et calcaire. Deux niveaux et demi de quatre travées. Porte précédée de deux marches et fenêtres à linteau droit. Ouvertures demi-circulaires sous la toiture. Bâtière. Annexe récente à l'arrière. Contre le pignon gauche, grange et étable sous fenil transformées pour l'habitation. Entrée charretière cintrée à claveaux passants un-sur-deux, doublée d'un rouleau de moellonnets. Piédroits harpés. Ouvertures rectangulaires à droite. Autres ouvertures récentes. Bâtière de tuiles mécaniques. Plus loin, grange en briques et calcaire sous bâtière de tuiles en S. Entrée charretière à arc cintré à claveaux passants un-sur-deux, doublé d'un rouleau de briques.</p> 
<p>Ferme du 17e s. (Code: 61048-INV-0009-01)</p> <p>TULTAY, <i>Rue Verlée 23</i></p>	<p>Ancienne ferme du 17e s., réaménagée exclusivement en habitation. Propriété bordée d'un mur de clôture en moellons de grès, interrompu par l'entrée principale limitée par deux piliers de section carrée, protégés par des chasseroues. Logis et étables réunis sous une même bâtière d'ardoises. Maçonnerie de moellons de grès. Remplacement de la plupart des percements d'origine au r.d.ch. Baies chaînées à traverse conservées à l'étage. Ouverte sur un beau jardin, façade arrière du logis rythmée par dix fenêtres à traverse réparties sur deux niveaux. Porte à linteau droit et piédroits harpés. Transformations des anciennes dépendances agricoles à gauche. Pignon à rue percé d'une fenêtre rectangulaire. au r.d.ch. et de jours carrés anciens, chaînés ou non, aux étages. Pierres d'attente aux angles. Contre le pignon droit., grange en long élevée à la fin du 18e s. ou au début du 19e s. Appareillage plus régulier des moellons plats de grès. Chaînages d'angle. Porte charretière à arc en anse de panier doublé d'un rouleau de briques</p>

	<p>grises. Piédroits harpés. Bâtière d'ardoises.</p> 
<p>Ferme des 17^e et 18^e s. (Code: 61048-INV-0010-01)</p> <p>TULTAY, <i>Rue Verlée 25</i></p>	<p>En bordure de la voirie, ferme en quadrilatère élevée aux 17^e et 18^e s., en moellons de grès. Face à l'entrée dont le portail, effondré récemment, était daté 1731, corps de logis du 17^e s. prolongé à gauche par la laiterie. Accès à l'habitation par une porte à linteau droit du 19^e s., surmontée d'un jour carré. A droite, quatre travées de baies jadis à traverse et une supplémentaire aux fenêtres conservées intactes à gauche. Porte refaite également à l'extrémité gauche de la façade. Bâtière de tuiles en S. Modification radicale de l'aile gauche occupée par des étables. Aile droite abritant la grange en long percée à rue d'une entrée charretière à arc surbaissé, doublé d'un rouleau de briques. Oculus à encadrement de briques. Bâtiment récent contre le mur, côté cour. Aile à rue à angle intérieur largement coupé. Percements transformés.</p> 
<p>Habitation du 19^e s. (Code: 61048-INV-0011-01)</p> <p>ELLEMELLE TULTAY, <i>Rue Verlée 26</i></p>	<p>Importante habitation du tout début du 19^e s., flanquée d'annexes basses perpendiculaires et précédée d'une cour pavée fermée par des grilles soutenues par quatre piliers carrés. Maçonnerie de moellons de grès essentiellement. Corps de logis élevé sur trois niveaux et demi de quatre travées d'inégales largeurs. Baies à linteau droit de hauteur dégressive. Belle porte à baie d'imposte à petits bois. Décrochements en façade arrière, dont les ouvertures à linteau droit sur piédroits harpés ont été pour la plupart refaites. Contre le pignon gauche, annexe profonde sous bâtière d'ardoises à croupette. Rares ouvertures, rectangulaire. Disposition comparable à droite de la cour. De ce côté, façade principale de l'habitation augmentée de deux travées en ressaut. Ouvertures à linteau droit</p>
<p>Petite ferme du 19^e s. (Code: 61048-INV-0012-01)</p> <p>TULTAY, <i>Rue Verlée 27</i></p>	<p>Précédée d'une cour pavée, petite ferme en long transformée exclusivement en habitation. 1^{re} moitié du 19^e s. Maçonnerie de moellons de grès. A droite, corps de logis occupant deux niveaux de trois travées. Baies à linteau droit, porte à baie d'imposte à petits-bois. Au centre, grange percée d'une porte charretière à arc surbaissé, doublé d'un rouleau de briques. A gauche, anciennes étables sous fenil réaménagées. Bâtière. Porcherie dans une annexe basse, perpendiculaire. Appentis contre le pignon droit.</p>

	
<p>Habitation du 18^e s. (Code: 61048-INV-0013-01)</p> <p>TULTAY, Rue Verlée 28</p>	<p>A l'angle de la <i>rue de Soheit</i> à Hody (frontière Anthisnes), partie d'habitation en moellons de grès plats et calcaire. 2^e moitié du 18^e s. Deux niveaux de trois travées. Baies à linteau bombé à clé au r.d.ch., un peu plus récentes que les baies de l'étage à linteau cintré à clé, en calcaire plus clair. Niche cintrée au-dessus de l'entrée. Pignon droit jadis aveugle. Annexe basse masquant la façade arrière éclairée à l'étage par une petite baie à linteau droit. Bâtière.</p>
<p>Ferme de Houp-le-Loup, des 16^e-17^e s (Code: 61048-INV-0019-01)</p> <p>HOUP-LE-LOUP, 459,460</p>	<p>Importante ferme en quadrilatère, isolée à la lisière du bois du Trou des Loups. Bâtiments en moellons de grès, de la fin du 16^e s. ou du début du 17^e s., pour la plupart transformés. Constituant la partie la plus intéressante de cet ensemble, corps de logis à l'angle S. englobant autrefois un passage couvert dont subsiste l'arc cintré en moellons de grès de l'entrée charretière. Deux baies à traverse conservées à l'étage, en façade extérieure, et une au pignon. Autres ouvertures refaites au début du 19^e s. Bâtière d'ardoises. Nouveau logis aménagé au 19^e s., dans le prolongement du premier. Aile N.-E. occupée par la grange à entrée charretière cintrée sur piédroits chaînés. A l'angle E., courte tour carrée érigée au 19^e s. en briques. Etables sous fenil avec percements réaménagés au N.-O. Porcheries à l'O</p>
<p>Ancien moulin du 17^e s. (Code: 61048-INV-0024-01)</p> <p>NEBLON-LE-MOULIN, 431</p>	<p>Mentionné dès 1249. En bordure du Néblon, longue construction en plusieurs temps contre laquelle s'appuie l'ancien bâtiment de meunerie, plus bas, coiffé d'une élégante bâtière d'ardoises à croupette et coyaux. Maçonnerie de moellons de calcaire essentiellement. Deux niveaux de trois travées percées de petites baies rect. pour le bâtiment de meunerie. Très large pignon conservant les traces de deux ouvertures du 17^e s., chaînées, à linteau droit. Rangée de sept jours verticaux en façade arrière. Autres percements récents. Lucarnes à fronton triangulaire éclairant les combles. Traces de baies du 17^e s. en façade arrière de la longue construction prolongeant le moulin. Réaménagement total au début du 19^e s. et récemment. Bâtière.</p>
<p>Château d'Odeigne du 19^e s. (Code: 61048-INV-0026-01)</p> <p>ODEIGNE, 3</p>	<p>A la lisière du bois d'Ouffet et dominant la route, construction en briques et calcaire de la fin du 19^e s. Bâtiment central surmonté d'un fronton et flanqué de deux tours d'angle octogonales. Façade arrière ouverte sur une cour bordée de dépendances et fermée par une grille en fer forgé.</p>
<p>Eglise d'Odeigne du 18^e s. (Code: 61048-INV-0027-01)</p> <p>ODEIGNE</p>	<p>Edifice en briques et calcaire rebâti de 1775 à 1782 et doté, en 1860, d'une tour néo-classique, comme la façade qu'elle surplombe. Choeur à chevet plat reconstruit en 1911 sur les plans de l'architecte E. Jamar. Droit de patronage donné par l'évêque de Liège Eraclé en 965 au chapitre de St-Martin. Vaisseau en briques sur haut soubassement de moellons de grès et de calcaire. Cinq travées de baies cintrées à clé trapézoïdale, doublées d'un rouleau de briques, sur piédroits harpés. Couverture d'ardoises sur corniche à blochets. Tour coiffée d'une courte flèche octogonale surmontée d'une croix en fer forgé. Mobilier de la 2^e moitié du 18^e s., sauf les autels, récents.</p>
<p>Ferme d'Xhenceval des 17 et 18^e s. (Code: 61048-INV-0060-01)</p> <p>XHENCEVAL, 1</p>	<p>Siège de la seigneurie du même nom, qui dépendait de la cour allodiale de Liège. Propriété de la famille de Xhenceval aux 16^e et 17^e s. Relief de la seigneurie par Wathy de Seny, en 1670. Son histoire est intimement liée à celle de Himbe (propriété des familles Bawin, Gaen, Ghequier et Vivario). Isolée au S.-O. du village d'Ouffet, exploitation agricole en quadrilatère, érigée aux 17^e et 18^e s. Maçonnerie de moellons calcaires. Entrée au S.-E. par un portail cintré sur piédroits chaînés, protégé par des chasseroues et coiffé d'un teûté d'ardoises et de tuiles en S. Second accès, piétonnier, toujours du même côté, par une porte à linteau droit surmontée d'une pierre semi-circulaire armoriée Xhenceval et datée 1636. Entre ces deux entrées, petit bâtiment autrefois accessible par une porte à linteau droit sur piédroits chaînés. Au pignon g. dont l'angle est arrondi côté cour, seconde porte dont le battant, replacé à l'envers, est daté «ANNO 1741». Autres ouvertures transformées. Au S., corps de logis flanqué d'une tour d'angle circulaire. Ouverte sur la cour, façade avant éclairée sur deux niveaux de grandes baies à linteau droit,</p>

	percées au début du 19e s. Traces d'une baie à traverse du 17e s., rebouchée, au pignon, et autres baies transformées, avec matériaux de réemploi. Façade arrière également modifiée et prolongée par une annexe perpendiculaire. Bâtière d'éternit. Tour d'angle autrefois percée d'une ouverture de tir. Autres baies du début du 19e s. Pavillon d'ardoises à huit pans sur coyaux. Dans le prolongement du corps de logis mais en retrait, grange en large sous bâtière d'éternit à croupettes. Entrées charretières à arc surbaissé à claveaux passants un-sur-deux, doublé d'un rouleau de moellonnets. Piédroits harpés. Début du 19e s. Trous de boulin et jours carrés sous la toiture. A dr., traces d'un bâtiment s'appuyant autrefois perpendiculairement contre la façade. Au N., étables sous fenil percées de baies à linteau droit. Début du 19e s. A l'E., seconde grange, plus ancienne. Entrée charretière cintrée sur piédroits chaînés avec chasse-roues incorporés à leur base. Blason muet inscrit sur la clé trapézoïdale. Début du 18e s. Façade arrière jadis aveugle. Remise contre le pignon dr.
Bourg de Xhenceval (Code : 61048-INV-0063-01) XHENCEVAL	Important bourg mentionné pour la première fois en 1096 et dont l'histoire est liée à celle de ses deux tours fortes. Il appartenait à l'église St-Lambert et continua à dépendre de la mense épiscopale jusqu'à la Révolution. De nombreuses seigneuries existaient sur le territoire. Le long de la grand-route Liège-Hamoir, implantation de constructions essentiellement des 19e et 20e s. Plantée de marronniers, grand-place centrale d'où rayonnent plusieurs chemins le long desquels s'alignent les bâtiments les plus anciens: église, tour, château, grosses fermes. pas de dominante nette dans les matériaux de construction
Ferme aux Oies du 19e s. (Code: 61048-INV-0028-01) OUFFET, Rue aux Oies, 341	Aujourd'hui divisée en deux immeubles, celui de g. aménagé dans d'anciennes dépendances agricoles, sous bâtière d'éternit; cour divisée par un mur. Primitivement, ferme en quadrilatère (début du 19e s.) avec accès par un portail clavé en plein cintre (à g.), surmonté d'un teûté en bâtière; entrée charretière récente aménagée à dr. Logis important, à dr., en moellons de calcaire réglés, sous bâtière. Pignon à rue percé de deux niveaux de quatre fenêtres à linteau droit, et de deux niveaux de deux petites baies rect. dans les combles; façade arrière à trois niveaux de baies analogues, de différentes époques. Logis prolongé à g. par une grange en large, sous la même toiture; porte charretière clavée, en anse de panier, doublée d'un rouleau de moellons; sortie vers l'arrière par une porte à linteau échancré et clé passante. Trous de boulin. Fond de la cour occupé par une aile d'étables (?) sous fenil, plus basse, couverte d'une bâtière
Ferme du Bout du 19e s. (Code: 61048-INV-0029-01) OUFFET, Rue du Bout, 369	Isolée à la sortie du village, sur une crête, importante construction en U de 1876, élevée en moellons de grès et calcaire. Logis, au fond de la cour, primitivement isolé de l'aile perpendiculaire de g. Moellons de grès réglés, encadrements de baies et harpes d'angle en calcaire. Deux niveaux de quatre travées, fenêtres à linteau droit et appui saillant; porte à la 3e travée, avec perron de trois degrés rect. Deux jours de cave aux deux 1res travées. Trous de boulin. Bâtière avec grande gerbière tire-balles à la 1re travée. Arrière analogue, mais percements moins nombreux et remaniés au r.d.ch. Date dans le grenier (?). A dr., aile occupée par la grange, en large, avec porte charretière clavée en anse de panier, doublée d'un rouleau de moellons. Moellons assisés de grès, encadrements de calcaire. Bâtière. Grange flanquée d'étables et prolongée par une annexe plus basse, également sous bâtière, à usage d'étables sous fenil. Une autre annexe, en appentis, prolongeant celle-ci et accessible par la cour, grâce à un léger décrochement. Maçonnerie identique. Grange séparée par un léger retrait du logis, côté cour, mais son pignon - avec moellons de calcaire dans le haut - dans le plan de la façade côté jardin. A g., aile d'étables sous fenil, également en moellons de grès assisés avec encadrements et harpes d'angle en calcaire. Bâtière. Sur la façade arrière, jours d'aération au ras du sol. Construction postérieure en retrait unissant cette aile au logis. Percements remaniés. Une grille ferme la cour vers la rue
Petite maison du 18e s. (Code: 61048-INV-0031-01) OUFFET, Rue Haire, 7	Petite maison datée 1791 à la potale au-dessus de la porte. Moellons de calcaire réglés. Deux niveaux de trois travées. Porte en 1re travée, accessible par un perron de deux degrés droits. Baies à linteau droit. A g., ancienne étable sous fenil aménagée en garage. Bâtière unique. A dr., contre la maison, annexe en appentis, en briques et moellons de grès et de calcaire.
Petite maison du 19e s. (Code: 61048-INV-0032-01) OUFFET, Rue Haire, 34	Petite maison à façade cimentée et soubassement goudronné, datée 1836 à la potale d'inspiration néo-gothique au-dessus de la porte. Deux niveaux et demi de deux travées de fenêtres, encadrant la porte. Baies à linteau droit, sauf dans les combles : baies basses à linteau échancré, assises directement sur les linteaux du 2e niveau. Bâtière de tuiles en S.
Habitation du 19e s. (Code : 61048-INV-0033-01)	En retrait, habitation du déb. du 19e s. élevée en moellons de calcaire sur deux niveaux et demi de quatre travées. Couture à l'étage indiquant un agrandissement de la façade vers la dr. Baies rect., jours carrés sous la toiture. Ouvertures de type semblable en façade arrière, en moellons de grès, partiellement masquée par une annexe basse en briques. Aménagement du pignon g. à la fin du 19e s. Bâtière de tuiles

OUFFET, <i>Rue Haire, 36</i>	en S.
Tour-forte du château de Himbe (Code: 61048-INV-0062-01) HIMBE, <i>rue Himbe, 3</i>	Au S.-O. du château, construction de plan carré en moellons de calcaire. 16e s.? Ouvertures totalement modifiées. Porte d'entrée cintrée accédant au premier étage à l'E. Fenêtres à linteau droit, à encadrement de calcaire et de bois remplaçant des baies à croisée ou à six jours, visibles sur des dessins anciens. Face S. percée d'une porte cintrée refaite avec des matériaux de remploi. Fenêtres à croisée de bois et petite baie rect. à linteau droit déchargé par un arc. Face O. aveugle. Au N., deux jours rect. et traces de corbeaux soutenant sans doute jadis des latrines. Bâtière d'ardoises à croupettes et égouts retroussés surmonté d'une jolie girouette en fer forgé. La tour fut abandonnée pour le château, construction plus confortable, au 3e qu. du 17e s. Cependant, les propriétaires successifs veillèrent à son bon entretien.
Petit volume du 18e s. (Code: 61048-INV-0034-01) OUFFET, <i>rue Mognée, 174</i>	Petit volume haut en pan de bois, à remplissage de briques, sur soubassement en moellons de grès schisteux (fin du 18e s.). Deux niveaux et demi. Au r.d.ch., une porte à encadrement de bois; au 1er étage, une baie identique, à linteau déchargé, et petite baie carrée au niveau supérieur. Pignon à poteaux montant de fond. Bâtière.
Petite maison du 18e s. (Code: 61048-INV-0035-01) OUFFET, <i>rue Mognée, 181</i>	Petite maison surélevée en moellons de calcaire assisés, datée 1782 à la potale chantournée au-dessus de la porte, à piédroits harpés et linteau droit; celle-ci flanquée de deux travées de fenêtres à linteau bombé à clé passante, monolithe. Les deux travées de l'étage récentes. Perron de cinq degrés droits, parallèle au bâtiment. A g., annexe en moellons de calcaire irréguliers, à usage de remise. Bâtière unique.
Maison du 17e s. (Code : 61048-INV-0036-01) OUFFET, <i>rue Mognée, 203</i>	Maison en bel appareil de moellons de calcaire réglés avec boutisses régulièrement disposées sur deux assises de hauteur. Façade à rue de deux niveaux et demi de quatre travées; baies à linteau droit de la fin du 18e s., en éléments de remploi; soubassement cimenté. A dr., étable sous fenil. Façade arrière de même appareil, avec potale datée 1683; quatre travées sur deux niveaux, avec portes récentes aménagées en matériaux de remploi; au r.d.ch., ancienne baie à meneau modifiée; au 1er étage, une baie remaniée suivie de deux baies à meneau. Bâtière. Construction prolongée à dr. par une petite grange, plus récente. A l'intérieur: portes de placard 18e s. avec, à l'intérieur, monogramme O C T (?) surmonté d'une couronne et encadré de quatre lettres T dans les angles du panneau.
Grosse habitation du 19e s. (Code: 61048-INV-0038-01) OUFFET, <i>rue du Perron, 39</i>	A l'angle de la r. Haire, grosse habitation du déb. du 19e s. sous bâtière à croupettes. Maçonnerie de moellons de grès. Deux niveaux et demi sur caves hautes et quatre travées limitées par des chaînages d'angle irréguliers. Précédée d'un perron à deux volées d'escaliers convergentes, façade avant percée d'une porte à baie d'imposte à petits-bois et de fenêtres à linteau droit de hauteur dégressive. Mêmes ouvertures à l'arrière. Trois baies et deux jours de combles au pignon g. Annexe contre le pignon dr.
Presbytère du 18e s. (Code: 61048-INV-0040-01) OUFFET, <i>rue du Perron, 50</i>	Précédée d'un jardinet, construction en calcaire, de la 1re moitié du 18e s., entièrement remaniée en 1821. Deux niveaux de baies à linteau droit de hauteur dégressive. Unique vestige des ouvertures du XVIIIe s., porte à linteau droit rehaussé, surmontée d'une niche cintrée. Encastrées à dr. de la façade, pierres calcaires portant les inscriptions suivantes: «JESUS ETOIT SOUMIS/ A SON PERE ET A SA MERE / ET CROISSAIT EN SAGESSE/ EN AGE ET EN GRACE -S-LUC-2»-«ECOLE PAROISSIALE / BATIE PAR LA CHARITE/DES SVRCEANS / 1724». Nombreuses croix réinsérées dans la façade et contre le mur du jardin. Bâtière. Appuyé contre la façade arrière, petit volume en moellons de calcaire (et de grès) sous bâtière de tuiles en S. Porte cintrée à clé trapézoïdale sur piédroits harpés, entre deux jours carrés. Gerbière à l'étage. Mil. du 18e s.
Construction du 19e s. (Code: 61048-INV-0041-01) OUFFET, <i>rue du Perron, 51</i>	Donnant sur une cour, façade en briques et calcaire sur soubassement de moellons. Chaînes d'angle harpées. 1re moitié du 19e s. Deux niveaux de trois travées de baies rect. à appuis saillants. Bâtière d'éternit. Appuyée contre la façade à rue, construction en moellons percée d'une porte cintrée du 17e s., entre deux jours étroits. A g., belle croix en calcaire, gothique. Ouverte sur une cour arrière, façade en calcaire rehaussée de moellons de grès. Mil. du 18e s. Au r.d.ch., porte à grande baie d'imposte et fenêtres à linteau bombé et clé trapézoïdale. Ouverture rect. à l'étage. Bâtière.
Ferme du 18e s. (Code: 61048-INV-0042-01) OUFFET, <i>rue</i>	Ferme en quadrilatère groupant des bâtiments en moellons de grès sous bâtières de tuiles en S, autour d'une cour carrée. 2e tiers du 18e s., remaniements au 19e s. Plus de portail d'entrée. Précédé d'une terrasse percée d'une entrée de cave, corps de logis élevé sur deux niveaux et demi. A g., porte à baie d'imposte protégée par des barreaux. Piédroits harpés. Petite baie rect. à l'étage. A dr., deux larges travées percées de baies à linteaux droits sur piédroits harpés. Appuis saillants refaits. Jours carrés sous

<i>du Perron, 61</i>	la bâtière. Annexe en appentis contre le pignon dr. A g., étables transformées. Aile à rue occupée par une grange accessible par une porte charretière à encadrement de briques, sous auvent. A g., étables sous fenil et entrée charretière bouchée. Face au logis, bergerie remaniée et étable sous fenil percée d'ouvertures à linteau droit.
Ferme du 18^e s. (Code: 61048-INV-0043-01) <i>OUFFET, rue du Perron, 64</i>	Exploitation agricole en quadrilatère, élevée au 18 ^e s. sur un noyau du 17 ^e et remaniée aux 19 ^e et 20 ^e s. Maçonnerie de moellons de calcaire assisés. Belle cour pavée à fumièrre centrale. A l'angle O., portail cintré à claveaux passants un-sur-deux, doublé d'un rouleau de moellonnets. Piédroits harpés protégés par des chasse-roues. Teûté de tuiles en S. Aile à rue occupée par le corps de logis. Coutures et mélange de matériaux (grès et calcaire) en façade. Baies rect. sur deux niveaux. Annexe récente contre le r.d.ch. Remises à charrette au S.-O. Arc surbaissé à claveaux passants un-sur-deux pour la première, arc en moellons pour la seconde. Autres jours rect. Bâtière de tuiles en S. Au N.-E., grange percée de deux entrées charretières sur piédroits harpés. Entre celles-ci, bergerie à arc surbaissé. Porte chaînée à linteau droit à g. Bâtière de tuiles en S. Fermant la cour au S.-E., étables sous fenil percées de portes et de baies chaînées à linteau droit. A l'arrière, sous la même bâtière de tuiles en S, porcheries à entrées jumelées. Angle S. arrondi pour le passage par un second portail, abritant une entrée cintrée sur piédroits du 17 ^e s.
Château de Renale du 19^e s. (Code: 61048-INV-0044-01) <i>OUFFET, rue Renale, 452</i>	Isolé au milieu des bois, imposante construction en briques et calcaire, de style hétéroclite, élevée en 1875. Ferme datée à l'arrière.
Ferme de Crossée du 18^e s. (Code: 61048-INV-0002-01) <i>CROSSEE, rue de Saint Séverin, 462</i>	Bien appartenant à M. de Wange au début du 18 ^e s. Grosse ferme en quadrilatère, isolée, élevée à la fin du 16 ^e s. en moellons de calcaire et rehaussée de grès. Nombreux remaniements. Entrée au N.-E. par un portail du 18 ^e s. à arc surbaissé et claveaux passants un-sur-deux. Piédroits harpés prolongés par des chasse-roues. Au N., corps de logis de deux niveaux, percé d'une porte à linteau droit sur piédroits chaînés, et surmontée d'une dalle calcaire armoriée et datée «1(5)89/H-N». Au r.d.ch., trois baies de la 2 ^e moit. du 18 ^e s. à linteau échancré à clé. Petites fenêtres transformées à l'étage dont une à meneau. Au pignon E., une fenêtre à croisée de la fin du 16 ^e s., aux piédroits épais. Jours supérieurs obturés. Barreaux aux jours inférieurs. Fenêtres de la fin du 18 ^e ou du début du 19 ^e s. à l'étage. Rares ouvertures étroites en façade arrière, jadis aveugle. Dans le prolongement de l'habitation et sous la même bâtière, étables sous fenil entièrement refaites. En face, étables sous fenil réaménagées en partie avec des matériaux de réemploi. Bâtière de tuiles en S. A l'O., grange refaite au déb. du 19 ^e s. Entrée charretière à arc en anse de panier et claveaux passants un-sur-deux. Piédroits harpés protégés par des chasse-roues. De part et d'autre, étables accessibles par des portes à linteau droit sur piédroits harpés. Bâtière de tuiles en S. Fermant la cour à l'E., contre le portail, porcheries sous appentis. A l'angle extérieur S.-O. du quadrilatère, remise à charrettes du 19 ^e s. sous bâtière de tuiles en S.
Forteresse de Crossée (Code: 61048-INV-0003-01) <i>CROSSEE, rue de Saint Séverin, 463</i>	Isolée au bout du chemin, peut-être ancien donjon flanqué de bâtiments agricoles. Ensemble de constructions en moellons de grès sous bâtières de tuiles en S. Corps de logis probablement amputé dans sa partie supérieure et coiffé d'une haute bâtière, aiguë, à égouts importants sur blochets. Façade-pignon de deux niveaux sur caves hautes et deux travées. Précédée d'un escalier parallèle, belle porte à linteau échancré à clé, protégée par des barreaux. Mil. du 18 ^e s. Travée dr. éclairée par des baies chaînées à meneau. Jour rect. chaîné au-dessus de l'entrée. Ouvertures de ce type également en face latérale g., partiellement cachée par une construction en appentis de la fin du 18 ^e s. ou du début du 19 ^e s., et en face latérale dr. Une fenêtre rect. du début du 19 ^e s. à l'arrière. Appuyée contre l'extrémité dr. de la façade du logis, aile d'étables sous fenil aux ouvertures à linteau droit. Début du 19 ^e s.
Imposante ferme du 16^e s. et s. suivants (Code: 61048-INV-0045-01) <i>OUFFET, rue de Temme, 334</i>	Imposante ferme en quadrilatère, autour d'une vaste cour rect. en pente, au centre jadis occupé par une fumièrre. Accès par un portail en plein cintre à clé, doublé d'un rouleau de briques, et piédroits harpés protégés de chasse-roues, coiffé d'un teûté en bâtière de tuiles en S, percé dans un mur de moellons de calcaire réglés. A l'O., important logis perpend. sur caves hautes (mil. du 17 ^e s.), en briques et calcaire, avec ancrs à double volute. Soubassement de moellons de calcaire réglés, à ressaut chanfreiné, percé d'ouvertures de caves (à g. du perron, deux baies à meneau, renforcées de barreaux, à piédroits harpés). Perron d'une volée droite, parallèle à la façade, et percé d'une porte vers les caves. Deux niveaux et demi de cinq travées; porte axiale à piédroits harpés et petit jour d'imposte renforcé de barreaux. De part et d'autre, grandes baies jadis à croisée, à piédroits harpés; de même à l'étage, baies à croisée entourant une baie à traverse centrale; tous les jours supérieurs murés. Dans les combles, sept travées de petites baies carrées à piédroits avec une harpe inférieure, sur toute la longueur du bâtiment. Bandeaux prolongeant

	<p>appuis, traverses et linteaux, et se poursuivant à dr. du logis proprement dit ; cette partie occupée au r.d.ch. par des étables. Percements et maçonnerie remaniés : porte à piédroits harpés et linteau déchargé, partiellement murée, suivie d'une autre, plus récente, puis d'une 3e, également harpée et partiellement murée, et d'une petite baie carrée harpée. Très beau puits en moellons de calcaire, couvert d'une bâtière d'ardoises perpend. au logis, et défendu par une porte à claire-voie, entre la 4e et la 5e travée du rez-dechaussée. Pignon à rue, également sur caves hautes dans un soubassement de moellons de calcaire réglés à ressaut chanfreiné, éclairé d'une baie rect. (fin du 18e s.) à g. et d'un petit jour à dr. Angles renforcés de puissants chaînages de calcaire. Répartition symétrique des ouvertures, sur deux niveaux et demi de deux travées : baie à traverse aux niveaux principaux (seuls les jours inférieurs de celles de la 1re travée ouverts) et petites baies carrées dans les combles (de même, celle de dr. murée). Piédroits harpés, bandeaux à hauteur d'appui, de traverse et de linteau. Ancres à double volute. Pignon à épis. Façade arrière, en moellons assisés, sur soubassement bas à ressaut chanfreiné; au r.d.ch., percements anciens (à g.), murés ou modifiés. A dr., annexe malencontreuse de blocs de béton, en appentis. Au 1er étage, deux baies à traverse, au jour supérieur muré, suivies d'une petite baie carrée ; piédroits harpés. Dans les combles, quatre petites baies carrées. Ancre à double volute ; corniche sur bouts d'entraits aux deux côtés; bâtière d'éternit à croupettes, épis et coyaux. Accolée au logis, à dr., petite construction carrée sous bâtière d'ardoises à croupe. Pignon de dr. en moellons de calcaire, avec gerbière récente surmontée de deux petites baies carrées et deux jours d'aération. Au S., le long de la rue, étables sous fenil, en moellons de calcaire, avec chaînage d'angle, sous bâtière. Baies à piédroits harpés, dont une fenêtre à meneau à l'étage (fin du 17e s.). Garage récent au pignon. A l'E., perpend. et fermant la cour, volume plus haut, en moellons de calcaire, également sous bâtière : ancienne grange en double large du 17e s.; deux entrées charretières en plein cintre à piédroits harpés, murées et remaniées. Au centre, entrée de bergerie en arc surbaissé, doublé d'un rouleau de moellons, plus récente, et surmontée d'une gerbière. A dr., couture. Percements divers des 19e et 20e s. Au N., face à l'entrée, très vaste grange en long, à deux issues, aménagées à la fin du 18e ou début du 19e s. sur un noyau de constructions du début du 16e s., dont subsiste, aujourd'hui à l'intérieur, une porte en plein cintre, à piédroits chaînés et arête chanfreinée, avec clé aux armes d'Henry de Seny et le millésime 1514. Couture à g. dénotant un agrandissement dans ce sens. A dr., au r.d.ch., jadis étables, dont les baies harpées sont aujourd'hui murées, sauf une large porte du 18e s., à linteau bombé et clé trapézoïdale. Sous le toit en bâtière de tuiles en S, petites ouvertures rect., qui ne se retrouvent pas dans la partie de g. Dans celle-ci, trace de deux baies à croisée, superposées. Les deux entrées de la grange en anse de panier, clavées et doublées d'un rouleau de briques. Compte tenu de la déclivité du terrain, grange située à l'étage par rapport à la cour; on y accède de celle-ci par un portail secondaire, également en anse de panier, à piédroits harpés, surmontés d'un teûté en bâtière (18e s.), unissant la grange au logis. A la jonction de la grange avec l'aile E., haut volume de briques à harpes d'angle de calcaire, partiellement essenté d'éternit, et couvert d'une bâtière de tuiles à croupettes curieusement agencée, qui trahit des remaniements considérables de cette partie (ancienne tour?). Jardin clos de murs en moellons de calcaire. Porte à linteau droit et piédroits harpes (fin du 18e s.) près du portail secondaire.</p>
<p>Petite ferme du 17^e s. (Code: 61048-INV-0046-01) OUFFET, <i>rue de Temme, 361</i></p>	<p>Petite ferme en long tricellulaire, unifâtière, datée 1683 sur une potale sculptée, au-dessus de la 2e travée du logis. Moellons de calcaire, sous bâtière. Logis à dr., de deux niveaux et demi de trois travées irrégulières. Porte d'entrée remaniée à piédroits harpés, jumelée avec la porte d'étable, à g.; au r.d.ch., fenêtres du 19e s., la 1re surmontée de la potale en plein cintre, sculptée et millésimée. Au 1er étage, trois travées de baies à meneau, la 1re située au-dessus de l'étable; piédroits monolithes, linteaux et appuis dépassant légèrement. Dans les combles, trois petites baies carrées. Deux étables à portes harpées, jours récents à encadrement de briques, la 2e sous gerbière rect. du 19e s. Grange en large à g., entrée charretièrre en anse de panier, avec piédroits harpés taillés en rustique, surmontée d'une petite potale en mître.</p>
<p>Importante maison du 19^e s. (Code: 61048-INV-0048-01) OUFFET, <i>rue du Village, 65</i></p>	<p>En léger retrait, et séparée de la rue par des grilles, importante maison en double corps de la 1re moitié du 19e s., en briques et calcaire. Trois niveaux de hauteur décroissante de cinq travées. Soubassement en grand appareil calcaire. Baies à linteaux droits et appuis saillants prolongés en bandeaux. Porte précédée d'un perron de trois degrés rect. Mur-pignon dr. en partie masqué par la remise à voitures, percé d'une travée de fenêtres sur les trois niveaux. Bandeaux d'appuis en prolongement de ceux de la façade. Dans les combles, trois demi-lunes dans des encadrements rect. en calcaire, avec appui saillant. Percements identiques dans le mur-pignon g. Sur la façade arrière, de trois niveaux de hauteur décroissante de trois travées; ouvertures distribuées moins régulièrement qu'à l'avant : une grande baie en largeur à dr. au r.d.ch.; aux niveaux supérieurs, travée centrale occupée par des demi-lunes pareilles à celles des murs-pignons. Corniche de calcaire en doucine. Bâtière d'ardoises à croupettes. A dr., en retrait, remise à voitures. R.d.ch. en grand appareil calcaire, percé de deux grandes portes charretières, à linteau échancré</p>

	et clé, surmonté d'un bandeau en cavet accusant la clé des portes. Etage en briques et calcaire, flanqué à dr. de harpes d'angle, éclairé par deux baies rect. à appui saillant. Bâtière d'ardoises.
Grande maison du 19^e s. (Code: 61048-INV-0049-01) OUFFET, <i>rue du Village, 87</i>	Comparable à la précédente mais plus récente (mil. du 19 ^e s.), grande maison de trois niveaux de hauteur décroissante de trois travées, au fond d'une cour séparée de la rue par des grilles. Soubassement en grand appareil calcaire. Porte en travée centrale précédée d'un perron de quatre degrés rect. Baies à linteaux droits et appuis saillants, ceux du 1 ^{er} étage prolongés en bandeaux. Harpes d'angle. Mur-pignon de g. percé d'une demi-lune dans les combles; à dr., petite baie à encadrement de briques. Façade arrière en moellons de grès, de trois niveaux de trois travées. La travée centrale aux baies décalées correspondant à la cage d'escalier. Annexes récentes. Corniche sur consoles de bois. Bâtière. A g. de la maison, remise à voitures de la fin du 19 ^e s., en briques et calcaire, d'un style différent. Portes à linteau délardé en briques. Gerbière passante. Bâtière.
Petite maison du 18^e s. (Code: 61048-INV-0050-01) OUFFET, <i>rue du Village, 92</i>	Petite maison du mil. du 18 ^e s. en briques et calcaire, sur caves hautes. Deux niveaux de deux travées. Soubassement en moellons de calcaire assisés montant jusqu'au seuil de la porte. Vestige d'un arc en moellons de grès, en partie masqué par l'escalier de sept degrés droits qui mène à la porte. Baies à linteau droit et piédroits harpés. Bâtière.
Importante maison du 19^es. (Code: 61048-INV-0051-01) OUFFET, <i>rue du Village, 95</i>	Au coin de la r. Halbadet, importante maison du mil. du 19 ^e s., rappelant celles des nos 65 et 87. Trois niveaux de hauteur décroissante de trois travées; briques et calcaire, avec harpes d'angle. Soubassement bas en calcaire. Baies à linteau droit avec appui saillant, ceux du 1 ^{er} prolongés en bandeau. Mur-pignon de dr. avec une travée sur deux niveaux, porte et fenêtre identiques à celles de la façade, et petite baie à encadrement de briques dans les combles. Mur-pignon de g. avec soubassement en moellons de calcaire assisés avec jour de cave et deux niveaux d'une travée. Deux baies en briques dans les combles. Bâtière à croupettes. A dr. de la maison, remise à voitures en retrait. Porte charretière à linteau échancré à clé trapézoïdale passante, pendante et saillante. Piédroits à harpe médiane. A dr., ouverture récente de garage. A g. de la porte charretière, deux travées sur deux niveaux; baies à linteau droit, fenêtres très larges. Bâtière à croupette.
Habitation du 17^e s. (Code: 61048-INV-0052-01) OUFFET, <i>rue du Village, 298</i>	Habitation en moellons de grès, largement remaniée. Baies du 17 ^e s. à traverse, dont une seule conservée intacte, en façade.
Maison communale du 19^e s. (Code: 61048-INV-0053-01) OUFFET, <i>rue du Village, 319,320</i>	Maison communale (mil. du 19 ^e s.) : trois bâtiments indépendants en briques et calcaire élevés en U autour d'une cour ouverte sur la rue. Bâtiment principal sur deux niveaux de quatre travées, les deux du centre légèrement saillantes surmontées d'un entablement droit. Appuis saillants des baies du 1 ^{er} prolongés en bandeau. Harpes d'angle. Bâtière à clocheton. Les bâtiments latéraux sous bâtière à croupe sont à un seul niveau, avec deux travées sur la cour; façade à rue de trois travées, celle de la porte, au centre, en forte saillie, surmontée d'une bâtière formant fronton. L'unité et l'harmonie des trois bâtiments sont dues principalement à l'emploi de baies en plein cintre à moulures d'imposte.
Edifice des 17^e et 19^e s. (Code: 61048-INV-0054-01) WARZEE, <i>grand route</i>	Dominant la grand-route, édifice en moellons de calcaire, construit en 1700, transformé et agrandi à plusieurs reprises au 19 ^e s. Tour occidentale en maçonnerie de grand appareil en façade avant, limitée par des chaînes d'angle harpées. Entrée dans l'axe par un portail cintré, percé en 1879. Ouvertures à linteau droit sur les faces latérales contre lesquelles s'appuient deux annexes en appentis ajoutées à la fin du 19 ^e s. également. Court clocheton carré à abats-sons cintrés, sur importants corbeaux calcaires. Vaisseau en moellons assisés. Trois travées de grandes baies cintrées à appuis saillants, du 19 ^e s. Choeur étroit et chevet plat à angles coupés, aveugle. Chapelles latérales ajoutées au mil. du 19 ^e s. Couverture d'ardoises. Intéressants fonts de la fin 16 ^e -début 17 ^e s.
Ferme des 17^e, 18^e, et 19^e s. (Code: 61048-INV-0056-01) WARZEE, <i>Tige de Hody, 2-3</i>	Exploitation agricole des 17 ^e , 18 ^e et 19 ^e s., largement remaniée et partagée en deux par un mur traversant la cour. A g., longue aile sous bâtière abritant le corps de logis. Moellons de calcaire assisés. Entre deux poiriers en espaliers appuyés contre la façade, porte à linteau droit surmontée d'une baie d'imposte protégée par des barreaux. Piédroits harpés. Fin du 17 ^e S. ou début du 18 ^e s. Une seule baie chaînée à linteau droit conservée, à l'étage. Autres fenêtres à appuis saillants, refaites au 19 ^e s. Jours carrés sous la toiture. A dr., portes à linteau droit sur piédroits harpés, dont une rebouchée. Façade arrière aveugle, à l'exception de trois jours dont un du 19 ^e s. à l'extrémité g. Au fond de la cour, entre

	deux passages couverts en briques, grange et bergerie du 18e s. Entrées cintrées à claveaux passants un-sur-deux, doublées d'un arc de briques. Bâtière. A dr., seconde grange rehaussée de briques. 17e s. Belle entrée charretière cintrée, à claveaux passants un-sur-deux, doublée d'un rouleau de moellonnets. Autres percements des 19e et 20e s. Logis en retour d'angle, longeant la route. Percements du 19e s.
Belle ferme du 17^e s. (Code: 61048-INV-0057-01) WARZEE, <i>Tige de Hody,</i> 4	Belle ferme du 3e qu. du 17e s., en moellons de calcaire assisés. Au fond de la cour, intéressante habitation composée de deux volumes distincts et d'une tour carrée. Coiffé d'une bâtière d'éternit à croupes et coyaux, volume principal daté 1669 par un ancrage à l'arrière. Chaînes d'angle harpées. Grandes fenêtres à croisée et jours carrés conservés à l'étage. Une seule fenêtre, refaite partiellement avec matériaux de réemploi en façade avant, masquée par une vigne vierge grim pant également sur la tour, percée d'une porte tardive et de jours étroits. Pavillon à coyaux sur corniche à blochets. Second volume accessible côté cour par une porte percée dans la façade-pignon. Linteau droit surmonté d'une niche cintrée à encadrement mouluré, creusée dans une pierre rect. Piédroits harpés, celui de dr. se confondant avec la chaîne d'angle. Baie à meneau, refaite, à g. Fenêtre à croisée et petite baie chaînée à linteau droit à l'étage. Deux baies à croisée également au pignon arrière. Face dr. éclairée par des baies rect. Face g. percée d'une baie à traverse et d'un jour carré à l'étage. Bâtière à coyaux et croupette sur blochets côté cour. Dans le prolongement de ce volume, dépendance plus basse percée d'une baie à linteau droit (matériaux de remploi du 17e s.). Porte-fenêtre récente à l'arrière, baie chaînée à meneau à l'étage. Bâtière d'éternit. En retour d'angle, à g., aile d'étables en moellons de calcaire rehaussée de briques. Porte à linteau droit sur piédroits harpés, baies carrées, gerbières agrandies. Bâtière. En face, étables et grange sous bâtière d'éternit. Portes et gerbière chaînées à linteau droit. Au centre, entrée charretière cintrée, doublée d'un rouleau de moellonnets. Grosse clé trapézoïdale, piédroits harpés. 17e s. A dr., seconde entrée charretière refaite en 1821, date gravée sur la clé de l'arc. Fermant la cour entre cette aile et le logis, petite construction abritant un colombier. R.d.ch. remanié. Entrée du colombier précédée d'une aire d'envol soutenue par trois corbeaux calcaires. Bâtière .
Ferme des 18^e et 19^e s. (Code: 61048-INV-0058-01) WARZEE, <i>Tige de Hody,</i> 5	Exploitation agricole du déb. du 18e s. et du 19e s., composée d'un corps de logis prolongeant le porche à rue, et d'une grange au fond de la cour. Maçonnerie de moellons calcaires assisés. Portail cintré à claveaux passants un-sur-deux, doublé d'un rouleau de moellonnets. Piédroits harpés protégés par des chasse-roues. Etage aveugle. Simple poutre de bois côté cour et baie récente à encadrement de briques à l'étage. Bâtière de tuiles. Corps de logis comptant deux niveaux sur caves hautes et quatre travées. Transformation des ouvertures au 19e s. Porte à baie d'imposte et baies à linteau bombé à l'avant, fenêtres rect. en façade arrière ayant conservé un jour ancien carré entre les deux niveaux et une rangée de trous de boulin sous la bâtière de tuiles à croupettes. Imbriquée entre les bâtiments des fermes voisines, grange en briques et calcaire sous bâtière de tuiles à croupette. Début du 19e s. Chaîne d'angle harpée à dr. Entrée charretière cintrée sur piédroits harpés. Arc à claveaux passants un-sur-deux, doublé d'un rouleau de briques. Gerbière à linteau bombé à dr. Trous de boulin et ouvertures semi-circulaires sous la toiture.
Ferme du 17^e s. (Code: 61048-INV-0059-01) WARZEE, <i>Tige de Hody,</i> 6	Séparée par un mur de clôture de la ferme voisine dont elle faisait peut-être partie autrefois, seconde exploitation agricole de la 2e moitié du 17e s., aujourd'hui transformée exclusivement en habitation. Entrée par un portail remanié percé dans l'aile à rue, en moellons de calcaire. Arc surbaissé à claveaux passants un-sur-deux et piédroits harpés protégés par des chasse-roues. Fenêtre transformée à l'étage et second jour du 17e s., intact, à g. Habitation aux ouvertures refaites dans le prolongement du portail, puis ancienne forge accessible par une porte chaînée à linteau droit et éclairée par deux baies à meneau. Autres ouvertures refaites. Bâtière. En face, grange et étables sous bâtière de tuiles en S. Ouvertures à linteau droit du début du 19e s. et porte du 17e s. accédant aux étables. A dr., grange à entrée charretière cintrée, peut-être refaite également au début du 19e s.
Hameau Tige de Hody (Code: 61048-INV-0064-01) WARZEE, <i>Tige de Hody</i>	Gros village dont le centre ancien se compose principalement de quelques exploitations agricoles en calcaire, groupées près de l'église. Importante extension aux 19e et 20e s., le long de la grand-route et d'axes perpendiculaires. A cette époque, utilisation plus large de la brique pour les constructions. Warzée ne fut détaché d'Ouffet qu'en 1687.
Petite habitation du 18^e s. (Code: 61048-INV-0055-01) WARZEE,	Perpend. précédée d'une cour pavée, petite habitation en moellons de calcaire, du mil. du 18e s. Deux niveaux de trois travées. Poirier en espaliers contre la façade percée d'une porte à linteau droit daté 1754. Piédroits harpés. Baies rect., la plupart refaites. Niche replacée à l'étage, au-dessus de l'entrée. Pignon dr. rejointoyé et percé de deux baies à linteau droit et d'une fenêtre récente. Bâtière. Annexes contre la façade arrière et le pignon g.

d. Le Petit Patrimoine Populaire Wallon

Ouffet, riche en éléments patrimoniaux, s'intéresse également à la plus petite forme du patrimoine : le Petit Patrimoine Populaire Wallon. Ce dernier est divisé en 17 catégories (les points d'eau, le petit patrimoine sacré, les ouvertures, la signalisation, la délimitation, la mesure du temps et de l'espace, etc.) et en sous-catégories ; par exemple, en ce qui concerne les points d'eau, nous trouvons les fontaines, les pompes, les puits, les sources, etc. Ces catégories et sous-catégories sont reprises dans l'arrêté ministériel du 21 mai 2019 relatif à la mise en œuvre du Code wallon du Patrimoine.

IX. CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT ET POTENTIEL FONCIER

9.1 Généralités

Le 27 février 1994, la Belgique inscrivait le droit au logement dans l'article 23 de la *Constitution*.

« Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. A cette fin, la loi, le décret ou la règle visée à l'article 134 garantissent, en tenant compte des obligations correspondantes, les droits économiques, sociaux et culturels, et déterminent les conditions de leur exercice. Ces droits comprennent notamment : ... 3° le droit à un logement décent ; ... »

La *Déclaration de Politique régionale du Gouvernement wallon* quant à elle insistait sur la problématique de la qualité de l'habitat avec l'amélioration de la performance énergétique et la rénovation des logements anciens. Par ailleurs, en matière de logement public, la mixité sociale sera recherchée.

Le logement, est donc une préoccupation majeure tant du point de vue de son accessibilité que de sa qualité ainsi que de son aptitude à être un vecteur de mixité et d'inclusion sociale.

Dans sa *Déclaration de Politique Communale 2024-2030*, Ouffet aborde également cette problématique : « Nous nous engageons à optimiser la politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la commune. Cela inclut la mise en œuvre d'un Schéma de Développement Communal (SDC), destiné à orienter et coordonner les actions de façon cohérente et durable En matière de logement, nous diversifierons les offres pour que chacun, des jeunes aux aînés, puisse trouver un logement adapté à ses besoins. Nous finaliserons les deux logements tremplins et maintiendrons la prime communale destinée à rendre l'audit énergétique plus accessible, préalable à l'obtention des primes pour la rénovation d'habitations. »

9.2 Quelques définitions, chiffres et statistiques

9.2.1 Terrain artificialisé

On entend par *terrain artificialisé* toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (par exemple un parking) ou non (par exemple les jardins de maison unifamiliale). Les *surfaces artificialisées* incluent donc également les *espaces artificialisés non bâtis* (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.).

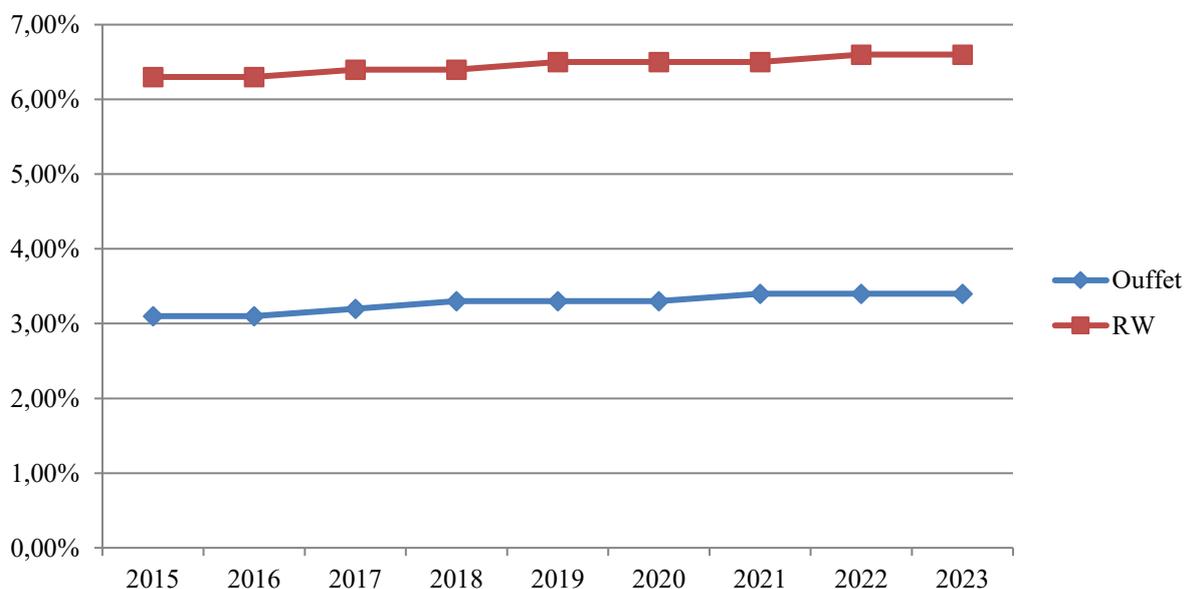
Le 1^{er} janvier 2023, la part de superficie artificialisée par rapport au territoire de la commune est de 5.9% et se répartit comme suit :

- terrains résidentiels : 3.4 % ;
- terrains occupés par des commerces, bureaux et services : 0.1 % ;
- terrains occupés par des services publics et équipements communautaires : 0.2 % ;
- terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains : 0,1% ;
- terrains occupés par des bâtiments agricoles : 0.9 % ;
- terrains à usage industriel et artisanal : 0.4 % ;
- carrières, décharges et espaces abandonnés : 0.5 % ;
- infrastructures de transport : 0.2 % ;
- autres espaces artificialisés : 0 %.

Constat à Ouffet : l'habitat est la principale destination de l'espace artificialisé, et ce loin devant les bâtiments agricoles : 3.4 % sur les 5.9 % de la superficie artificialisée. Cette part est passée de 2.6 % en 2002 à 3.4 % en 2023, soit une augmentation de 30.7 % en 21 ans. En Wallonie, pour la même période, l'évolution n'était que de 20%. Ces chiffres montrent donc l'intérêt grandissant de résider à Ouffet.

En Wallonie, entre 1985 et 2024, les terres artificialisées ont connu une croissance d'environ 600 km², soit environ 15,4 km²/an. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, une perte de superficie de 638 km² entre 1985 et 2024 (soit -6,8 % en 39 ans). Les terrains cadastrés en « forêts » ont perdu 29 km² entre 1985 et 2024.

Evolution de la part de terrains résidentiels sur la commune d'Ouffet (%)



9.2.2 Zones d'habitat

Le 1^{er} janvier 2021, à Ouffet, la part de superficie du territoire située en zone d'habitat au plan de secteur était de 6.5 % contre 10.7 % en Région wallonne. L'entièreté de cette superficie est consacrée à l'habitat à caractère rural. Ces chiffres n'ont pas changé depuis 2012⁴⁴, car il n'y a pas eu de modification au Plan de secteur.

9.2.3 Taux d'offre foncière

Le logement et ses problématiques sont intrinsèquement liés au potentiel foncier, ce dernier étant relatif à un fonds de terre, à sa propriété et à son exploitation.

Les terrains non urbanisés situés en zones urbanisables constituent donc une offre foncière juridiquement urbanisable. Cette offre foncière potentielle est une estimation maximale des terrains disponibles puisqu'il se peut que certaines parcelles :

- soient situées en zones de contraintes (inondations, glissement de terrains, captages d'eau...);
- soient inaptes à l'urbanisation car trop petites et/ou étroites ou enclavées ;
- ne soient pas en vente car leur propriétaire ne le veut pas (rétention foncière) ;
- soient soumises à des plans communaux qui y empêchent l'urbanisation.

Le 1^{er} janvier 2023, le taux d'offre foncière potentielle en *zone d'habitat au plan de secteur* était de 36,60 % à Ouffet contre 29,50 % pour la Wallonie. C'était donc moins que la moyenne en Wallonie.

Le constat est le suivant : l'offre foncière tend chaque année à se réduire face à une demande qui reste conséquente. La pression foncière est donc importante sur la commune. En raison de cette pression immobilière, la commune est confrontée à un problème d'accroissement du prix du logement sur les marchés locatifs et acquisitifs. Il est nécessaire de mener dans ces zones une politique volontariste permettant aux ménages à revenus modestes d'accéder à un logement, afin d'éviter l'exclusion d'une partie de la population.

9.3 Coût actuel des terrains et des habitations

9.3.1 Prix moyen des terrains à bâtir

Le prix moyen d'un terrain à bâtir à Ouffet varie en fonction de la superficie, de l'emplacement et des caractéristiques spécifiques du bien. Voici quelques exemples représentatifs disponibles sur le marché en avril 2025:

⁴⁴ WALSTAT, consulté le 29 avril 2025 (https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=1&indicateur_id=216300&sel_niveau_catalogue=T&ordre=7)

- Un terrain de 1.250 m² situé rue du Bout est proposé à 95.000 €, soit environ 76 €/m² (Zimmo + ImmoVlan).
- Un terrain de 1.500 m² dans le même secteur est mis en vente à 65.000 €, soit environ 43 €/m² (Zimmo).
- Un terrain de 4.037 m² rue des Haïre est proposé à 195.000 €, soit environ 48 €/m² (Zimmo + Immoweb).
- Un terrain de 979 m² à Bémont est mis en vente à 70.000 €, soit environ 71 €/m² (Zimmo + ImmoVlan).

En moyenne, les prix des terrains à bâtir à Ouffet oscillent entre 55 et 80 €/m². Cependant, des terrains plus grands, comme celui de 4.037 m² pré-cité, peuvent afficher un prix au mètre carré plus bas, autour de 48 €/m².

Pour obtenir des informations actualisées et des offres spécifiques, il est recommandé de consulter des plateformes immobilières locales telles que Zimmo, Immoweb ou ImmoVlan.

Entre 2015 et 2020, les prix des terrains à bâtir à Ouffet ont connu une évolution notable, reflétant les tendances du marché immobilier en Wallonie. Cette augmentation des prix s'inscrit dans une tendance générale observée en Wallonie, où le prix moyen des terrains à bâtir a augmenté de 123 % entre 2014 et 2020.

NB : les statistiques relatives au prix moyen du terrain à bâtir à Ouffet n'ont plus été mises à jour sur le site WALSTAT depuis 2014. Il est donc impossible de fournir des données précises à ce niveau et seuls les sites des agences immobilières peuvent fournir des indications. Il s'agit bien d'indications, car les prix varient fortement en fonction de certaines données (localisation, contenance totale, propriétaire, etc.). Ces informations sont à prendre avec des pincettes.

Au 1^{er} semestre 2023, les notaires ont observé une baisse de 10 % des ventes de terrains à bâtir en Belgique, par rapport à la même période en 2022. En Wallonie, le recul atteint 20,5 %.⁴⁵ Sur les six premiers mois de l'année, il fallait déboursier en Wallonie 128 euros au mètre carré. Il s'agit d'une hausse de 3,2% par rapport à l'année 2022. Par contre, la surface d'un terrain vendu en Wallonie au 1^{er} semestre 2023 atteignait 10,7 ares ; il s'agit d'un recul de 3,6 % par rapport à l'ensemble de l'année 2022. Une tendance qui se confirme dans le temps. En effet, le recul est de 3,6 % sur la période allant de l'année 2018 au 1^{er} semestre 2023.

⁴⁵ <https://www.notaire.be/nouveautes/detail/la-rarefaction-des-terrains-a-batir-conduit-inevitablement-a-une-hausse-des-prix> consulté le 29 avril 2025.

9.3.2 Prix moyen des habitations

Le prix médian de tous les logements confondus, à Ouffet, était de 210.000€ en 2022 contre 172.500€ en 2015, soit une augmentation de 21.7 % en 7 ans. En Wallonie, cette augmentation était de 30% pour la même période.⁴⁶ La Commune estime toutefois que ces montants sont bas au vu des dernières annonces de vente publiées sur différents sites immobiliers.

En 2025, le prix moyen des habitations à Ouffet varie selon le type de bien⁴⁷ :

- Maisons : environ 1 548 € par m², avec une fourchette allant de 843 € à 2 290 € par m².
Pour une maison de 160m², cela représente une valeur moyenne de 247.680 €.
- Appartements : entre 1 901 € et 2 573 € par m², selon la localisation précise.
Pour un appartement de 100m², cela représente une valeur moyenne de 223.700 €.

En moyenne, le prix au m² à Ouffet est d'environ 1 548 €, ce qui représente une augmentation de 5,9 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse de prix s'établit annuellement et de manière constante.

L'augmentation des prix de l'immobilier à Ouffet peut s'expliquer par une combinaison de facteurs économiques, démographiques, et urbanistiques :

- **Attrait croissant pour les zones rurales :** Ouffet, commune rurale mais bien connectée, bénéficie d'un regain d'intérêt depuis la crise sanitaire de 2020. De nombreux acheteurs cherchent un cadre de vie plus calme, vert et abordable que les grandes villes, ce qui pousse les prix à la hausse.
- **Accès amélioré et proximité :** Ouffet est relativement proche de villes comme Huy, Liège ou Marche-en-Famenne. Cette localisation permet de vivre à la campagne tout en travaillant en ville, grâce à des infrastructures routières correctes.
- **Offre limitée face à une demande croissante :** le parc immobilier à Ouffet reste relativement réduit. La rareté de biens à vendre, combinée à une demande soutenue, entraîne mécaniquement une hausse des prix.
- **Amélioration du cadre de vie :** investissements dans l'infrastructure locale (voiries, services, écoles, etc.), dynamisation du centre et préservation du patrimoine peuvent également jouer un rôle en rendant la commune plus attractive.
- **Évolution du marché régional :** les tendances haussières dans les communes voisines (comme Durbuy ou Anthisnes) influencent aussi les prix à Ouffet. Lorsque les prix deviennent inaccessibles dans les zones touristiques ou semi-urbaines, les acheteurs se rabattent sur les communes plus abordables à proximité.

⁴⁶ WALSTAT, consulté le 29 avril 2025 (https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?indicateur_id=234002&ordre=0)

⁴⁷ www.immoweb.be consulté le 29 avril 2025.

9.4 Structure et caractéristiques du parc de logements

9.4.1 Types de logements – Généralités

On distingue et définit les différents types de logements comme suit :

- Maison de type fermé : maison mitoyenne.
- Maison de type demi-fermé : maison qui partage uniquement un mur mitoyen.
- Maison de type ouvert : quatre façades, fermes et châteaux.
- Buildings et immeubles à appartements.
- Maisons de commerce insérées parmi les logements.
- Autres bâtiments insérés parmi les logements.

9.4.2 Types de logements – Comparaison entre Ouffet et ses communes voisines

Années 2013, 2018 et 2023

Année 2013						
COMMUNE	Type fermé	Type Semi-fermé	Type ouvert	Buildings Et appart	Commerces parmi Logements	Autres bât Parmi log
OUFFET	15.9%	29.8%	46.2%	3.4%	3.5%	1.2%
CLAVIER	10.1%	27.4%	58.3%	0.5%	1.1%	2.6%
TINLOT	8.4%	24.5%	63.9%	0%	1%	2.2%
ANTHISNES	14.7%	33.6%	47.7%	1.8%	1.2%	1%
HAMOIR	13.2%	26.6%	47.2%	4.6%	2.9%	5.6%
DURBUY	4.2%	15.1%	46.9%	7%	3.1%	24%

Année 2018						
COMMUNE	Type fermé	Type Semi-fermé	Type ouvert	Buildings Et appart	Commerces parmi Logements	Autres bât Parmi log
OUFFET	15.4%	29.4%	45.6%	5.5%	2.9%	1.2%
CLAVIER	9.8%	27.6%	57.2%	2%	0.8%	2.5%
TINLOT	8.2%	24.3%	63.5%	1%	0.7%	2.3%
ANTHISNES	14.4%	33%	47.3%	3.3%	1.1%	1%
HAMOIR	12.8%	26.4%	46.4%	6.5%	2.5%	5.5%
DURBUY	4.4%	15.4%	45.9%	9.5%	2.5%	22.4%

Année 2023						
COMMUNE	Type fermé	Type Semi-fermé	Type ouvert	Buildings Et appart	Commerces parmi Logements	Autres bât Parmi log
OUFFET	15%	28.7%	44.8%	8.2%	2.1%	1.1%
CLAVIER	10.1%	28.3%	55.3%	3.1%	0.8%	2.4%
TINLOT	8.3%	24.1%	60.3%	2.9%	0.6%	3.8%
ANTHISNES	14.3%	33.1%	46.7%	4%	1%	0.9%
HAMOIR	12.5%	25.6%	45.9%	7.3%	2.3%	6.3%
DURBUY	4.6%	15.3%	43.7%	11%	2.1%	22.2%

A première vue, il est aisé de constater que les maisons de type ouvert représentent, quasiment, la moitié des logements à Ouffet ; les pourcentages varient entre 44% et 47%. Cette part de logements tend, toutefois, à diminuer au fil des années au profit d'autres logements comme les buildings et immeubles à appartements. Ces derniers ne cessent d'augmenter en passant de 3.4% en 2013 à 8.2% en 2023. Ceci s'explique par les nouveaux modes de vie des familles, notamment. Nombreuses familles sont monoparentales, et avec le vieillissement de la population, les logements doivent, en outre, s'adapter davantage. Les logements recherchés sont donc plus petits et plus faciles d'entretien. L'augmentation marquée des immeubles à appartements et buildings se fait ressentir sur l'ensemble des communes, et surtout à Durbuy, commune très touristique qui se développe depuis quelques années. Son centre-ville est très apprécié et recherché en termes de logements.

La légère baisse de la part de commerces parmi les logements à Ouffet depuis 2013 (-1,4 %) peut s'expliquer par plusieurs facteurs, souvent interconnectés. Voici quelques causes probables :

- Croissance de l'habitat résidentiel : si de nouveaux logements ont été construits ou si des bâtiments auparavant mixtes (commerces + logements) ont été reconvertis en logements uniquement, la proportion de commerces diminue mécaniquement, même si leur nombre reste stable.
- Vieillesse de la population : une population vieillissante peut générer une demande différente pour certains types de commerces (bars, restaurants, etc.).
- Concurrence des grandes surfaces et de l'e-commerce : les petits commerces dans les centres de village peuvent souffrir de la concurrence des zones commerciales périphériques ou des achats en ligne, réduisant leur viabilité.
- Mobilité accrue des habitants : dans les zones rurales ou semi-rurales comme Ouffet, les habitants se déplacent souvent en voiture pour faire leurs courses dans des communes voisines plus grandes, ce qui pourrait réduire la fréquentation des commerces locaux.

Quant aux logements de type fermé ou semi-fermé, les pourcentages restent stables, d'années en années. En effet, ces derniers concernent souvent de vieilles bâtisses qui sont rénovées puisque la tendance, avant les appartements, était de construire de grandes maisons 4 façades sur un terrain arborant de nombreux ares. Cependant, les maisons semi-mitoyennes pourraient voir leurs chiffres augmenter au vu des règles urbanistiques actuelles préconisant ce type de logement afin de limiter les déperditions énergétiques.

L'ensemble de ces constats semble identique pour les communes voisines, puisqu'elles sont similaires, sauf pour la commune de Durbuy, nettement plus touristique.

9.4.3 Statut d'occupation des logements

A Ouffet, en 2021, 73,2% des logements sont occupés par les propriétaires. Le parc locatif est donc très faible avec seulement 26,8% de logements loués. Rien n'indique que ce parc locatif est insuffisant. Les données dans les communes voisines sont assez similaires avec un parc locatif assez restreint, et cela, même à Ouffet où les locations annuelles ne représentent que 32,1%. En Région wallonne, le parc locatif représente 36,2% des logements. La tendance est donc à l'acquisition par la construction ou la rénovation d'un bien par rapport à la location.

9.4.4 Nombre moyen d'habitants par logement

On notera tout d'abord que le terme « logement » diffère ici du terme « ménage » ou « foyer », puisqu'un logement peut compter plusieurs « ménages » ou « foyers ». C'est par exemple le cas d'un immeuble à appartements qui compte pour un seul logement.

En 2021, on comptait 2.801 habitants sur le territoire de la commune pour un total de 1.300 logements et de 1.201 ménages. Cela représente une moyenne de 2,15 personnes par logement et de 2,33 personnes par ménage. En 2024, le nombre moyen de personnes par ménage a diminué à 2,28.

En comparaison avec 2016, soit 5 ans plus tôt, Ouffet comptait 1.238 logements, soit 62 logements en moins.

9.4.5 Taille des logements

A Ouffet, en 2018 (derniers chiffres disponibles – *Cap Ruralité*), la taille des logements est assez importante : 795 logements ont une superficie bâtie au sol de plus de 104 m². Cela représente 70% des logements. Cela étant, nous retrouvons des bâtiments avec une superficie au sol entre 65 m² et 104 m² (253 – 22 %). Cette taille importante de logement s'explique, notamment, par la superficie résidentielle moyenne disponible par habitant (2023) : 486, 2 m². La superficie disponible étant élevée, les logements ont été adaptés à celle-ci. Cette moyenne témoigne également d'un grand confort résidentiel par rapport à la moyenne wallonne de 305, 2 m² (2023). Pour information, à Liège, la superficie moyenne résidentielle par habitant est de 95, 8 m².

9.4.6 Age du bâti

Voici la part des logements en fonction de l'année de construction⁴⁸ :

⁴⁸ Walstat, âge du bâti en fonction de l'année de construction, consulté le 2 juin 2025.

Périodes	Ouffet		Région wallonne	
	En 2011	En 2021	En 2011	En 2021
Avant 1919	53 %	51 %	39,8 %	38 %
Entre 1919 et 1945	5,7 %	5,2 %	11 %	10,4 %
Entre 1945 et 1960	6,2 %	5,7 %	9,6 %	8,9 %
Entre 1961 et 1970	7,5 %	6,9 %	8,6 %	7,9 %
Entre 1971 et 1980	9,5 %	8,5 %	12,2 %	11,1 %
Entre 1981 et 1990	3,9 %	3,5 %	5,6 %	5,1 %
Entre 1991 et 2000	6,4 %	6 %	6,6 %	6 %
Entre 2001 et 2005	3,1 %	3 %	3,2 %	3 %
Entre 2006 et 2010	4,7 %	4,4 %	3,5 %	3,5 %
Entre 2011 et 2015		2,9 %		3,24 %
Entre 2016 et 2020		3 %		2,82 %

La grande majorité des logements a été construite avant 1919. Ceci peut être expliqué par différentes raisons. Au cours du 19^e siècle, Ouffet, comme de nombreuses communes rurales belges, a connu une période de développement marqué par la construction de fermes, de maisons en pierre calcaire et d'autres bâtiments en moellon. Cette époque a été caractérisée par une stabilité économique relative, avec une population principalement agricole. Les matériaux locaux étaient abondants, ce qui a facilité la construction de bâtiments durables. En outre, et contrairement à d'autres régions de la Belgique, Ouffet n'a pas subi de destructions massives pendant la Première Guerre mondiale. Cela a permis à une grande partie du bâti ancien de subsister.

Ouffet possède un riche patrimoine architectural, avec des bâtiments historiques tels que le donjon de Lizin, une maison forte médiévale du XIII^e siècle. La préservation de ces structures a contribué à maintenir une proportion élevée de logements anciens

La croissance démographique à Ouffet a été modérée, ce qui a réduit la nécessité de construire de nouveaux logements au fil des années. Après 2011, le pourcentage de nouvelles constructions a nettement diminué avec, notamment, la prise de conscience de la nécessité de préservation du cadre de vie des Ouffetois ainsi que l'incitation à rénover certains bâtis (primes, taux 0%, etc.).

9.5 Logement social et moyen

9.6.1 Généralités

Le logement social offre diverses solutions qui vont des logements à loyer bon marché jusqu'aux habitations à vendre et terrains à bâtir sociaux. Afin de bénéficier d'un logement social, il faut satisfaire à certaines conditions, telles que :

- Un revenu du ménage qui ne dépasse pas un seuil donné ;
- Une composition du ménage (personnes à charge et leur nombre) ;
- Le fait de ne pas être propriétaire d'une autre habitation.

A Ouffet, la part d'habitants qui occupent un logement social (SLSP) est faible et représente seulement 2,6 % de la part des ménages contre 5,93 % pour la Wallonie alors que le niveau de vie à Ouffet est assez proche de celui de la Wallonie. Il apparaît clairement que la demande de logements sociaux n'est pas satisfaite par l'offre.

9.6.2 SLSP (Société de Logement Social compétente pour Ouffet)

La société de logements de service public compétente pour la commune de Ouffet est la SLSP **Ourthe Amblève Logement** créée en 1923 sous tutelle de la Société Wallonne du Logement. Elle se situe Place Leblanc, 26/A à 4170 Comblain-au-Pont. Elle compte 8 employés et 3 ouvriers polyvalents. Les autres interventions sont gérées par des sous-traitants avec des contrats annuels.

Elle gère actuellement plus de 600 logements répartis sur 7 communes : Anthisnes (28 logements), Aywaille (25 logements), Comblain-au-Pont (282 logements), Esneux (184 logements), Ferrières (0 logement), Hamoir (14 logements) Ouffet (**40 logements**) et Sprimont (61 logements).

A Ouffet, les logements sont répartis comme suit :

- 17 logements situés rue du Tige (Ouffet) ;
- 15 logements situés à Warzée ;
- 8 logements situés *rue des mésanges* (2 maisons et 6 appartements).

En 2025, la Commune d'Ouffet a attribué un permis d'urbanisme pour la construction de 10 nouvelles maisons *rue des mésanges*. Cela augmentera encore le nombre de logements publics disponibles sur la commune.

La société de logements de service public est également membre de **l'Agence Immobilière Sociale Ourthe Vesdre Amblève** (AISOVA), autre acteur important des logements de service public implanté Avenue de la libération, 1 à Aywaille. L'Agence Immobilière Sociale peut gérer des logements privés.

Les propriétaires désireux de mettre leurs bien en gestion doivent toutefois- si besoin est - les rénover ou les réhabiliter (via l'obtention de subventions ou prêts octroyés par le Fonds du logement de Wallonie) de façon à ce que les logements proposés par l'AIS soient parfaitement salubres.

Les missions de l'AISOVA, présidée par M. Frédéric Séverin, sont les suivantes :

- Introduire dans le secteur locatif des logements à loyer modéré ;
- Accompagner socialement les locataires (aide à la gestion de leur location) ;
- Reloger des ménages résidant en camping dans des logements gérés par l'AIS.

Actuellement, l'AISOVA, présente sur 13 communes (Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Tinlot et Trooz) gère 240 logements, dont 221 étaient occupés au 1^{er} janvier 2025. A Ouffet, l'AISOVA gère **11 logements** et tous étaient occupés au 1^{er} janvier 2025. Ceux-ci sont répartis comme suit :

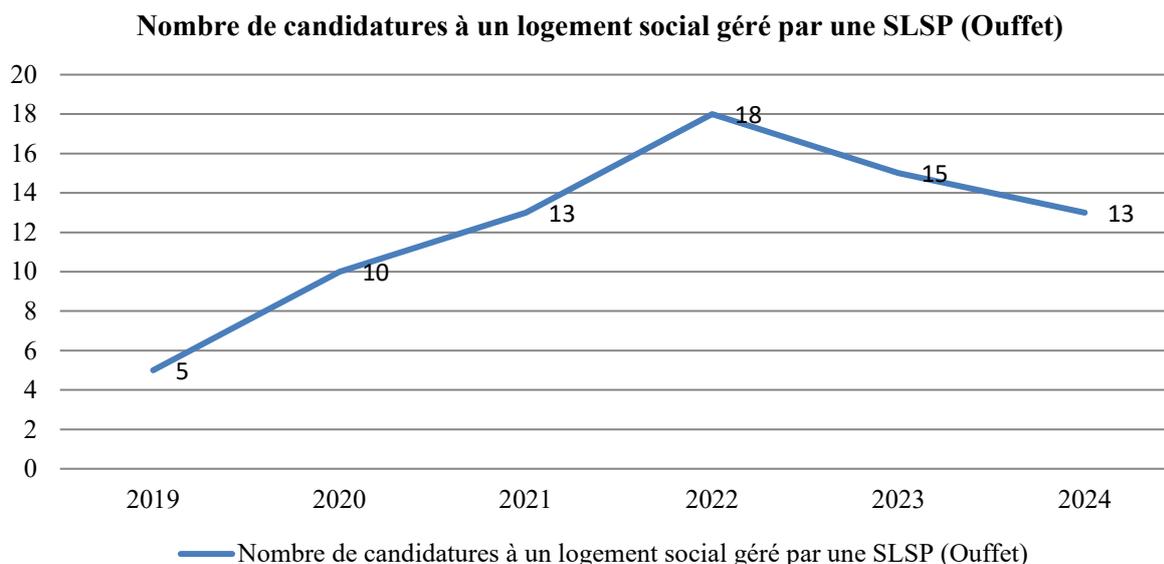
- 10 appartements dans un même immeuble dans le centre de Ouffet ;
- 1 maison à Temme.

La commune gère également **7 logements** répartis comme suit :

- 2 logements d'urgence occupés actuellement. Ceux-ci sont à destination, comme son nom l'indique, des familles en cas d'urgence : maison inhabitable suite à un incendie, des inondations, violence familiale, etc. La Commune propose un loyer modéré, mais en cas de domiciliation prolongée, le loyer se voit augmenter pour inciter les occupants à trouver une solution durable et ainsi laisser la place à d'autres personnes dans le besoin.
- 2 logements communaux loués au prix du marché (occupés).
- 3 logements proposés via l'ILA (Initiative Locale d'Accueil). Ces logements sont occupés actuellement.

Au total, ce sont 58 logements qui sont proposés à Ouffet.

9.6.3 L'offre et la demande de logements sociaux à Ouffet



Avec 13 demandes de logement social et une part de logements sociaux inoccupés égale à 0, il semble établi que la Commune ne répond pas à l'ensemble des besoins en matière de logement social actuellement.

Malgré cette offre qui ne semble pas répondre à la demande, Ouffet, dans sa déclaration de politique communale (2024-2030), précise qu'*en matière de logement, nous (Collège communal) diversifierons les offres pour que chacun, des jeunes aux aînés, puisse trouver un logement adapté à ses besoins. Nous finaliserons les deux logements tremplins et maintiendrons la prime communale destinée à rendre l'audit énergétique plus accessible, préalable à l'obtention des primes pour la rénovation d'habitations.* La Commune tentera donc de répondre à une certaine demande de loyers à prix modéré. Par la création de logements tremplins (en cours), Ouffet marque son intérêt à maintenir les jeunes dans les Commune afin qu'ils s'épanouissent. L'objectif est de pouvoir économiser en proposant un loyer modéré et ainsi acheter un bien dans la Commune à la fin du bail. Différents systèmes sont possibles afin d'inciter les jeunes à économiser ; la Commune réfléchit encore à la meilleure solution pour ces logements bientôt disponibles à Ellemelle. En outre, avec 10 logements publics supplémentaires suite au permis octroyé *rue des mésanges* pour l'OAL, il sera possible, d'ici quelques années, d'analyser au mieux l'offre et la demande à Ouffet.

X. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

Ce chapitre s'attachera d'abord à caractériser la population ouffetoise via les différents outils statistiques à disposition en matière démographique. Sur base de cette caractérisation à travers divers thèmes tels que natalité, mortalité, nuptialité, migration, on s'essayera très modestement à tirer quelques conclusions en lien avec la prospective démographique qui permet d'envisager différents scénarios d'évolution.

Ensuite, le niveau de vie des Ouffetois, leur statut professionnel ainsi que le développement économique de la commune seront abordés.

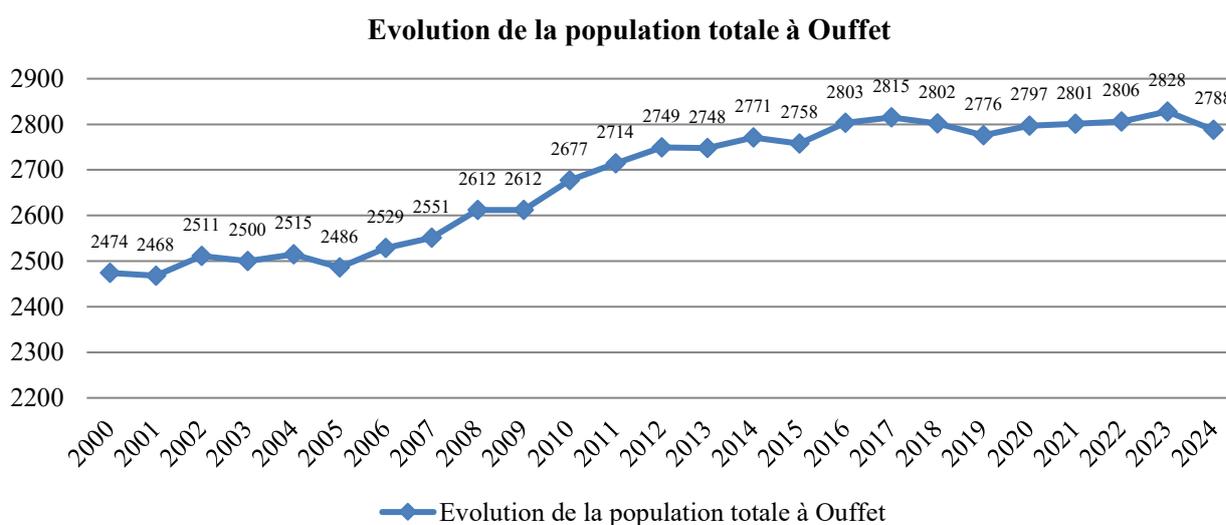
10.1 Généralités

Etymologiquement, la démographie vient de deux éléments grecs : "démô-" correspond au nom "démôs" qui signifie "peuple". "-graphie" vient du verbe graphein qui signifie "enregistrer, écrire, décrire" et signifie donc « la description du peuple ». C'est ainsi une science qui a pour but d'étudier les effectifs, la composition, les relations, les évolutions et les mouvements des populations.

10.2 Démographie – population

10.2.1 Evolution de la population – situation actuelle

Au 1^{er} janvier 2024, la commune d'Ouffet comptait 2.788 habitants⁴⁹, dont 1.373 hommes et 1.415 femmes.



⁴⁹ WALSTAT, consulté le 10 juin 2025

(https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=2&indicateur_id=200300&sel_niveau_catalogue=C&ordre=0)

La population d'Ouffet est passée de 2.474 habitants en 2000 à 2.788 habitants en 2024. Cela représente une augmentation de 314 habitants en 24 ans, soit un **taux de croissance** de 12,7%. En comparaison, pour la même période, la population wallonne a augmenté de 10,6%.

Le *taux d'accroissement* de la population se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle en début de période *rapportée à la population moyenne* (somme de la population en début de période et de la population de fin de période divisée par deux). Il ne faut pas confondre avec le *taux de croissance* de la population qui se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle de début de période *rapportée à la population en début de période*.

Taux de croissance :

- Population à Ouffet au 1^{er} janvier 2023 : 2.828 habitants
- Population à Ouffet au 1^{er} janvier 2024 (31 décembre 2023) : 2.788 habitants
- $2.788 - 2.828 = -40 / 2.828 = -0,014 = -1,4 \%$

Taux d'accroissement :

- Population à Ouffet au 1^{er} janvier 2023 : 2.828 habitants
- Population à Ouffet au 1^{er} janvier 2024 (31 décembre 2023) : 2.788 habitants
- $2.788 - 2.828 = -40 / 2.808 = -0,014 = -1,4 \%$

Le **solde total** pour mille habitants est l'équivalent du taux d'accroissement. Il est le cumul du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties par migration plus les ajustements statistiques).

Solde total = taux d'accroissement (- 1,4%) = solde naturel (2,14 en 2023) + solde migratoire (16,38 en 2023) soit $-1,4\% + 16,38 = 14,98/1.000$

Définition du solde naturel

Le **solde naturel** est la différence entre les naissances et les décès rapportée à la population totale moyenne de l'année (somme, divisée par 2, de la population au 1^{er} janvier et de celle au 31 décembre de l'année).

- Naissances en 2023 : 22
- Décès en 2023 : 24
- Les naissances moins les décès = - 2

Solde naturel = $- 2/2.808 = -0,000712 = -0,712$ pour 1000, solde négatif pour la commune.

Le solde naturel négatif à Ouffet résulte de plusieurs facteurs démographiques interconnectés :

- **Vieillessement de la population**

Comme dans de nombreuses zones rurales, Ouffet connaît un vieillissement démographique. Ce phénomène entraîne une augmentation du nombre de décès, car les générations plus âgées sont plus nombreuses et vivent plus longtemps. Parallèlement, le nombre de naissances diminue, car les femmes en âge de procréer sont moins nombreuses et choisissent souvent d'avoir moins d'enfants. Cette combinaison conduit à un solde naturel négatif, où les décès surpassent les naissances.

- **Baisse de la natalité**

La diminution du taux de natalité est un facteur clé. Cette tendance est observée dans de nombreuses régions rurales et est influencée par des facteurs tels que l'incertitude économique, les choix de vie personnels et les priorités professionnelles. En conséquence, le nombre de naissances est insuffisant pour compenser le nombre de décès.

- **Impact de la pandémie de COVID-19**

La pandémie a eu un impact significatif sur la démographie. En 2020, la Belgique a enregistré un solde naturel négatif de -13.111 personnes, principalement en raison d'une augmentation du nombre de décès liée à la COVID-19. Bien que cette situation soit exceptionnelle, elle a mis en évidence la vulnérabilité des zones rurales face aux crises sanitaires.

Définition du solde migratoire total

Le solde migratoire total en 2023 est égal à -16,38 pour 1000 habitants pour la commune d'Ouffet. Pour la même période, il est égal à 4,02 pour 1000 habitants pour la Région wallonne.

Le **solde migratoire total** est la différence entre la population du 1er janvier et celle du 31 décembre moins le solde naturel (naissance moins les décès) rapportée à la population totale moyenne de l'année (somme, divisée par 2, de la population au 1er janvier et de celle au 31 décembre de l'année). Par ailleurs, il est intéressant de distinguer le solde interne (mouvements à l'intérieur de la Belgique) et le solde externe (mouvements de ou vers l'étranger).

Le solde migratoire interne est égal à -16,74 en 2023 pour 1.000 habitants et le solde migratoire externe est égal à 0,36 pour 1.000 habitants, la même année.⁵⁰ En conclusion, En 2023, Ouffet a connu :

- **Une forte perte de population** due à des départs vers d'autres communes belges (solde migratoire interne très négatif).
- **Un très léger gain** de population venant de l'étranger (solde migratoire externe légèrement positif).

Cela renforce la tendance à la baisse de la population, car ce phénomène s'ajoute à un **solde naturel négatif** (plus de décès que de naissances).

Ouffet connaît une augmentation de sa population depuis 2000, puisque nous avons constaté un taux de croissance de la population de 12,7 %. Pourtant, cette augmentation n'a pas été constante depuis 2000 et certaines années, la population a légèrement diminué, comme en 2024 où il y avait 40 habitants en moins qu'en 2023. Ce phénomène s'est produit 7 fois au cours des 24 dernières années. Ces baisses temporaires peuvent résulter de divers facteurs comme un solde naturel négatif (plus de décès que de naissances), des départs liés à des raisons économiques ou sociales, ou encore des variations dans les flux migratoires. Le fait que ce phénomène de baisse soit survenu 7 fois en 24 ans démontre que la **croissance démographique à Ouffet est fragile et soumise à des aléas**. Ces fluctuations reflètent souvent des réalités locales complexes, telles que des changements dans l'emploi, le vieillissement de la population, ou des préférences migratoires des habitants. Elles montrent que, **même si la tendance à long terme est positive, la commune doit rester vigilante face à ces variations qui peuvent freiner son développement démographique**.

10.2.2 Evolution de la population – situation projetée

Qu'est-ce qu'une projection démographique ?

Une projection démographique détermine une croissance de la population et des ménages à long terme. Elle se base sur un scénario d'évolution future de la migration internationale, de la migration interne, de la fécondité, de la mortalité et des différentes formes de vie commune. Ce scénario est établi sur la base des connaissances scientifiques actuelles et des tendances observées dans des contextes socio-économique et démographique donnés.

Quelle est l'utilité d'une projection démographique ?

⁵⁰ WALSTAT, consulté le 11 juin 2025

Elle constitue un outil d'aide à la décision dans de nombreux domaines et permet de cadrer les débats sur l'avenir de notre société dans ses différentes dimensions, telles que l'économie, la mobilité, le logement, l'énergie, l'urbanisation, la santé, le vieillissement, l'environnement, etc. Elle ne prétend cependant pas fournir le nombre exact d'habitants ou de ménages attendus à un horizon donné.

Les projections démographiques pour Ouffet indiquent une tendance à la baisse de la population, en raison d'un solde naturel négatif et de migrations interrégionales. Cette évolution s'inscrit dans le contexte général de la Wallonie, où la croissance démographique ralentit et devient négative à partir de 2047. En effet, la Wallonie connaît une baisse du nombre de naissances et une augmentation des décès, en raison du vieillissement de la population. Ce solde naturel négatif sera un facteur déterminant de la décroissance démographique.

La commune d'Ouffet, comme d'autres communes wallonnes, est affectée par ces tendances. La densité de population à Ouffet est de 70 habitants/km², ce qui est inférieur à la moyenne de la province de Liège (288 habitants/km²). La population wallonne devrait augmenter de manière limitée jusqu'à la fin des années 2040, puis décliner progressivement. En 2024, Bruxelles a été la seule région à avoir un solde naturel positif, mais même là, le solde naturel diminue et le solde migratoire interne est négatif.

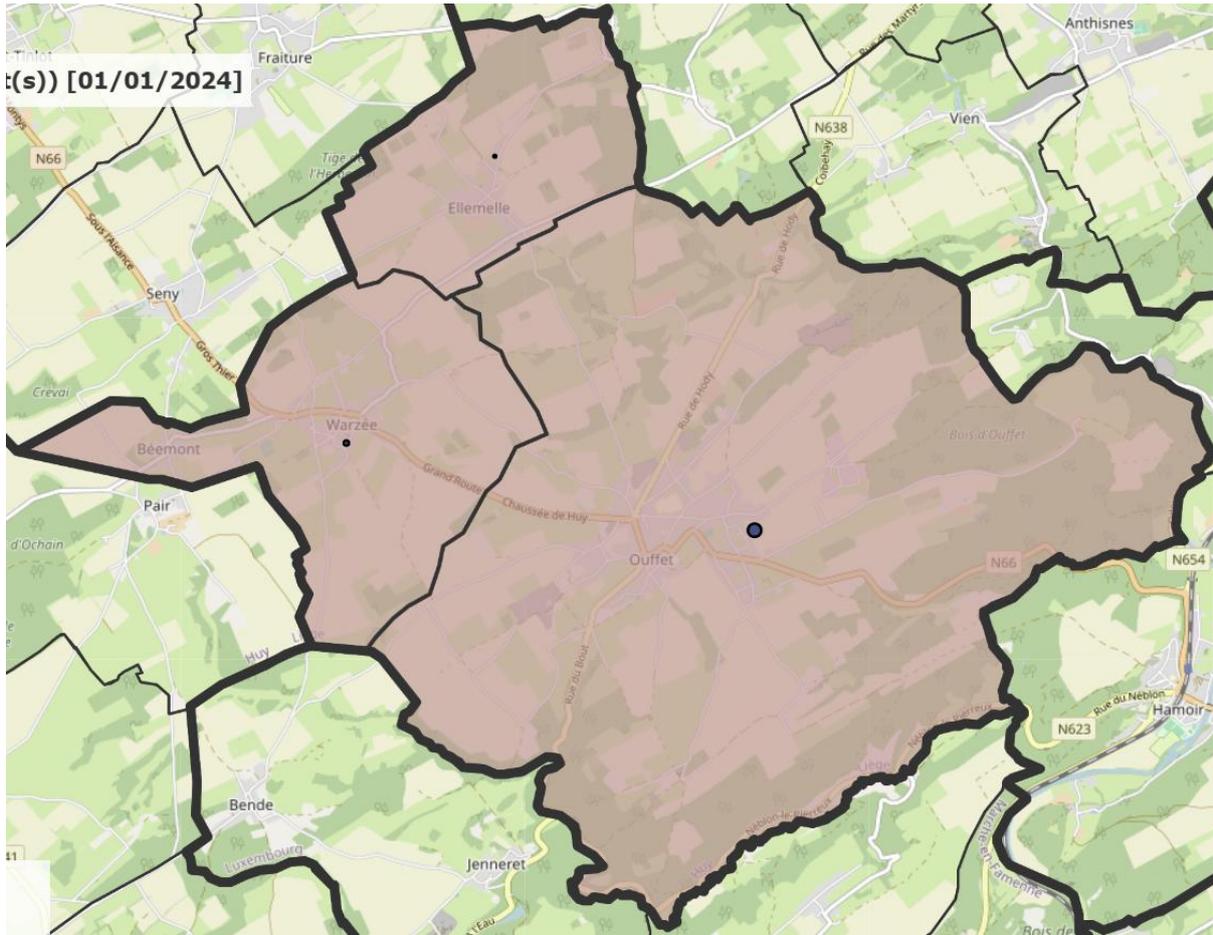
10.2.3 Analyse de la population par quartier statistique

A Ouffet, comme nous l'avons déjà dit, la population s'élève à 2.788 habitants en 2024. Ceux-ci sont répartis comme suit dans les quartiers statistiques⁵¹ :

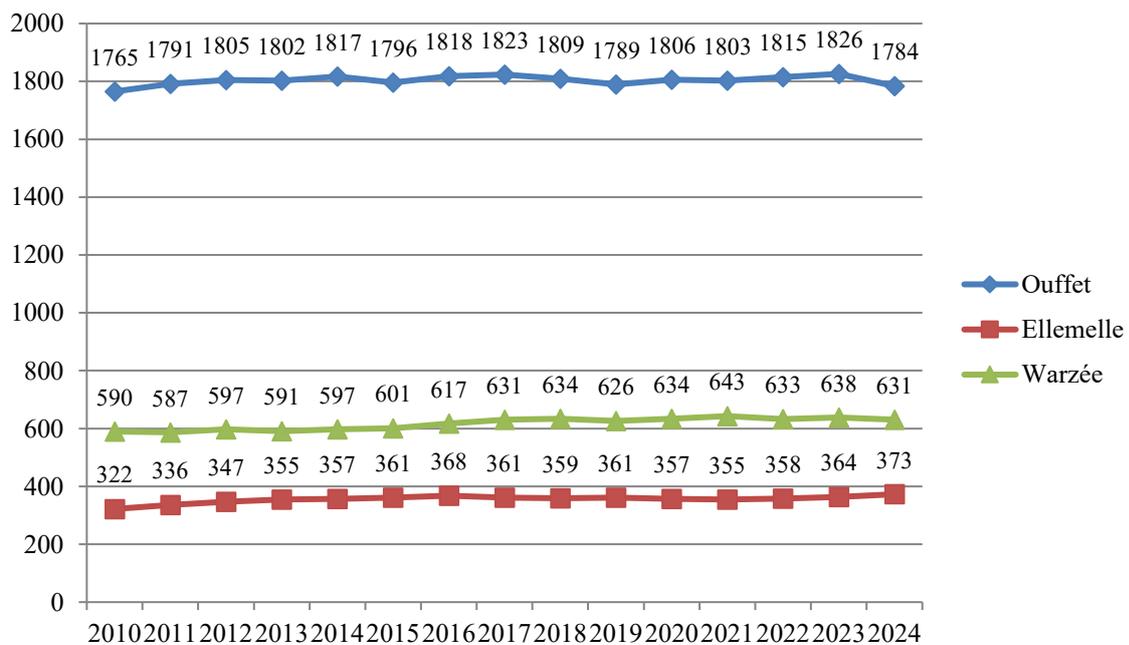
- Ouffet : 1784 habitants (64%)
- Ellemelle : 373 habitants (13,4%)
- Warzée : 631 habitants (22,6%)

Voici une représentation cartographique de ces quartiers afin de mieux interpréter les chiffres :

⁵¹ WALSTAT, consulté le 12 juin 2025 (https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=Q&indicateur_id=9200300&ordre=0&periode=01/01/2024)



Voici l'évolution de la population à Ouffet par quartier, entre 2010 et 2024 :



L'analyse de la population ouffetoise par quartier statistique ne permet pas d'établir d'interprétations concluantes. L'évolution de la population est similaire pour les trois quartiers : même si l'évolution est positive et qu'une croissance est constatée, certaines années sont marquées par un recul démographique de quelques habitants. En 14 ans, entre 2010 et 2024, 4 à 6 reculs sont recensés pour chaque quartier. La population reste néanmoins stable en 14 ans puisque de faibles augmentations sont constatées :

- Ouffet : + 19 habitants
- Ellemelle : + 41 habitants
- Warzée : + 51 habitants

C'est le village de Warzée qui connaît le plus grand taux de croissance suivi d'Ellemelle et puis d'Ouffet. Ces deux quartiers, sans grand rue commerçante et sans vraie centralité, se sont davantage développés ces dernières années. Cela est certainement dû à une plus grande offre de terrains à bâtir au sein de ces zones ainsi qu'à la possibilité d'acheter un bien. En outre, les villages plus petits, tels que Warzée et Ellemelle, peuvent offrir un cadre de vie plus calme et attractif pour les familles, ce qui peut stimuler la croissance démographique, comparativement à Ouffet où la densité de population est plus élevée.

10.2.4 Performances démographiques des communes voisines

Voici le taux de croissance d'Ouffet en comparaison avec ses communes voisines :

Commune	Population – 2000 (nombre d'habitants)	Population – 2024 (nombre d'habitants)	Taux de croissance
Ouffet	2.474	2.788	+ 12,7%
Anthisnes	3.881	4.220	+ 8,7%
Clavier	4.120	4.946	+ 20%
Durbuy	9.916	11.506	+ 16%
Hamoir	3.510	3.780	+ 7,7%
Tinlot	2.184	2.777	+ 27,1 %

A la simple lecture de ces statistiques, c'est la Commune de Tinlot qui a le fort taux de croissance avec 27,1%. Pour information, Tinlot se situe à deux minutes de la route du Condroz qui s'est fortement développée ces dernières années et se situe donc à quelques minutes de Liège. Son cadre de vie rural est, en outre, très attractif. Tandis que la commune d'Hamoir rencontre le plus faible taux de

croissance avec seulement 7,7%. Ouffet, quant à lui, se trouve dans la moyenne avec un taux de croissance de 12,7% comme nous l'avons déjà évoqué.

10.2.5 La pyramide des âges

Pyramide des âges de l'entité OUFFET (Commune) [01/01/2024]



Sources : SPF économie – Statbel

Période

Au 1er janvier 2024, la commune d'Ouffet comptait 2.788 habitants (51,1 % de femmes et 48,9 % d'hommes), avec un âge moyen de 42,7 ans. La pyramide des âges présente une forme caractéristique de "meule de foin", indiquant un vieillissement progressif de la population. La base de la pyramide est moins large, reflétant une diminution du nombre de jeunes générations, tandis que le sommet est plus large, signalant une augmentation du nombre de personnes âgées. La tranche d'âge 10-14 ans semble toutefois bien représentée, tant du côté des hommes que des femmes. Pour le reste, les chiffres suivent la tendance wallonne. Voici quelques constats établis à partir de ce graphique :

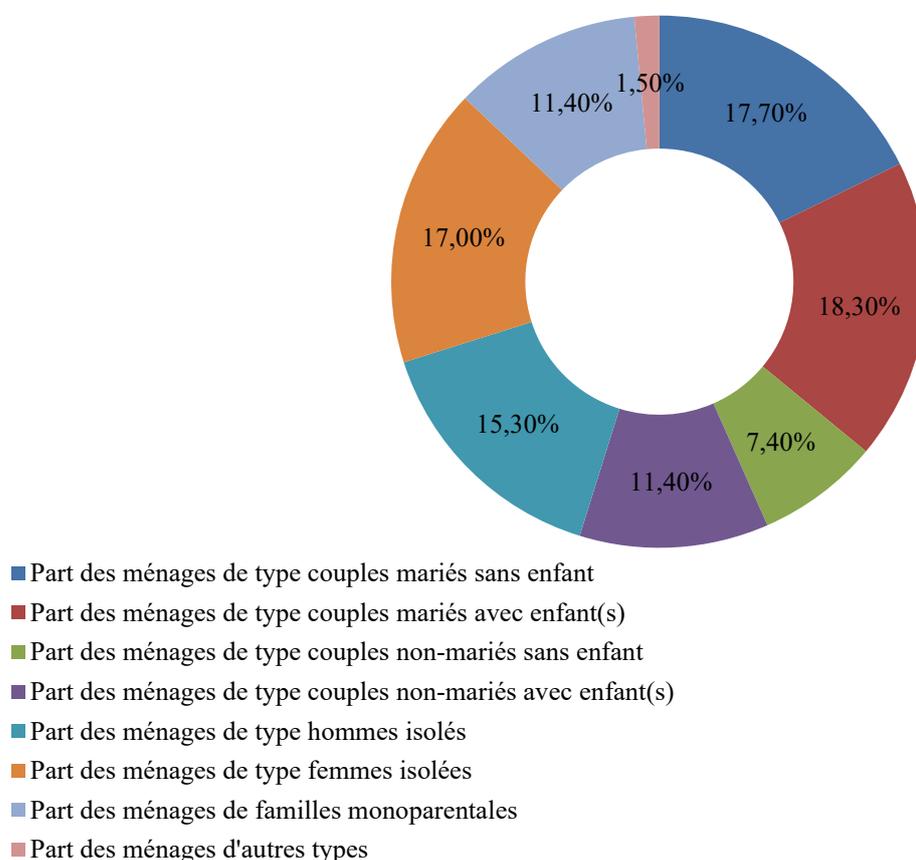
- Les classes d'âge + **60 ans** sont relativement bien représentées, ce qui traduit une population vieillissante.
- Cela engendre une **pression sur les services de santé** et des **besoins en infrastructures adaptées** (logement, mobilité).
- La base de la pyramide (0–14 ans) est **étroite**, indiquant une **baisse de la natalité** (solde naturel négatif en 2023).
- Vu que la population totale reste relativement stable voire augmente malgré la faible natalité, c'est notamment grâce à un **solde migratoire externe** positif, notamment des **jeunes familles venant** s'installer dans un cadre rural.

Quelles seraient donc les implications d'Ouffet pour le futur ?

- **Planification intergénérationnelle** : adapter les politiques locales aux besoins d'une population vieillissante tout en rendant la commune attractive pour les jeunes ménages.
- **Investissements ciblés** : logements adaptés, écoles, mobilité douce, maintien des commerces de proximité.
- **Stratégies régionales** : coopérer avec d'autres communes du Condroz pour mutualiser les services et répondre aux défis démographiques.

10.2.6 La structure des ménages

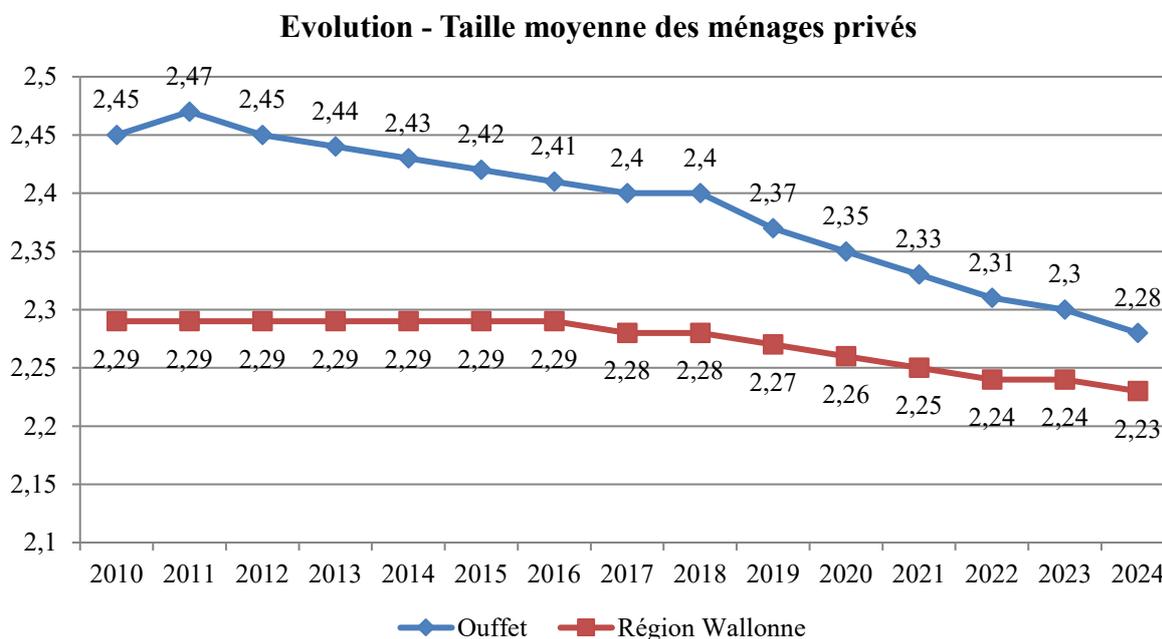
Structure des ménages à Ouffet en 2024



Plus de 32% des ménages ne comportent qu'une seule personne (généralement soit jeune, soit âgée). Cela constitue un indicateur de l'existence du besoin d'un certain type de logement dont le coût doit pouvoir être supporté par un seul revenu. Ce chiffre ne cesse par ailleurs de croître en raison notamment du vieillissement de la population.

Le nombre de familles monoparentales (11,4%) croît également et de nouveau, le coût du logement pèse dans ce cas sur un seul revenu.

Enfin, la part de ménages de type couples reste majoritaire avec près de 55%.



Le constat est clair : la taille moyenne des ménages privés est stable voire en baisse depuis 2010. Toutefois, la taille moyenne d'un ménage à Ouffet est supérieure qu'en Région wallonne. Ceci indique, encore une fois, le besoin de trouver des alternatives aux logements actuels.

10.2.7 Nationalités

Part des belges et des non-belges à Ouffet⁵²

- Belges : 2.689 (96,4%)
- Non-belges : 99 (3,6%)
- 28 personnes sur les 99 personnes non-belges font partie de l'Europe géographique

10.3 Aspects socio-économiques

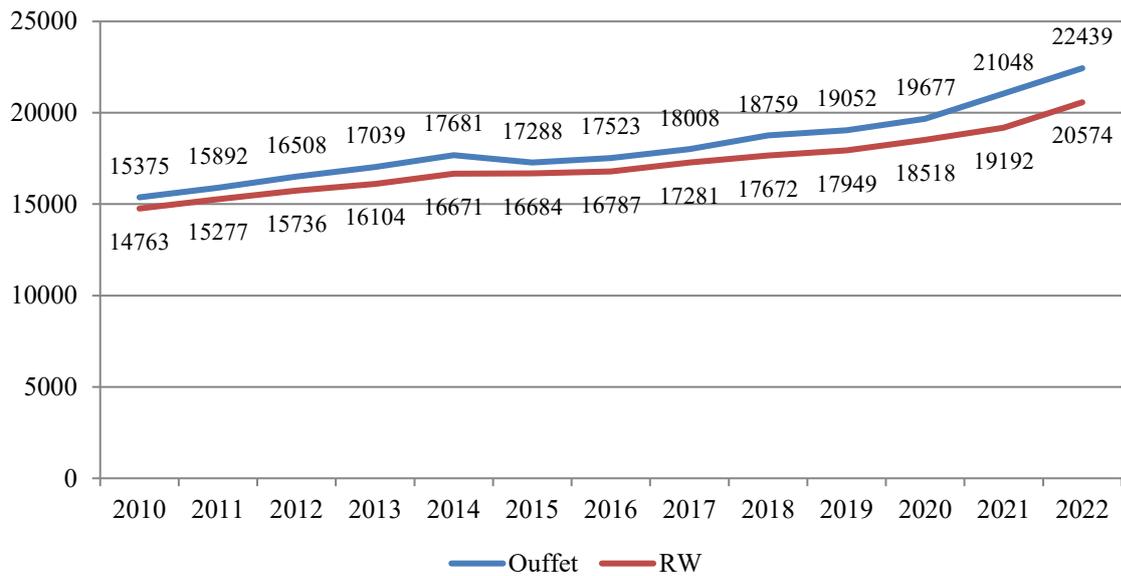
10.3.1 Niveau de vie

Revenu moyen par habitant

Le revenu moyen par habitant à Ouffet, pour 2022 (revenus 2021) est de 22.439€ contre 20.574€ en Wallonie.

⁵² WALSTAT, consulté le 12 juin 2025

Evolution du revenu moyen par habitant



Et comparativement aux communes voisines, en 2022 :

Communes	Revenu moyen par hab. en 2022
Ouffet	22.439€
Anthisnes	23.856€
Clavier	22.811€
Durbuy	20.036€
Hamoir	20.975€
Tinlot	24.444€

Le revenu moyen par habitant d'un territoire est calculé en divisant la somme des revenus des déclarations à l'impôt des personnes physiques des habitants de ce territoire par le nombre de ces habitants.

Le revenu utilisé pour cet indicateur est le revenu total net imposable. Il s'agit du revenu qui sert de base au calcul du montant de l'impôt. Il correspond à la somme de tous les revenus imposables déclarés de laquelle sont soustraites les dépenses déductibles.

Les revenus imposables sont de différentes natures et peuvent être classés en quatre catégories :

1. revenus professionnels: rémunérations de travailleurs (salaires), d'indépendants ou de dirigeants d'entreprises, revenus de remplacement (allocations de chômage, pensions, etc.), etc. ;
2. revenus mobiliers: dividendes, intérêts, etc. ;
3. revenus immobiliers: revenus cadastraux ou loyers nets selon les cas ;

4. revenus divers: rentes alimentaires.

Pour établir cette statistique, on écarte d'abord toutes les déclarations dont le revenu total net imposable est égal à zéro.

Intérêt de l'indicateur

Le revenu des ménages est un indicateur de leur pouvoir d'achat, et donc de leur capacité d'accès à différents biens et services (alimentation, culture, logement, etc.).

Par rapport au revenu moyen par déclaration, le revenu moyen par habitant présente l'avantage de mieux prendre en considération la composition de la population.

Par comparaison aux communes voisines, le revenu moyen par habitant à Ouffet est plutôt dans la moyenne basse. Il est toutefois légèrement supérieur à la même statistique au niveau de la région wallonne qui est de 20. 574 € par habitant pour la même année de revenus.

Bénéficiaires du RIS (Revenu d'Intégration Sociale)

L'indicateur rapporte le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou son équivalent (RIS ou ERIS) à la population, en moyenne annuelle (moyenne des données mensuelles pour le nombre de bénéficiaires).

Le revenu d'intégration sociale (RIS) est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas des ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. L'équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) est une aide financière qui est attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale (loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale) aux personnes qui pour des raisons déterminées (par exemple, la nationalité), n'entrent pas en ligne de compte pour le droit à l'intégration sociale. Les montants sont identiques à ceux du RIS.

La loi détermine le montant du RIS en fonction de la catégorie à laquelle le bénéficiaire appartient. Ces catégories sont les suivantes :

- Catégorie 1 : cohabitant (876, 13€/ mois - au 1^{er} janvier 2025) ;
- Catégorie 2 : personne isolée (1.314, 20€/ mois - au 1^{er} janvier 2025) ;
- Catégorie 3 : personne qui cohabite avec une famille à sa charge (1.776, 07€/ mois - au 1^{er} janvier 2025).

A Ouffet, en 2023, 1,04% des hommes âgés en 18 et 64 ans ont bénéficié du RIS et 1,38% de femmes âgées entre 18 et 64 ans (moyenne mensuelle).⁵³ Sachant qu'il y a, à Ouffet, 832 hommes dans cette tranche d'âge et 847 femmes, cela représente environ 9 hommes et 12 femmes bénéficiaires du RIS, soit environ **une moyenne de 21 personnes**, par mois, en 2023. Ces chiffres sont bien en deçà de la moyenne de la Région wallonne qui est de 4,07% pour les femmes en 2023 et de 3,10% pour les hommes, la même année, toujours en moyenne mensuelle. Par rapport à ses communes voisines, Ouffet se situe dans la moyenne :

Communes	Part de bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les hommes de 18-64 ans – taux moyen mensuel - 2023	Part de bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les femmes de 18-64 ans – taux moyen mensuel - 2023
Ouffet	1,04%	1,38%
Anthisnes	0,85%	1,16%
Clavier	0,64%	1,37%
Durbuy	2,22%	3,62%
Hamoir	1,88%	3,02%
Tinlot	1,13%	1,87%

Garantie des Revenus aux Personnes Agées (GRAPA)

La Garantie des Revenus Aux Personnes Âgées est destinée aux personnes âgées (65 ans et plus) dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance.

Le tableau suivant compare le pourcentage de bénéficiaires de la GRAPA à Ouffet, dans les communes limitrophes et en Wallonie.

Communes	Part de bénéficiaires de la GRAPA (65 ans et +) au 1 ^{er} janvier 2023
Ouffet	4,14%
Anthisnes	3,06%
Clavier	2,68%
Durbuy	7,90%
Hamoir	3,31%
Tinlot	3,51%
Région wallonne	5,59%

⁵³ WALSTAT, consulté le 13 juin 2025

Il ressort des statistiques que le pourcentage de personnes âgées ne bénéficiant pas de revenus suffisants est le plus élevé dans la commune de Durbuy qui est suivie par les communes d'Ouffet et Tinlot.

L'indicateur rapporte le nombre de bénéficiaires de la garantie de revenus aux personnes âgées ou du revenu garanti (GRAPA ou RG) à la population des 65 ans et plus, au 1^{er} janvier 2023, soit 4, 14% de 553 personnes, soit **environ 23 personnes** pour l'année 2023. Une GRAPA s'obtient après un examen des moyens d'existence du demandeur. Il doit également répondre à des conditions d'âge, de nationalité et de résidence. L'Office national des Pensions (ONP) examine les droits à une GRAPA de manière automatique dans certains cas (demande de pension de retraite, prépensionné qui atteint l'âge légal). Les personnes qui souhaitent obtenir une GRAPA peuvent également introduire eux-mêmes une demande auprès de l'ONP. Si la demande est reçue positivement, le demandeur recevra un montant qui prendra en compte sa situation familiale. Le montant de base est applicable lorsque le demandeur partage la même résidence principale avec une ou plusieurs personnes et le montant de base majoré est attribué au demandeur isolé, c'est-à-dire qui ne partage pas sa résidence principale avec d'autres personnes.

Part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail ou du chômage

Communes	Part de mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail ou du chômage – au 1.01.2020⁵⁴
Ouffet	4, 3%
Anthisnes	2, 9%
Clavier	3%
Durbuy	7, 4%
Hamoir	9, 4%
Tinlot	2, 8%
Région wallonne	8, 7%

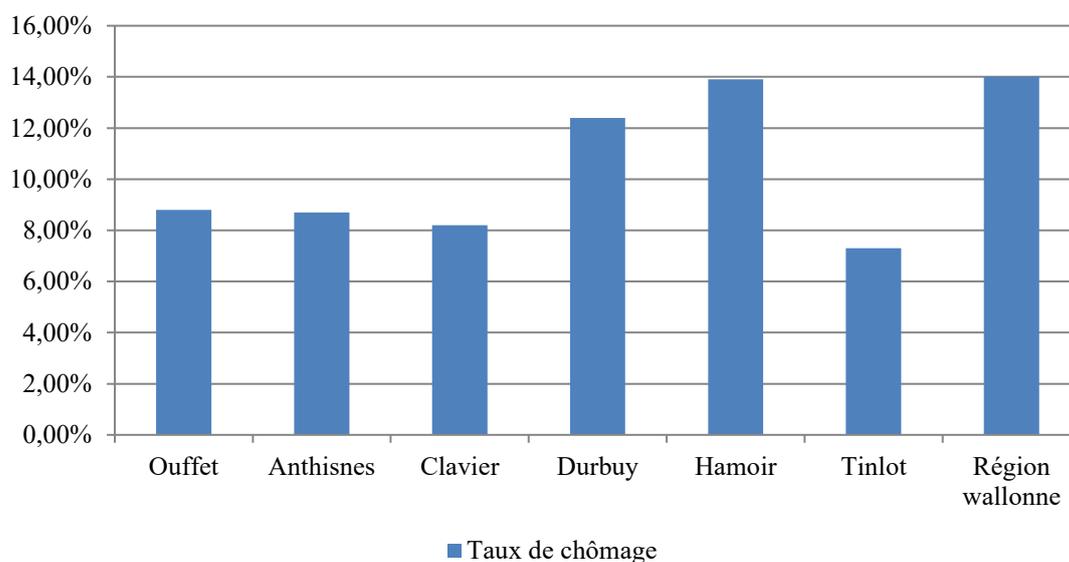
Ouffet se trouve, encore une fois, dans la moyenne des communes limitrophes et en deçà des chiffres de la Wallonie. Sachant qu'il y avait 570 mineurs en 2020 à Ouffet, cela représentait environ 25 mineurs vivant dans un ménage sans revenus d'un travail ou du chômage.

⁵⁴ Environ 10% des moins de 18 ans ne sont pas pris en compte car on ignore s'il y a un revenu du travail dans leur ménage (pas de parent à l'emploi et position socio-économique d'un parent ou des deux parents dans la catégorie « autre » qui concerne, notamment, les diplomates et travailleurs frontaliers sortants).

Part de chômeurs

Le taux de chômage exprime la proportion de personnes sans emploi dans la population active. La définition du taux de chômage utilisée est celle du Bureau international du travail (BIT). Selon cette définition, les chômeurs sont les personnes sans travail, en recherche d'emploi et disponibles à court terme.

Communes	Taux de chômage administratif des 15-64 ans – moyenne annuelle 2024	Taux de chômage administratif des 15-64 ans – moyenne annuelle 2019
Ouffet	8,8%	8,2%
Anthisnes	8,7%	8,7%
Clavier	8,2%	7,4%
Durbuy	12,4%	10,3%
Hamoir	13,9%	11%
Tinlot	7,3%	7%
Région wallonne	14%	12,6%



Sans surprise, Ouffet se trouve dans la moyenne avec un taux moyen annuel pour 2024 de 8,8%. Il se situe dans le top 3 des communes limitrophes mais loin derrière Durbuy avec presque 4% en moins. Pour 1.679 personnes âgées entre 15 et 64 ans en 2024, cela représente une **moyenne annuelle de 148 personnes** en 2024 au chômage.

10.3.2 Activité économique et statut socio-professionnel

Jusqu'au **début du XXe** siècle, l'économie d'Ouffet reposait principalement sur l'agriculture. La culture du lin, introduite dès le XIVe siècle, était particulièrement significative. La région était également caractérisée par de nombreuses fermes anciennes, telles que la ferme de Xhenceval, la ferme de Crossée, de Béemont et la ferme des Sarrazins (Lizin), qui témoignent de cette activité agricole traditionnelle.

À la **fin du XIXe** siècle, l'exploitation de la pierre devient un secteur économique majeur à Ouffet. Des carrières de grès et de granit sont ouvertes, et une partie de la production est transportée grâce à la ligne vicinale Clavier - Comblain-au-Pont entre 1894 et 1957. Des potiers établissent également leurs ateliers, marquant le début d'une diversification industrielle. Cependant, l'exploitation de la pierre connaît un déclin après la Seconde Guerre mondiale, avec seulement 57 personnes travaillant encore dans ce secteur en 1947. Petit récit...⁵⁵

Dès 1870 un grand nombre de carrières de granit et de grès s'ouvrirent, notamment à Tem, au Brihi Tiyou, au Troïdo, à Crossèye et employèrent un grand nombre d'ouvriers de la pierre car tout était manuel. Du tailleur de pierre en passant par le crassi, l'épinceur, le roqueteur. Au moins 600 ouvriers étaient occupés dans les différents travaux.

De 1815 à 1910, la population est passée de 672 à 1860 habitants : en somme, elle a triplé en un siècle.

Aux alentours de 1900, l'industrie des carrières battait son plein. Sur le coup de midi, les rues de Hody et de Temme s'emplissaient d'une véritable procession d'hommes poussiéreux retournant chez eux pour prendre leur repas. Beaucoup d'ouvriers venaient aussi du Namurois.

Les pierres d'Ouffet jouissaient d'une réputation nationale. Les devis portaient souvent la mention «en pierres d'Ouffet». Cette prospérité industrielle a exercé une réelle influence sur la physionomie du village. De nouvelles routes sont créées. Plusieurs de nos rues doivent leur aspect à cette époque.

La nature du sol et l'exploitation de la pierre sont à l'origine de certains toponymes : so pièreu, à pièreu, Néblon-l-Pièreu, pièrerie ou encore so les rotches ou sur les roches.

Entre 1930 et 1940, l'industrie des carrières de petit granit atteint son point culminant.

	1938	1953
Ouvriers et employés	10.000	5.000
Pierres façonnées	20.000m ³	10.000m ³

Et la situation changea...Le sous-sol d'Ouffet était cependant loin d'être épuisé.

⁵⁵ <https://passeursdememoireouffet.be/> consulté le 13 juin 2025

À partir de la **fin du XXe** siècle, Ouffet amorce une diversification de son économie. La commune fusionne avec Ellemelle et Warzée en 1977, formant une entité de 2.344 habitants pour 4.024 hectares, avec l'objectif d'activer son expansion économique. Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) d'Ouffet, créé en 1968, joue un rôle central dans la gestion des services sociaux et communautaires.

Aujourd'hui, plusieurs carrières de pierre sont encore en activité à Ouffet, principalement axées sur l'extraction et la transformation du petit granit, également appelé pierre bleue de Wallonie.

- **Carrière du Troydo**

- **Localisation** : Lieu-dit Troydo, 4590 Ouffet
- **Type de pierre** : Petit granit
- **Historique** : Exploitation depuis les années 1930
- **Particularités** : Extraction par sciage, sans dynamitage, garantissant une pierre de grande qualité. Le site actuel devrait permettre une exploitation pendant encore environ six ans, avec un projet d'extension vers l'est et l'ouest pour prolonger l'activité sur un quart de siècle supplémentaire.

- **Carrière de Temme**

- **Localisation** : Temme, 4590 Ouffet
- **Type de pierre** : Petit granit
- **Activité** : Exploitation complète, de l'extraction à la taille de finition. C'est l'une des quatre carrières encore en activité sur la commune d'Ouffet, qui en comptait plus de 20.

- **Carrière de Grès du Néblon**

- **Localisation** : Rue de Hamoir 1, 4590 Ouffet
- **Type de pierre** : Grès
- **Activité** : Extraction de grès, utilisée notamment pour la construction et la maçonnerie.

Ces carrières témoignent de la richesse géologique de la région et de la pérennité de l'exploitation du petit granit à Ouffet. Elles contribuent à la préservation d'un savoir-faire ancestral tout en répondant aux besoins contemporains en matériaux de construction de qualité.

En 2020, 261 entreprises étaient actives à Ouffet.⁵⁶ Voici leur répartition :

⁵⁶ <http://www.capru.be/> consulté le 13 juin 2025

Activités de services administratifs et de soutien	10
Activités financières et d'assurance	3
Activités immobilières	6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	42
Administration publique	2
Agriculture, sylviculture et pêche	49
Arts, spectacles et activités récréatives	6
Autres activités de services	17
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	40
Construction	36
Enseignement	4
Hébergement et restauration	8
Industries extractives	2
Industries manufacturières	16
Information et communication	10
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0
Santé humaine et action sociale	6
Transports et entreposage	4

Ces informations proviennent de la Banque Carrefour Entreprises. Il est bon de noter que ces entreprises peuvent représenter des activités d'indépendant à temps partiel comme à temps complet comme des entreprises ; chacun bénéficiant d'un numéro d'entreprise au même titre. Il n'est donc pas aisé de tirer des conclusions/ constats à partir de ces nombres...

Nombre de travailleurs salariés

Parmi les 2.828 Ouffetois au 1^{er} janvier 2023, 1.005,38 étaient des travailleurs salariés, soit 35,5% de la population. Voici la répartition des postes au 31/12/2023⁵⁷ :

Secteur d'activité	Ouffet	Anthisnes	Clavier	Durbuy	Hamoir	Tinlot	RW
Industrie	14,6%	13,8%	16,4%	4,2%	26,5%	5,2%	12,9%
Agriculture, pêche, sylviculture	4,9%	4,2%	3,9%	1%	3,2%	0,6%	0,4%
Construction	6,1%	14,4%	15%	7,2%	4,3%	5,2%	5,7%
Commerce, transport, horeca	13,2%	6,8%	8,4%	35,7%	17,4%	32,5%	20,1%
Information, communication	0%	0%	0%	0%	0%	0,7%	1,7%
Finances et assurances	0,4%	0%	0,5%	1,5%	0%	2,3%	1,6%
Immobilier	0%	0%	0,3%	0,6%	0%	0,5%	0,6%
Services spécialisés et administratifs	4,7%	4,4%	8,6%	5,3%	3,2%	4,6%	12,1%
Administration, défense, santé, social, enseignement	53,6%	55%	44,9%	35,3%	39,8%	48,9%	41,6%
Autres services	2,5%	2,4%	2%	9,2%	5,6%	0,2%	3,4%

Ce sont les secteurs de l'administration, la défense, la santé, le social et l'enseignement qui sont le plus représentés avec 53,6%. Ce constat est identique pour les communes limitrophes ainsi que pour la Wallonie. Ensuite, à Ouffet, c'est le secteur de l'industrie qui est fortement représenté suivi du commerce, transport et de l'HoReCa.

⁵⁷ WALSTAT, consulté le 16 juin 2025 (<https://walstat.iweps.be/>)

Quelques définitions et informations supplémentaires...

Données (Ouffet)⁵⁸	2021	2022	2023	2024	2025
01. Demandeurs d'allocation et jeunes en stage d'insertion	97	92	113	66	79
02. Demandeurs d'emploi inoccupés	113	108	137	113	126
03. Population active inoccupée (moyenne annuelle)	118	124	124	124	124
04. Population active occupée (moyenne annuelle)	1.222	1.235	1.235	1.235	1.235
05. Population active (moyenne annuelle)	1.339	1.359	1.359	1.359	1.359
06. Population totale (moyenne annuelle)	1.827	1.842	1.842	1.842	1.842
07. Indicateur D.E. (01/05)	7,2%	6,8%	8,3%	4,9%	5,8%
08. Taux de demande d'emploi (02/05)	8,4%	7,9%	10,1%	8,3%	9,3%
09. Taux d'activité (05/06)	73,3%	73,8%	73,8%	73,8%	73,8%
10. Taux d'emploi (04/06)	66,9%	67,0%	67,0%	67,0%	67,0%

La *population active* représente la partie de la population totale en âge de travailler (les 15-64 ans) *qui travaille* (personnes sous contrat d'emploi ou de travail, indépendants, ...) *ou qui souhaite travailler* (les demandeurs d'emploi).

La *population totale* (telle que désignée au point 6 du tableau) ne représente pas l'entière de la population mais la population totale de la tranche d'âge choisie (par défaut, les personnes de 15 ans et plus jusqu'à 64 ans compris).

Nombre de personnes	Demande d'emploi par durée d'inoccupation						Total général
	Ouffet⁵⁹						
Date	< 6 mois	6<12 mois	1<2 ans	2<5 ans	5<10 ans	10 ans et +	
Mai 2021	27	17	25	23	17	4	113
Mai 2022	14	22	16	28	23	5	108
Mai 2023	28	20	27	37	18	7	137
Mai 2024	20	14	27	26	19	7	113
Mai 2025	26	25	23	29	20	<4	126

La part de demandeurs d'emploi inoccupés (02, tableau 1 et tableau 2) reste stable depuis quelques années. En outre, il n'y a pas de demandeurs de très longue durée (10 ans et +) à Ouffet même si toutes les autres périodes sont proportionnelles, c'est-à-dire qu'il y a autant de demandeurs de moins de 6 mois et que de demandeurs entre 5 à 10 ans d'inoccupation.

⁵⁸ <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html> consulté le 16 juin 2025

⁵⁹ <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html> consulté le 16 juin 2025

Travailleurs indépendants

En 2022, il y avait 354 travailleurs indépendants à Ouffet répartis comme suit :

- 206 à titre principal ;
- 109 à titre complémentaire ;
- 39 après la pension.

Ces travailleurs indépendants représentaient 12,6% de la population.

Parc artisanal d'Ouffet⁶⁰

Le parc artisanal d'OUFFET, situé à l'écart du centre et de toute habitation, n'est visible ni de la N66, route régionale la plus proche, ni du centre d'OUFFET. Onze entreprises y sont implantées ou en voie d'implantation. La zone d'extension d'artisanat couvre une superficie de 14ha 39a. Elle est entourée de terres agricoles et d'un bois communal.

L'accès au site est assuré par une nouvelle voirie, desservant la zone artisanale au départ de la N66. Des voiries secondaires ont été réalisées en 2017 dans le parc proprement dit. La voirie principale a 5 mètres de largeur auxquels il faut ajouter deux bordures filet-d'eau de 50 cm et deux accotements de 2 mètres de large. L'alimentation en électricité est assurée par ORES tandis que l'eau est fournie par la C.I.L.E.

L'implantation des constructions et des activités sur le site est soumise aux prescriptions contenues dans la charte urbanistique qui détermine les conditions d'implantations, les gabarits l'occupation du sol, les matériaux, l'aménagement des abords des bâtiments, etc...

La Commune souhaiterait étendre davantage le site, et attend impatiemment la mise en place de son SDC (Schéma de Structure Communal) afin de pouvoir tenter d'étendre le parc artisanal.

Les entreprises présentes dans le parc artisanal sont au nombre de 21 et sont les suivantes :

⁶⁰ <https://www.ouffet.be/economie/parc-artisanal> consulté le 3 juillet 2025.

- FOXYWELD SRL
- MASSART BUTCHER SHOP SRL
- LVL TRAILERS SRL
- DUBOIS CHRISTIAN
- PAM ANIMATION SRL
- BATI-SELF SRL
- RV CARRELAGE
- PATRI AF
- TOMMAX SPRL
- PIRON HESBYGEER
- SPRL Michel PREVOT
- SA GALVACO
- SA FAMECO
- GESTRAFOR
- SPRL REPROBIOL
- SEPTON Stéphane
- WALHIN COLORS
- WALHIN CUTTING & COATING et
WALHIN CONCEPT &
CONSTRUCTION
- LANGE METAL WORK



Le secteur touristique représente une part importante de l'activité économique avec des retombées directes (nuitées en hôtel, chambre d'hôtes ou gîtes, entrées dans les attractions touristiques, fréquentation des cafés et restaurants...) et indirectes (promotion du commerce en général).

Inaugurée en 2000, la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève, regroupant actuellement douze communes, dont Ouffet, est implantée sur le territoire de la commune d'Aywaille, à Remouchamps. Gérée par le Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève (GREOVA), la Maison du Tourisme est ouverte les jours en semaine de 8h30 à 17h00 ainsi que le week-end de 10h00 à 17h00 d'octobre à mars. D'avril à septembre, les heures d'ouvertures sont de 8h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h30 le vendredi et de 9h00 à 18h00 le week-end. L'accueil y est assuré par une équipe au minimum trilingue ayant une formation spécifique dans le tourisme. Cette structure professionnelle a

été mise en place afin d'améliorer l'accueil et l'information des visiteurs démontrant ainsi que le tourisme n'est plus maintenant considéré comme un simple complément saisonnier mais bien comme un véritable outil de développement économique.

Ouffet possède un syndicat d'initiative (SI) qui se situe *rue du village 6*, en face de l'Administration communale (Ouffet centre).

Ouffet possède 3 lieux touristiques majeurs :

- La Tour de Justice (rue du Perron)



La protection du village d'Ouffet par une forteresse remonte au 12^{ème} siècle. Détruite en 1212 et reconstruite à deux reprises par la suite, la tour de justice actuelle date de 1593. En 1732, deux pavillons en moellons de calcaires et de grès furent annexés au bâtiment dont la restauration lui a valu d'être classé au patrimoine monumental de Belgique dans les années '80. Cette tour impressionnante remplissait jadis des fonctions diverses. Tour de défense et centre administratif du village, elle était aussi le siège de la Haute Cour de Justice. Aujourd'hui, ce monument, visitable lors de diverses manifestations, accueille des activités culturelles et des concerts qui s'épanouissent au cœur de cet univers médiéval !

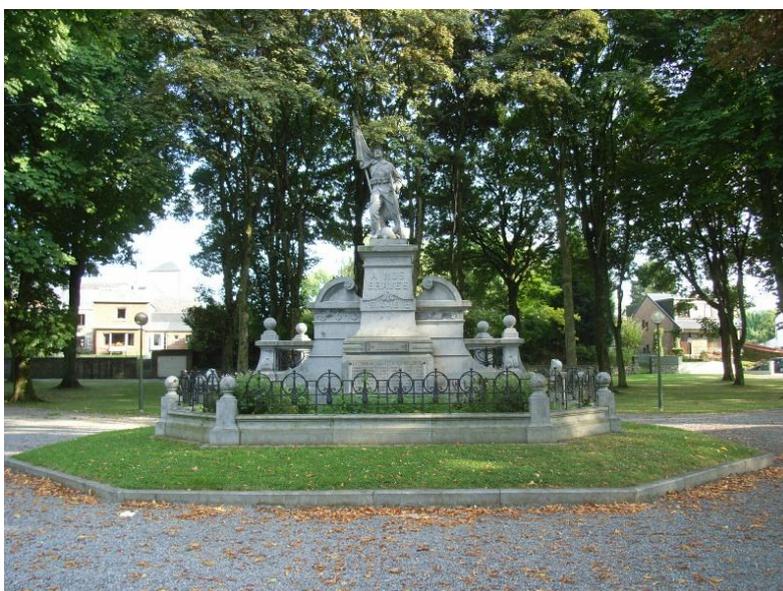
- Le Gros Chêne (rue Brihi Tiyou)⁶¹



⁶¹ <https://ovatourisme.be/decouvrir/patrimoine-naturel/ALD-0W-000OUX&type=11/> consulté le 16 juin 2025

Pourquoi ce magnifique chêne a-t-il donné le nom de « Brihî Tiyou » à ce quartier alors qu'il signifie «Tilleul brisé». L'hypothèse est qu'il y avait un tilleul à cet endroit. Il fut probablement foudroyé et à sa place on y planta un chêne. Que ce soit le précédent tilleul ou l'actuel chêne, aucun n'a été planté là par hasard. Nous sommes sur un relief et cet arbre était un point de repère pour tous. De plus ce chêne devint mythique car il fut témoin des sabbats du XVIIe s. suite aux procès en sorcellerie qui se déroulaient à la Tour de Justice. Il se dit aussi qu'il est guérisseur et sacré, il aurait le pouvoir de prendre sur lui toutes les douleurs des malades ! À ce jour, ce vieux chêne protège toujours ses habitants et fait l'admiration de tous. D'ailleurs, d'aucuns viennent s'y reposer lors de belles journées. Ce symbole de notre patrimoine, est-il toujours hanté par des macrâles?

- Le monument aux morts (Grand Place)⁶²



Inscriptions figurant sur le monument

"À NOS / BRAVES
1914-1918

50^e ANNIVERSAIRE
1918 - 1968
OUFFET N'OUBLIE PAS

LA COMMUNE D'OUFFET À SES VAILLANTS
[Quarante-huit noms]
DÉPORTÉS
[Trois noms]

N'OUBLIONS JAMAIS
1914 - 1918

⁶² https://bel-memorial.org/cities/liege/ouffet/ouffet_mom.htm consulté le 16 juin 2025

HOMMAGE À NOS ENFANTS TOMBÉS POUR LA DÉFENSE DE LA PATRIE [Neuf noms]"

Remarques complémentaires

Sur une carte postale ancienne de ce monument, on trouve le texte suivant : "Monument commémoratif édifié, par décision du conseil communal d'Ouffet, à la mémoire des morts pour la patrie. D'après les plans de l'architecte BURSIN et sculpté par VAN NESTE de Liège. Exécuté à la carrière A. BRAHY - A. GUILMOT et Cie à Ouffet"

A part ces 3 lieux emblématiques de la Commune d'Ouffet, d'autres sites sont également à visiter comme des villages, hameaux, lieudits pour leur charme architectural et patrimonial. De nombreuses balades sont aussi disponibles sur le site de la Maison du Tourisme où des éléments du Petit patrimoine (fontaines, bornes...) sont à découvrir : <https://ovatourisme.be/se-balader/>

Citons, entre autres :

- la ferme Haute,
- la ferme Gillet,
- le château-ferme d'Ouffet,
- l'église Saint-Médart en briques et calcaire rebâtie de 1775 à 1782,
- la croix du Tôt datée de 1614.

La commune d'Ouffet est aussi connue pour la variété des manifestations à caractère touristique qui s'y déroulent au fil des mois. Parmi les plus connues citons :

Manifestations touristiques		
	Date	Localité
Marche ADEPS	Mi-août	Ouffet
Marche ADEPS (ILC Saint-François)	Mi-janvier	Ouffet
Marche ADEPS (Athénée)	Mi-juin	Ouffet
Garden (Patro)	Mai	Ouffet
Halloween (Syndicat d'initiative)	31 octobre	Ouffet
Saint-Nicolas (Syndicat d'initiative)	Décembre	Ouffet
Brocante (Syndicat d'initiative)	21 juillet	Ouffet

Les Médiévales (ASBL Médiévales)	Mi-avril (1an/2)	Ouffet
Kids Day	Fin août	Ouffet
Place aux enfants	Octobre	Ouffet
Carnaval et grand-feu	Mars	Warzée
Fêtes de la Maison des Jeunes (MDJ)		Warzée
Halloween (école communale)	31 octobre	Warzée
Fête du village	WE du 21 juillet	Warzée

Quelques légendes sont également présentes à Ouffet comme celle autour du ruisseau de Lizin. Cette dernière raconte comment ce petit cours d'eau, qui semble se perdre mystérieusement sous terre, aurait une origine surnaturelle. On y évoque un pacte entre un homme du village et un être diabolique, qui aurait conduit à la disparition du ruisseau après un marché douteux (histoire complète sur <https://passeursdememoireouffet.be/>). D'autres légendes existent à Ouffet comme celle de la Croix du Tô ou celle de Saint-Remacle. Elles sont toutes les deux consultables sur le site précédemment cité.

Les capacités d'hébergement sont multiples et se déclinent en hôtels, chambres d'hôtes, maisons d'hôtes, gîtes, meublés touristiques et campings. La liste ci-après se veut la plus complète possible mais est non exhaustive et susceptible de varier dans le temps. De nombreux sites tels que Ardennes-étapes, Wallonie Belgique Tourisme, Ardennes-relais, Airbnb, etc. proposent une multitude d'hébergements pour tous les goûts et toutes les bourses. Parmi les hébergements à Ouffet, seuls 4 sont reconnus par le CGT et possèdent une **certification**. Enfin, depuis l'entrée de la nouvelle réglementation, plus aucun classement n'est établi et les clés, épis, etc. ont disparu.

Type d'offre	Nom	Capacité de base	Localité
Gîte	Cottage du Vieux Chêne	8	Ouffet
Gîte	Le Néblon Insolite	6	Ouffet
Gîte	Aux 4 Vents	32	Ouffet
Gîte	La cour de Himbe	8	Himbe
Gîte	Emotio'Nell	4	Ouffet
Gîte	La petite maison	3	Ouffet
Gîte	Rasquin-Hubar	4	Ouffet
Gîte	Résidence du Néblon	32	Ouffet
Gîte	Chez Majo et Max	5	Ouffet
Gîte	Néblon PASTOR	7	Ouffet
Gîte	Les demoiselles d'Ellemelle	9	Ellemelle
Gîte	Néblon 12	6	Ouffet
Gîte	ORIGIN'ell	6	Ouffet
Meublé	Ofé	18	Ouffet

Ouffet possède une belle offre d'hébergements touristiques avec 13 gîtes proposés et 1 meublé. Sur Airbnb, quelques offres sont disponibles également. En plus de cette offre, 2 grands gîtes viendront bientôt compléter la liste :

- Le château *rue du Perron*, présent dans le site classé de la Tour de Justice, est actuellement en réfection et deviendra un gîte pouvant accueillir 31 personnes. Des salles de fête y seront prévues.
- Le château *rue du Béemont*, où un permis d'urbanisme est en cours, pourrait devenir un gîte et accueillir 9 personnes.

Outre 2 grands gîtes de 32 personnes et le meublé de 18 personnes, les gîtes sont de taille moyenne en pouvant accueillir 1 voire 2 familles.

Nombre de nuitées dans les établissements d'hébergement touristique⁶³ :

Communes	2019	2020	2021	2022	2023
Ouffet	5.195	-	2.205	8.737	7.707
Anthisnes	-	2.750	3.018	4.622	-
Clavier	4.002	1.649	-	-	-
Durbuy	432.986	285.124	357.671	446.933	440.029
Hamoir	27.368	18.271	42.927	42.909	39.046
Tinlot	5.765	2.364	6.802	6.882	6.892

En 4 ans, Ouffet a connu une légère augmentation en termes de fréquentation. Les années 2020 et 2021 ne doivent pas être prises en compte (Covid-19). En 2022, l'ensemble des communes a vu ses chiffres augmenter car il s'agissait de la fin du confinement, pour revenir à la normale en 2023. Cependant, ces chiffres sont à prendre avec des pincettes et sont à analyser avec les prochaines années afin de voir si cette tendance resterait à la hausse. Durbuy et Hamoir sont les communes les plus touristiques aux environs d'Ouffet, et possèdent de nombreux hébergements. Il est bon de noter que la Commune ne possède pas de taxe concernant les nuitées, et qu'elle n'a donc pas la capacité d'estimer le nombre de nuits sur sa commune.

Depuis quelques mois, une **application** a vu le jour afin de booster le secteur touristique d'Ouffet et ses communes voisines : *Fais tes balises*. L'application a été lancée à Trooz et Chaudfontaine, à la suite des inondations de juillet 2021, afin de relancer l'attractivité de ces communes durement touchées. Lauréate du prix Smart Data de la Région wallonne en 2024, l'application a bénéficié d'une subvention régionale afin d'étendre la zone de couverture à l'ensemble des quatorze communes

⁶³ WALSTAT, consulté le 16 juin 2025

d'Ourthe-Vesdre-Amblève (Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Clavier, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Neupré, Ouffet, Comblain-au-Pont, Esneux, Sprimont, Stoumont, Trooz).

La nouvelle version de "*Fais tes balises*", téléchargeable gratuitement, est disponible en quatre langues (français, anglais, néerlandais et allemand). Il s'agit d'un outil touristique qui s'adresse également aux habitants de la région.

Les balades existantes sur les quatorze communes, soit près de 360, y sont cartographiées et près de 5.000 points d'intérêt sur le territoire y sont géolocalisés (acteurs économiques, producteurs locaux, logements, transports en commun, tourisme et loisirs...).

Fais tes balises se veut donc un outil d'exploration touristique mais aussi de promotion de la mobilité douce. L'outil est interactif et évolutif.

XI. SERVICES, INFRASTRUCTURES et ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

Ce chapitre a pour objet d'inventorier l'ensemble des services, infrastructures et équipements mis en œuvre sur le territoire de la commune. Nous parcourons d'abord l'ensemble des services par secteur de vie. S'ensuivra la description des équipements et infrastructures.

11.1 Les services collectifs

11.1.1 Services sociaux et de santé et les services liés à l'insertion

- **Le CPAS (Centre Public d'Action Sociale)**

Structure

Le siège administratif du CPAS se situe Rue du village, 10 à 4590 Ouffet (tél : 086/36.92.60). Le CPAS reçoit la mission, par la loi, d'octroyer l'aide sociale due par la collectivité aux familles et aux personnes fragilisées dont les aînés. Le but est de garantir à chacun de vivre dans les conditions respectueuses de la dignité humaine. Le CPAS est organisé comme suit :

1. le Conseil

Le Conseil de l'Action Sociale est composé de 9 membres désignés par le Conseil Communal : Arnaud **MASSIN**, Président, Marie-Cécile **RONDELET**, Renée **LARDOT**, Agnès **VAN EYNDE**, Jean-Pierre **LEGRAND**, Xavier **KASLBUSCH**, Didier **DETAILLE**, Sabrina **BERTOLI** et Jean-Marie **LIZEN**.

2. le Bureau permanent

Le Conseil de l'action sociale constitue en son sein un Bureau permanent qui est chargé de la gestion des affaires d'administration courante et des attributions qui lui sont déléguées par le conseil. Les décisions prises par le Conseil de l'Action Sociale et le Bureau permanent, à l'exclusion des décisions individuelles d'aides sociales, doivent être soumises aux autorités de tutelle. Ces décisions sont exécutées par l'administration du CPAS.

3. le Cadre

La Directrice générale du C.P.A.S. est Madame Elisabeth BRONE et son directeur financier est Monsieur Saïd BENZAROUR. Plusieurs assistants sociaux et le personnel administratif complètent le cadre et assurent le fonctionnement des différents services : un service de médiation de dettes pour lutter contre le surendettement, un service de repas à domicile, un service de réinsertion professionnelle, un service de télé-transport composé de bénévoles au service de personnes âgées, malades ou handicapées sans véhicule et qui voudraient se rendre à une consultation médicale, effectuer une visite d'un proche hospitalisé etc.

Missions

L'intervention du CPAS, dont une des missions principales est l'octroi du revenu minimum d'intégration sociale (le RIS), est précédée d'une enquête sociale se terminant par un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide, et proposant les moyens les plus appropriés d'y faire face :

- l'aide est accordée sous la forme la plus adéquate dans chaque cas d'espèce;
- l'aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale, psychologique, palliative, curative ou préventive.

Ainsi, outre l'octroi du revenu minimum d'intégration, dans le cadre de ses nombreuses missions, le CPAS propose les services suivants :

- le *Service social d'aide générale* : financière ou non : conseils, informations, démarches, guidance psycho-sociale, guidance budgétaire... ;
- un *service de médiation de dettes* agréé ;
- la *fourniture d'articles de seconde main* tels que mobilier, vêtements, jouets etc. ;
- l'*Insertion socioprofessionnelle* : ce service accompagne toute personne bénéficiaire du revenu d'intégration dans son projet de vie et l'accompagne dans son trajet de remise au travail sur base des articles 60§7 et 61 de la Loi du 8 juillet 1976⁶⁴;
- les *allocations de chauffage* ;
- le *Service de distribution de repas à domicile* ;
- le *Service de télé-transport* : service de déplacement en voiture (consultation médecin, administration,...) effectué par des bénévoles ;

⁶⁴ Sur base de l'art.60§7 de la loi, le CPAS est l'employeur : il engage lui-même le bénéficiaire du RIS parfois pour sa propre structure mais aussi pour le mettre à disposition de services publics ou d'ASBL. Il s'agit de contrats à durée déterminées dont la durée varie de 1 an à 2 ans qui permettent aussi aux personnes de récupérer leurs droits sociaux.

Sur base de l'art.61, une entreprise privée peut engager une personne bénéficiaire du RIS et le CPAS intervient en versant une prime à l'embauche. Dans ce cas, le CPAS n'est pas juridiquement l'employeur. Sur la durée (maintien de l'emploi sur le long terme), le taux de réussite semble plus important dans les engagements réalisés sur cette base que sur celle de l'art.60§7.

- un *service de consultations juridiques* en convention avec l'Ordre des avocats du Barreau de Liège-Huy ;
- la *coordination sociale* : ce service a pour objectif de favoriser une plus grande cohérence dans l'action sociale par la création de réseaux de partenaires.

Au niveau de l'organisation des services, diverses permanences sont organisées :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h00 - 11h30, pour le service social général ;
- Lundi, mercredi et vendredi : 9h00 - 11h30, pour la guidance budgétaire et la médiation de dettes ;
- Tous les mercredis : 9h00 - 11h30, pour les allocations de chauffage.

En ce qui concerne la coordination sociale et pour remplir au mieux sa mission d'aide aux personnes précarisées, le CPAS d'Ouffet a passé des conventions avec plusieurs organismes tels que :

- L'Aide aux Familles, dont l'objectif est l'aide aux familles, aux habitants et aux mouvements sociaux, éducatifs et culturels de l'entité. Ce service propose les services d'aides ménagères et de petits dépannages divers ;
- La SWDE ;
- L'AISOA (Agence Immobilière Sociale Ourthe - Amblève) afin de trouver des solutions en matière de logement ;
- Le SACHA ou Service d'ACcompagnement des personnes Handicapées Adultes qui aide toute personne handicapée à trouver des solutions personnelles à ses besoins et ses problèmes.
- L'OAL, Ourthe-Amblève Logement ;
- IntégraPlus, plateforme partenariale regroupant divers acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, de la formation et de l'animation économique.

Enfin, pour certaines actions, le CPAS collabore également avec l'équipe du Plan de Cohésion Sociale ainsi qu'avec le service de police.

- **L'ONE ou Office de la Naissance et de l'Enfance**

L'ONE est un service public de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec une mission de prévention médico-sociale proposée à chaque future mère pour elle et son enfant. Des consultations gratuites sont organisées notamment via un car qui sillonne les communes.

A Ouffet, les consultations mobiles ont lieu **les premiers mercredis du mois, de 8h45 à 11h30** sur la Grand Place.

- **Les établissements hospitaliers et la Croix-Rouge**

Une *Maison de la Croix-Rouge* est présente à Playe 54 (4920 Aywaille). Dans chaque Maison Croix-Rouge, les volontaires s'organisent pour mettre en place, en équipe, les services et actions de terrain de la Croix-Rouge. Diverses actions sont menées : actions de solidarité comme la distribution de colis alimentaires, actions de protection de la santé, dons de sang, formation de secouristes, sensibilisation humanitaire, etc. Les entités desservies sont Aywaille, Hamoir, Ouffet, Anthisnes, Clavier, Comblain au Pont, Ferrières et Nandrin.

Le *centre de santé de Warzée*, situé Grand Route 2C à 4590 Ouffet, offre de larges services : diététique, kinésithérapie, médecine générale, laboratoire, psychologie et logopédie.

Le *Service de Santé Mentale de Comblain-au-Pont et Nandrin* dont la compétence territoriale s'étend pour le centre établi à Comblain sur les communes de Comblain, Aywaille, Esneux, Tilff, Hamoir, Ferrières, Sprimont et pour l'antenne de Nandrin sur les communes de Nandrin, Neupré, Tinlot, Clavier, Ouffet et Modave. L'équipe pluridisciplinaire de ce centre (psychiatre, psychologues, logopèdes, assistants sociaux, etc.) reçoit enfants, adolescents, adultes et familles en difficulté et a pour objectif d'apporter aide et soutien dans les difficultés scolaires, les problèmes comportementaux chez l'enfant, les difficultés familiales ou d'adaptation, les problèmes conjugaux ou liés à des séparations, des situations professionnelles ou sociales difficiles, des pathologies plus constituées sous forme de dépression, angoisses, phobies, problèmes obsessionnels ou compulsifs, somatisation, etc.

Parmi les hôpitaux les plus proches, nous citons le CHU CNRF de Fraiture (10 minutes), le CHRH à Huy (20 minutes) et le CHU site d'Esneux (20 minutes). Viennent ensuite tous les hôpitaux de la région liégeoise : Sart-Tilman (30 minutes), CHR Citadelle, CHC Mont-Légia.

- **Les mutuelles**

Deux mutuelles disposent d'une boîte aux lettres sur le territoire communal :

- Mutualité chrétienne : Rue Sauvenière 35 à 4590 Ouffet (boîte relevée le mercredi) ;
- Solidaris : Rue Sauvenière 37 à 4590 Ouffet.

- **Le PCS, Plan de Cohésion Sociale**

Le plan de cohésion sociale poursuit plusieurs objectifs :

- Favoriser la cohésion sociale et lutter pour l'accès aux droits fondamentaux de tous les habitants de l'entité.
- Lutter contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité sociale au sens large et rester attentif au développement social des quartiers. Les diverses actions menées par le PCS privilégient la mixité sociale tout en s'adressant prioritairement aux personnes dans le besoin.
- Tendre à mutualiser les moyens des différents intervenants/partenaires et à favoriser le travail en réseau pour générer de nouvelles dynamiques. Cependant, le PCS encourage également le citoyen à jouer un rôle actif dans la commune et est à l'écoute de ses critiques ou idées.

Ouffet fait partie du PCS du Condroz au même titre que Clavier, Nandrin, Anthisnes et Tinlot. Le bureau principal se situe à Clavier. Diverses actions sont mises en place afin de répondre aux objectifs telles que :

- Ateliers "au fil de soi" (individuels) : coiffure et esthétique à destination de bénéficiaires de l'action sociale, d'une aide d'un CPAS, de la mutuelle et des demandeurs d'emploi.
- Aide individuelle à la recherche d'un logement : accompagnement dans la recherche d'un logement pour les bénéficiaires d'une aide d'un CPAS ainsi que des permanences sur les communes d'Ouffet, Anthisnes et Nandrin.
- Petits déjeuners « santé » : mélange d'un petit déjeuner composé de produits locaux et d'une conférence sur la thématique.
- Ateliers cuisine "A table pour 1, 2, 3 euros" : ateliers autour de recettes saines à petits prix, informations sur la conservation, l'hygiène, la lecture d'étiquettes, la gestion de budget, ... A destination en priorité des parents en situation de précarité.
- Sorties culturelles accessibles : organisation d'excursions et de visites culturelles en groupe ouvertes à tous. Ces activités se veulent accessibles financièrement et le PCS organise le transport à partir du Condroz.
- Activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier et renforcement du sentiment d'appartenance : four à pain de Tinlot, dynamisation vie villageoise Clavier-Station, apéro Condruzien , jeux de société à Clavier, etc.
- Activités de rencontre pour personnes isolées : impulsion d'un groupe tricot à Nandrin.

- Repair Café à Clavier
 - Donnerie : création et impulsion d'une donnerie transcommunale
 - Sensibilisation à la mobilité : conférences et autres moyens pour sensibiliser aux différents moyens de déplacement (en collaboration avec le GAL des Condruses)
 - Formation au permis de conduire : formation théorique, exercices sur ordinateur, organisation des transports, accompagnement à l'examen. Initiation pratique dans le Condroz via l'IPEPS
 - Gestion du local communautaire de Clavier-Station : mise à disposition d'un local de réunion et d'une cuisine au sein de l'ancienne gendarmerie pour diverses activités (jeux de société, réunions, formations, ...)
 - Prêt de matériel aux comités : mise à disposition de matériel à destination des comités (vaisselle, barbecue, chauffages d'extérieur, tables et bancs, ...)
 - Repas de fin d'année : co-organisation d'un repas de fête avec et pour les participants à nos activités durant l'année
 - Etc.
- **Les nombreuses asbl**

Il existe également de nombreuses associations, ASBL et services dans différents domaines afin de répondre aux problèmes sociaux auxquels les citoyens peuvent être confrontés et dont le champ d'action couvre le territoire de la commune d'Ouffet. Citons en particulier :

- Syndicat d'Initiative d'Ouffet
- Service de Remplacement Agricole asbl
- Patro Saint-Médard d'Ouffet
- Les Foyons asbl
- Act. Socio-cult. Et sport. St-Joseph
- Troupe de 171héâtre « Royale Sainte-Cécile »
- Territoires de la Mémoire
- C.C.C.A.
- F.N.A.P.G. Warzée
- Comité Relais Sacré Nandrin et Tinlot
- Tennis Club Ouffet asbl

- L'Aube - Société de gymnastique
- R.F.C. Ouffet - Warzée asbl
- Judo Club d'Ouffet
- Bad de Ouf
- Just Fut Foot Académie
- La Lumière A.S.B.L.
- Aide et Reclassement
- Télé-Service du Condroz asbl
- Maison Croix-Rouge Aywaille-Hamoir-Ouffet
- Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne asbl
- OVA promotion sociale
- Comités scolaires
- Comité des fêtes de Warzée
- ASBL Hands On
- Télévie Ouffet
- Médiévales

11.1.2 Services liés à la formation, l'emploi, et la création d'activités

- **Le réseau de l'enseignement**

Pour l'année scolaire 2023-2024, selon les statistiques WALSTAT, 87 élèves étaient inscrits en **maternelles** dans une école à Ouffet, et 76, 7% d'entre-eux habitaient la commune. Pour les **primaires**, 188 élèves étaient inscrits dans les écoles ouffetoises, et 58, 6% d'entre-eux habitaient la commune. Au niveau de l'enseignement maternel et primaire, l'entité compte 3 établissements :

- **Ecole communale de Warzée** (rue des écoles 2 à 4590 Warzée)
A la rentrée scolaire 2025-2026, l'école comptait 25 élèves en maternelles et 61 en primaires.
- **Ecole libre Saint-Joseph** (rue de Temme 2 à 4590 Ouffet)
A la rentrée scolaire 2025-2026, l'école comptait 52 élèves en maternelles et 83 en primaires.
- **Athénée Royale d'Ouffet** (rue Mognée 21 à 4590 Ouffet)
A la rentrée scolaire 2025-2026, l'école comptait 18 élèves en maternelles et 41 en primaires.

Pour l'année scolaire 2023-2024, selon les statistiques WALSTAT, 642 élèves étaient inscrits en **secondaires** dans une école à Ouffet, et 45, 5% d'entre-eux habitaient la commune. Au niveau de l'enseignement secondaire, l'entité compte 2 établissements :

- **Athénée Royale d’Ouffet** (rue Mognée 21 à 4590 Ouffet)
A la rentrée scolaire 2025-2026, l’école comptait 273 élèves.
- **Institut Libre du Condroz (ILC Saint-François)** (rue du Perron 31 à 4590 Ouffet)
A la rentrée scolaire 2025-2026, l’école comptait 415 élèves.

Ouffet dispose également d’un **enseignement artistique** via l’Académie des Ardennes asbl (rue des Pahys 6A à 4590 Ouffet). De la peinture et de l’artisanat sont proposés, soit à Ouffet, soit à Comblain-la-Tour (4180 Hamoir). Les cours de peinture se donnent sous forme d’ateliers hebdomadaires d’une durée de 3h, destinés aux adultes, aux adolescents et aux enfants à partir de 6 ans. Il en est de même pour l’artisanat.

Enfin, l’**enseignement de promotion sociale** (destiné aux adultes et jeunes à partir de 15 ans) est aussi dispensé à Ouffet au sein des locaux de l’Athénée Royale d’Ouffet via l’E AFC Hesbaye-Condroz. Quatre formations y sont organisées en soirée et le week-end :

- Mécanicien polyvalent (débutant) ;
- Menuiserie ;
- Restaurateur véhicules ancêtres (carrosserie) ;
- Restaurateur véhicules ancêtres (mécanique).

- **Les aides à l’emploi et à l’insertion**

Ouffet dispose d’une ALE. Une **Agence Locale pour l’Emploi** (ALE) est une association sans but lucratif (ASBL) créée par une commune ou par un groupe de communes. Diverses activités qui ne sont pas rencontrées par le circuit du travail régulier peuvent être effectuées dans le cadre de l’ALE.

Ainsi, les Agences Locales pour L’Emploi proposent des emplois de proximité qui permettent :

- à des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du revenu d’intégration sociale ou de l’aide sociale de se réinsérer socio professionnellement ;
- à des particuliers, des associations, des établissements d’enseignement, des horticulteurs ou agriculteurs de bénéficier des services non rencontrés par les circuits réguliers du travail (petits travaux de bricolage, jardinage, garde d’enfants ou de personnes malades, accueil des enfants avant ou après l’école, etc.).

Les utilisateurs rémunèrent les travailleurs au moyen de chèques ALE, édités par la société Edenred. Actuellement, il y aurait environ 25 utilisateurs réguliers à Ouffet.

A Ouffet, la personne en charge de l’ALE reçoit le mercredi de 9h à 12h et de 13h à 14h et le jeudi de 9h à 12h et sur rendez-vous l’après-midi. Elle travaille en étroite collaboration avec le CPAS qui propose un service de job coaching et avec la MIRHW (Mission Régionale Huy-Waremme). La Mission Régionale Huy-Waremme, constituée à l’initiative des forces vives de la région de Waremme, lutte contre l’exclusion du marché du travail des personnes peu qualifiées. Financée par la Région Wallonne, le Fonds Social Européen et le Forem, l’ASBL a pour principal objectif de proposer un service de proximité et de qualité, tant aux demandeurs d’emploi de la région Huy-Waremme-Condroz grâce à des solutions efficaces pour trouver un job qu’aux entreprises via un soutien en ressources humaines sur-mesure.

11.1.3 Services liés à la culture, aux sports et aux loisirs

- **Bibliothèque**

La **bibliothèque** d’Ouffet se situe *rue du Village 3 à 4590 Ouffet*, juste à côté de l’Administration communale. Celle-ci est ouverte du lundi au vendredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Le **bibliobus** de la Province de Liège (bibliothèque itinérante) fait aussi escale à Ouffet, à deux endroits : A l’Athénée Royale (Ouffet) et à l’école communale de Warzée. Il y a, environ, 1 passage par mois, aux deux endroits.

- **Clubs Sportifs, culturels, mouvements de jeunesse et associations**

Quelques **clubs sportifs** sont présents sur la commune, comme le club de tennis d’Ouffet, l’Aube (société de gymnastique), le RFC Ouffet-Warzée, le Judo club d’Ouffet, le club Bad de Ouf (badminton), etc.

Les **seniors** ne sont pas oubliés avec des associations qui leurs sont particulièrement destinées : Territoires de la mémoire, la FNAPG de Warzée, le comité relais sacré Nandrin et Tinlot, etc.

D’autres **associations caritatives** : Télévie Ouffet, La Lumière asbl, le Télé-service du Condroz asbl, etc.

Une **Maison des jeunes** est présente à Ouffet et plus précisément à Warzée (*Tige de Pair*). Elle est ouverte tous les vendredis de 21h à 2h.

Le **Patro** dispose d’une unité à Ouffet qui se réunit *rue du Perron 29A* à 4590 Ouffet.

Ouffet dispose d'une trentaine d'associations locales dans divers domaines.

11.1.4 Services des demandes administratives et services liés aux services publics du droit, de la justice et de la sécurité

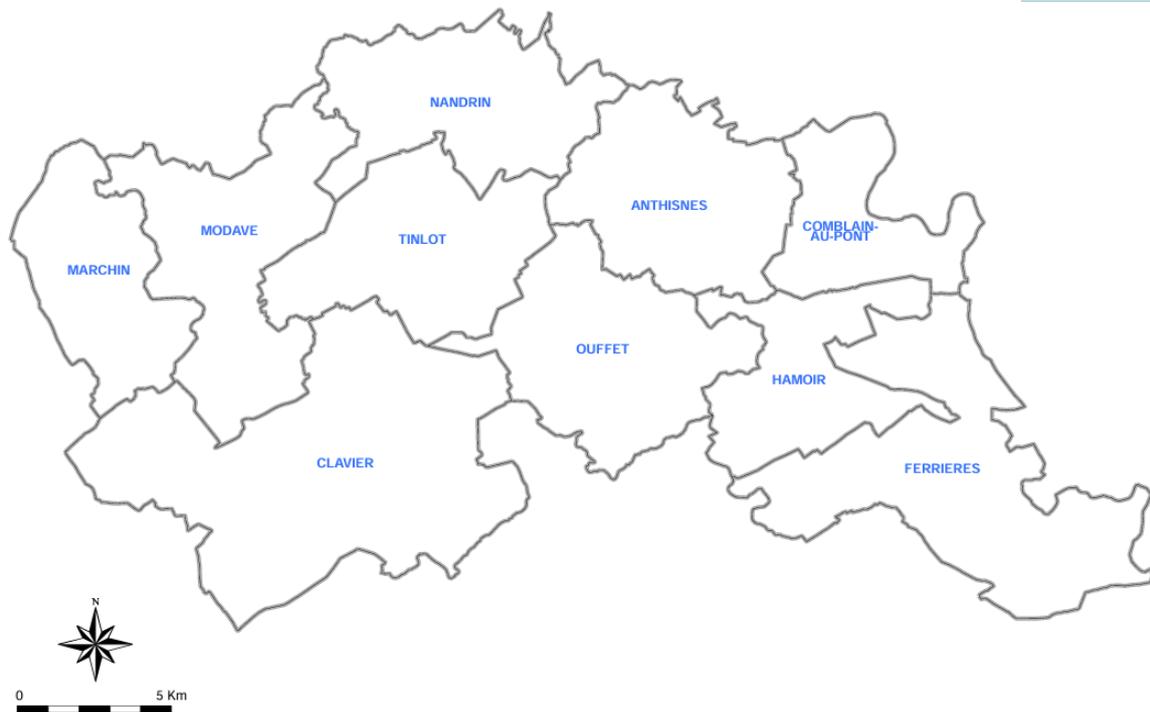
- **Les services administratifs de la Commune**

Tous les services administratifs (population, état-civil, secrétariat, casiers judiciaires, aide à l'emploi, communication, finances et recettes, urbanisme, environnement, énergie, personnel, patrimoine, *etc.*) sont situés dans les locaux de la maison communale situés *rue du Village 3 à 4590 Ouffet*. Diverses permanences sont organisées par certains services. Toutes les informations pratiques sont disponibles sur le site de la Commune (<https://www.ouffet.be/>).

- **Le service de police**

Ouffet fait partie de la zone de police du Condroz qui regroupe les Communes de Marchin, Modave, Clavier, Tinlot, Nandrin, Anthisnes, Ouffet, Comblai-au-Pont, Hamoir et Ferrières. Le commissariat principal de la Zone de Police du Condroz se situe *rue du bois Rosine 16 à 4577 Modave*. Le poste de police de proximité de Ouffet est situé *rue du Village 3 à 4590 Ouffet*.

Chaque zone de police du pays se doit d'assurer sept missions de base fixées par arrêté royal : **le travail de quartier, l'accueil zonal, l'intervention, l'assistance policière aux victimes, la recherche locale, le maintien de l'ordre public et la circulation.**



65

- **Le service incendie⁶⁶**

Ouffet fait partie de la zone de secours **HEMECO** Huy-Hamoir qui protège 15 communes s'étendant de la Hesbaye au Condroz, en passant par la vallée de la Meuse. C'est de cette localisation qu'est issu son nom puisque HEMECO est une abréviation des régions géographiques de Belgique sur lesquelles s'étendent ces 15 communes : **HE**sbaye-**ME**use-**CO**ndroz. Les communes membres sont : Héron, Wanze, Villers-le-Bouillet, Huy, Amay, Marchin, Modave, Nandrin, Tinlot, Clavier, Anthisnes, Ouffet, Comblain-au-Pont, Hamoir et Ferrières.

La population protégée par la Zone de secours HEMECO était de 102.004 habitants, en 2015, pour une densité de population moyenne de 171 habitants par km². L'habitat est essentiellement de type urbain dans la vallée de la Meuse, avec près de 50.000 habitants pour Huy, Wanze et Amay, alors qu'il est de type rural à l'ouest (Hesbaye) et à l'Est (Condroz).

La Zone de secours HEMECO protège la population des 15 communes au moyen de 2 casernes présentant un mix entre des pompiers professionnels à Huy et des pompiers volontaires à Hamoir et à Huy également. Le cadre professionnel est complet, comme le cadre volontaire à Huy, alors qu'il devient de plus en plus difficile de remplir le cadre volontaire en milieu rural (Poste de Hamoir).

⁶⁵ <https://www.police.be/5296/a-propos/le-territoire-de-la-zone-de-police/territoire-de-la-zp-du-condroz> consulté le 18 juin 2025.

⁶⁶ <https://www.zshemeco.be/zone/presentation> consulté le 18 juin 2025.

11.1.5 Services liés aux transports

- **SNCB**

Ouffet ne dispose pas de gare SCNB, et la plus proche se situe à 4180 Hamoir, soit à environ 10 minutes en voiture. De Hamoir, il est possible de rejoindre Liège via un train direct.

- **TEC**

Quant au TEC, plusieurs lignes desservent la Commune :

- Ligne **90**, Liège - Ougrée - Bonnelles - Anthisnes - **Ouffet** - **Warzée**
- Ligne **93**, Esneux - Tavier - **Warzée**
- Ligne **94**, Liège - Ougrée - Bonnelles - Neuville - Tinlot - **Warzée**
- Ligne **96**, Terwagne - Clavier - Les Avins - Ocquier - **Ouffet**
- Ligne **97**, Huy - Strée - **Ouffet** – Hamoir (Pouleur et Comblain-au-Pont desservis)

Les fréquences de desserte sont essentiellement adaptées aux besoins scolaires (2-6 bus/j. dans les deux sens).

La ligne express **E20** (Liège-Marche-Marloie) est également utilisée par les Ouffetois qui rejoignent ce bus via l'arrêt au carrefour de Tinlot, à quelques minutes du Warzée.

- **Ouftibus**

Depuis 2010, le CPAS d'Ouffet a mis en place un service de **taxi social** : l'Ouftibus. Il s'agit d'un minibus capable de transporter 8 personnes, mis à la disposition de la population d'OUFFET afin de répondre au problème de mobilité. Ce minibus ne se substitue pas aux transports en commun mais se doit d'être un soutien supplémentaire. L'Ouftibus circule dans un rayon de 40 kilomètres autour d'Ouffet. Il circule du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Coût : une facturation mensuelle est envoyée aux utilisateurs :

- Tarif déplacement collectif (3 personnes pour un même trajet) : 0,20€ par kilomètre ;
- Tarif déplacement individuel : 0,30€ par kilomètre ;

+ Tarif d'attente du chauffeur : 1,50 € par demi-heure (1ère demi-heure gratuite).

Une charte est remise à chaque utilisateur de l'Ouftibus.

Afin de mieux organiser les déplacements, des priorités relatives aux déplacements ont été établies :

- Impératifs médicaux ;
- Recherches d'emplois ;
- Démarches administratives diverses et accès aux commerces ouffetois.

Le CPAS reste le seul compétent pour accepter ou refuser un déplacement.

- **T'Condruces**

Le T'Condruces est un service de transport social en milieu rural, initié par le GAL des Condruces, dédié à toute personne connaissant des problèmes de mobilité, permanents ou passagers, en octroyant une priorité aux personnes précarisées, âgées et en situation de handicap. Ce taxi est disponible dans l'ensemble des communes membres du GAL des Condruces, à savoir : Ouffet, Ferrières, Hamoir, Tinlot, Modave, Clavier, Anthisnes, Marchin et Nandrin.

- **Les services postaux (transport de courrier et colis)**

Le bureau de poste (Bpost) se situe rue Sauvenière 1 à 4590 Ouffet et est ouvert le lundi/mercredi/vendredi de 13h45 à 17h et le mardi/jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h45 à 18h. Plusieurs boîtes aux lettres sont également présentes :

- GRAND'PLACE 4
- NÉBLON LE PIERREUX 18
- RUE D'OUFFET 1
- RUE DE HAMOIR 18
- RUE DE L'ÉGLISE 2
- RUE DE VERLÉE 5
- RUE MOGNÉE 2

11.1.6 Services liés à l'environnement

La commune dispose d'un service environnement composé d'un coordinateur Pollec, et eco-passeur, chargé de diffuser auprès de la population l'information sur toutes les questions relatives à la protection de l'environnement, la sensibiliser aux gestes quotidiens à adopter pour préserver l'environnement et l'informer quant aux aides disponibles (primes communales et régionales) pour les particuliers.

Le conseiller en environnement assume un rôle d'impulsion dans la commune. Il veille notamment à :

- coordonner les diverses planifications environnementales mises en place au sein de la commune ;
 - gérer les dossiers environnementaux en cours dans la commune et constituer un relais dans leur gestion transversale ;
 - créer un dialogue avec la population en vue d'assurer la promotion et la mise en œuvre de toute mesure favorable à l'environnement.
 - Comptabiliser les consommations des bâtiments communaux.
- **Ramassage des immondices**

Par immondices, entendons les déchets ménagers et encombrants, les P.M.C, les papiers et cartons, les verres, les textiles et chaussures et les piles. Un calendrier *Intradel* est édité chaque année pour la Commune d'Ouffet afin d'indiquer aux citoyens les dates des collectes des déchets ménagers, P.M.C. et papiers/cartons.

La collecte des déchets ménagers résiduels, les papiers et cartons, et organiques se fait via le ramassage des conteneurs individuels (gris, jaunes ou verts). La collecte des PMC se fait via le ramassage des sacs bleus prévus à cet effet.

En ce qui concerne les encombrants, un ramassage payant est organisé sur demande par la Ressourcerie du Pays de Liège (www.ressourcerieliege.be). Il s'agit d'une nouvelle collecte des encombrants dont l'objectif est de réutiliser et de recycler au maximum les encombrants collectés. Le coût est de 30€ pour le premier m³ de déchets et de 15€ pour les suivants. La facturation est réalisée par la commune.

Les textiles et les articles de maroquinerie peuvent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet (opération Terre).

Il y a enfin de nombreuses bulles à verre disséminées sur le territoire de la commune.

Enfin, pour tous les autres déchets (déchets verts, huiles usagées, bois, frigolite, pvc, etc.), il y a le Recyparc situé rue de Hody à 4590 Ouffet.

La première recommandation en matière de déchets étant de trouver les solutions pratiques ou d'adopter certains comportements pour en générer le moins possible. Le compostage est aussi une bonne solution pour l'élimination des déchets organiques.

En ce qui concerne les poubelles publiques, celles-ci sont exclusivement réservées au dépôt de menus déchets utilisés par les passants ainsi qu'au dépôt de déjections canines emballées.

Au même titre que les dépôts d'immondices abandonnés dans la nature, le dépôt de déchets ménagers dans les poubelles publiques est passible d'une poursuite judiciaire.

- **Permis d'Environnement – Etablissements classés – Déclaration**

Les établissements dangereux, incommodes ou insalubres suivant la nomenclature visée au décret du 11-03-1999 (classe 1, classe 2 ou classe 3) nécessitent un permis d'environnement ou une déclaration. Il est impératif de contacter le service Environnement avant l'exploitation d'un tel établissement afin de s'assurer s'il est classé et dans quelle classe il se situe.

D'autre part, lors de la pose d'un système d'épuration individuelle, une déclaration de classe 3 ou un permis d'environnement de classe 2 doit être également introduit auprès du service Environnement.

- **Fauchage tardif des bords de route**

Les bords de route constituent un des maillons importants dans l'ensemble du réseau écologique. Ils peuvent servir aux nombreuses espèces végétales et animales d'espace de liaison intéressant entre divers milieux tels que : les forêts, les prairies de fauche, les zones humides, etc. C'est pourquoi la gestion de ces franges linéaires et continues doit faire l'objet d'une réflexion qui tiendra compte à la fois des aspects sécurité, financier et écologique. La commune d'Ouffet pratique le fauchage tardif mais n'adhère pas à la convention officielle "Fauchage tardif des bords de route" qui implique une gestion extensive dans une zone de fauche tardive, située au-delà d'une zone de sécurité. Cette zone est soumise à un seul fauchage annuel tardif à partir du 1er août, afin de permettre l'accomplissement de l'entièreté du cycle vital d'un maximum de plantes. Au-delà de cette zone de fauche tardive, il est intéressant de maintenir une zone de friche si la largeur du bord de route et la nature de la parcelle voisine le permettent. Dans certaines situations, si la commune le souhaite et en l'absence d'objections des riverains, la friche peut même occuper toute la largeur du bord de route. A ce propos, les chemins quasi exclusivement utilisés pour les véhicules agricoles et forestiers conviennent très bien. La friche est par exemple fauchée tous les 2 ou 3 ans. Certains talus en bord de routes et chemins communaux sont particulièrement intéressants d'un point de vue biologique car ils abritent des pelouses sèches ou des landes. Dans ces cas particuliers, une gestion différenciée des bords de route se justifie tout particulièrement. A Ouffet, nous recensons des orchidées blanches, par exemple.

11.2 Infrastructures collectives

11.2.1 Infrastructures liées aux services et loisirs

- **Les locaux des différents services communaux**

Le bâtiment situé *rue du village, 3 à 4590 Ouffet* abrite la plupart des services communaux à l'exception du service des travaux qui est logé *rue de Temme, 41 à 4590 Ouffet*, du CPAS logé *rue du village, 10 à 4590 Ouffet* et du service relatif à l'accueil des enfants situé à *Pahy, 6 à 4590 Ouffet*. Le poste de police de proximité de Ouffet est situé *rue du Village 3 à 4590 Ouffet*, à côté de l'administration communale.

- **Les salles et/ou infrastructures sportives**

Ouffet est doté d'un terrain de foot, *Tige de Pair 6 à 4590 Warzée* ainsi que d'un club de tennis, dans la même rue, au numéro 4. Des *Aires de jeux* sont situées à différents endroits de la commune. Ces aires de jeu publiques sont accessibles gratuitement.

- **Les salles collectives culturelles**

Deux salles sont gérées par la Commune :

- La **salle aux oies** (*rue aux oies 2 à 4590 Ouffet*), inaugurée en 2019, propose 2 salles (une au rez-de-chaussée de maximum 40 places assises et une seconde à l'étage de maximum 120 places assises. Cette salle a été aménagée dans le cadre du premier PCDR d'Ouffet (voir chapitre sur l'évaluation du 1^{er} PCDR)
- La **salle Aurore** (*rue de Verlée 6 à 4590 Ellemelle*), inaugurée en 2022, propose une salle d'une capacité de 100 places assises. Cette salle a été aménagée dans le cadre du premier PCDR d'Ouffet (voir chapitre sur l'évaluation du 1^{er} PCDR).

11.2.2 Les lieux de cultes et cimetières - catholiques



Les paroisses des communes d’Anthignes, Clavier, Nandrin, Ouffet et Tinlot forment « l’Unité pastorale du Condroz ». Une Unité pastorale est une « communauté de communautés » rassemblées sur un territoire déterminé. L’Unité pastorale fait partie du diocèse de Liège.

A Ouffet, chaque village dispose de son église et de son cimetière :

- Eglise d’Ouffet (rue du Doyard 17) et son cimetière (rue aux oies) ;
- Eglise d’Ellemelle (rue de Verlée) et son cimetière (rue de Verlée) ;
- Eglise de Warzée (Grand’route) et son cimetière (rue de l’Eglise 1).

11.2.3 Infrastructures touristiques



Inaugurée en 2000, la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève, regroupant actuellement douze communes, dont Ouffet, est implantée sur le territoire de la commune d’Aywaille, à Remouchamps. Gérée par le Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève (GREOVA), la Maison du Tourisme est ouverte les jours en semaine de 8h30 à 17h00 ainsi que le week-end de 10h00 à 17h00 d’octobre à mars. D’avril à septembre, les heures d’ouvertures sont de 8h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h30 le vendredi et de 9h00 à 18h00 le week-end. L’accueil y est assuré par une équipe au minimum trilingue ayant une formation spécifique dans le tourisme. Cette structure professionnelle a été mise en place afin d’améliorer l’accueil et l’information des visiteurs démontrant ainsi que le tourisme n’est plus maintenant considéré comme un simple complément saisonnier mais bien comme un véritable outil de développement économique.

Ouffet possède un syndicat d’initiative (SI) qui se situe *rue du village 6*, en face de l’Administration communale (Ouffet centre).

D’autres informations sont disponibles au chapitre X de l’analyse socio-économique.

11.2.4 Infrastructure liée au développement territorial

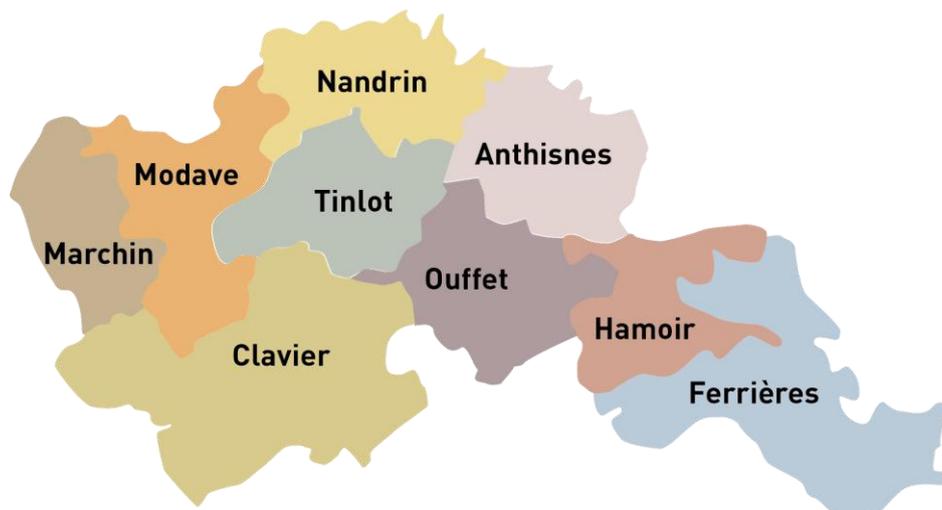


Le Groupe d'Action Locale **GAL Condruzes** est une asbl active, depuis 2009, dans le développement territorial. Il vise à mobiliser les ressources locales, à mettre en place des projets innovants, en encourageant la participation de divers acteurs : entrepreneurs, agriculteurs, Maisons de tourisme, Syndicats

d'initiative, communes, associations environnementales, centre de recherche, centres culturels, etc.

Les domaines d'activités du GAL sont divers : agriculture (circuits courts, lien agriculture-citoyens, agroécologie, etc.), mobilité (taxi social, covoiturage, etc.), environnement (maillage écologique, entretien des haies, entretien écologique des espaces publics, etc.), énergie (communauté d'énergie, chaudière biomasse, monitoring et isolation des bâtiments), économie locale (formation, réseautage, visibilité en ligne, etc.)

Le GAL Condruzes est constitué de 9 communes condrusiennes de la Province de Liège : Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet, Tinlot, Hamoir et Ferrières. La superficie du territoire est de 385,81 km². Les 9 communes sont classées dans la même typologie d'occupation du sol : 67 % du territoire sont consacrés à l'agriculture, 23% sont couverts de forêts et l'urbanisation représente en moyenne 10% du territoire. La micro-région compte 39.007 habitants.



11.2.5 Infrastructures techniques

- **Electricité et gaz**

Avant-propos : les acteurs du marché libéralisé – quelques définitions

1. le *producteur d'électricité* et *l'importateur de gaz* : la production d'électricité provient essentiellement des centrales thermiques et des énergies renouvelables ou vertes, en pleine expansion. La Belgique ne produit pas de gaz naturel mais l'importe.

2. le *fournisseur* d'énergie qui achète l'énergie au producteur et qui la revend aux clients moyennant un prix qu'il détermine lui-même suivant le principe de la libre concurrence. Depuis la libéralisation du marché, le consommateur final peut se fournir auprès de la société de son choix comme Electrabel, Lampiris, Luminus, Eni, etc. A noter la possibilité d'adhérer à des groupements d'achat afin de réduire la facture.

3. le *Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT)* : le gestionnaire de Réseau de transport d'électricité gère et entretient le réseau des lignes électriques à haute tension (> 30.000 volts) qui acheminent l'énergie. En Belgique, le gestionnaire de réseau de transport de l'électricité désigné par la Gouvernement Fédéral est ELIA. Le gestionnaire de réseau de transport du gaz naturel se charge du transport du gaz naturel depuis la frontière jusqu'au réseau de distribution. Le gestionnaire de réseau désigné par le gouvernement fédéral est FLUXYS.

4. le *Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)* a pour principale mission la gestion et l'entretien des réseaux électriques et gaziers *locaux* qui acheminent l'énergie jusqu'aux consommateurs ; ce sont les communes qui choisissent leur Gestionnaire de Réseau de Distribution.

A Ouffet

Pour la commune d'Ouffet, le Gestionnaire de Réseau de Distribution d'électricité est ORES et **l'opérateur de réseau est ORES également.** Le réseau électrique est majoritairement aérien.

Concernant le **gaz**, il n'y a pas de gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel sur la commune d'Ouffet. La Commune n'est pas équipée d'un réseau urbain de distribution de gaz.

- **Distribution d'eau**

La distribution d'eau est gérée sur la commune par la CILE et par la CIESAC pour Warzée.

La **Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE)**⁶⁷ est une intercommunale pure constituée sous forme de société coopérative. Elle a pour objet social la production et la distribution d'eau. Les associés de la CILE sont la Province de Liège, 24 communes de l'arrondissement de Liège, 2 intercommunales (AIDE et INTRADEL), ainsi que la SWDE. De par sa nature publique, son objet social et sa forme juridique, la CILE est soumise aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ainsi qu'aux dispositions du Code des Sociétés et Associations.

La **CIESAC**⁶⁸ est la **Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source de Les Avins** *groupe Clavier*. La CIESAC produit et distribue de l'eau potable dans les communes suivantes :

- Clavier (Les Avins, Bois-et-Borsu, Clavier, Ocquier, Pailhe et Terwagne) ;
- Durbuy (Bende-Jenneret) ;
- Ouffet (Warzée) ;
- Tinlot (Seny).

- **Le réseau d'égouttage - stations d'épuration - stations de pompage - Bassin d'orage**

Réseau d'égouttage

Un réseau d'égouts sous pression est présent sur le territoire à différents endroits comme le montrent les visuels ci-dessous (WallOnMap). Ce dernier est présent dans les 3 villages principaux.

⁶⁷ <https://www.cile.be/index.php/gouvernance> consulté le 25 juin 2025.

⁶⁸ http://www.ciesac.be/ciesac_web/fr/Accueil.awp consulté le 25 juin 2025.



Ellemelle

Stations d'épuration

La commune d'Ouffet est couverte par une station d'épuration collective, gérée par l'AIDE, d'une capacité inférieure à 2 000 équivalents-habitants (EH). Il s'agit d'une station biologique standard, typique des installations modernisées en Wallonie, conçue pour traiter efficacement les eaux usées.

Un avant-projet pour une station de pompage et conduite de refoulement (rue de Hody) a été approuvé le 10 août 2023 par l'AIDE. Cet équipement vise à remonter les eaux usées vers la station principale, améliorant la performance hydraulique du réseau.

Stations de pompage

Dans le réseau d'assainissement, les eaux s'écoulent normalement de façon gravitaire. Si le terrain n'a pas une pente naturelle suffisante ou si un obstacle doit être franchi, il faut installer des stations de pompage et des conduites sous pression pour transporter l'eau usée vers la station d'épuration. Si le réseau d'assainissement est bien conçu, il comportera le minimum d'installations de pompage, de manière à limiter la consommation d'énergie liée à leur fonctionnement.

Bassin d'orage

Un collecteur reprend les eaux usées de plusieurs réseaux d'égouts pour les acheminer vers la station d'épuration. Dans le cas des égouts *unitaires*⁶⁹ c'est-à-dire qui reprennent tant les eaux usées que les eaux pluviales, il faut installer des dispositifs de limitation des débits - appelés bassin ou déversoir d'orage - qui permettent en cas de fortes pluies de ne conduire à la station que le débit fixé.

A cause d'inondations fréquentes au niveau des caves des habitations de la Grand'Place, divers collecteurs ont été installés aux alentours de l'école Saint-Joseph afin de diriger les eaux dans un fossé situé au niveau d'un terrain communal adjacent à la rue du Bout. A priori, il n'y aurait aucun bassin d'orage à Ouffet.

- **Réseau de téléphonie mobile**

Un réseau de téléphonie mobile est un réseau téléphonique qui permet l'utilisation simultanée de millions de téléphones sans fil, immobiles ou en mouvement, y compris lors de déplacements à grande vitesse et sur une grande distance. Les réseaux de téléphonie mobile utilisent des ondes électromagnétiques, tout comme les réseaux pour la radio, la télévision, les satellites et les autres réseaux de communication privés tels que ceux réservés aux gendarmes, ambulanciers et autres.

L'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile crée parfois l'émoi dans les quartiers d'habitation. Contrairement à ce que l'on pense souvent, les antennes-relais de téléphonie mobile entraînent une exposition aux champs électromagnétiques peu significative. Elle est, en effet, 1000 à 100.000 fois plus faible que celle liée à l'usage d'un téléphone portable.

En outre, les communes ont la possibilité de faire réaliser, par un organisme agréé par la Région et au frais de l'exploitant, des mesures in situ afin de contrôler qu'une installation située sur leur territoire respecte la législation en matière d'émission de rayonnements électromagnétiques.

En analysant les cartes proposées par l'IBPT (Institut belge des services postaux et des télécommunications), il semble qu'Ouffet soit couvert par, au moins, un opérateur (Telenet, Proximus ou Orange) sur l'ensemble du territoire en téléphonie mobile sauf à Ellemelle où se trouve encore des zones blanches.

⁶⁹ Par opposition, les égouts *séparatifs* se caractérisent par un double réseau : les eaux pluviales d'un côté et les eaux usées de l'autre. Chaque rue possède un double réseau d'égouttage et chaque habitation possède donc un double raccordement : un pour les eaux de pluie et un pour les eaux usées.

11.2.6 Structures d'accueil pour la petite enfance

Ouffet dispose des services de 2 accueillantes ONE et d'une crèche ONE pour accueillir les enfants de 0 à 3 ans :

- Les petits boubas, Tige d'Oneux, 2 - 4590 OUFFET – 4 enfants (Accueillante ONE) ;
- Le Nid Douillet d'Ouffet ASBL, rue Mognée 21 – 4590 OUFFET – 21 enfants (crèche ONE) ;
- L'envolée, rue de Moulin 16 -4590 ELLEMELLE – 4 enfants (crèche ONE).

Bientôt, une nouvelle crèche verra le jour *rue du village 6*, en face de l'administration communale. En effet, la Commune a acheté ce bâtiment en 2024 et le proposera bientôt en gestion pour y installer une crèche. Le cahier spécial des charges établissant les critères de sélection pour le futur gestionnaire est en cours et il est espéré que ce gestionnaire soit sélectionné d'ici fin 2025. Par la suite, une convention devra être établie et des travaux verront le jour dans le bâtiment. Environ 14 enfants pourront être accueillis.

11.2.7 Structures d'accueil pour les personnes âgées

Nous terminerons le chapitre relatif aux infrastructures par celles dédiées à nos aînés qui ne peuvent plus, pour diverses raisons, vivre de façon autonome.

Une maison d'accueil communautaire « Comme chez vous » est présente à Ouffet, rue des Pahys 6 pour les 60 ans et plus. Des activités hebdomadaires (sociales, culturelles, intergénérationnelles, etc.) y sont proposées ainsi que des espaces de détente pour que chacun puisse y trouver son épanouissement.

Il existe des maisons de repos et des résidences-service dans les communes voisines mais cela peut engendrer une plus forte impression de déracinement pour la personne et plus de difficultés d'organisation pour ses proches.

11.3 Affiliations de la commune

La Commune est affiliée à certaines Intercommunales/associations dont les matières touchent différents aspects de la vie quotidienne des Ouffetois comme l'illustre la liste reprise ci-dessous :

- AIDE
- CIESAC

- CILE
- FINIMO
- ECETIA
- IMIO
- INTRADEL
- Piscine de Bernardfagne&Co
- ORES
- SPI
- Ourthe Amblève Logement
- Agence Immobilière Sociale
- GAL Pays des Condruses
- GREOVA
- Centre Culturel de Huy
- Téléservice du condroz
- ETHIAS
- BELFIUS
- UVCW
- OTW-TEC
- Fédération du Tourisme Province de Liège
- MAILLAGES (Conférence des élus MCH)
- GIG
- RCA Clavier
- Promotion sociale OVA
- Organe de consultation du Bassin de Mobilité de Liège-Verviers (OBM)
- Contrat Rivière Ourthe
- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces
- Plan de Cohésion Sociale

XII. CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT et STRATÉGIES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Dans de nombreuses décisions quotidiennes, la commune intervient sur les voies de communication et partant, sur la mobilité, comme lors de l'ouverture de nouvelles voiries, du réaménagement de voiries existantes ou de l'édition de mesures de police.

Pour maîtriser et améliorer la mobilité, il faut à la fois connaître et comprendre la demande de déplacements et agir sur l'offre de transport en l'adaptant aux besoins de la population.

Ce chapitre abordera successivement la circulation automobile, les transports en commun, les déplacements piétons et cyclistes tout en décrivant leur situation actuelle et en mettant en évidence une série de problèmes qui se posent dans chaque domaine.

12.1 Configuration générale du réseau

Sur la commune d'Ouffet, le réseau routier comptabilise 124, 7 km (réseau routier revêtu total⁷⁰) et se décompose comme suit :

- 20, 3 km pour le réseau régional et provincial ;
 - **N 623** : relie Hamoir (N 66) à Ouffet, puis se prolonge vers la N 638
 - **N 638** : relie Esneux (via N 633) à Ouffet, puis continue vers Méan (Havelange)
- 104, 4 km pour le réseau communal.

Les routes régionales c'est-à-dire celles qui sont désignées par une lettre ("A" pour les autoroutes, "R" pour les rings et "N" pour les routes régionales) et un numéro allant de 1 à 3 chiffres : ex : A54, R0, N25, N238, etc. sont gérées par le SPW et aussi en partie par la SOFICO. Par ailleurs, certaines routes, principalement des autoroutes, s'inscrivent dans un réseau européen de route et sont donc désignées par une numérotation commune à l'ensemble de l'Europe. Ces routes sont désignées par la lettre "E" suivie d'un numéro et relèvent aussi du SPW.

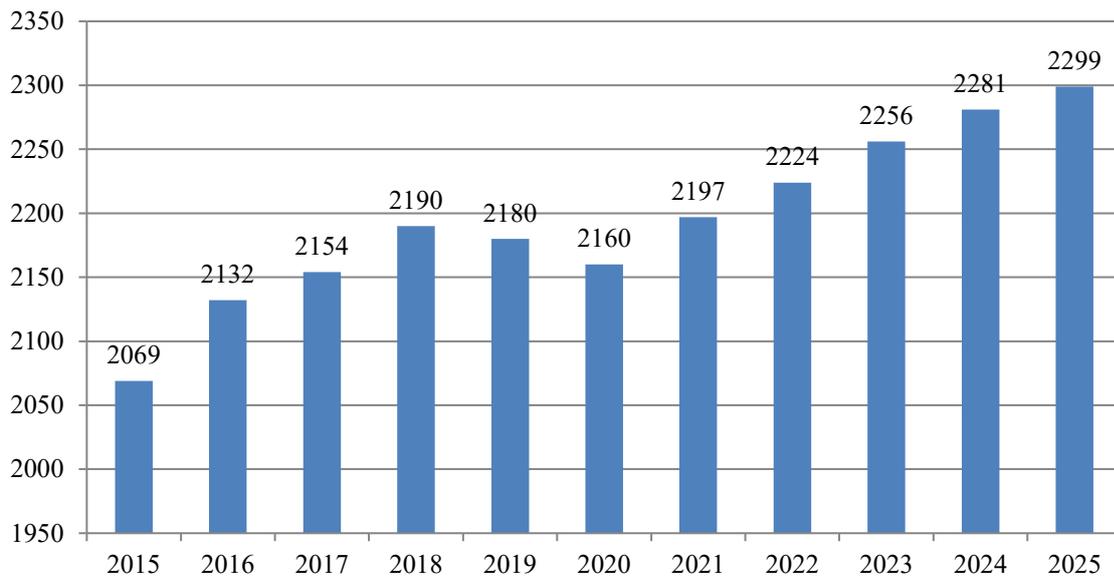
Les routes communales, quant à elles, sont gérées par les communes.

⁷⁰ WALSTAT, consulté le 25 juin 2025

12.2 Evolution du parc automobile

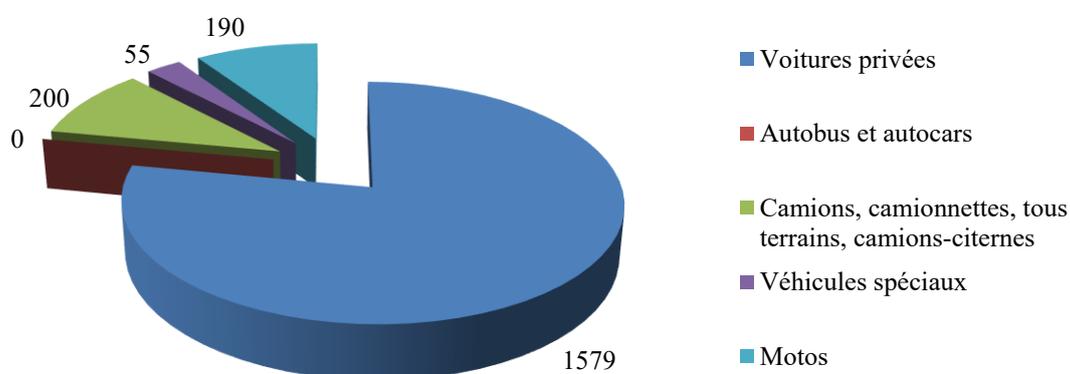
S'il est encore besoin de l'établir, cette statistique confirme bien que le parc de véhicules ne fait que croître d'année en année et donc traduit une amplification des nuisances liées à la circulation automobile. Le charroi des véhicules privés représente la part la plus importante suivi du charroi des poids lourds.

Evolution du nombre total de véhicules à Ouffet



Malgré la baisse du nombre de véhicules au moment du Covid-19, le nombre total de véhicules n'a fait que croître depuis 2015 (et avant). Cette évolution peut être en partie causée par le phénomène de désurbanisation qui entraîne une augmentation du nombre d'habitants dans les périphéries des grandes villes. Par ailleurs, il existe de plus en plus de familles disposant d'au moins deux véhicules voire davantage.

Composition du parc automobiles à Ouffet (nombre - 2024)



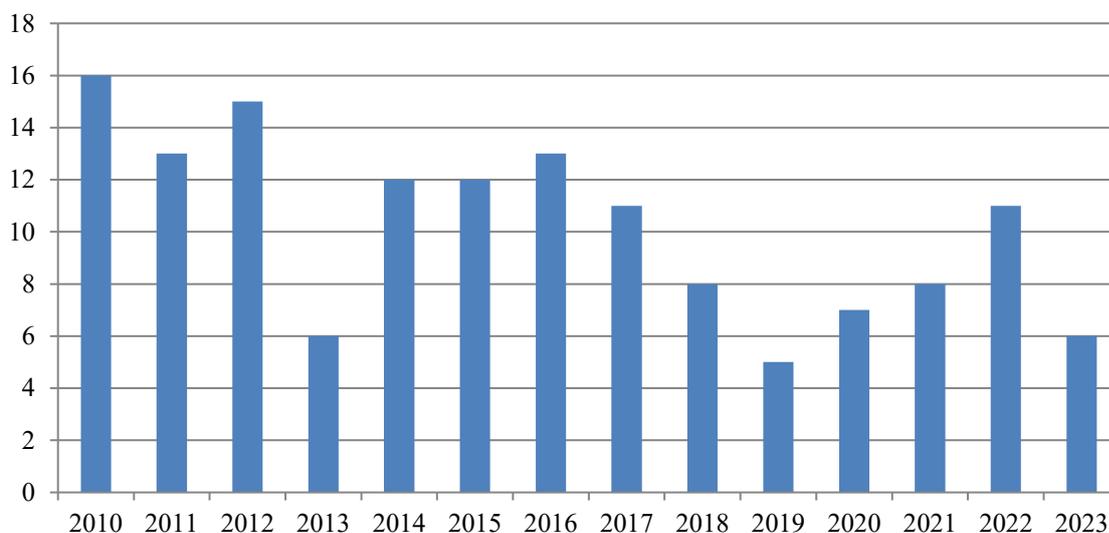
12.3 Flux de circulation

A Ouffet, 49, 8% des ménages possèdent uniquement 1 voiture contre 26, 9% qui en possèdent 2. Cela montre que le flux de circulation semble relativement peu important dans la Commune, surtout sur les voiries communales. Quant aux voiries régionales, celles-ci sont souvent empruntées pour se rendre dans les villes voisines, comme Huy et rendent la circulation plus abondante aux heures de pointe.

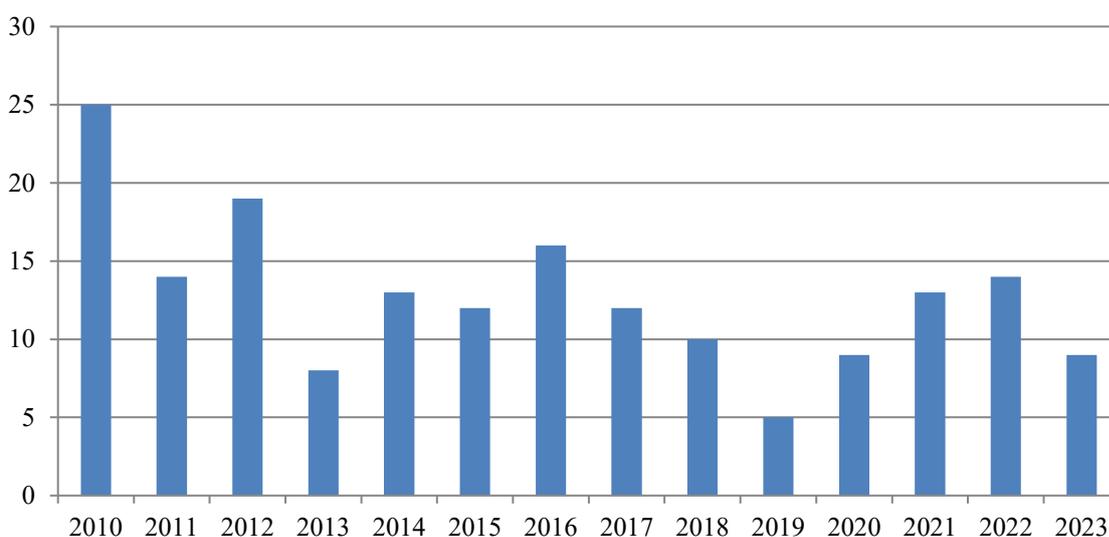
12.4 La sécurité routière

En ce qui concerne l'évolution du nombre d'accidents, les statistiques montrent qu'ils diminuent depuis 2015. La raison de cette diminution est liée essentiellement à l'action policière. En outre, la réduction du flux de circulation durant la période Covid-19 a également permis de réduire le nombre d'accidents.

Evolution du nombre d'accidents de la circulation à Ouffet



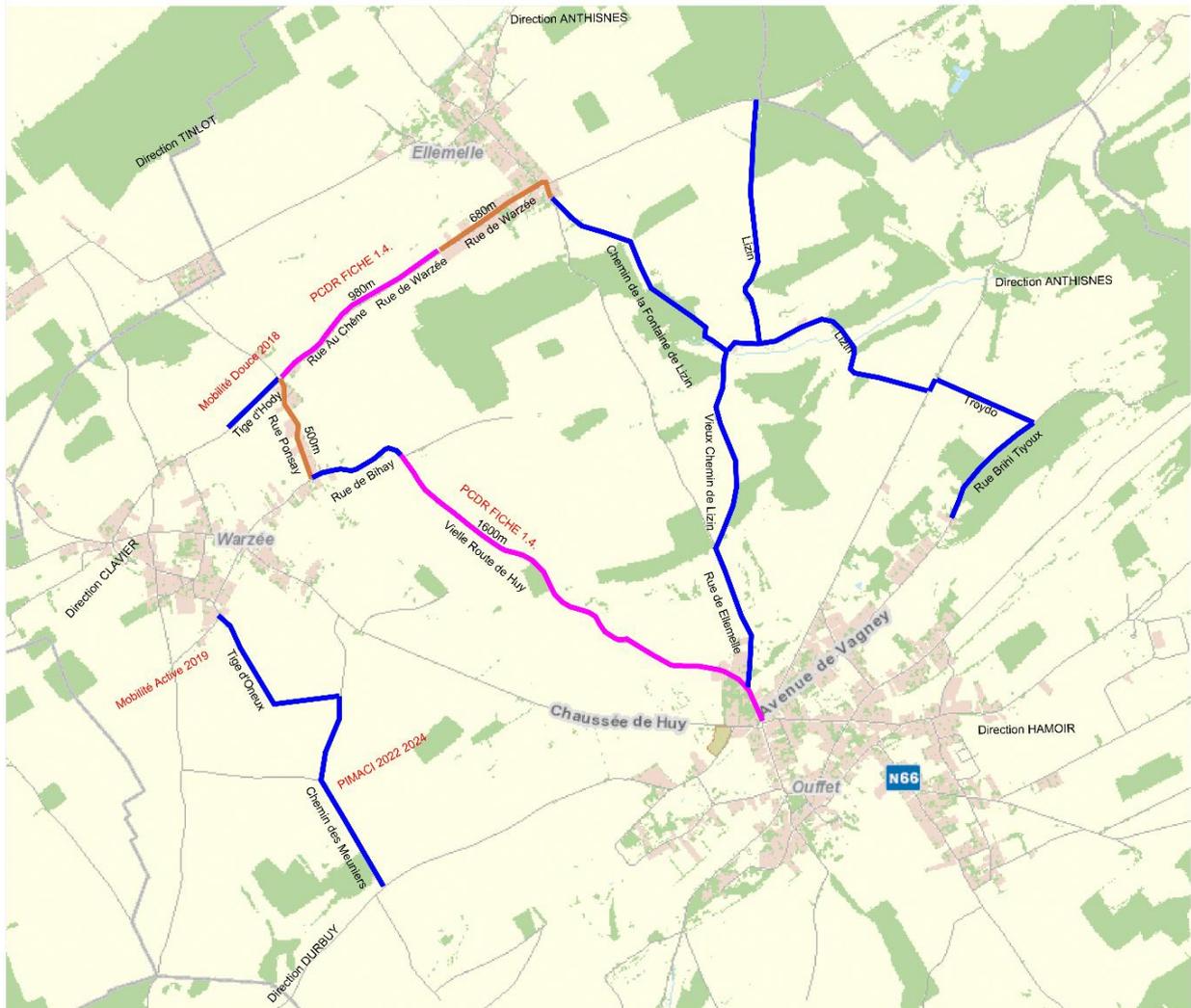
Evolution du nombre de victimes de la circulation à Ouffet



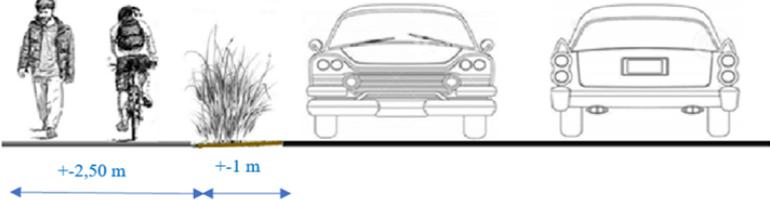
12.5 Les usagers doux

Concernant les usagers faibles (piétons et cyclistes), les infrastructures se développent de plus en plus à Ouffet. La commune met l'accent sur la mobilité douce, notamment en améliorant les liaisons cyclo-piétonnes entre ses villages et en promouvant les déplacements non motorisés. La commune travaille à la création d'infrastructures pour favoriser ces modes de déplacement et améliorer la sécurité. Citons quelques exemples de réalisations ou de projets :

- Présence du réseau points-nœuds depuis 2021 ;
- Connexion avec les RAVeL proches via les points-nœuds ou le balisage communal (RAVeL de l'Ourthe et Ligne 126 – Clavier vers Huy) ;
- Développement d'une connexion intervillages via le précédent PCDR (fiche-projet 1.4 - toujours en cours) entre Ouffet, Warzée et Ellemelle: 3, 5 km de liaisons ;
- Différentes liaisons douces villageoises réalisées via le PIMACI et des appels à projets (voir carte).



LEGENDE :

	Voiries cyclo-piétonnes en site propre existantes et à venir + Mobilité Douce 2018 (travaux planifiés sur 2022) + Mobilité Active 2019 (travaux planifiés sur 2022) + PIMACI 2022 2024 (travaux planifiés sur 2024) + Vieille Route de Huy (voie cyclo-piétonne existante)
	PCDR actualisation de la fiche 1.4. : Création d'une voie lente en site propre et destinée au cyclo-piétons  <p style="text-align: right;"><i>Coupe Type</i></p>
	PCDR actualisation de la fiche 1.4. : Pose d'une signalisation appropriée + faibles aménagements
	PCDR actualisation de la fiche 1.4. : Aménagement d'un chemin existant afin de le rendre praticable aux cyclistes

12.6 Les transports en commun

L'un des constats est la faiblesse globale de l'offre des transports en commun. Pour plus de détail sur les possibilités offertes par le TEC, voir le chapitre relatif aux services et infrastructures. L'offre des bus est fortement axée sur les besoins scolaires auxquels elle répond bien mais devrait être élargie aux autres usagers (fréquence, horaires).

12.7 Mobilité alternative et aire de covoiturage

Une autre manière de se déplacer plus respectueuse de l'environnement est la pratique du covoiturage, organisé ou non. Outre que le système du partage de voiture est une manière de réduire l'émission de gaz à effet de serre, c'est aussi une solution au coût élevé de la voiture, à la fréquence des transports en commun ou encore à l'insuffisance des voies destinées aux déplacements doux.

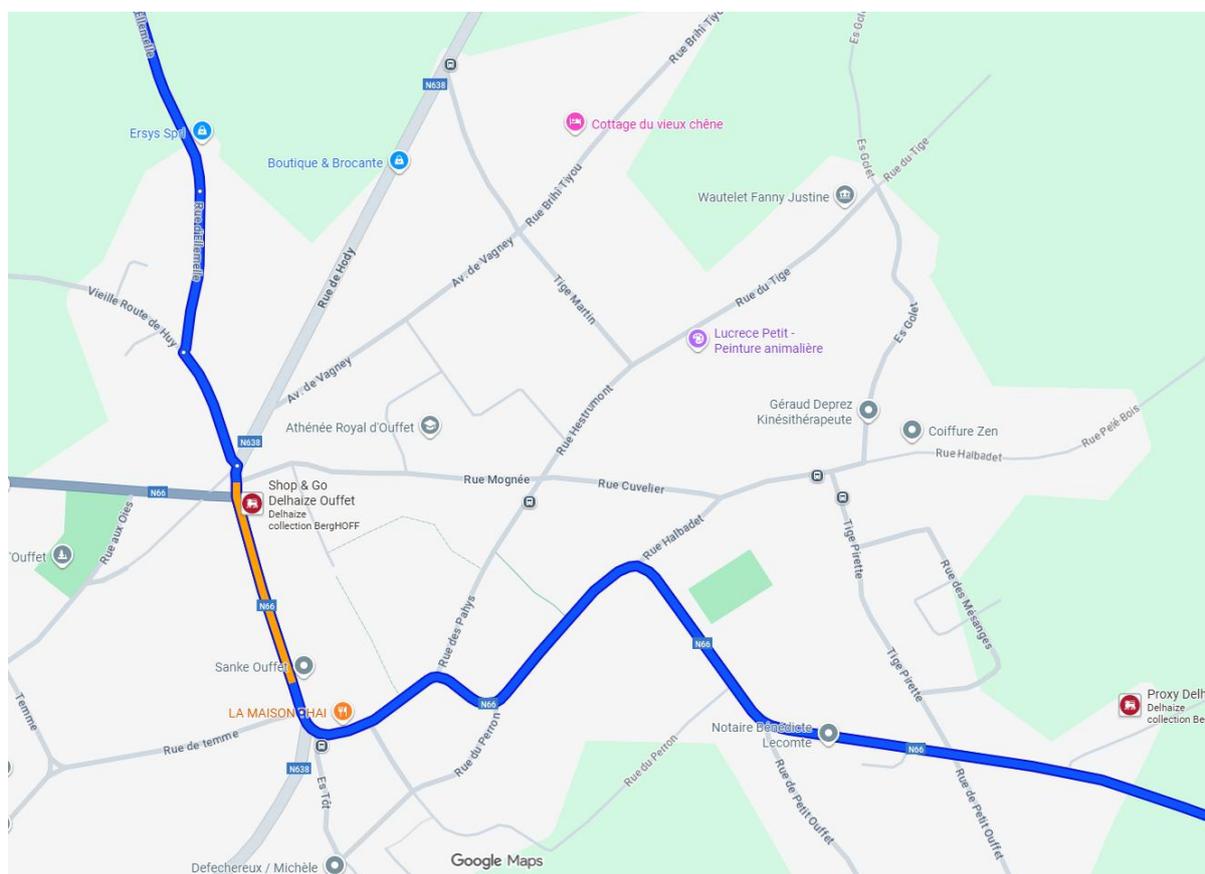
Un parking d'éco-voiturage est d'ailleurs disponible à Ouffet, *rue aux oies*, depuis quelques années. Nonante places de parking sont disponibles chaque jour pour les navetteurs. L'arrêt de bus le plus proche se situe à 100 m. Une aire de détente se trouve sur place. Ce parking a été réalisé en collaboration avec la Province de Liège et Intradel.

Le covoiturage à Ouffet peut aussi être organisé via des plateformes en ligne telles que BlaBlaCar ou Mobicoop. Ces plateformes permettent aux conducteurs de proposer des trajets et aux passagers de trouver des trajets correspondant à leurs besoins. Pour trouver un covoiturage, vous pouvez indiquer votre point de départ et votre destination, la date et l'heure souhaitées, puis rechercher les trajets disponibles.

Toutefois, certains obstacles demeurent et l'un des ceux-ci est l'insécurité constatée autour des véhicules laissés à proximité des axes rapides, points de rattachement faciles pour les pratiquants du covoiturage.

12.8 Le charroi des poids lourds et le trafic de transit

La Commune est concernée par le charroi des poids lourds ainsi que le trafic de transit, comme d'autres communes dans la région. Dans le cas présent, de nombreux camions préfèrent emprunter le village de Ouffet pour se rendre au zoning artisanal, au lieu de suivre la N66. Cela permet d'économiser quelques minutes. Seulement, ces rues ne sont pas adaptées au charroi lourd et les nombreux passages au milieu des maisons et des traversées d'enfants/ de familles sont ainsi dangereux.



En bleu, se trouve le chemin qui devrait être utilisé par les camions. A la place, ces derniers empruntent les voiries situées sur la droite, bien plus étroites et non adéquates pour ce type de passage. L'entrée du zoning se situe à hauteur du Delhaize, en bas à droite, mais le zoning est également accessible par d'autres rues.

XIII. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

⇒ Sera rédigée au moment de la mise à jour de l'ASE